

LE

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXX.

OCTOBRE.

[redacted]

AVIS.

ON s'abonne pour le JOU
DES SÇAVANS *au Bureau du*
nal de Paris, rue de Grene
Honoré ; & c'est à l'adresse d
recteur de ce Journal qu'il fa
voyer les objets relatifs à cel
Sçavans. Le prix de la Souscr
de l'année est de 16 liv. pour l
& de 20 liv. 4 s. pour la Prov
soit in-12 *ou* in-4°. *Le* JOU
DES SÇAVANS *est composé d*
torze Cahiers ; il en paroît u
que mois, & deux en Juin & e
cembre.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



OCTOBRE. M. DCC. LXXX.

DICTIONNAIRE analytique, historique, étymologique, critique & interprétatif de la Coutume de Normandie; où l'on trouve la résolution des questions les plus intéressantes du Droit Civil & Ecclésiastique de cette Province conformément à la jurisprudence des Arrêts. Par M. *Houard*, Avocat au Parlement, Correspondant de

1924 *Journal des Sçavans*, l'Académie des Inscriptions Belles Lettres; & Associé - Lib de celle des Lettres & Arts Rouen.

Ne multis verbis pauca comprehen... sed paucis multa.

A Rouen, chez le Boucher le jeun Libraire. 1780. Avec Approb. Privil. du Roi. Tom. I. *in*-4°. 716. sans l'Epit. dédicatoire, Préface, &c.

CET Ouvrage, dédié par le I braire à M. de Montholo Premier Président du Parlement Normandie, n'a besoin, pour fi l'attention, que du nom de l'Aute dont nous avons eu occasion de p ler souvent dans notre Journal, dont le Public connoît l'éruditic A la tête de ce premier volume, c commence par le mot *Abandonn ment* & finit par celui de *Doye* est un *Tableau Chronologique* c Souverains de Normandie & c

.uguste. Ceux qui étudient les
'une nation ne se rappellent
ıjours, dans le cours de leurs
hes, les dates, les époques
ır sont nécessaires, & man-
souvent des livres qu'il leur
t consulter : c'est pour leur
er des soins capables de les
e que l'Auteur leur présente
eau, où ils trouveront sous
époque les principaux points
à la législation. « Le titre de
Ouvrage, dit-il, dans sa
ıce, doit en faire connoître
ın. Si l'origine des Coutumes
ormandie est certaine, c'est
e aux Jurisconsultes de cette

» 2°. elle doit répandre le plus grand » jour sur le caractère spécial des » statuts qui nous régissent. Dans » le cours de ce Dictionnaire, ajoute-» t-il, on aura de fréquentes occa-» sions de se convaincre de cette se-» conde vérité; je me bornerai donc » à donner ici des preuves de la pre-» mière. »

Quoi qu'en disent plusieurs Antiquaires, il ne faut pas croire que lorsque la Normandie fut cédée à Raoul ou Rollon, Prince Danois en 912, par Charles le Simple, la France eût oublié tous les principes de la législation qui avoit été en vigueur sous Charles le Chauve. Si quelques Seigneurs profitant des troubles, osèrent usurper certains droits du Souverain, le peuple même des contrées où les abus éprouvoient moins d'obstacles, étoit soumis, pour la disposition de sa personne & de ses biens, aux loix respectées dans les parties de l'Etat, où le Monarque conservoit ses plus fi-

dèles sujets ; tandis que des Seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, entamoient l'autorité sous des prétextes dont ils ne pouvoient se dissimuler l'injustice, d'autres ne cessoient de les rappeller aux maximes fondamentales de la Monarchie auxquels ils étoient inviolablement attachés. Ce n'est pas par des actes arrachés au Souverain dans des tems orageux, qu'il faut juger des principes de cette législation, mais par des actes émanés dans les intervalles où l'autorité fut généralement reconnue. Or, dans les Capitulaires promulgués, dans des tems où l'Etat étoit moins agité, on voit les Ecclésiastiques reconnoître que l'autorité du Souverain étoit l'unique sauvegarde de leurs droits, qu'ils ne pouvoient, sans sa permission, disposer des biens de leurs Eglises, ni accepter les aumônes des Laïcs. Les Vassaux du Roi qui possédoient des Duchés, des Comtés, & d'autres honneurs amovibles, les reçurent de

Charles le Chauve à titre héréditaire : mais cette hérédité ne concernoit que la propriété utile; la directe appartenoit au Roi, à qui elle étoit garantie par la foi & hommage du donataire. Aussi le bénéfice retournoit-i au Domaine Royal en cas d'infidélité, & le bénéficier ne pouvoit er aliéner, sans le consentement du Roi, que des portions peu considérables. Encore falloit-il qu'il conservât assez de possessions pour pouvoir s'acquitter des obligations qu lui étoient imposées par la donation, & que l'acquéreur portât au bénéficier le même serment que celui-c avoit fait au Souverain. Cet arrière vassal étoit jugé, ou jugeoit lui-même à la Cour de son Seigneur dan les contestations qui intéressoient l police ou les redevances du béni fice; mais le Roi connoissoit seul d causes criminelles, & de celles q touchoient la propriété, ou l'éta des personnes; il étoit encore oblig

Seigneur pendant un certain nombre de jours; mais ce double ſervice étoit ſubordonné à celui que le Roi exigeoit, ſoit dans ſes cours, ſoit à l'armée, pour l'adminiſtration de la Juſtice & pour le ſalut de l'Etat.

Sans oſer d'abord s'égaler au Souverain, les Seigneurs s'arrogèrent dans leurs bénéfices des droits utiles ſemblables à ceux qui lui appartenoient. A ſon exemple, ils ne permettroient pas à leurs Vaſſaux de faire contracter à leurs filles des alliances, ſans les avoir conſultés. Dans le reſſort d'un Comté ou d'un autre Bénéfice, le poſſeſſeur d'*Alleu* étoit à l'abri de ces vexations. On entendoit par ce mot une propriété abſolue & perpétuelle, ſoit qu'on la poſſédât par ſucceſſion ou par acquiſition, & cette propriété étoit en la ſeule poſſeſſion de l'alodiaire. Il choiſiſſoit parmi ſes pareils, ſous l'inſpection cependant des Officiers ou des Commiſſaires du Roi, les juges qui devoient la lui

conserver. Obligé au service mi-
litaire, le Seigneur du canton où
son alleu existoit ne pouvoit lui im-
poser qu'un service proportionné
ses facultés. Avoit-il douze alle
qui le mettoient à portée de fo
mer un corps capable de quelq
expédition, il marchoit seul, &
recevoit, comme le Comte, d
ordres que du Roi, ou du Génér
de l'armée. Dans les alleux, il
avoit, comme dans les bénéfice
des colons, libres & serfs, & u
justice domestique pour leur fai
observer la discipline prescrite par
maître. Les possessions appartenant
aux églises étoient dans le même ca
les bénéficiers n'avoient d'inspectio
sur eux que pour les cas royaux
tels que le meurtre, le rapt,
vol, la franchise ou la servitude ta
des terres que des personnes.

Telles étoient les Coutumes q
subsistèrent jusqu'au 10e. siècle,
qui régnoient par conséquent da
la Neustrie lorsqu'elle fut cédée

Rollon. A cette époque le nom de *Fief* étoit peut-être encore inconnu, le Diplôme de 888 que Brussel attribue à Charles le Gros pouvant être faux; mais les règles du vasselage étoient pratiquées. Le premier acte de Raoul, en prenant possession de son Duché, fut celui de l'hommage, qui lui fut rendu de même par son fils Guillaume Longue Epée, lorsqu'il lui céda le Comté de Hauteville. Aussi avoit-il promis de conserver aux peuples de son Duché leurs anciennes Coutumes. Il étoit même intéressé au maintien des loix féodales, puisqu'il ne pouvoit reclamer la Bretagne qui lui avoit été cédée, qu'en vertu de l'hommage qui en avoit été fait aux Rois de France. Ce qui prouve encore qu'il ne changea point les Coutumes Neustriennes, c'est la conformité de celles qui subsistèrent en Normandie, tant qu'il la gouverna, avec les Coutumes des autres provinces où les Normands n'avoient pas pé-

nétré. Sous lui l'Echiquier fut institué à l'*instar* du Parlement françois, & se tenoit deux fois l'an. De cet Echiquier le grand Sénéchal étoit Député pour visiter tous les cantons de la Normandie, pour réprimer les abus des Jurisdictions des Comtes; & pour en faire son rapport à la Cour Souveraine : ses fonctions étoient les mêmes que celles des *Missi dominici* dans les autres parties de l'Empire françois.

Sous Guillaume Longue-Epée, les possesseurs d'aleux & de bénéficiées conservèrent les mêmes usages. Les premiers exempts de toutes redevances disposoient à leur gré de leurs fonds ; les autres avoient toutes les espèces de vassaux qui existoient sous le règne de Charles le Chauve. Les alodiaires qui avoient cessé de l'être, parce qu'ils avoient soumis leurs propriétés à un bénéficier, prirent le nom de *Vavasseurs libres*, *militès-militis* : eux, ni les vassaux, qui devoient ce titre aux Seigneurs, ne

pouvoient aliéner leurs manoirs sans leur concours; & si l'aliénation étoit faite au profit d'une église, la permission du Roi étoit indispensable. Enfin on voit en 1034 les redevances & servitudes les plus caractéristiques du vasselage en vigueur, entr'autres celles de la *banalité.*

Jusqu'alors, comme l'observe M. Houard, toute cette police étoit inconnue aux Anglois qui suivoient les loix d'Edouard le Confesseur, absolument différentes, ainsi qu'il l'a prouvé dans le *Discours Préliminaire* de ses Remarques sur Littleton. Guillaume le Bâtard, couronné Roi d'Angleterre, parut disposé à maintenir les les loix de son prédécesseur Edouard, & par-là se procura insensiblement la liberté d'en rédiger de nouvelles, où, à l'aide d'expressions équivoques, il inséra des maximes qui forçoient ses sujets à adopter, presque sans s'en appercevoir, les Coutumes *féodales-normandes.* Pour donner plus de poids à cet établisse-

ment, il fit dresser le fameux Rôle appellé *Domesday*, où, à l'exception de quelques aleux qu'il permit aux propriétaires de conserver dans leur indépendance, toutes les autres propriétés furent déclarées mouvantes, ou du Roi, ou des Seigneurs Normands que Guillaume avoit gratifiés de Comtés ou d'autres fiefs de dignité. Bientôt ces Seigneurs exigèrent de leurs vassaux les droits de garde, de mariage, des fournitures en armes ou en argent. Défenses furent faites de s'exprimer en autre langue que la normande, dans les Tribunaux ou dans les actes judiciaires; & ces loix, que Guillaume supposoit toujours être celles d'Edouard, furent aussi traduites en cette langue; ce qui lui facilita le moyen de les rapprocher encore plus qu'elles n'étoient, des Coutumes françoises, & remplit son projet de n'en plus permettre d'autres.

Henri I, fils du Conquérant, feignit d'abord de réformer les établis-

femens de son père, & parvint à leur donner plus d'extension. Il mit sous sa garde les revenus des bénéfices ecclésiastiques durant la vacance, nomma aux Evêchés, régla la procédure économique des fiefs, & étendit même plus loin que les Souverains françois le droit d'inféoder. Il fut le premier qui créa des fiefs sans glebe. C'est de la législation normande que dérivent ces usages établis en Angleterre, auxquels les Anglois n'ont cessé depuis de se conformer. Ils servent donc beaucoup à nous faire connoître l'esprit qui a présidé à l'établissement des Coutumes normandes.

Ces Coutumes à la vérité ont été réformées, mais elles n'en ont pas moins pour base les maximes féodales qui étoient en vigueur sous les premiers Ducs normands. Ainsi pour éclaircir le texte de la nouvelle Coutume, M. Houard a été souvent obligé d'indiquer les causes de l'institution primitive; & voici la mé-

thode qu'il a ſuivie dans ſon travail.

1°. C'eſt dans le texte même de la Coutume actuelle qu'il recherche l'interprétation de l'uſage à la diſcuſſion duquel chaque article eſt conſacré. Quand il y a de l'obſcurité dans le texte, il examine ſi elle vient de ce que les expreſſions employées par les Réformateurs ont vieilli, ou de ce que les mœurs antiques nous ſont peu connues. Dans l'un & l'autre cas il conſulte les Auteurs françois, normands & anglois, qui les premiers ont fait uſage des mots qui aujourd'hui nous paroiſſent barbares : 2°. il indique les ſources où il a puiſé, afin de mettre à portée ceux qui voudront y avoir recours d'y découvrir plus de lumières : 3°. quand une diſpoſition de la Coutume eſt nettement interprétée par des Arrêts, il ſe borne à les citer; mais s'ils forment exception à la règle générale, ou ſi les Commentateurs ont déguiſé l'eſpèce, il s'attache à en bien faire connoître les circonſtances

particulières ; & c'est en rendant sensible le motif de l'établissement de la règle qu'il prouve l'équité de l'exception, & l'erreur de ceux qui l'ont méconnue : 4°. si les Commentateurs sont partagés sur une question non encore résolue par le texte de la loi, ni par les Arrêts, il donne un précis de leurs raisons, ne se permettant de la prolixité que lorsqu'il ne pense pas comme eux : « on ne » croit jamais avoir assez d'armes, » dit-il, quand on est contraint de » combattre ses maîtres. » Mais il n'entend pas par Commentateurs ceux des Coutumes Anglo Normandes des 12e. & 13e. siècles, parce qu'il les regarde comme les plus fidèles dépositaires du Droit Coutumier de Normandie, surtout en matières féodales. Il est rare que les maximes du Livre des fiefs, adoptées par la plupart des interprêtes modernes, s'accordent parfaitement avec les usages de cette province, au lieu que les Arrêts se trouvent

presque toujours conformes aux principes de Littleton, de Glanville, de Britton, &c. On blâme l'usage de citer les Arrêts, comme faisant négliger les sources; c'est un abus très-nuisible que l'Auteur a voulu prévenir de même que l'imprudence de ceux qui souvent citent des Arrêts sans en avoir bien pénétré les motifs : 5°. la Jurisprudence bénéficiale de la Normandie a paru digne d'attention. Elle a des règles qui lui sont propres à l'égard des dépôts & des dîmes. Les Abbayes y sont en grand nombre & jouissent de revenus considérables : il est de leur intérêt & de celui du Public que les dépôts des priviléges de leurs possessions soient connus : 6°. comme souvent dans les procès on desire recouvrer des titres qu'on présume être à la Tour de Londres, & qu'on peut risquer des dépenses considérables en recherches infructueuses, l'Auteur donne une idée des titres les plus intéressans qui s'y conser-

vent, en dissipant en même-tems le préjugé où l'on est que ces titres *sont des originaux*.

On voit par cet exposé que cet Ouvrage n'a de commun avec la plupart des autres Dictionnaires, que l'ordre alphabétique des matières qui y sont traitées. On sera peut-être étonné d'y voir le Droit romain rarement cité : il n'étoit pas suivi sous les premiers Ducs de Normandie. Ce ne fut qu'au milieu du 12e. siècle que Vacarius, Lombard de nation, depuis Abbé du Bec, fut appellé à Oxford pour l'enseigner; mais les loix civiles ne purent prévaloir sur les anciennes Coutumes normandes & angloises : on ne les reçut que dans les Tribunaux ecclésiastiques; & comme les testamens, les mariages, les conventions matrimoniales, la légitimité des enfans, les successions des intestats étoient du ressort de ces Cours, ce fut par le Droit romain que ces matières furent discutées & jugées. Les Cours

ſéculaires en ayant repris dans la ſuite la connoiſſance, n'ont rien changé à l'inſtruction de ces cauſes. Mais il n'en falloit pas conclure que les Coutumes normandes ſur d'autres objets doivent être interprétées par les loix impériales, ni conſulter le Livre d'*Obertus Ortenſius*, connu ſous le nom de *Livre des Fiefs* à l'égard des inféodations normandes. Cet abus détermine l'Auteur à examiner, 1°. quelles diſpoſitions de la Coutume de Normandie doivent être interprétées par le Droit romain : 2°. de quelle utilité peut être le *Livre des Fiefs* pour l'étude de cette Coutume.

Lorſque le Droit romain s'introduiſit en Angleterre, les prétentions ſéditieuſes des Barons ſur l'autorité légiſlative diviſoient tous les ordres de l'Etat, & les Juriſconſultes qui enſeignoient ce Droit, expliquoient la loi *Regia* conformément à l'intérêt qu'ils avoient de flatter ou les peuples, ou les Souverains des lieux

où ils desiroient établir leurs écoles. Ainsi cette loi leur servoit également d'appui, selon que le Gouvernement Monarchique ou le Démocratique étoit analogue à leurs vues. Quand les Monarques anglois crurent avoir fait respecter leurs droits, ils défendirent l'enseignement des Loix romaines, mais elles subsistèrent dans les Tribunaux ecclésiastiques, & à l'abus qu'en avoient fait les Jurisconsultes dans les Traités destinés aux Cours séculières succéda la manie de citer le Droit civil pour paroître érudit; affectation qui se remarquoit encore dans le Barreau anglois, lorsque la Normandie fut réunie à la couronne de France. Aussi les deux premiers Commentateurs de la Coutume de Normandie, *Rouillé* & *Tanneguy Sorin* ne virent-ils que le Droit romain dans la loi municipale de cette province. Beraut & Basnage, plus instruits, reconnurent, au contraire, que ce droit n'obligeoit point les Nor-

mands, & qu'il n'étoit ſuivi que dans les cas où la Coutume étoit muette, ou lorſque ſes déciſions étoient conformes à la raiſon, ou enfin adoptées par les Arrêts de la Cour. L'établiſſement des Univerſités n'a été approuvée par les Parlemens qu'avec cette modification, *ſans que le Droit romain ait force de loi en France.*

L'Auteur montre comment ce que les Neuſtriens ont emprunté du Droit écrit eſt reſté toujous ſubordonné à l'eſprit de leur conſtitution primitive. Il fait voir juſquà quel point les maximes du Droit romain ont été adoptées, ou modifiées; d'où il conclut que la Coutume de Normandie, loin d'être devenue l'eſclave de la Loi romaine, s'en eſt, en quelque ſorte, rendu la maîtreſſe. D'ailleurs ſi les maximes de ce Droit ont quelque efficacité, ce n'eſt que parce que les Cours, qui adminiſtrent la juſtice à la décharge du Souverain, en approuvent l'u-

écide pas la question si les
iiers des quatre Livres que
iis au jour, sous le titre de
Fiefs, étoient des parties
s du Recueil des Coutu-
n avoit jugé les plus pro-
dre dans tous les Etats l'u-
orme des Fiefs, ou seule-
Commentaires des deux
Il lui suffit de montrer les
l'on se jetteroit si l'on re-
et Ouvrage comme le plus
rête de la Coutume féo-
Normandie. Voici quelques
des fausses conséquences
priseroit. « De ce que le

» encourt une peine capitale,
» au profit ni du Roi, ni du
» gneur, la famille du coupabl
» conserve la propriété.

» De ce qu'elles permetten
» prescrire l'hommage contre le
» gneur, le Seigneur, par la
» possession de trente ans, acq
» irrévocablement contre son v
» le retour du Fief en sa main

» De ce que les cohéritiers
» vent partager les Fiefs, il est
» permis aux vassaux de les dém
» brer, de les céder à titre de l
» d'en disposer par testament. La
» lité d'aîné n'attribue aucunes
» rogatives, le titre de Seigneı
» multiplie, &c. »

Ce Livre d'ailleurs ne prél
que des conjectures sur les pc
les plus importans, tel que celu
successions : enfin, suivant l'Aut
le principal mérite de cet Ouv
est d'avoir fourni la méthode de
visions qui rendent la discussion
matières plus claire & plus pré
A

Après avoir exposé le but, le plan, la méthode de M. Houard dans la composition de cet Ouvrage, après avoir fait connoître l'esprit qui l'a dirigé dans son travail, il resteroit à montrer par quelques échantillons, si l'exécution répond aux espérances que le lecteur doit concevoir. Mais il faudroit entrer dans un grand détail pour donner une idée un peu juste de l'utilité dont peut être cette production importante. Peut-être suffit-il, pour en juger assez pertinemment, de lire seulement deux articles considérables de ce volume, *Clameur* & *Dîmes*. L'Auteur distingue la *Clameur* ou le droit qu'ont les Seigneurs ou les Lignagers d'exproprier un possesseur de fonds ou de rentes qu'il a *achetées*, du *retrait* qui concerne les biens échus aux possesseurs par succession. On verra dans chacun de ces articles la matière soigneusement discutée, considérée dans ses diverses parties, & très-approfondie, de sorte qu'on y

trouvera, ou la résolution des p
cipales questions qui peuvent se
senter, ou les principes qui doi
servir à les résoudre.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

L'INTRIGUE du Cabinet
Henri IV & Louis XIII, te
née par la Fronde. Par M. *An*
til, Chanoine-Régulier de la C
grégation de France, Corresp
dant de l'Académie Royale
Inscriptions & Belles-Lett
Prieur de Château-Renard
Auteur de *l'Esprit de la Li*
A Paris, de l'Imprimerie de M
tard, Imprimeur-Libraire d
Reine, de Madame, & de Ma
me la Comtesse d'Artois, rue
Mathurins, hôtel de Cluny 17
4 vol. *in* 12 de 4 à 500 p. cha

M. ANQUETIL, frère c
bre du célèbre Académici
a droit & a raison de mettre au no
bre de ses titres, celui d'Auteu

x. L'Ouvrage que nous
: en est la suite & le pen-
s ne sommes point du tout
le certains Censeurs, qui
: second Ouvrage inférieur
:r. Il n'a pas, si l'on veut,
premier, le mérite de l'u-
et, mérite nécessaire sans
s un Poëme Epique ou
ue, (quoique des peuples
nommément les Anglois,
ssent peut-être pas du prin-
iis mérite dont l'histoire
nent se passer. Du reste
du Cabinet nous paroît

trouvera, ou la réſolution des principales queſtions qui peuvent ſe préſenter, ou les principes qui doivent ſervir à les réſoudre.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

L'INTRIGUE du Cabinet ſous Henri IV & Louis XIII, terminée par la Fronde. Par M. *Anquetil*, Chanoine-Régulier de la Congrégation de France, Correſpondant de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, Prieur de Château-Renard, & Auteur de *l'Eſprit de la Ligue.* A Paris, de l'Imprimerie de Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny 1780. 4 vol. *in* 12 de 4 à 500 p. chacun.

M. ANQUETIL, frère célèbre du célèbre Académicien, a droit & a raiſon de mettre au nombre de ſes titres, celui d'Auteur de

ré, il faut quil recherche ſes
ges, ce qui n'eſt pas toujours
re à ſon avantage. Qui eſt-ce
e connoît pas mieux & n'aime
lus Henri IV dans les Mémoi-
e Sully, que dans l'hiſtoire de
ixe, qui a pourtant choiſi &
mblé avec ſoin tous les traits
bles d'embellir le portrait de ce
ice? M. Anquetil a l'art de fon-
ſi habilement les divers Mémoi-
qu'il employe, qu'en leur con-
vant l'agrément, l'intérêt, la vé-
é, la naïveté propre aux Mémoi-
s, il ne déroge d'ailleurs à aucun
s autres devoirs de l'hiſtorien. Son
... eſt un tiſſu plein & ſerré où rien
... de ſu-

dont la brièveté substantielle contient tellement tout ce qu'il y avoit à dire sur la matière, qu'il est impossible de se rappeller un seul trait remarquable qui ne soit pas dans cet article, de quelques pages, résultat précieux de tant de gros livres.

Le tableau du Ministère sombre & terrible du Cardinal de Richelieu, fait, dans le livre de M. Anquetil la plus forte impression, & suffit pour fixer les idées sur ce Ministère. Les procès de Marillac, du Commandeur de Jars, du Duc de S. Preuil, de la Valette, &c. le supplice du Maréchal de Montmorenci, dont Vittorio Siri a si bien dit: *qu'il n'y avoit point de Juge qui ne l'eût condamné, ni de Roi qui ne lui eût fait grace*, surtout le procès & l'exécution d'Urbain Grandier, les prévarications barbares & odieuses des la Femas & des Laubardemont, &c. &c. &c. soulèvent le cœur & excitent une indignation que quelques

personnes même accusent l'Auteur de ne pas assez partager. Nous ne sommes point de leur avis, & nous trouvons que l'Auteur peint ce règne de Louis XIII, comme Tacite a peint celui de Tibère. C'est par la simple exposition des faits que l'un & l'autre atteste son indignation en la faisant passer dans l'ame des lecteurs ; & quand les évènemens produisent leur effet par eux-mêmes, l'Auteur fait peut-être aussi bien de n'y point ajouter l'expression de son sentiment particulier, dont personne ne peut douter. M. Anquetil ne laisse jamais échapper l'occasion d'excuser ou de louer le Cardinal de Richelieu, quand sa conduite offre quelque chose d'excusable ou de louable, & en cela il imite encore Tacite, qui, en faisant détester Tibère, montre pourtant quelque estime pour sa prudence & ses talens.

Les faits que l'Auteur sçait si bien rassembler, placer & réduire, sont

trop connus pour que nous les répétions ici à nos lecteurs. Nous nous bornerons à quelques observations de détail qui contiendront quelques légers doutes que nous avons à proposer à l'Auteur.

Tome Ier. page 24, l'Auteur appelle la sœur de Henri IV, qui épousa le Duc de Bar, *Catherine d'Albret.* Ne falloit-il pas la nommer Catherine *de France* ou de *Bourbon?* Elle ne tenoit comme Henri IV à la Maison d'Albret que par Jeanne d'Albret leur mère, & elle étoit comme lui fille d'Antoine de Bourbon.

Page 26 : « Catherine étoit menacée de rester fille, si elle persistoit » à refuser *le Duc de Lorraine.* » Ne falloit-il pas dire, *le Duc de Bar?* Henri de Lorraine, son mari, ne fut jamais Duc de Lorraine du vivant de Catherine, qui mourut en 1604, quatre ans avant le Duc de Lorraine, Charles, père de Henri.

Dans la note : « il y eut quelque

» difficulté pour la célébration : *le*
» *Futur* étoit catholique, la Princesse
» Calviniste. »

Cette expression : *le Futur*, n'est-elle pas un peu familière, même pour une note ?

En rapportant la mort de Gabrielle d'Etrées : page 40, « Henri, » dit l'Auteur, la pleura en Amant, » & l'oublia en Monarque. » Nous remarquons ce trait, nous ne le critiquons pas.

Page 46, note B. *Les d'Entragues étoient tirans* ; l'Auteur veut dire qu'ils *tiroient* du Roi tout ce qu'ils pouvoient. L'expression n'est peut-être ni juste ni noble dans ce sens.

Page 165 : l'histoire de la Poutre par laquelle Henri IV éprouve ses Ministres, est racontée dans un note d'après Saumaize, une peu autrement que l'Abbé de Choisy ne l'a rapportée dans ses Mémoires, liv. 3.

Page 184 & 185, on lit ce qui suit dans une note :

« J'ai vu en 1744, sur la pri
» pale porte du château de
» neuil, actuellement détruit,
» sculpture à demi bosse, déjà
» effacée, formant un groupp
» personnages à demi-hauteur d'h
» me. On remarquoit Henri
» monté sur un cheval vigour
» attaqué par quatre hommes
» verts d'armures, mais sans a
» offensives. Il poussoit vigoure
» ment son cheval, en fouloit
» aux pieds, renversoit le trois
» d'un coup de botte, & frap
» du sabre le quatrième qui vo
» saisir la bride. Les accompa
» mens du groupe marquoient
» la scène s'étoit passée dans
» bois, & on voyoit dans les t
» les têtes de quelques autres
» accouroient au secours des
» miers. On me dit pour lors
» c'étoit une rencontre de vole
» mais l'armure de ces hommes
» caractère passionné que le sc
» teur leur avoit donné, marq

» plutôt des conjurés que des vo-
» leurs. Il est possible que le Comte
» d'Entragues ait fait ériger ce mo-
» nument, pour perpétuer le souve-
» nir d'une action dont il se glori-
» fia en présence de Henri IV lui-
» même. »

Il ne s'en glorifia point, il l'a-voua, alléguant pour son excuse le desir de venger l'honneur de sa fille. Au reste, la conjecture de l'Auteur ne nous paroît point heureuse; c'est Henri IV & non le Comte d'Entragues qui a fait bâtir le château de Verneuil, & puisque Henri IV paroissoit à son avantage dans ce monument, il n'est pas trop vraisemblable que ce fût l'Ouvrage d'un ennemi. D'ailleurs qui eût jamais osé consacrer par un monument l'assassinat d'un Roi & un assassinat qui n'avoit pas réussi ?

Page 350. L'Auteur traite de *Délire Politique*, le projet d'une paix perpétuelle, attribué à Henri IV par Sully. Ce n'est point ici le lieu

de disputer contre l'Auteur sur cette opinion ; mais le vrai délire c'est la guerre.

Tome 2ᵉ. L'Auteur représente presque partout Marie de Médicis comme implacable dans ses haînes & dans ses vengeances. « Ses passions étoient extrêmes, dit-il, » l'amitié chez elle étoit aveugle dé- » vouement, & la haîne, exécra- » tion. Quiconque l'avoit choquée » une fois, ne pouvoit se flatter de » regagner ses bonnes graces, ni » même d'être toléré. »

Nous en avons fait un portrait entièrement contraire, & d'après les faits, dans notre Journal de Janvier 1775, en rendant compte d'une vie fort connue de cette Princesse publiée vers ce tems. Nous nous contentons de renvoyer nos lecteurs à ce Journal. Ils jugeront entre l'opinion de M. Anquetil & la nôtre. M. Anquetil paroît donner à Marie un caractère dur & fort ; nous nous sommes attachés à prouver

qu'elle étoit ſans caractère. Page 273 en note. « On lit dans les Mé» moires de B***, page 305 : que » le Roi & le Cardinal (pendant » le ſiége de la Rochelle) forcèrent la » jeune Reine d'écrire à Buckingham » une lettre obligeante, qui l'enga» gea à ralentir ſes attaques. Cette » anecdote dénuée de vraiſemblance » & de bienſéance, paroît digne de » l'imagination de Sandras de Cour» tils. »

L'anecdote peut être fauſſe, mais l'Auteur, d'après les Mémoires du tems, cite vingt traits ſemblables du Cardinal de Richelieu.

Tome 3, pages 5 & 6. « Le » Comte de Soiſſons placé ſur la » frontière du Royaume, l'ami, » l'appui, la reſſource de tous ceux » que les orages de la Cour en éloi» gnoient, reſſembloit à une de ces » nuées noires & épaiſſes qu'on voit » s'élever ſur les bords de l'horizon, » vers laquelle ſont chaſſés les pe» tits nuages, qui la groſſiſſent & re-

» viennent avec elle formidables par
» la foudre dont ils ont porté les ma-
» tières qui s'allument dans son
» sein. »

Nous ne sçavons si cette figure de rhétorique est bien digne du bon goût qui règne dans tout l'Ouvrage; & si elle ne ressemble pas un peu au style de la grande histoire Romaine des Pères Carrou & Rouillé.

L'Auteur appelle plusieurs fois le malheureux de Thou, décapité avec Cinq-Mars, *petit-fils du célèbre Historien*; il étoit son propre fils.

Page 137. « Le Cardinal de Ri-
» chelieu, selon M. Anquetil & se-
» lon beaucoup d'autres, est l'Auteur
» de l'équilibre établi entre les puis-
» sances de l'Europe, sur lesquelles
» la maison d'Autriche avoit eu jus-
» qu'alors trop de prépondérance. »

Cette erreur ou ce défaut d'attention, que nous trouvons dans tant d'Auteurs, nous a toujours étonnés. Depuis le mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgo-

gne, nos Rois, à commencer par Louis XI, n'ont pas cessé de craindre cette prépondérance de la maison d'Autriche & de travailler à la diminuer. Ce fut surtout la grande occupation du règne entier de François I, & d'une grande partie du règne de Henri II. Jamais cette funeste rivalité des maisons de France & d'Autriche, dont l'objet étoit d'abaisser la puissance de cette dernière maison ne fut plus animée que sous ces deux règnes; la ligue changea ou plutôt suspendit cette politique & assura la prépondérance à Philippe II. Henri IV s'attacha, comme François I, à la combattre & à rétablir l'équilibre. Marie de Médicis s'écarta de ce systême; le Cardinal de Richelieu le reprit, mais on voit qu'il n'en est nullement l'Auteur, & cette idée répétée dans tant d'Historiens, est réellement contraire aux notions les plus communes.

Page 145. « Louis XIII reprocha

» toujours à Anne d'Autriche, d'a-
» voir desiré sa mort; & lorsque
» voyant son époux prêt à descendre
» dans le tombeau, elle le conjura
» de n'y point emporter cette odieuse
» prévention, il répondit à Chavi-
» gny, qui parloit pour elle : *dans*
» *l'état où je suis, je dois lui par-*
» *donner, mais je ne dois pas la*
» *croire.* »

M. de Voltaire qui sçavoit si bien employer & placer les mots mémorables, & se les rendre propres par l'application, a placé celui-ci dans la bouche de Mariamne, qui dit à Salome, sa belle-sœur & sa persécutrice!

Dans l'état où je suis.....

Je puis vous pardonner, mais je ne puis
vous croire.

Page 426. M. Anquetil en disant que Claire-Clémence de Maillé de Brézé, femme du grand Condé, *étoit fille d'un simple Gentilhomme*, n'a pas prétendu sans doute rabaiss-

ſer la très-ancienne & très-illuſtre Maiſon de Maillé, car un ſimple Gentilhomme peut être d'une meilleure Maiſon qu'un Courtiſan bien décoré; mais l'Auteur ne s'eſt pas ſervi du mot propre; on n'appelle pas *un ſimple Gentilhomme*, un homme de la Cour auſſi comblé d'honneurs que l'étoit le Maréchal de Maillé-Brézé, père de la Princeſſe de Condé, Capitaine des Gardes du Corps, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur d'Anjou, &c.

Tome 4, page 10 « *Servin*, le » Tellier & Lionne, qu'on nomma » depuis les *Sous-Miniſtres.* » Au lieu de *Servin*, nom d'un Avocat» Général célèbre, il faut lire Ser» vien. »

Page 12. « Ils eurent permiſſion » de retourner dans leurs *maiſons;* » *mais on* ne leur rendit pas leurs » charges & emplois. »

Il falloit éviter la conſonance & l'eſpèce d'écho que forment les mots

que nous avons ſoulignés dans cette phraſe.

Page 25. L'Auteur dit que les Princes furent conduits de Marcouſſy au Havre *par le Duc d'Harcourt;* il falloit dire *par le Comte d'Harcourt.*

C'eſt le fameux Comte d'Harcourt, de la Maiſon de Lorraine, dont le tombeau eſt à l'Abbaye de Royaumont; & qui n'avoit rien de commun avec les Ducs d'Harcourt-Beuvron, que d'être deſcendu de deux filles de la Maiſon d'Harcourt. Même faute page 118 & ailleurs.

Page 79. Nous ne concevons pas bien pourquoi l'Auteur dit que les Eſpagnols étoient limitrophes de la Provence, nous ne voyons point par où. Il a raiſon ſans doute quand il dit que le gouvernement de la Provence qui confine à l'Italie, joint au gouvernement de la Guyenne qui avoiſine l'Eſpagne eût rendu le Prince de Condé trop puiſſant.

Page 146. Leon X. (en 1652)



C'est sans doute Innocent X que l'Auteur a voulu dire.

Telles sont à-peu-près les légères & peu nombreuses taches que nous avons cru appercevoir dans cet Ouvrage d'ailleurs excellent & qui ne peut manquer d'être extrêmement lu. L'Auteur a mis à la tête du premier volume, des observations qui contiennent une notice exacte des divers écrits cités dans son histoire, & qui lui ont servi de matériaux, avec des jugemens très-raisonnables sur ces mêmes écrits.

A la fin du quatrième volume, on trouve les noms, surnoms & qualités des Députés des trois Ordres des Etats Généraux de 1614, c'est-à-dire, des derniers Etats Généraux qui ayent été tenus en France.

Cet extrait étoit fait tel qu'on vient de le voir, losque nous avons reçu la lettre suivante de M. Anquetil, au sujet du passage qui concerne la Maison de Mailly.

MESSIEURS,

J'ai mis dans *l'Intrigue du Cabinet*, Tome III, pag. 426, que Claire Clémence de Maillé, épouse du Prince de Condé, étoit fille d'un simple Gentilhomme. Je l'ai dit fondé sur l'autorité de *Linet*; mais *le Laboureur sur Castelnau*, beaucoup mieux instruit & plus croyable, en parle ainsi, Tom. Ier., p. 297 & 300. édition de Paris, 1659. *in-folio*. & Tome II, page 276 & 277, de l'édition de 1731. « Nicole Duplessis, » sœur du Cardinal de Richelieu, » fut femme d'Urbain de Maillé, » Marquis de Brézé, Maréchal de » France. Celui-ci pour être issu de » la plus grande Maison de Tou- » raine, & qu'on peut dire encore » des plus anciennes & des plus il- » lustres du royaume, n'eut pas toute » la déférence que demandoit l'au- » torité & l'humeur altière du Cardi-

» nal de Richelieu, son beau frère,
» à ceux qui lui appartenoient, & il
» lui manqua de complaisance jus-
» ques au point de lui dire en face
» qu'il avoit épousé sa sœur, mais
» sans autre considération que de sa
» beauté, & dans le dépit de se voir
» reprocher le Gouvernement de Ca-
» lais, il en rendit le brevet, dont
» le Comte de Charost profita. Il ne
» laissa pas de lui donner d'autres
» emplois; mais dont il s'acquitta
» toujours d'une manière si indépen-
» dante, que le Cardinal se con-
» tenta de travailler principalement
» à la grandeur d'Armand de Maillé
» son fils unique, qu'il fit Duc de
» Fronsac & Amiral de France. &

» de traiter de cette alliance, & il
» apprit avec joie, dans la nécessité
» où il se trouva de rechercher une
» sûreté avec un homme terrible dans
» ses ressentimens, que la Maison
» de Maillé avoit toutes les quali-
» tés qu'ils pouvoit desirer. »

[*Extrait de M. Gaillard.*]



HISTOIRE universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent; composée en anglois par une Société de Gens de Lettres; nouvellement traduite en françois par une Société de Gens de Lettres; enrichie de Figures & de Cartes. Tomes XIV, XV & XVI. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 vol. *in*-8°. Le premier de 582, le second de 562, le troisieme de 536 pages.

étoient échues à Ptolemée ; la Macédoine & la Grèce à Cassandre ; la Thrace, la Bithynie & quelques autres provinces situées au-delà de l'Hellespont & du Bosphore à Lysimaque, le reste fut donné à Séleucus. Le royaume de ce dernier devint le plus puissant & le plus étendu ; outre la Syrie il comprenoit les vastes provinces de la haute Asie qui formoient l'Empire de la Perse & qui étoient bornées d'un côté par la mer Méditerranée & de l'autre par l'Indus. Séleucus Nicator tenta même de reprendre les provinces qu'Alexandre avoit conquises au-delà de ce fleuve, mais Sandrocottus avec une armée de six cent mille hommes & un prodigieux nombre d'éléphans l'obligea de faire un traité avec lui, & lui donna cinq cens éléphans. Seleucus aimoit les Lettres & encourageoit les Sçavans ; Megasthene, Auteur d'une histoire des Indes, vivoit sous son règne, & étoit admis, avec d'autres, à sa conversation. Sous le

règne

règne d'Antiochus Thetos, le troisième des Séleucides, Théodote, Gouverneur de la Bactriane se révolta dans cette province & s'y fit proclamer Roi. Il fonda un nouveau royaume de Grecs qui devint très-puissant dans cette partie de l'Asie, & qui eut de grandes relations avec les Indes; mais son histoire nous est peu connue. Les Parthes commencèrent également à jetter les fondemens de leur puissance dans l'Hyrcanie. Antiochus le Grand porta ses armes jusques dans l'Inde. Sous son règne la gloire du nom romain commençoit à se répandre en Asie; le Sénat lui envoya des Ambassadeurs, & ces étrangers ne tardèrent pas à prendre

rent le même sort. Ces Ptolemées, maîtres de l'Egypte & de plusieurs contrées voisines, furent d'abord très-puissans, mais les guerres intestines qui avoient affoibli les Séleucides les affoiblirent également. Le premier de ces Ptolemées établit le siége de son Empire à Alexandrie; cette ville devint par-là une des plus riches & des plus peuplées du monde. Tous ceux qui vinrent s'y établir, de quelque nation qu'ils fussent, Grecs, Juifs ou Egyptiens, obtinrent de Ptolemée de grands priviléges; les Juifs, en particulier s'y multiplièrent prodigieusement. Ptolemée Philadelphe, son successeur, fit achever le Phare de cette ville dans une isle voisine appellée Pharos, & joindre cette isle au continent dont elle étoit séparée par un trajet d'environ sept stades. Il fit construire le temple de Sérapis, édifice qui surpassoit par sa beauté, & par sa magnificence, tous les temples, excepté le capitole de Rome. Ce

ple renfermoit dans son enceinte
bibliothèque qui devint célèbre
is la suite par le nombre & par le
t des livres dont elle étoit com-
ée. Ptolemée Soter, afin d'en-
irager l'étude des Sciences & des
ux Arts parmi ses sujets, avoit
dé dans sa capitale une Acadé-
: ou Société de Sçavans qui s'ap-
quoient aux Sciences; c'est dans
te vue qu'il leur avoit donné une
liothèque qui fut extrêmement
nbreuse sous ses successeurs. Elle
itenoit déjà cent mille volumes à
mort de son fils Ptolemée Phila-
phe. On avoit soin d'arrêter les
res écrits en grec ou en une autre
gue & de les envoyer à l'Acadé-
e; là on en faisoit faire sur le
amp des copies qui étoient remi-
aux propriétaires & les originaux
ient conservés dans la bibliothè-
e. Cette première bibliothèque
it placée dans le quartier de la
le appellé Bruchion; mais lors-
'elle fut parvenue à quatre cens

mille volumes, on fut obligé d'en mettre dans le Sérapéon, ce qui forma une seconde bibliothèque qui renfermoit trois cens mille volumes. Dans la guerre de César celle du Bruchion fut consumée par les flammes, & il ne resta plus que celle de Sérapéon que Cléopatre augmenta dans la suite de deux cens mille volumes, qui formoient la bibliothèque de Pergame & dont Marc-Antoine lui avoit fait présent. Cette nouvelle bibliothèque d'Alexandrie, par de nouvelles acquisitions, devint plus nombreuse & plus considérable que celles du Bruchion & du Serapéon jointes ensemble. Elle fut pillée plusieurs fois pendant les diverses révolutions qui arrivèrent dans l'Empire romain; enfin l'an 642 elle fut entièrement brûlée par les Arabes qui s'en servirent pendant six mois à chauffer les bains. Cette Académie, appellée l'Ecole d'Alexandrie, a produit un grand nombre de Sçavans distingués.

On sera sans doute étonné de ce prodigieux nombre de livres, & il nous paroît que l'on pourroit faire quelques réflexions sur ce que l'on doit entendre par *volumes*; on sçait que c'étoit un rouleau; mais un volume de cette espèce renfermoit-il un Ouvrage entier ou seulement une partie; ensorte qu'Hérodote, par exemple, seroit contenu ou dans ce que l'on appelle un volume ou bien dans neuf, chacun des différens livres de son histoire formant un volume. Par-là l'Iliade seule en formeroit vingt-quatre; ce qui diminueroit prodigieusement ce nombre de volumes qui peut paroître incroyable dans un tems où l'Imprimerie n'existoit pas. Nous sommes autorisés à faire cette réflexion d'après l'exemple d'une nation qui, en faisant l'énumération de pareilles collections nombreuses de livres, se sert de l'expression de *volume* ou de l'équivalente pour désigner seulement une partie d'Ouvrage, & porte ces

énumérations à des milliers de volumes, quoique dans le fond il y ait peu d'Ouvrages différens. Dans sa manière de compter, Hérodote seroit en neuf volumes.

Ce même Ptolemée fit fleurir dans ses Etats le commerce; toutes les marchandises de l'Arabie, de l'Inde, de la Perse & de l'Ethiopie, étoient apportées à Elath & à Rhinocorus. Il fit construire la ville de Berenice pour être le principal lieu de ce commerce sur la mer rouge; mais comme le port n'en étoit pas sûr, on choisit celui de Myosharmos qui n'en étoit pas éloigné; de-là on transportoit sur des chameaux les marchandises à Coptos, & de cette ville par le Nil à Alexandrie, d'où elles étoient distribuées dans tout l'Occident; Alexandrie conserva ce commerce pendant plus de dix-sept siècles, & elle ne le perdit que lorsque les Portugais eurent doublé le Cap de Bonne Espérance. Nous sommes redevables au même Prince de la

traduction grecque de l'ancien Testament appellée la Version des Septante; il fit travailler aussi à l'histoire naturelle.

Les divisions qui survinrent dans la suite en Egypte y attirèrent les Romains, qui parvinrent, comme on le sçait, à s'en emparer.

Dans le quinzième volume on donne l'histoire de plusieurs autres Royaumes qui étoient des démembremens de l'Empire d'Alexandre, & qui furent établis ou après sa mort ou à la faveur des troubles qui survinrent sous les Séleucides; tels sont les royaumes d'Arménie, de Pont, de Cappadoce, de Pergame, de Thrace, d'Epire, de Bithynie, de Colchide, d'Ibérie, d'Albanie, de Bosphore, de Medie, de Bactrre, d'Edesse, d'Emesse, d'Adiabene, de Characene, d'Elymaïde, de Comagene & de Chalerdene. On ne connoit guères de l'histoire de ces différens Royaumes que ce qui a rapport aux Romains, parce que la

plupart ont fini par leur être
Il ne reste de ceux d'entre
n'ont pas éprouvé ce sort que
détails ; à peine est-on instru
suite des Princes qui les ont
nés , & on se borne pour a
ici à la description du pays
toire du royaume de Bactri
la Bactriane , nous offriroit
tails infiniment curieux si
des monumens. Ces Grecs ,
des Indiens , en ont soumis
sie , & ont dû contribuer
les sciences dans les Indes &
contrées voisines. Une part
toire serviroit probablemen
désabuser sur ces conjectur
propose à l'occasion des In
à jetter du jour sur ce qui p
cerner la haute Asie. Mais i
pas attribuer ce défaut aux H
anglois ; ils ont rassemblé
tout ce qui nous reste de l'A
& lorsqu'ils ne s'étendent
samment , c'est parce que l
mens leur manquent.

eux ſur Eſdras, qui rétablit chez
uifs la doctrine & les rites dans
état primitif. Il étoit très-verſé
; la connoiſſance de l'Ecriture,
on autorité le mettoit en état de
e procurer les meilleures copies
fuſſent ſoit à Jéruſalem ſoit par-
es Juifs. L'état de confuſion où
:-ci ſe trouvoient alors, exigeoit
collection de livres ſacrés. C'eſt
tte époque qu'on ſuppoſe qu'Eſ-
ſubſtitua à l'ancien caractère
:eu le caractère chaldaïque, plus
r, plus commode, maintenant
ſage, & qu'il inventa la maſſore,
voyelles & les autres points. Il

du culte, & devoient être ch
alternativement, on pense qu
revit comme le reste du code
Ce fut alors que l'on fonda à J
lem une bibliothèque dans lac
on déposa les livres des Rois
Prophêtes & de David.

On ignore si dans la revisio
livres sacrés, Esdras rétablit l
gles de la Poésie dans les Ouv
en vers, ou s'il donna simple
aux vers une ponctuation & u
vision qui les rendissent propr
service du Temple. La plupar
Sçavans ont adopté cette der
opinion; les Auteurs anglo
croient autorisés à embrasser la
mière, parce que les Pseaume
ont été composés après la capti
ont à-peu près la même cadenc
ceux qui ont été faits avant, &
plusieurs d'entre eux ne le cèd
beauté à aucun des autres. A
occasion ils s'étendent sur la P
des Hébreux & examinent l'Ou
entrepris sur ce sujet par un Ev

Le seizième volume est destiné tout entier à l'histoire des Juifs, depuis leur retour de la captivité de Babylone jusqu'à la mission de J. C. Les Auteurs entrent dans un détail curieux sur Esdras, qui rétablit chez les Juifs la doctrine & les rites dans leur état primitif. Il étoit très-versé dans la connoissance de l'Ecriture, & son autorité le mettoit en état de de se procurer les meilleures copies qui fussent soit à Jérusalem soit parmi les Juifs. L'état de confusion où ceux-ci se trouvoient alors, exigeoit une collection de livres sacrés. C'est à cette époque qu'on suppose qu'Esdras substitua à l'ancien caractère hébreu le caractère chaldaïque, plus beau, plus commode, maintenant en usage, & qu'il inventa la massore, les voyelles & les autres points. Il corrigea la Liturgie judaïque, ajouta plusieurs prières convenables aux fêtes établies depuis le jour de la captivité. Comme les Pseaumes entroient presque dans chaque partie

du culte, & devoient être chantés alternativement, on pense qu'il les revit comme le reste du code sacré. Ce fut alors que l'on fonda à Jérusalem une bibliothèque dans laquelle on déposa les livres des Rois, des Prophêtes & de David.

On ignore si dans la revision des livres sacrés, Esdras rétablit les règles de la Poésie dans les Ouvrages en vers, ou s'il donna simplement aux vers une ponctuation & une division qui les rendissent propres au service du Temple. La plupart des Sçavans ont adopté cette dernière opinion; les Auteurs anglois se croient autorisés à embrasser la première, parce que les Pseaumes qui ont été composés après la captivité, ont à-peu près la même cadence que ceux qui ont été faits avant, & que plusieurs d'entre eux ne le cèdent en beauté à aucun des autres. A cette occasion ils s'étendent sur la Poésie des Hébreux & examinent l'Ouvrage entrepris sur ce sujet par un Evêque

anglois nommé M. Have. Ils ne croient pas devoir admettre toutes les corrections que celui-ci fait au texte pour donner aux vers une certaine mesure. Ils conviennent que le sçavant Prélat s'y est très bien pris en tirant ses règles des Pseaumes acrostiches dont les vers sont renfermés dans les limites alphabétiques ; mais par malheur, disent-ils, il a choisi un Pseaume qui n'a que dix vers, & qui, par cette raison, n'est pas susceptible de cette variété de mesure qu'il auroit pu trouver dans des acrostiches d'une plus grande longueur. Ils sont persuadés que si M. Have avoit adopté le Pseaume cent dix-neuf, pour former ses règles, il nous auroit donné une idée plus haute de la Poésie sacrée, & se seroit épargné la peine de forcer le texte pour le soumettre à son hypothèse, qui l'oblige de ne faire que deux syllabes de trois, ou trois de deux, & de prendre, selon le

Cette copie fut ensuite apportée en Europe & imprimée dans les Bibles Polyglottes de Paris & de Londres.

Scaliger ayant reçu des Samaritains de Sichem, au sujet de ce Pentateuque, une lettre qu'il publia en 1676, se plaignit dans un autre Ouvrage qu'aucun des Sçavans de l'Europe n'eut fait la moindre démarche pour s'en procurer quelque exemplaire. Ces plaintes excitèrent la curiosité d'Usserius qui n'épargna aucune dépense pour en avoir cinq ou six copies qu'il fit venir de Syrie & de Palestine. Nous remarquerons ici que dès 1631, M. Peiresc en avoit fait acheter un exemplaire à Damas; on imprima le texte samaritain dans la Bible Polyglotte de le Jay, d'après une autre exemplaire apporté à Paris vers le même tems & déposé dans la Bibliothèque de l'Oratoire.

Les Auteurs anglois s'étendent aussi sur le Temple bâti par Hérode. Ce Prince ne trouvant pas que celui qui subsistoit alors fût digne de la

Samarie. Ce livre a été connu de plusieurs anciens Pères. Quelques Sçavans modernes croyent qu'il fut apporté par Manassé, gendre de Sanballat, & transcrit d'après un des exemplaires d'Esdras, puisqu'on y trouve toutes les corrections & toutes les explications que cet Auteur sacré est supposé avoir ajoutées au texte.

Outre la copie hébraïque du Pentateuque écrite en ancien caractère hébreu qui étoit le samaritain, les Samaritains en avoient une autre en langue vulgaire. L'oubli de l'ancienne langue hébraïque étoit aussi commun parmi eux que parmi les Juifs. Ils en avoient encore une autre copie en langue grecque à l'usage de leurs frères qui n'entendoient que cette langue, comme les Juifs avoient la version des Septante. L'ancienne copie hébraïque en caractères samaritains resta inconnue aux Chrétiens (d'Europe) pendant dix siècles. Scaliger fut le premier qui en parla.

Pharisiens dont l'origine est fort incertaine. Quelques-uns prétendent qu'elle avoit été fondée par le fameux Docteur Hillel qui vivoit sous Jonathan environ 150 ans avant la naissance de J. C., & que d'autres font contemporain d'Hérode. Ils admettoient une tradition orale, venue de Moyse, à laquelle ils attribuoient la même autorité qu'aux livres sacrés. Le dogme de la résurrection n'étoit pour eux qu'une transmigration des ames dans un corps plus ou moins heureux suivant les actions plus ou moins vertueuses de leur vie précédente. Ils avoient un attachement absolu à la loi cérémonielle, & négligeoient les loix morales; desorte que sous le manteau de la religion, ils cachoient tout ce que l'injustice & la cruauté peuvent inventer de plus odieux. Ils attendoient un Messie conquérant, ce qui leur étoit commun avec quelques autres sectes juives.

Les Sadducéens dont on a parlé

dans les volumes précédens, n'admettoient ni résurrection, ni peines, ni récompenses, ni même d'existence après cette vie, ni Anges, ni aucune autre substance spirituelle, Dieu étoit le seul être immatériel. Ils nioient la Providence selon Joseph; ce que les Auteurs anglois regardent comme une calomnie, ainsi que plusieurs autres imputations.

Les Hérodiens ne sont presque point connus; on croit communément que c'étoit une cabale qui vouloit faire passer Hérode pour le Messie.

Les Gaulonites, furent nommés d'après Judas le Gaulonite ou le Galiléen, qui vivoit après que les Etats d'Archelaus furent réduits en province romaine. Judas voulut faire révolter les Juifs, & le parti qu'il forma devint en peu de tems assez considérable pour bouleverser tout le pays; on connoît peu les sentimens particuliers des Gaulonites.

Il est impossible de remonter à l'origine des Esseniens. Il paroît que cette secte d'Anachoretes prit naissance peu avant le tems des Macchabées ; quelques-uns en font une branche de la secte des Recabites qui florissoient long-tems avant la captivité de Babylone. Dans cette secte il y en avoit qui tenoient pour le mariage, mais ils admettoient bien des restrictions à cet égard ; d'autres le rejettoient entièrement, condamnoient toute servitude & disoient que toute distinction de maître & de serviteur étoit contraire à la loi naturelle. Les Esseniens s'appliquoient, les uns au travail, d'autres à la seule contemplation ; on appelloit ceux-ci *Terapeutes*. Les premiers partageoient leur tems entre le travail & la prière ; les autres ne s'appliquoient qu'à la contemplation, à la prière & à l'étude des livres sacrés & de la morale, sans la moindre curiosité pour les autres parties de la Philosophie. Il y avoit beaucoup de ces Esseniens

en Egypte. Ils croyoient à l'existence des Anges, à l'immortalité de l'ame, à un état futur de peines & de récompenses; ils ne sacrifioient aucun animal. Le but auquel tendoient les Terapeutes étoit de s'élever si bien par la contemplation au-dessus de toutes les choses terrestres, qu'ils en vinssent au point de voir ce qui se passe dans le ciel, de pénétrer dans l'avenir, & de devenir de vrais Prophêtes. Ils demeuroient dans les déserts & étoient beaucoup plus répandus en Egypte qu'en Judée. Cette secte ancienne dans ces contrées pourroit être l'origine de ces contemplatifs de l'Inde qui avoient la même doctrine & qui tenoient la même conduite. Mais laissons cette conjecture; on voit que les Sçavans anglois ont rapproché de cette histoire des Juifs tout ce qui pouvoit y jetter de la variété & de l'intérêt, malgré l'érudition profonde qui y est répandue.

[*Extrait de M. de Guignes.*].

SPECIMEN ineditæ verſionis Arábico Samaritanæ Pentateuchi e codice manuſcripto Bibliothecæ Bàrbarinæ, edidit & animadverſionès adjecit Andreas Chriſtianus Hwiid Haunienſis. Romæ. 1780. Præſidium Facultate. Brochure *in* 8°. de 102 pag.

M. HWIID, jeune Voyageur Danois, qui revient d'Italie, a vu dans la Bibliothèque Barberine à Rome, un ancien Manuſcrit ſamaritain, qui contient le Pentateuque en trois colonnes; dans la première eſt le texte hébreu ſamaritain; dans celle du milieu, la verſion arabe en lettres ſamaritaines; & dans la troiſième, la verſion ſamaritaine. Il y manque quelques chapitres, & quelques-autres qui y ont été rajoutés ſont écrits d'une manière plus récente. M. Hwiid ſe propoſe de le faire connoître par une notice aſſez étendue qu'il vient de publier.

Ce beau Manuſcrit a été acheté à Damas en 1631, pour M. Peireſc, qui l'a légué par teſtament au Cardinal Barberin, ſuivant le témoignage de Gaſſendi, & ce qui eſt plus fort, ſelon une inſcription qui accompagne ce manuſcrit ; elle eſt conçue en ces termes :

Eminentiſſimo ac Reverendiſſimo S. R. E. Cardinali & Vice Cancellario Franciſco Barberino Sanctiſſimi Domini noſtri Urbani VIII, nepoti & in Ducatu Urbinate Legato a latere Nicolaus Claudius Fabricius de Peireſc, Baro Riantis, Abbas Aquiſtriæ & Regius Aqui-ſextienſis Senator, in animi ſui obſequentiſſimi memoriam Pentateuchum ſamaritanum τρίπλαπλον ex teſtamento legavit. Et plus bas : *Palamedes Fabricius de Valave, Fratris B. ad. S. M. hæres obtulit L. L. M.*

M. Hwiid relève ici une mépriſe du Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, tom. I, p. 40. où l'on dit que ce même Manuſcrit

de M. Peiresc est à la Bibliothèque du Roi : M. Hwiid cite le témoignage de M. Biornstahl, Sçavant suédois, versé dans les langues orientales, qui, après avoir examiné les Manuscrits samaritains de la Bibliothèque du Roi, assure que celui de M. Peiresc dont il s'agit n'est point dans cette Bibliothèque ; que M. Peiresc n'en a jamais eu qu'un de cette espèce en trois colonnes, comme il l'atteste lui-même dans sa lettre au P. Morin, (Antiq. Ecclés. orient. pag. 182 & suiv.) & que c'est celui qu'il a donné au Cardinal Barberin ; ce qui est encore prouvé par une lettre en date du 2 Février 1638 que M. Hwiid rapporte.

Quant à l'âge de ce précieux Manuscrit, on voit à la fin du Lévitique & des Nombres qu'il a été écrit en 1243 de J. C. ; mais par une autre date qui est à la fin du Deutéronome, cette partie n'auroit été écrite qu'en 1396.

La Version arabe en lettres sama-

ritaines, qui eſt au milieu, paroît, dit M. Hwiid, avoir été preſque inconnue des Sçavans, & on n'en a jamais publié aucune partie; elle eſt faite d'après le texte hébreu ſamaritain, qui eſt rendu littéralement. Elle diffère beaucoup de la Verſion arabe faite l'an 900 de J. C. par le Rabin Saadias Gaon pour l'uſage des Juifs qui vivoient alors parmi les Muſulmans.

Dans le deſſein de faire connoître davantage cette Verſion du Manuſcrit de M. Peireſc, M. Hwiid a choiſi le chapitre XLIX de la Genèſe, qu'il a fait imprimer en lettres ſamaritaines; il a joint à côté le même texte remis en lettres arabes & la verſion arabe correſpondante priſe d'après la Bible Polyglotte d'Angleterre. Il a mis au bas des pages quelques notes grammaticales; mais il auroit pu, pour faciliter cette confrontation & la mettre à la portée d'un plus grand nombre de perſonnes, y ajouter une



Verſion latine. En général, l
ſion arabe en lettres ſama
nous a paru plus ſerrée que c
la Verſion arabe de la Polygl
Londres.

Cette comparaiſon du Ma
ſamaritain avec les autres V
arabes de l'Ecriture, a dû co
travail, & prouve les grand
noiſſances que M. Hwiid a a
malgré ſa jeuneſſe dans les l
orientales.

A la ſuite de ce morceau il
une longue Lettre qui lui
adreſſée par le P. Auguſtin-A
Georgi, Procureur-Général d
mites à Rome. Ce Religieux
en particulier des différente
ſions arabes de l'Ecriture S
pour ſervir de ſupplément à c
été dit au ſujet de celle du
teuque ſamaritain dont nous
de parler.

La première & la plus a
Verſion eſt celle du Rabbin

Gaon, né à Phioum en Egypte vers l'an 930. Celle-ci étoit destinée pour les Juifs.

Les Chrétiens d'Egypte en ont fait une autre d'après les Septante pour leur usage; le P. Georgi croit que c'est celle qui est appellée par les Anciens *Alexandrine.*

Il y en a une troisième qui a été faite par ordre de la Propagande en 1671, d'après la Vulgate.

Une quatrième imprimée en 1752, comprend le Pentateuque, Josué, les Juges, les quatre Livres des Rois, les Paralipomènes, Esdras & Tobie.

Il s'en trouve une cinquième manuscrite dans le Collége des Maro-

ſamaritaine; l'Auteur fait ſur cette dernière quelques obſervations auxquelles nous renvoyons ceux qui s'appliquent à l'étude des langues orientales & de l'Ecriture Sainte.

[*Extrait de M. de Guignes.*]

LA Procédure Civile du Châtelet de Paris & de toutes les Juriſdictions ordinaires du Royaume, démontrée par principes & miſe en action par des formules. Par M. *Pigeau*, Avocat au Parlement, 2 volumes *in* 4°. A Paris, chez la Veuve Deſaint, Libraire, rue S. Jacques. Avec Approbation & Privilége du Roi. Prix, 24 liv. reliés

3me. & dernier EXTRAIT.

NOUS nous ſommes occupés dans les deux Extraits que nous avons donné de cet important Ouvrage, du ſoin de faire connoître le plan général & raiſonné de l'Auteur,

& d'analyser le Discours excellent qui précède l'Ouvrage, & qui, en exposant d'une manière frappante les motifs de l'Auteur, trace un plan d'étude aux jeunes gens qui se destinent à la défense des citoyens, lequel, par sa netteté & la manière dont il est divisé & raisonné, leur fait voir combien il est important pour eux de remonter à l'origine des loix, de prendre une idée du Droit avant de se livrer à la Pratique & à la Procédure, dont ils ne concevroient ni la nécessité, ni les motifs, ni l'utilité sans cette étude préliminaire qui leur en ôte la sécheresse, & en justifie & en explique le méchanisme; & c'est précisément en quoi cet Ouvrage est infiniment supérieur à tous les styles secs & arides, à tous les Ouvrages de pareille nature qu'on a donné jusqu'ici au Public, & qui n'ont jamais pu former les jeunes gens qui se destinent à suivre & à discuter les procès & la procédure.

Nous allons maintenant donner

une idée succinte du corp
vrage & de la manière m
dont il est divisé. L'Aut
avoir donné dans son Di
liminaire une définition t
la procédure, & fait vo
la manière de diriger, i
faire juger un procès, a p
vant d'entrer dans le déta
procédure il étoit à propo
les moyens de prévenir l
& c'est ce qui fait l'objet
Livre de son Ouvrage :
sont au nombre de trois.
est l'abandon ou les offr
fait à une partie de ce q
rend lui être dû ou lui a
par le moyen desquelles
l'empêche de poursuivre
est la transaction, & le t
le compromis; c'est ce qui
du Livre premier de l'O
est divisé en trois Titres &
en différens Chapitres. Le
mier, des Offres, est très
l'Auteur en rend une très

procédure ; c'eſt pour-
: la détaillerons qu'après
:es principes dans le Ti-
partie 4ᵉ, à l'exécution
, où nous parlerons des
nme moyen de prévenir
orcée du jugement.
ſecond, qui traite des
s, eſt diviſé en cinq cha-
leſquels on trouve tout
eut deſirer ſur cette ma-
roiſième comprend deux
iſés en différentes ſec-
raitent en général toutes
le Compromis, ſoit vo-
ſoit ſous l'autorité du

le plus propre à éviter les procès, leur longueur & les frais qu'ils occasionnent, nous allons rapporter les propres paroles de l'Auteur qui, avant les deux chapitres qui composent ce Titre 3e, en donne la définition; la manière dont il s'exprime servira à faire connoître de plus en plus la pureté de ses vues en composant cet Ouvrage, & l'utilité dont il peut être à tous les citoyens, soit qu'ils se destinent à traiter les affaires des autres, soit qu'il veuillent se borner à savoir diriger & conduire les leurs.

« Le Compromis, dit l'Auteur, » est une convention par laquelle les » parties qui sont en procès, ou près » d'y entrer, nomment des arbitres » pour les juger, & promettent de » s'en rapporter à leur décision.

» Si les hommes entendoient bien » leurs intérêts, ils prendroient tou- » jours cette voie, la plus propre à » leur faire obtenir ce qui leur est » dû, sans essuyer des peines, des

» longueurs & des malversations in» finies, comme on fait en suivant » la voie ordinaire. Mais il faudroit » pour cela que toutes les parties » s'accordassent; & comme il arrive » souvent qu'il en y a d'animées par » la mauvaise foi & la cupidité; que » ceux qui se laissent guider par de » tels sentimens cherchent plus à élu» der qu'à hâter la décision de la » contestation, il ne faut pas s'é» tonner s'il y a si peu de personnes » qui prennent ce parti.

» Dans les cas même où tous les con» testans sont de bonne foi, comme » on le voit fréquemment, soit parce » qu'ils ignorent les affaires, soit par» ce que la question à juger est dou» teuse, il n'est pas surprenant qu'ils » négligent cette voie; la mauvaise » humeur & la hauteur qui accompa» gnent presque toutes les contesta» tions; l'espèce de honte qu'on » trouve à reculer ou à faire le premier » des offres d'arrangemens, sont au» tant d'obstacles à l'usage du Con»

» promis. Il eſt même des cas où un
» homme modéré craint de le pro-
» poſer ; c'eſt lorſqu'il a affaire à un
» homme opiniâtre & d'une humeur
» proceſſive, qui pourroit prendre
» ſes avances comme un aveu tacite
» de la foibleſſe du droit, de la part
» de celui qui les fait, & pourſuivre
» avec plus de confiance & de cha-
» leur.

» Ajoutez à tous ces obſtacles ceux
» qu'y apportent les conſeils perni-
» cieux, qui préfèrent toujours leurs
» intérêts à ceux de leurs clients, &
» l'on aura une idée aſſez juſte de
» tout ce qui s'oppoſe à la conci-
» liation. »

On voit par ce que nous venons de tranſcrire combien l'Auteur, en écrivant ſur la Procédure, contre laquelle on fait de ſi grandes plaintes, & ſouvent avec raiſon, a dans ſes vues l'eſprit de conciliation, le deſire, exhorte les lecteurs à le ſaiſir, & leur indique les moyeus d'y parvenir. Il fait connoître les abus ; il

s'élève contre eux avec force; mais en même-tems qu'il tombe sur les auteurs de ses abus, il justifie la Procédure des fausses idées que plusieurs gens en prennent; il indique les moyens de la bien diriger lorsque l'on est forcé d'y avoir recours, & met par-là ceux qui sont forcés de plaider dans le cas ou de se conduire plus sagement & à moins de frais, ou même, ce qui est fort important, de connoître assez la Procédure pour juger si les Ministres de la Justice, auxquels ils sont forcés de confier leur défense, n'abusent pas de leur confiance pour prolonger les affaires ou multiplier les frais.

Le second Livre traite des principes généraux de la procédure. Comme l'ordre judiciaire se divise en quatre parties, comme on l'a fait voir dans le Discours préliminaire sur l'Etude de la Procédure, ce Livre est divisé en quatre parties, dont la 1re traite de la Demande & de tout ce qui y a rapport; la 2de, de

l'Instruction ; la 3me, du Jugement ; & la 4me & dernière, de son exécution : chacune de ses parties est divisée par chapitres, & les chapitres par sections, & dans l'ordre le plus clair & le plus méthodique ; & on y trouve toujours après les définitions & les motifs des préceptes & des notions qu'on y donne, des formules très-précises, des actes qui doivent mettre en pratique les préceptes qu'on vient de donner ; ce sont ces deux premiers livres qui forment la matière du premier volume de l'Ouvrage, & qui a près de 900 pages, non compris le Discours préliminaire dont nous avons donné l'analyse dans nos premiers Extraits.

Après avoir expliqué dans ce second Livre tous les principes généraux de la Procédure, c'est-à-dire ceux qui peuvent s'appliquer à toutes sortes d'affaires, l'Auteur, dans le troisième Livre qui comprend tout le second volume, & qui a 700 pag. contient les règles de la Procédure

particulière à chaque affaire ; & comme il le dit fort bien, chaque affaire, outre l'application qu'elle reçoit des règles générales dans sa conduite, a encore les règles particulières, tirées de sa nature même, & sans l'usage desquelles cette affaire seroit imparfaitement dirigée ou ne pourroit même parvenir à sa fin. Ce sont toutes ces règles particulières qui font l'objet du 3me Livre. On y traite de l'envoi en possession des biens d'un absent, de l'appel comme d'abus, des avis de parens, de l'autorisation à une femme mariée, des complaintes prophanes & bénéficiales, du pétitoire, du compte de tutelle, des différentes espèces de congés, du déguerpissement, de la complainte sur dévolut, de la saisie-gagerie, de l'interdiction des personnes, forcées & volontaires, de lettres de rescision & de leurs suites, de formalités à observer pour marier un mineur orphelin, des oppositions à mariage & de ce qu'il faut faire

[redacted]

pour les lever, des formalités à remplir lorsqu'il est nécessaire ou avantageux pour les mineurs de vendre leurs immeubles ou les hypotéquer, des lettres de ratification & de tout ce qui les précède ou les accompagne, de l'action redhibitoire, du regrês en matière d'offices, de la réintégrante, du remboursement de rentes & de ce qui est à faire en justice pour s'en libérer, des différentes espèces de retraits, censuel, conventionnel ou réméré, féodal, lignager & de mi-denier, & de la saisie censuelle. Les matières sur lesquelles l'Auteur s'est plus étendu & qu'il a surtout le plus approfondies, comme étant les plus importantes, & celles que bien des Auteurs ont traité le plus légèrement, sont, les séparations de corps & de biens, le mariage, les obligations & tout ce qui y a rapport, les sommations respectueuses, la communauté, les successions, &c. Au reste, l'Auteur a jugé à propos, comme ces diffé-

rentes matières ne tiennent pas les unes aux autres, de ne pas suivre dans ce troisième Livre le même ordre qu'il avoit suivi dans les deux précédens, & de les présenter dans un ordre alphabétique, comme le plus convenable pour les trouver promptement.

Vers la fin de l'Ouvrage on traite des lettres de terrier, de tout ce qui est à faire pour renouveller un terrier & de la demande en passation de titre nouvel, & l'Ouvrage est terminé par trois réglemens, le 1er, concernant les frais des Procureurs au Châtelet; le 2^d^, les frais de voyages, & le 3me, l'Édit de 1685 concernant l'administration de la Justice au Châtelet; & par une table des matieres faite avec le plus grand soin. Nous terminerons ce dernier Extrait en exhortant nos Lecteurs à se procurer un Ouvrage qui devient non-seulement absolument nécessaire à ceux qui se destinent au Barreau & à la discussion des affaires,

mais utile à tout homme qui ve ou conduire les siennes ou avoir u idée juste de la manière dont ce auxquels ils se confie les conduise

[*Extrait de M. Coqueley Chaussepierre.*]

LETTRES *physiques & moral sur l'histoire de la Terre & l'Homme*, adressées à la Reine la Grande Bretagne, par *J. A de Luc*, Citoyen de Genève, Le teur de Sa Majesté, Membre la Société Royale de Londres de la Société Batave, & Corre pondant des Académies Royal des Sciences de Paris & de Mon pellier. 6 vol. *in*-8°.

Jam rebus quisque relictis
Naturam primum studeat cognoscere r rum:
Temporis æterni quoniam, non uni horæ,
Ambigitur status. . . . . .
LUCR. L. 3. v. 1084 & se

A Paris, chez la Veuve Duchesn

Libraire, rue Saint Jacques. Avec Approbation & Privilége du Roi, 1779.

PREMIER EXTRAIT.

UN Ouvrage aussi considérable que celui-ci, fait par un des plus habiles Physiciens que nous connoissions, né dans les Alpes & qui les a souvent parcourues, ne peut manquer de contenir une foule d'observations intéressantes pour la Physique; mais l'Auteur regarde comme plus important encore l'objet moral & religieux. « Je déclare, dit-» il, dès l'entrée, que la conséquence » immédiate de toute la partie phy-» sique de cet Ouvrage est que la » Genèse, le premier de nos livres » sacrés, renferme la vraie histoire » du monde; c'est-à-dire, que l'é-» tude de la terre nous en montre les » plus grands traits & n'en contre-» dit aucun.

» Il est difficile sans doute d'an-

[redacted]

» noncer aujourd'hui une consé-
» quence qui tienne plus le lecteur
» sur ses gardes ; car parmi les chré-
» tiens même & les juifs, un grand
» nombre de personnes ont cru que
» les premiers chapitres de la Genèse
» étoient absolument inintelligibles ;
» & parmi les incrédules, soutenir
» Moyse, paroît le comble de la
» déraison. Qu'ils oublient donc as-
» sez cette conséquence pour entre-
» prendre de me lire, comme je l'ai
» oubliée moi même en traitant le
» sujet qui y conduit ; qu'ils ne me
» suivent que comme Physicien &
» Naturaliste, jusqu'à ce que je
» change de matière. Sçachant seu-
» lemement, que je dois être suivi
» de près, d'autant plus, que j'ai an-
» noncé une conclusion, à laquelle
» ils pensent qu'on ne sçauroit ar-
» river de bonne foi.

» Je déclare de plus que je prends
» un très-grand intérêt à ma cause,
» parce que je crois que le bonheur
» des hommes y est attaché ; & je le

» crois, par les obſervations de toute » ma vie, qui ont pleinement con» firmé à mes yeux, ce que j'ai eu le » bonheur d'apprendre ſur autorité » dans ma jeuneſſe, & que j'ai lu » dans les Ouvrages des Philoſo» phes qui ſe ſont fait le mieux en» tendre à mon eſprit.

» Il y a long-tems que cette queſ» tion eſt agitée dans le monde ; » ainſi je ne prétends rien dire de » nouveau à ſon ſujet. Mais c'eſt la » religion ſeule qui a mis un grand » prix à mes yeux aux ſciences que » j'ai cultivées. »

La principale propoſition d'Hiſtoire naturelle & de Chronologie

[redacted]

de siècles, depuis que ces no
terres ont été abandonnées
eaux : il explique dans le to
comment les feux souterrains
former des cavernes où la m
jettée lorsqu'elle a laissé les
nens à sec.

Les observations qui doive
vir de développement & de
à cette proposition, se trouve
lées avec les observations qu
teur a faites sur les. hommes
en donne la raison : lorsque
chant des fossiles il trouvoit
que part des hommes l
son attention changeoit d'
car c'est au bonheur que
tendre enfin toutes les rec
d'un Philosophe; aussi un de
miers discours est employé à
ver que la simplicité est la
naturelle du bonheur pour le
geois, & qu'elle le devien
tous les autres par le secours
sagesse. Les discours suiva
pour objet les causes finales

que la religion est le plus ferme appui du bonheur de l'homme ; par la même raison, il traite de la tolérance comme nécessaire au bonheur ; il la prouve par l'écriture même, autant que par la philosophie, car il croit fermement que si l'on peut espérer que la tolérance & la bienveillance universelle régneront enfin sur la terre, c'est de la religion, lorsqu'elle sera maintenue par les Philosophes, & non de sa destruction, que l'humanité recevra ce bien ; & il n'a point de doute sur l'évènement.

Il traite ensuite des propriétés de la matière, & de l'homme, & il entre dans l'examen des systêmes cosmologiques où l'on attribue au déluge universel la formation de la surface actuelle de la terre ; il établit que ce n'est point par les corps marins repandus à sa surface qu'on prouve suffisamment le déluge ; que ces systêmes ne sont point appuyés sur la nature, mais qu'il faut en

[redacted]

chercher un auquel la nature conduiſe, & qui puiſſe expliquer en même-tems le déluge. Le Docteur Burnet publia en 1681 un Ouvrage latin ſous le titre de *Théorie ſacrée de la Terre*, dans lequel il ſemble n'avoir voulu expliquer que le déluge, ſans s'embaraſſer d'expliquer par le déluge l'état préſent de notre globe, quoique ſon titre le promette.

Whiſton, autre anglois, grand Aſtronome, publia en 1708, un Ouvrage intitulé, *A New Theory of the Earth.* Mais cette Théorie nouvelle ne fut guère que celle de Burnet, corrigée de quelques uns de ſes défauts les plus frappans. Woodward, auſſi anglois, contemporain de Burnet, n'avoit pas été plus content que Whiſton, de ſa Théorie de la Terre; il écrivit même le premier pour la réfuter; mais comme il embraſſa un ſyſtême très-différent, M. de Luc a fait précéder l'expoſition de celui de Whiſton.

M. de Luc avoit déjà réfuté le systême de Woodward; quant aux variations du baromètre, en montrant le peu d'exactitude de son Auteur dans l'observation des phénomènes aëriens; il ne le trouve pas plus exact à l'égard de ceux qui regardent la structure de notre globe. U.e chose avoit frappé Woodward; c'est que toutes les matières qui composent la croûte que nous habitons, fussent rangées suivant leur pesanteur spécifique : les plus pesantes vers le bas, les plus légères à la surface, & les autres suivant les gradations de leur pesanteur.

Partant de cette erreur, qui étonne chez quelqu'un qui dit avoir observé, il suppose pour expliquer le déluge, « que l'abîme s'ouvrit aux » ordres de Dieu, qui, en même-» tems, suspendit la cohésion des » corps; ensorte que leurs parties » désunies se mêlèrent avec les eaux » de l'abîme; & formèrent ensemble » une sorte de limon. »

M. de Luc fait voir l'impossibilité des effets que cet Auteur suppose & l'imperfection des observations qu'il employe, & c'est ici où paroît l'Observateur intelligent & exercé. Il prouve par un grand nombre de faits que les couches de la terre ne sont point composées comme le supposoit Woodward.

Selon Leibnitz, la chaleur étant la cause des mouvemens internes dans toute la nature, a été par conséquent le premier agent physique dans la formation de notre globe. C'est à elle d'abord qu'il doit sa forme; tout fut originairement dans un état de fusion. Le globe se refroidit ensuite, le feu s'échappa; & alors se fit la séparation de la lumière d'avec les ténèbres. C'est, selon lui, l'époque que nous appellons la création du monde. Ainsi notre planète, d'abord étoile, c'est-à-dire lumineuse par elle-même, a perdu sa lumière propre, comme on pense que cela est arrivé à d'au-

ages fossiles, nous prouvent
ıdis que ces coquillages se
ient au fond des mers, il y
es terres à sec, où les végé-
ɔissoient, & où les animaux
:s vivoient, comme ils le font
l'hui.
uchzer qui tire les eaux d'un
ir intérieur pour produire le
, & l'Abbé Pluche qui fait
r la position de l'axe de la
donnent lieu aussi à M. de
rapporter plusieurs observa-
ırieuses pour établir l'insuffi-
e ces systêmes; il en est de
de celui de M. Engel, qui

[redacted]

d'un retour de ce centre à-peu-près à son ancienne place, laissa de nouveau ce continent à sec. L'Auteur passe ensuite à l'examen des systêmes où l'on attribue la formation des continens à des causes lentes comme au mouvement de la mer vers l'Occident. Il fait voir que c'est notre côté occidental qui est attaqué, & ce devroit être le contraire suivant ces systêmes.

Le second volume commence par la réfutation du systême qui attribue aux fleuves l'état actuel de la surface de la terre; M. de Luc fait voir que cela ne suffit pas pour détruire les montagnes, & que les végétaux seuls suffisent pour les conserver. Il examine la terre végétale & fait voir que sa couche sur la surface de nos continens prouve qu'ils ne sont pas anciens. La glace contribue aussi à conserver les montagnes élevées.

Il discute ensuite le systême de M. le Cat qui parut en 1750. M. le Cat suppose que dans la première formation

rmation de notre globe, toutes
; matières qui le composent, furent
abord rangées suivant leur pesan-
ır spécifique : les plus pesantes
ès du centre de la terre & les plus
gères à sa surface : ensorte que la
ernière couche fut de l'eau; &
omme tout corps figuré par un
uide environnant, est régulière-
ient rond ou sphéroïde, la surface
; la terre dut être originairement
; cette forme régulière, sans val-
es ni montagnes. Elle auroit gardé
ernellement cette figure, si le
réateur n'eût formé la lune & ne
eût placée près de nous. Mais dès ce
ioment, la couche de fluide qui
nvironnoit notre globe fut agitée
ar le mouvement violent du flux
t reflux. Cette agitation éleva la
oue du fond, & la porta en mor-
eaux énormes çà & là. Ces amas
u montagnes ne pouvoient s'élever
ans qu'il se formât des vallées, dont
a profondeur reçut enfin assez d'eau
our qu'une partie des terres relevées

[redacted]

reſtât à ſec & formât un continent qui s'eſt augmenté peu-à-peu par la même cauſe. Ces eaux ont laiſſé dans les terres les débris des animaux terreſtres qui ont pu périr dans les flots avant que les lieux où on les trouve fuſſent découverts.

Voilà pour l'état paſſé : M. le Cat explique auſſi l'état préſent & futur de la terre ; ce que le flux & reflux a fait dès le commencement, il le continue encore, quoique d'une manière moins ſenſible, parce que les matériaux de la terre ſont plus ſolides. M. de Luç fait voir que les conſéquences ne découlent pas du principe, & que dans ce principe même les continens ne peuvent avoir été formés au fond de la mer. Mais à cette occaſion il développe deux grands phénomènes généraux qui s'oppoſent à toute idée d'opération lente & ſucceſſive des eaux pour la formation de nos continens tels qu'ils ſont, c'eſt-à-dire, les montagnes ſans couches & ſans corps

marins, & la différence des corps marins qui se trouvent dans d'autres montagnes avec ceux des mers voisines. Car dans tout système de ce genre, autant que dans le systême particulier de M. le Cat, le principal ouvrage de la mer pour former des continens, se seroit nécessairement fait sur les côtes. Les parties successivement fabriquées, ne se sépareroient pour ainsi dire du métier où elles auroient été faites qu'avec une lenteur à peine concevable, puisque rien encore ne nous a fait appercevoir qu'il y ait une séparation réelle; les vagues & les marées seroient par-là, dans quelques-uns des ces systêmes, les seuls, & suivant les autres, les derniers agens qui donneroient la forme à tout. Dès-lors, en accordant même qu'il pût sortir des montagnes du sein des eaux, elles devroient être toutes semblables quant à la fabrication: leurs couches seroient toutes tournées vers les mers voisines, & rep-

[redacted]

fermeroient les mêmes corps marins que ces mers, ce qui eſt bien éloigné de l'obſervation.

Il diviſe enſuite les montagnes en primordiales & ſecondaires pour faire voir que la plupart des montagnes n'ont pas été formées par les eaux; il n'y a point de coquillages dans les cordilières ſuivant les obſervations de M. de la Condamine; ce phénomène ſi extraordinaire aux yeux de M. de Buffon, que ni lui, ni les autres Naturaliſtes ne pouvoient admettre ſur le témoignage de M. de la Condamine, eſt un des phénomènes les plus communs. Cette longue chaîne de montagnes qui s'étend d'Occident en Orient depuis le fond du Portugal juſques dans le Tirol, c'eſt-à dire, les Pyrénées & les Alpes; cette chaîne que M. Bourguet rend continuë, & dont il dit qu'elle renferme partout des couches à coquillages, eſt au contraire un exemple continuel de montagnes ſans couches ni coquillages

Voilà un point bien important de la Théorie de la Terre que l'Auteur a établi par des faits nombreux, & personne n'étoit plus en état que lui de le bien constater.

La correspondance des angles faillans & rentrans lui paroît avoir été formée par les eaux qui se sont ouvert un passage & non par les eaux de la mer. Si l'on considère la chaîne des Alpes, on verra qu'elle répond fort bien à cet effet naturel. Quoique ces montagnes forment une chaîne dans leur ensemble, leurs parties supérieures ne montrent aucune sorte d'arrangement particulier, aucune trace de zigzags; c'est dans le fond des grandes vallées, ou dans les coupures qui servent à l'écoulement des eaux, que ce parallelisme des côtés opposés se remarque, quoiqu'avec bien des exceptions. Et ce qu'il y a de plus important à considérer, c'est que ces grandes vallées où les angles faillans & rentrans forment l'engrénement

[redacted]

le plus sensible, coupent ordinairement la chaîne en travers, au lieu de la suivre; ce qui annonce plutôt destruction qu'édification.

Ainsi les angles saillans & rentrans alternativement opposés dans les vallées des montagnes, peuvent bien contribuer à prouver qu'elles ont été toutes sous les eaux de la mer; mais suivant M. de Luc, elles ne sçauroient prouver que la mer les ait toutes faites. Il y a cependant des montagnes qu'on ne sçauroit attribuer à aucune autre cause qu'à des dépôts successifs, faits par la mer dans son propre sein; celles-ci sont composées de couches, & ces couches sont toujours rangées & figurées comme des sédimens des eaux; rien en un mot n'y contredit l'idée de cette origine; mais les corps marins renfermés dans ces couches l'indique évidemment, c'est cette chaîne de montagnes qui, montrant que la terre a subi quelque grande révolution, a conduit M. de Luc à

en chercher la nature & les cauſes. Pluſieurs chaînes parallèles à celles des hautes Alpes ſont de cette nouvelle formation; il faut traverſer à l'oueſt ces montagnes ſecondaires pour s'approcher des hautes Alpes; elles commencent à Mont-Melian en Savoye, remontent l'Yſere laiſſant à la droite les montagnes primordiales; viennent environner le lac d'Anneci, & border la rive méridionale de celui de Genêve.

Cette ſuite de montagnes ſecondaires s'étend dans le Valais & juſqu'à Berne. Les fameux rochers de Millerie ſont dans cette chaîne; le jour même qu'ils inſpirèrent Rouſ-
[redacted]

Le syſtême de Teliamed l'occupe long-tems. La retraite de la mer occaſionnée par les dépots du Nil, dont M. Peyſſonel habitoit les rives au commencement du ſiécle, lui fit penſer qūe la mer s'abaiſſoit dans ſon niveau, qu'elle diminuoit par l'évaporation; mais pour bâtir ſon roman il ſuppoſe des obſervations lorſqu'il en manque; il tire, de celles qu'il avoit faites, des conſéquences abſolument arbitraires, & M. de Luc n'a pas de peine à les détruire

Lazzaro Moro, dans un Ouvrage publié en 1740 ſur les corps marins qui ſe trouvent dans les pierres, fait ſortir les montagnes du ſein de la terre, comme le rocher de l'iſle de Santorin qui parut en 1707, & le *Monte-Nuovo* qui s'éleva près de Naples en 1538. M. de Luc explique la manière dont ces montagnes ont pu ſe former, d'après les obſervations de ſon frère ſur les volcans & il les admet pour cauſe de la formation des iſles; mais il fait voi

qu'il est impossible de les admettre pour la formation des continens & des chaînes immenses de montagnes dans lesquelles on ne trouve aucunes traces de feu, comme les Alpes. Ce second volume finit par un examen du rapport entre les coquilles fossiles & les coquilles naturelles; des observations faites pendant un grand nombre d'années, un cabinet précieux d'Histoire naturelle, ont mis M. de Luc en état de s'assurer qu'une coquille fossile est aussi bien une coquille de mer, que les vases étrusques trouvés à Herculanum, sont l'ouvrage des potiers de l'Antiquité.

Le troisième volume contient des voyages faits en Allemagne & en Hollande. Ici les observations morales sont souvent jointes avec les observations physiques; si M. de Luc observe des mines, l'éducation des mineurs attire son attention & il la suit depuis leur enfance. Ce détail le conduit à des réflexions

sur la liberté. Que ne peut-on, dit-il, assujettir ainsi tous les hommes à des règles sages! Elles sont bien plus conformes à sa nature d'être social, que cette indépendance, absolue & funeste, qu'on décore quelquefois du beau nom de liberté! Quiconque craint que la subordination civile n'avilisse l'homme, ne soit contraire au droit qu'il a de jouir, ne détruise sa noblesse naturelle, ne l'écarte en un mot du bonheur, prendroit une toute autre idée en voyant le peuple des mineurs. La gaîté, la contenance ouverte, l'assurance du maintien, ne sont jamais les compagnes du malheur ni de la vraie servitude; & l'on voit ces doux caractères chez les habitans du Hartz, l'un des peuples les plus religieux & les plus immédiatement subordonnés. Sans doute, l'homme a un grand intérêt qu'on le préserve des vrais excès du despotisme, des abus réels de l'autorité, mais on s'y plonge souvent au contraire, en trou-

vant de l'excès & de l'abus par-tout ; en le faisant douter de son bonheur, en le rendant enfin déraisonnable aux yeux de ceux qui ont de l'empire sur lui, ou qui peuvent l'acquérir même par cette voie ; on disputera sans cesse sur ces milieux, mais on ne peut que s'intéresser au tableau de la situation des peuples qui paroissent vraiment heureux.

En décrivant les filons de ces mines, M. de Luc explique comment ils ont pu se former par quelques combinaisons d'abord simultanées, ensuite successives des effets du feu & de l'eau ; il décrit ensuite les fourneaux & le travail des matières qui fournissent le plomb, le cuivre & l'argent.

Les bruyères, qui s'étendent depuis Hanovre jusqu'à Hambourg, sont encore dans l'état de première nature ; c'est un terrein vierge ; sa base est certainement un ancien fond de mer ; partout on trouve en les fouillant des compositions qu'elle

[redacted]

seule peut y avoir faites. On y trouve des fossiles marins, surtout des échinites dans des pierres à feu, ou de la pierre à feu moulée dans des hérissons de mer. On en trouve aux environs de Stade, de Hanovre, de Zell, de Hambourg, de Lunebourg; ce fond ancien de la mer, n'est point semblable à celui des mers voisines; & toutes les causes lentes qu'on a imaginées pour expliquer la formation de nos continens, n'expliquent pas mieux l'origine du terrein de ces bruyères, que celle des montagnes. Sur ce fond de mer est une couche de terre végétable, probablement intacte. Cette couche prend des accroissemens graduels, & ses degrés peuvent être observés. M. de Luc espère qu'on pourra estimer un jour combien il y a de tems qu'elle se forme; & en analysant les moyens par lesquels on peut connoître si un terrein a été autrefois cultivé, il fait voir que rien pareil ne se découvre dans ces bruyères.

Il porte auſſi ſes vues ſur le tems à venir relativement à l'exploitation des mines. Le tems viendra, dit M. de Luc, où ce qu'il y avoit de plus aiſé à tirer des montagnes ſera enlevé, & où, pour pouvoir continuer à fouiller, il faudra entreprendre de plus grands Ouvrages. Mais cela ne ſe fera ſans doute que peu à peu, & à meſure que le beſoin l'exigera. Pour lors le numéraire diminuera inſenſiblement en quantité, & ſa valeur hauſſera comparativement aux choſes réelles qu'il repréſente, juſqu'à ce qu'enfin les hommes ſoyent réduits peut-être à convenir de quelqu'autre ſigne de valeur. Le fer, le plus néceſſaire de tous les métaux, eſt en ſi grande quantité partout, ſoit dans les montagnes primordiales, en filons, ſoit dans les montagnes ſecondaires & les plaines, par couches, que nous n'avons pas lieu d'être en peine à cet égard pour nos ſucceſſeurs. Mais quant aux métaux de luxe ou de ſimple commodité, l'or,

[redacted]

la mer a commencé de travailler autour de nos continens; & par la nature de ce travail, ainsi que par celui qu'elle fait encore, M. de Luc juge qu'il est aisé de s'assurer que cinquante ou soixante siècles ont suffi pour exécuter celui qui existe. Ainsi tout cela lui sert à établir la proposition fondamentale de son systême, sçavoir que nos continens ne sont pas anciens. On en verra d'autres preuves encore dans les trois derniers volumes, qui feront la matière d'un second extrait, où nous rendrons compte surtout du systême particulier de M. de Luc.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

LEÇONS *élémentaires d'Arithmétique*, ou Principes d'Analyſe numérique; par M. *Mauduit*, Lecteur Royal en Mathématiques, Profeſſeur en la Chaire de Ramus au Collége Royal de France, Architecte du Roi, Profeſſeur de Mathématiques à l'Acad. Royale d'Architecture, & Membre de pluſieurs Académies. A Paris, chez l'Auteur, au vieux Louvre, & chez Cellot & les Frères Jombert, rue Dauphine, *in*-8°. 4 liv. broché.

LES Géomètres font uſage de deux méthodes pour démontrer [redacted]

çons croit devoir faire commenc
cette méthode avec les premières n
tions des Mathématiques, par
qu'elle tient de plus près à la ma
che naturelle des Inventeurs, qu
non-seulement nous fait connoît
la vérité des principes fondame
taux, mais encore nous montre
manière de les découvrir en les d
duisant des idées claires & préc
contenues dans les premières défi
tions. Ce plan est une des choses q
distingue l'Ouvrage de M. Maudu
de tous ceux qui l'ont précédé :
conséquence on ne sera point éton
de le voir commencer par la défir
tion des termes de rapports, ne po
vant rien connoître sur les grandeu
que les différentes expressions d
unes par les autres. Cette idée do
être regardée comme une idée pr
mitive à laquelle on doit ramen
toutes les autres. Il doit naturell
ment s'ensuivre plus de générali
dans les définitions & plus de sin
plicité dans les raisons qu'on don

des diverses opérations. On trouve dans le premier chapitre les notions des principales propositions dont les Géomètres font usage, & une exposition de leur manière de procéder dans la recherche des vérités. Cet Ouvrage est divisé en quatre Livres dont nous allons rendre compte.

Dans le premier Livre, après avoir donné les principes de la numération, il déduit du systême reçu la nature des décimales; il traite des quatre premières opérations de l'Arithmétique tant sur les nombres entiers que sur les parties décimales. Chacune est expliquée de la manière a plus simple, & l'on y trouve la néthode qui avec le même degré de 'ertitude & d'évidence est en même-:ms la plus courte & la plus facile. 'Auteur fait connoître les abrégés int elles sont susceptibles en gé-ral, ou dans des cas qui peuvent)ir lieu fréquemment. A l'égard applications & usages, comme sont aussi variés que le nombre de

queſtions auxquelles on peut les em-
ployer, il donne les plus générau
& les plus utiles.

M. M. croit devoir ſe ſervir d
ſignes pour indiquer les mêmes opé-
rations en arithmétique & en algé-
bre. Il remarque que c'eſt à to
qu'on a attribué au calcul algébri
que les avantages qui réſultent d
l'uſage de ces mêmes ſignes. E
effet, veut-on dévouvrir ſi une pro-
priété convient à tous les nombr-
dans une certaine opération, il n
a qu'à voir ſi la marche qui lui con-
vient mène à la découverte d'une lo
conſtante & invariable. Le moye
de découvrir cette loi devient pre
que impoſſible ſi l'on confond tout
les parties d'une opération, tand
qu'elle ſaute aux yeux ſi l'on ne fa
qu'indiquer la même partie dans ch
que opération. Or cette indicatio
eſt également appliquable aux chi
fres & aux lettres. Rien de plus pr
pre que cette méthode pour prépar
les commençans à la généralité c

calcul algébrique dont elle renferme l'essence & la nature, qu'il est ici plus facile de saisir, parce que l'objet en est moins vague & moins abstrait.

Le second Livre traite des fractions & des opérations qui leur sont particulières ou communes avec les nombres entiers. Parmi les derniers la réduction des fractions à leur plus simple expression est une suite de recherches qui nous ont paru mériter l'attention de ceux qui s'intéressent au progrès du calcul numérique. Dans la méthode ordinaire, par le plus grand diviseur commun, on néglige communément tous les quotiens pour ne faire usage que du dernier reste qui divise exactement le reste précédent ; ici l'on suit une route toute opposée & qui devient plus simple, indépendamment des applications utiles qu'on en fait par la suite à des questions plus importantantes. Souvent à l'aide de quelques observations on découvre des divi-

ſeurs communs aux deux term
la fraction ; afin de les faire cc
tre, l'Auteur donne une mé
générale pour découvrir les pr
tés des nombres conſidérés c
diviſeurs des nombres propoſé

Cette méthode curieuſe pa
même s'applique également
les ſyſtêmes de numération,
connoître des vérités que l'o
étendre indéfiniment, & d
recherche peut exercer la fa
des commençans. On peut av
ſoin de réduire des fractions
naires en fractions décimales
une opération qui prépare à
quer facilement ſur les fr
toutes les opérations de l'ari
tique. M. Mauduit examine
qui peuvent ſe réduire exacte
des fractions décimales & cel
n'en ſont point ſuſceptibles.
montre que cela dépend uniq
du dénominateur. A l'égard de
qui donnent des périodes in
il indique différens moyens

marquable de tous les nom-
niers qui divisent l'unité ;
qu'une fois on est arrivé *à*
égal à ce diviseur diminué
, tous les restes sont com-
des restes déjà trouvés au
& les quotients complé-
quotients précédens à l'é-
la numération diminuée de
]. La théorie générale des
réparoît encore ici avec un
degré d'évidence & de fa-

u'on veut ajouter un grand
de fractions, comme cela
ans les suites qui sont in-
ou qui ont un grand nom-

bre de termes, la méthode ordi
de réduire les fractions au m
dénominateur entraîne des ca
d'une longueur insupportable. I
vrai que quelques Mathémati
ont donné des règles pour
abbaisser à un dénominateur c
mun & plus simple. Mais il fa
enseigner à le trouver sur le ch
& par une seule opération, &
à quoi l'on arrive avec la plus gr
facilité en suivant la règle que d
M. M.

Viennent ensuite les fractio
fractions, & les fractions conti
A l'égard des premières, on fai
que la théorie des changes é
gers n'est qu'un cas infiniment
ticulier d'une question plus
rale, dans laquelle il s'agit *d'as*
le rapport d'une première mes
une dernière par le moyen de
de rapports intermédiaires donn
l'on voudra. L'usage des frac
continues est devenu une parti
plus intéressantes du calcul nu

rapports inappréciables en
, ou qui sont exprimés par
es trop grands pour être re-
cilement. Cette théorie est
i avec toute l'étendue & la
é dont elle peut être suscep-
s un livre d'Elémens.

avoir donné les règles pour
quatre opérations sur les
; on en fait l'application
es opérations sur les nom-
plexes, soit par les fractions,
la méthode des parties ali-

oisième Livre traite de la
n des puissances & de l'ex-
des racines, tant sur les

de les abréger encore lorsque l'opé ration devient longue par le très grand nombre de chiffres du nom bre dont on cherche la racine, so qu'il en ait une exacte, soit qu'on n la puisse trouver que par approxim tion. On trouvera ici particulièr ment une application utile & trè commode dans la pratique de l théorie des fractions continues.

Le quatrième Livre traite des ra ports, proportions & progressio tant arithmétiques que géométr ques. On donne à la théorie des ra ports une plus grande étendue qu' commencement de l'Ouvrage, o la seule définition étoit nécessai pour avoir des idées plus général de chaque opération. On fait co noître les différentes espèces de ra ports tant simples que composé ainsi que les caractères auxquels peut reconnoître si les rapports co posans sont exprimables par d nombres finis & déterminés.

M. Mauduit observe que de suiv

e tous les théorêmes qu'il
ſont composés de deux par-
'une pour les rapports arith-
ies, & l'autre pour les rapports
triques. Par ce moyen on voit
pour ainſi dire les logarithmes
ſultent de l'analogie & de la
raiſon de ces rapports. On
a ici un théorême général
omparaiſon des rapports quel-
s, tant arithmétiques que
triques. Les propriétés ſi con-
es proportions ſe déduiſent
lement de ce théorême, qui
nnoître ſi les rapports que l'on
re ſont égaux ou inégaux. La
le trois ſuit naturellement de

ſeule & unique de ſon eſpèce, & que l'on a mal-adroitement attribué à la règle ce qui ne convient qu'aux relations que peuvent avoir entr'elles les quantités qui entrent dans la queſtion qu'on réſout par la règle de trois. Il fait voir de plus que, ſi l'on prenoit les définitions reçues, à la lettre, on admettroit des queſtions abſurdes. On trouve une définition générale qui exprime le caractère diſtinctif de toutes les queſtions qui ſe réduiſent à une règle de trois. *Ce ſont toutes celles où il s'agit de découvrir une quantité inconnue dont les correſpondantes ſont données, ainſi que la loi ſuivant laquelle l'inconnue ſe déduit de ſes correſpondantes.* Une queſtion qui renferme le plus grand degré de complication dont ces ſortes de recherches ſont ſuſceptibles, eſt réduite par l'analyſe à une proportion dont trois termes ſont connus, & de cette analyſe on en tire une règle unique & générale pour y ramener de même toutes les autres

questions de même nature. Viennent ensuite les règles qui ont le plus de rapport avec celle-ci, comme règle de société, d'une & de deux fausses positions, les règles d'escompte & d'alliage avec leurs différentes espèces. Parmi ces dernières on fait voir leur identité avec la méthode des centres de gravité, & l'on en montre l'application au calcul de la portée moyenne des terres & à la manière de calculer les hazards & les probabilités. On traite ensuite des progressions arithmétiques & géométriques, & de leur forme tant pour un nombre fini de termes que pour un nombre infini. La comparaison du terme gé-

[redacted]

ſoudre des queſtions utiles ſoit dans le commerce ſoit dans les arts ; mais dont la ſolution directe deviendroit très-difficile ſans le ſecours des logarithmes. Dans le reſte du Livre, il donne les principes de la théorie des combinaiſons, ſi néceſſaires dans toutes les ſciences, où l'on ne peut juger que ſur des évènemens ſuſceptibles de toutes ſortes de hazards, & dépendans du caprice des hommes ou d'autres conditions variables. Comme cet Ouvrage eſt particulièrement deſtiné aux Elèves qui ſuivent les leçons de cet habile Profeſſeur, il y donne une méthode de toiſer, beaucoup plus courte que toutes celles dont on fait uſage, mais trop peu connue & négligée de preſque tous ceux à qui elle ſeroit le plus utile & le plus néceſſaire. Il a joint auſſi à la fin de ce Traité des tables des ſubdiviſions des principales meſures réduites en parties décimales.

Cet Ouvrage eſt dédié à M. Perronet, premier Ingénieur des Ponts

& Chaussées, qui avoit fait adopter les Ouvrages de M. Mauduit dans l'Ecole des Pont & Chaussées, comme étant appropriés à l'Architecture & au Génie. Nous avons annoncé la Géométrie à laquelle ce nouveau volume servira d'introduction ; & nous avons observé que cette Géométrie différoit des autres par l'attention que l'Auteur a eue d'y faire connoître l'analyse géométrique des Anciens, très différente de l'analyse moderne, & de donner à-la-fois les solutions numériques & géométriques des problêmes qu'il y propose. Ainsi l'on peut dire que ces Ouvrages, qui sont travaillés avec beaucoup de soin & qui sont le fruit d'une longue expérience, renferment une marche très propre à donner l'esprit mathématique sans nuire à la clarté qui est essentielle à des Ouvrages élémentaires.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

Le grand Œuvre de l'Agriculture, ou l'art de régénérer les Surfaces & les Très-Fonds; accompagné de Découvertes intéressantes sur l'Agriculture & la Guerre, présenté au Roi & à la Famille Royale. Par M. *Montagne*, Marquis de Poncins, ancien Officier aux Gardes Françoises. A Lyon, chez Faucheux, quai des Célestins; à Paris, chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques. 1779. 1 vol. *in*-12 de 401 pages.

Second Extrait.

Nous avons exposé dans le premier extrait les idées de M. le Marquis de Poncins, sur l'amélioration des terres par leurs transports, leur labourage, leur culture; ce Citoyen zélé ne borne pas ses vues pour le bien public à ces seuls objets, il s'occupe de tout ce qui peut intéresser le bien général & en particulier

celui de la province de Forez, qu'il connoît mieux que toute autre; parce que ſes terres y ſont ſituées & que, comme on l'a vu, il les cultive lui-même avec la plus grande aſſiduité.

Après avoir traité dans un chapitre particulier de la néceſſité de rendre générale la pratique des prairies artificielles; après avoir prouvé qu'elles peuvent réuſſir partout, & que ſi le ſuccès n'a pas toujours répondu aux eſpérances, c'eſt parce que on n'y a pas mis aſſez de ſoin & de patience. M. le Marquis de Poncins porte ſon attention ſur un objet encore plus important, puiſ-

[redacted]

» rais qui dominent dans ces p
» vinces, sont la cause de la
» valétudinaire qu'ils mènent, &
» l'abréviation de leurs jours en r
» tant à demeure les fièvres in
» mittentes qui deviennent ensuit
» germe de toute sorte d'infirmit
» L'hiver est le seul tems où
» puisse habiter la plaine de Fo
» sans craindre la fièvre....
» Cultivateurs de cette plaine p
» tant sur leur visage la pâleur d
» mort ne sont que des squele
» ambulans, dont les bras se refu
» à la culture, ou ne la peu
» donner que foiblement.... D
» ces pays infortunés la vieil
» commence à quarante-cinq a
» la décrépitude à cinquante-ci
» & très peu vont à soixante,
» &c. » Si ce tableau n'est p
exagéré, comme on doit le sup
ser, il n'y a aucun doute qu'i
faille faire le sacrifice des étang
la province de Forez, ou du m
d'un grand nombre de ces étan

quelqu'avantageux qu'en puiſſe être le produit pour ceux qui en ſont les propriétaires; c'eſt auſſi la concluſion qu'en tire M. le Marquis de Poncins; mais comme de l'aveu de ce zélé Citoyen, on ne doit rien donner au haſard quand il s'agit d'attenter au droit de propriété, il propoſe de faire un eſſai pour reconnoître juſqu'à quel point la deſtruction des étangs peut diminuer les maladies & influer ſur la ſanté; cet eſſai conſiſteroit à défendre de mettre les étangs en eau pendant quelques années & à faire conſtater pendant ce tems l'état de la ſanté des habitans de cette province par des gens de l'art.

Mais pour porter le dernier coup aux étangs & ſurtout pour engager les propriétaires à ſe prêter à cette épreuve & même à la ſuppreſſion ou diminution définitive, l'Auteur entreprend de leur prouver que, quoique dans l'état actuel des choſes, un étang qui a pour priſe d'eau,

une ſource intariſſable rend le quadruple d'une autre terre de qualité ſemblable avec peu de dépenſe; cependant le profit qu'on croit y trouver eſt illuſoire; qu'un étang réduit en pré artificiel produiroit autant que s'il avoit été en eau, & que d'ailleurs la ſomme des détériorations & des pertes occaſionnées par les étangs, l'emporte ſur celle des profits qu'on y peut faire. C'eſt dans l'Ouvrage même qu'il faut voir les preuves que l'Auteur donne de cette propoſition. Nous ferons ſeulement ici une obſervation à laquelle M. le Marquis de Poncins paroît n'avoir pas fait d'attention, c'eſt qu'il eſt poſſible que la nature ait mis des obſtacles inſurmontables ou qu'on ne pourroit vaincre que par des travaux immenſes, à la ſuppreſſion ou même à la diminution notable des étangs de la province de Forez; il ſuffit en effet pour cela que toute la plaine de ce pays ſoit plus baſſe qu'aucun des lieux envi-

ronnans; or c'eſt qu'on ne peut connoître qu'au moyen des nivellemens faits par d'habiles gens, & c'eſt là une opération qui doit néceſſairement précéder toutes les ſpéculations qu'on pourroit faire à ce ſujet.

Nous ne ferons qu'indiquer les chapitres dans leſquels M. le Marquis de Poncins traite de la nouvelle culture de M. Tull, propoſée par M. Duhamel; des moyens d'y amener nos Cultivateurs, ſans qu'ils s'en apperçoivent, en conciliant leur ancienne culture avec la nouvelle; d'une nouvelle ordonnance de métairie par laquelle la même terre réunit le quadruple avantage d'être

& de leur luxe qui enlève aux campagnes un nombre infini de bras faits pour les cultiver. Les servitudes de toute espèce, les droits féodaux & les rentes nobles ou censives dont les habitans des campagnes sont accablés, sont un autre entrave à l'Agriculture & un des plus grands fléaux qui affligent l'humanité. Encore un ennemi très-redoutable de l'Agriculture, c'est l'excès du jeu, & surtout des jeux de hasard, qui, depuis quelque tems, ont pénétré jusques dans les plus petites villes de province.... Tous les hivers on a la douleur d'apprendre la ruine de quelque famille, victime de cette malheureuse passion, & que la pauvreté met dans l'impuissance de faire les frais nécessaires à une bonne culture.

Les autres obstacles à l'Agriculture que M. de Poncins passe en revue sont, la surcharge des métayers; les frais de la justice criminelle; la mauvaise disposition des terres pour

le labourage, le diſperſement des terres, la trop grande autorité des Subdélégués des Intendans, & enfin le peu de conſidération des Cultivateurs. L'Auteur expoſe avec énergie les funeſtes effets de toutes ces cauſes, & ils ſont ſi évidens que ce n'eſt point ſur ces objets qu'il peut trouver des contradicteurs; mais dans ce genre comme dans beaucoup d'autres, les maux ſont ordinairement auſſi faciles à appercevoir, que les remèdes pratiquables ſont difficiles à trouver : ceux que propoſe M. le Marquis de Poncins, ſeroient ſans doute très-efficaces, mais ils ſuppoſent dans la politique, dans l'adminiſtration générale, dans les idées & dans les mœurs de toute une nation de ces grandes révolutions qui ne peuvent être que l'Ouvrage du tems & qui exigent encore un concours de circonſtances dont la réunion & la durée ſont malheureuſement preſque impoſſibles.

L'Ouvrage dont nous rendons compte eſt terminé par l'expoſition de quelques inventions utiles pour la guerre ; la première, conſiſte à faire faire à une armée ou à de gros détachemens une marche cachée & ſouterraine par des excavations d'une profondeur, longueur & largeur ſuffiſantes pour dérober entièrement ſes opérations à la vue de l'ennemi. La ſeconde, eſt une ruſe de guerre qui conſiſte à tromper de loin l'ennemi en repréſentant à ſes yeux une armée bien plus conſidérable qu'elle ne l'eſt réellement. L'expédient que M. le Marquis de Poncins a imaginé pour cela, conſiſte, pour nous ſervir de ſes expreſſions, en *des tapiſſeries de pantins militaires*, compoſées de pluſieurs rangs de ſoldats poſtiches peints ſur des cartons & dont chaque rangs ſera mis en mouvement par deux ſoldats réels placés à chaque extrémité. La troiſième invention enfin, conſiſte en ponts de cordes pour le paſſage des

rivières. C'eſt aux militaires expérimentés à apprécier le mérite de ces inventions. Quant à nous, ſi l'on objectoit que M. le Marquis de Poncins, n'a pas ſuffiſamment prévu tout ce qui peut s'oppoſer à l'exécution des différens expédiens qu'il propoſe dans le cours de ſon Ouvrage, nous ne pourrions toujours que donner les plus ſincères applaudiſſemens au zèle & au courage qui auroient empêché cet excellent Citoyen d'appercevoir dans toute leur tendue les difficultés qui peuvent e rencontrer dans la pratique de ſes ues toutes dirigées vers le bien général.

[redacted]

EXTRAIT des Observations [...]rologiques faites à Montm[...] par ordre du Roi, pendant [...] de Juin 1780, par le R. P[...] Correspondant de l'Acad. [...] des Sciences.

A DES chaleurs excessi[...] nous avons éprouvé [...] miers jours du mois, & à u[...] abondante tombée le 4, a [...] une température froide & t[...] jusqu'à la fin du mois : cette [...] rature a été favorable aux [...] à la vigne & aux foins, n[...] étoit très-contraire aux fruits [...] espèce & aux légumes. Le p[...] les rosiers & l'églantier fleu[...] Le 6, les blés & les orges é[...] on servoit les fraises, & [...] guignes. Le 11, la vigne, le[...] les tilleuls entroient en fleur[...] on n'entendoit plus le rossig[...] 16, les avoines montroi[...] grappes. Le 20, on servoi[...]

) beau, très-chaud, électri-
onnerre, pluie la nuit. Le 4,
ice boréal.) nuages, pluie,
e, électricité, frais, change-
narqué. Le 7, (4e *jour après*
.) nuages, très-froid. Le 8,
e.) beau, très-froid. Le 9,
.) beau, froid. Le 10, (*équin.*
.) beau, doux. Le 12, (4^{e}
ant la P. L.) beau, chaud.
(*P. L.*) nuages, froid. Le
unistice austral.) beau, chaud.
, (4e. *jour après la P. L.*)
, pluie, frais. Le 21, (*apog.*)
roid. Le 25, (*D. Q. & équi-*
scendant.) beau, vent froid.

pendant ce mois, quoique les ve
ayent été très-variables.

Il est tombé de la *pluie* les 4,
7, 14, 15, 17, 19, 20 &
Elle a fourni 10, 6 lig. d'eau; il
tomba 10 lignes le 4, dont 7, 9
tombèrent en un quart d'heure, &
reste du mois n'a fourni que 0, 6 l
L'*évaporation* a été de 78, 0 lign

Plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée, 20 d 0 pend
une grande partie du mois. *Moin
déclinaison*, 19 d 40 le 16 à 4
matin; à la suite d'une *aurore*
réale, qui fut observée pendant
nuit vers 11 h. du *soir*. *Différen*
20'. *Déclinaison moyenne*, au m
19° 58' 15"; à *midi*, 19° 59' 2
au *soir*, 19° 59' 21". Du *jo*
19° 59' 0".

L'aiguille a encore eu une gra
déclinaison & peu de variation;
fut stationnaire à 20 d depuis le
jusqu'au 30. L'époque de sa gra
déclinaison concourt avec l'app

continuel dans le mercure du thermomètre à l'heure de la plus grande chaleur du jour.

Plus grande élévation du mercure, 28 po. 3, 5 lig. le 27 à 8 h *matin*, le vent nord & le ciel en partie serein. *Moindre élévation*, 27 po. 9, 5 lig. le 5 à 9 h. *soir*, le vent nord frais & le ciel couvert. *Différence*, 6, 0 lig. *Elévation moyenne*, au *matin* & à *midi*, 28 po. 0, 1 lig.; au *soir*, 28 po. 0, 2 lig. *Marche du baromètre*, Le premier, à 4 $\frac{1}{4}$ h. *mat.* 27 po. 11, 8 lig. Du premier au 5, *baissé* de 2, 3 lig. Du 5 au 8, *monté* de 2, 4 lig. Du 8 au 10, *baissé* de 2, 3 lig. Du 10 au 13, *monté* de 2, 8 lig. Du 13 au 14, *baissé* de 2, 2 l. Du 14 au 15, *monté* de 2, 7 lig. Du 16 au 19, *baissé* de 2, 7 lig. Du 19 au 27, *monté* de 5, 3 lig. Du 27 au 30, *baissé* de 4, 0 lig. Le 30, *monté* de 0, 6 lig. Le 30, à 9 h. *soir*, 27 p. 11, 11 lig. En général il a été élevé & a peu varié

11 à 1 ½ h. *soir*, le vent nord chau
le ciel en partie serein. *Moindre*
chéresse, 18, 0 d le 18 à 4 ½ h. *m*
le vent ouest frais & le ciel couv
3 d. *Etat moy*
Différence, 44, 3
44, 9 d.

Nous n'avons point eu de n
des pendant ce mois.

Résultats des trois mois du
tems : *Vents dominans*, no
sud-ouest. *Plus grande chaleu*
8 d. *Plus grand froid*, 0
condensation. *Plus grande él*
du baromètre, 28 po. 3, 5
Moindre élévation, 26 po
lignes. *Elévation moyenne*
midi & *soir*, 27 po. 10, 8
grande déclinaison de l'ai
mantée, 20 d 1'. *Moindre*
son, 19 d 40'. *Déclinaiso*
au *matin*, 19° 55' 24''
19° 59' 23''. au *soir*
20''. Du *jour*, 19° 57'
grande sécheresse, 62
grande humidité, 5, 2
37, 6 d. *Quantité de pl*

10 lig. *Evaporation*, 14 po. 11, 0 lig. *Différence*, 11 po. 5, 2 lignes

Nombre des jours. Beaux, 28. *Couverts*, 31. De *nuages*, 32. De *vent*, 24. De *pluie*, 44. De *neige*, 2. De *grêle*, 11. De *tonnerre*, 7. De *brouillard*, 6. D'*aurore boréale*, 1. De *parhélie*, 1. De *parasélène*, 1. *Température* froide assez sèche. *Maladies*, aucune régnante. *Productions de la terre*, en bon état, excepté les fruits.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

RUSSIE.

DE S. PETERSBOURG.

R*ÉFLEXIONS sur le tems périodique des Comètes en général, & principalement sur celui de la Comète observée en 1770*, présentées à l'Académie Impériale des Sciences de S. Petersbourg dans son Af-

ſemblée publique du 13 Octobre 1778; par *A. J. Lexell*, Académicien & Aſtronome, Membre de l'Académie des Sciences de Stokholm, de la Société d'Upſal, & Correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris. A S. Petersbourg, de l'Imprimerie de l'Académie Impériale des Sciences. 36 pages *in*-4°.

Nous annonçâmes dans nôtre Journal de Janvier 1778 le réſultat ſingulier des ſçavans calculs de M. Lexell, par leſquels il trouve que la Comète de 1770 auroit une période de cinq ans & demi, & devroit reparoître en 1781. Ce travail a été publié dans un ſi grand nombre de Journaux & de Mémoires académiques, que nous n'inſiſterons pas là-deſſus. Nous obſerverons ſeulement que ce Mémoire-ci eſt le plus détaillé de tous; on y voit les comparaiſons des calculs avec les obſervations & les différentes ſuppoſitions ou les eſſais de calculs par leſquels M. Lexell s'eſt aſſuré que toute autre

orbite ne repréſenteroit pas auſſi bien les obſervations ; cela lui paroît ſuffire pour prouver que telle étoit en effet la période. Mais il avoue que, dans cette ſuppoſition même, l'action ſeule de Jupiter pourroit fort bien empêcher qu'on ne la revît au bout du même tems.

Obſervations & Expériences ſur les Aimans artificiels, principalement ſur la meilleure manière de les faire ; lues à l'Académie le jour de ſon Aſſemblée publique de 1778, par *Nicolas Fuſſ*, Adjoint de l'Académie Impériale des Sciences. 38 p. *in*-4°. avec figures.

L'Académie de Petersbourg ayant reçu de M. de Kronſe une collection de barreaux d'aciers depuis un demi-pied jusqu'à 2 ½ pieds, M. Euler, dont l'imagination & la curioſité ne ſont point affoiblies malgré ſon âge & ſes travaux, & la perte presque entière de ſa vue, s'en ſervit pour faire diverſes expériences avec M.

[redacted]

Fusſ, afin de confirmer & d'étendre ſa théorie ſur l'aiman. Ils ont reconnu divers phénomènes, par exemple, qu'en donnant à un barreau une contre-touche qui détruit ſon magnétiſme, il en prend enſuite davantage quand on frotte dans le premier ſens. Enfin, avec une paire de petites lames extrêmement affoiblies, ils ſont parvenus par divers procédés à faire des aimans artificiels de la plus grande force. Ils ont ſurtout employé une quadruple touche verticale en frottant à-la-fois chacun des deux barreaux avec deux faiſceaux formés de pluſieurs barreaux qui avoient déjà été aimantés ſéparément; ils penſent que par cette méthode les conduits magnétiques débouchés en même-tems dans les deux lames, donnent un paſſage plus facile au fluide qui s'y élance avec impétuoſité des deux faiſceaux & peut librement circuler d'une lame à l'autre à travers les contacts de fer qui en réuniſſent les extrémités,

au lieu que dans la double touche où l'on n'opère que ſur une lame les premiers traits appliqués à la première lame reſtent toujours ſans effet, parce que le fluide qui s'y décharge trouvant bouchés les conduits de l'autre lame ne peut continuer ſa route, s'arrête & ſe diſperſe à l'entrée, ſurtout ſi l'acier eſt d'une trempe très-dure; la circulation ne ſe forme librement que lorſque les deux lames ſont aimantées également; il doit donc être plus avantageux de les aimanter toutes deux à la-fois.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Elémens de la langue des Celtes Gomérites ou Bretons, Introduction à cette langue & par elle à celles de tous les peuples connus.

Non ſunt loquelæ neque ſermones, in quibus non audiantur voces eorum.

Pſalm. 18.

Par M. le *Brigant*, Avocat à Tréguier. A Strasbourg, chez Laurens & Schouler. 1779. Brochure de 56 pages *in*-8°. Dédiée à M. Oberlin, Professeur en l'Université de Strasbourg.

Ce n'est ici qu'une partie d'un Ouvrage considérable, dans lequel l'Auteur annonce que « chacun trouvera les principes de sa *propre langue*, quelle qu'elle puisse être. » Un Grec par exemple y apprendra que le mot *arachné*, d'où vient le françois *araignée*, est en langage Gomerite ou Breton *a ra ké né*, c'est-à-dire, *qui fait un filet, une cloison de fil*; parce que *né* primitif signifie *file*, ou *qui file*, d'où *néo* grec *je file*; *nethe* aussi *file*. *Athené*, égyptien, *à tè nè*, c'est-à-dire, *& toi filer*. C'est la *minerva* des Romains, en breton *mé né er vat*, i. e. *je file bien*.

Rien au reste de plus simple & de plus concis que cette langue des Gomérites ou Bretons, conservée

bien plus pure dans la Bretagne Armorique, selon l'Auteur, que dans l'isle Britannique. Le *nom* y est indéclinable; de petites particules en marquent les cas. Le verbe, *vè ar bè*, c'est-à-dire, « ce qui est l'existence, où le mot qui sert à l'exprimer, ne se retrouve dans aucune » des langues connues aussi entier » & aussi complet que dans celle » des Bretons. » On trouvera ici quelques modèles de conjugaisons, quelques observations relatives à la syntaxe & des *exemples de quelques textes bretons*, avec la traduction en françois; mais il faut sçavoir que le breton armoricain, qui n'est qu'un dialecte de l'ancienne langue Celtique, est aussi depuis long-tems divisé en quatre dialectes, le *Trécorien*, le plus pur; le *Léonard*, ou de l'Evêché de S. Paul de Léon, *plus langoureux & plus allongé*; le *Cornouaillier*, ou de l'Evêché de Quinper-Corentin; enfin, le *Van-*

netais, le *plus défiguré & le plus écarté de l'original.*

DE DIJON.

Observations sur la Rage; suivies de réflexions critiques sur les spécifiques de cette maladie. Par M. *le Roux*, Maître en Chirurgie, Associé de l'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, & Chirurgien Major de l'Hôpital genéral de la même ville. A Dijon, chez J. B. Capel, Imprimeur-Libraire de Mgr. l'Evêque, Place S. Georges. 1780. Brochure *in*-8°. de 52 pages.

M. le Roux pense avec beaucoup de vraisemblance qu'aucun des remèdes internes, auxquels on a eu recours jusqu'à présent pour prévenir ou guérir la Rage, n'est capable de produire un bien si desirable. Suivant lui, il faut donner toute son attention aux plaies, par lesquelles

le poison de la Rage est comme inoculé & où il séjourne pendant plus ou moins de tems sans se développer & sans infecter la masse des humeurs. On doit tout faire pour extraire ce dangereux venin des plaies dans lesquelles il reste caché ; & pour cela on doit le plutôt qu'il est possible, laver, scarifier, faire saigner, cautériser, brûler, faire suppurer long-tems & abondamment ces plaies, sans redouter la cruauté de ce traitement, parce que le mal qu'il prévient est encore cent fois plus cruel. Quoique M. le Roux ne soit pas le premier qui ait recommandé cette méthode, son Mémoire qui contient plusieurs observations mérite néanmoins l'attention des gens de l'art ; il est du meilleur ton ; on y trouve partout l'homme instruit & judicieux.

DE PARIS.

Mémoire de M. Pelletier, Ingé-

nieur, Machiniste Pensionné de S. A. R. *Dom Gabriel*, Infant d'Espagne, sur les effets, propriétés & avantages d'une machine de son invention, concernant les armes à feu, & de plusieurs autres qu'il a présentées depuis peu à l'Académie Royale des Sciences.

On sçait que l'inégalité dans l'épaisseur des canons des armes à feu a plusieurs inconvéniens très-considérables; comme d'empêcher qu'on ne puisse tirer juste avec ces armes, & surtout de les rendre sujettes à crever & d'occasionner par là les plus grands accidens.

Il n'est pas moins certain que malgré les soins qu'on se donne pour éviter ce défaut dans la fabrication des armes, on réussit très-rarement à faire des canons d'une épaisseur parfaitement égale dans toutes leurs parties.

Le sieur Pelletier, après avoir exposé ces inconvéniens, annonce dans son Mémoire, qu'il a trouvé

le moyen de les éviter d'une manière certaine, par le secours *d'une machine simple & peu coûteuse, qui en exécutant même avec plus de diligence qu'aucune des manipulations employées jusqu'à présent, rend les canons d'armes à feu de toute espèce d'une épaisseur parfaitement égale dans tous leurs points correspondans, & dans la forme desirée, avec la plus grande précision.*

« Il ajoute que cette machine a » non-seulement le mérite d'exécu- » ter dans la dernière perfection, » mais qu'on peut aussi par son » moyen s'assurer très-promptement » & mathématiquement de l'égalité

» casionnés par leur imprudence. Enfin, suivant le Mémoire du sieur » Pelletier, cette machine a travaillé à diverses reprises en présence de Messieurs le *Chevalier de* » *Borda*, *l'Abbé Bossut* & *Cousin*, » Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour » examiner cete machine & lui en » rendre compte. »

On voit, en effet, par l'extrait du rapport de ces Messieurs, à la suite du Mémoire du sieur Pelletier; « qu'ils ont jugé sa machine propre » à produire les effets qu'il lui attribue *de la manière la plus simple* » *& la plus sûre*, & qu'elle est digne » par-là de l'attention & des éloges » de l'Académie.

» Que le sieur Pelletier a appliqué sa machine à plusieurs autres » usages utiles: qu'il s'en sert pour » refendre toutes sortes de pignons, » & qu'elle exécute avec autant de » vîtesse & de précision que la machine à refendre, qui est entre les

» mains de beaucoup d'ouvriers : » qu'elle a de plus l'avantage de pou» voir refendre tout droit des pi» gnons, quand bien même ils au» roient un pied de long : qu'il s'en » sert pour pousser des moulures & » des cannelures dans différentes piè» ces de serrurerie.

» Ces Messieurs remarquent en » passant, que le sieur Pelletier fait » usage d'une machine fort simple » pour tailler les fraises qu'il em» ploye : qu'ils lui ont vu faire » avec beaucoup de justesse & de » célérité des fraises d'une dentelure » considérable. Qu'une des pièces [redacted]



Description des principale
gravées du Cabinet de S. A. S
Seigneur le Duc d'Orléans ,
Prince du Sang. Tom. 1 *fo*
Avec Approbation & Privi
Roi. Paris, chez les Auter
l'Abbé *de la Chau*, Garde d
net du Prince, au Palais Ro
l'Abbé *le Blond*, de l'Acad
Inscriptions & Belles-Lettr
Collége Mazarin ; & enco
Pissot, Libraire, quai des
tins. Prix, 72 liv. en carto

Voici le premier volume
gnifique Ouvrage, digne d
auquel il est dédié. Il conti
pierres gravées, dont les su
tirés de la Mythologie ou
héroïques, avec un frontisp
vignette & cinquante culs-d
dans la composition desqu
souvent fait entrer des méda
latives à la description des
description accompagnée d
tions sçavantes & curieuses.
res & les culs-de-lampe ont é

par M. Cochin, d'après les deſſins que cet habile Artiſte en a fait lui-même. Il faut ſeulement excepter le frontiſpice & la vignette dont les deſſins ſont de M. Cochin, & le dernier ornement typographique dont l'invention appartient à Madame la Comteſſe de Sabran.

On a ſuivi pour les matières à-peu-près le même ordre qu'avoit obſervé M. l'Abbé Winkelmann, dans la deſcription des pierres gravées du Baron de Stoſch; & on a fait fabriquer du papier de la même forme que celui qu'a employé l'Auteur de la deſcription des pierres gravées du Cabinet du Roi.

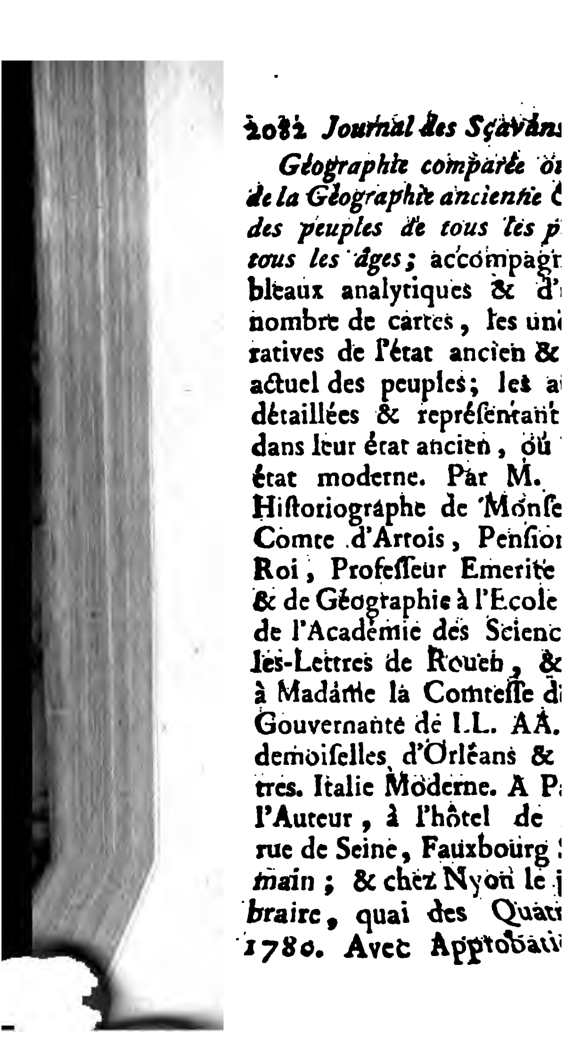
Description des principales pierres gravées du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang. Tom. I *fol.* 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. Paris, chez les Auteurs, M. l'Abbé *de la Chau*, Garde du Cabinet du Prince, au Palais Royal; M. l'Abbé *le Blond*, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, au Collége Mazarin; & encore chez Pissot, Libraire, quai des Augustins. Prix, 72 liv. en carton.

Voici le premier volume d'un magnifique Ouvrage, digne du Prince auquel il est dédié. Il contient cent pierres gravées, dont les sujets sont tirés de la Mythologie ou des tems héroïques, avec un frontispice, une vignette & cinquante culs-de-lampe, dans la composition desquels on a souvent fait entrer des médailles relatives à la description des pierres; description accompagnée d'explications sçavantes & curieuses. Les pierres & les culs-de-lampe ont été gravés

par M. Cochin, d'après les dessins que cet habile Artiste en a fait lui-même. Il faut seulement excepter le frontispice & la vignette dont les dessins sont de M. Cochin, & le dernier ornement typographique dont l'invention appartient à Madame la Comtesse de Sabran.

On a suivi pour les matières à-peu-près le même ordre qu'avoit observé M. l'Abbé Winkelmann, dans la description des pierres gravées du Baron de Stosch; & on a fait fabriquer du papier de la même forme que celui qu'a employé l'Auteur de la description des pierres gravées du Cabinet du Roi.

Le second volume, que celui ci doit faire desirer avec impatience, contiendra presqu'autant de pierres gravées, qui représentent des sujets de l'Histoire Grecque & Romaine, des portraits de personnages illustres, des animaux & autres objets intéressans ou par le sujet, ou par le travail de l'Artiste. Il paroîtra vers



Géographie comparée ou
de la Géographie ancienne &
des peuples de tous les p
tous les âges; accompagn
bleaux analytiques & d'
nombre de cartes, les uni
ratives de l'état ancien &
actuel des peuples; les a
détaillées & représentant
dans leur état ancien, où
état moderne. Par M.
Historiographe de Monse
Comte d'Artois, Pension
Roi, Professeur Emerite
& de Géographie à l'Ecole
de l'Académie des Scienc
les-Lettres de Rouen, &
à Madame la Comtesse d
Gouvernante de LL. AA.
demoiselles d'Orléans &
tres. Italie Moderne. A P
l'Auteur, à l'hôtel de
rue de Seine, Fauxbourg S
main; & chez Nyon le j
braire, quai des Quatr
1780. Avec Approbati

Ce n'est ni chez les Egyptiens, ni chez les Phéniciens, ni chez les Assyriens que Moyse a pris ses loix, puisqu'elles étoient ou ignorées de ces peuples, ou contraires à celles par lesquelles ils étoient dirigés. L'Auteur a rassemblé avec choix ce qui a été dit mieux sur cette intéressante matière, & y a ajouté des réflexions qui méritent d'être lues. Peut-être auroit-on mieux aimé qu'il eût traité séparément chaque partie de son sujet, tout de suite, sans employer la méthode des notes isolées qui peuvent distraire l'attention du lecteur. Nous avons été étonnés qu'il ait attribué à M. Fréret, un Ouvrage faussement publié sous son nom. *Legi sine indignatione... non possunt*, dit-il, *quæ adversus Hebræorum legislatorem congerit maledicta in sua* Mosaïde *Freretus.* Il ignore aussi que l'Auteur des *Lettres de quelques Juifs All. & Polon. à M. de Voltaire* est M. l'Abbé Guénée, aujourd'hui de l'Académie des Belles-Lettres.

Géographie comparée ou analy de la Géographie ancienne & moder des peuples de tous les pays & tous les âges; accompagnée de t bleaux analytiques & d'un grar nombre de cartes, les unes comp ratives de l'état ancien & de l'ét actuel des peuples; les autres pl détaillées & représentant ces pa dans leur état ancien, ou dans le état moderne. Par M. *Mentell* Historiographe de Monseigneur Comte d'Artois, Pensionnaire Roi, Professeur Emerite d'Histoi & de Géographie à l'Ecole Militair de l'Académie des Sciences & Be les-Lettres de Rouen, &c. Dédi à Madame la Comtesse de Genli Gouvernante de LL. AA. SS. Me demoiselles d'Orléans & de Cha tres. Italie Moderne. A Paris, ch l'Auteur, à l'hôtel de Mayanc rue de Seine, Fauxbourg Saint G main; & chez Nyon le jeune, l braire, quai des Quatre-Natio 1780. Avec Approbation & Priv

lége du Roi. 468 pages *in*-8°., avec cinq cartes. Prix, 6 liv. 6 f. & des supplémens pour les premiers volumes.

Cette Géographie mérite toute la confiance du Public par la réputation de l'Auteur & l'exactitude qu'il y met; il y en a déjà cinq volumes, les quatre premiers contiennent l'Introduction & la Géographie astronomique, la Géographie physique & politique, la Turquie d'Europe & l'Italie ancienne. Le prix total des cinq volumes est de 29 liv. 10 f. pour les Souscripteurs.

Connoissance des Tems pour l'année commune 1781. Publiée par l'ordre de l'Académie Royale des Sciences, & calculée par M. *Jeaurat*, de la même Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1779. 440 pages *in* 8°. Et se trouve à Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, au petit hôtel de Cluny.

C'est ici le 104e. volume de cet Ouvrage que M. Jeaurat a considérablement augmenté; on y trouve une Carte & un Catalogue de 64 étoiles des pléiades; un Catalogue de 258 étoiles calculées avec soin par M. Levesque; une table de l'effet des réfractions sur le lever & le coucher des astres jusqu'à 60 degrés de latitude, & jusqu'à 30 degrés de déclinaison calculée rigoureusement par M. Levesque, ainsi que les angles parallactiques pour la lattitude de Paris, dont la table est plus étendue que celle de Madame Lepaute qui fut publiée dans *la Connoissance des Tems de 1763 & de 1779*, & dans l'*Exposition du calcul astronomique* de M. de la Lande; on trouve encore dans ce volume une Table pour avoir le passage de la lune au méridien, calculée par M. de la Lande, en secondes de tems.

Contes de Bocace, traduction nouvelle ornée de 110 belles gravures,

dix volumes *in*-8°. 54 liv. en feuilles; la petite édition 15 liv. sans figures. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue nes Noyers.

Il y avoit eu une traduction de Bocace faite sous François Premier, réimprimée en 1757, mais si gothique & si barbare qu'on a peine à la lire; une autre en 1697, mais qui n'est point fidèle. Il manquoit donc en France une traduction de ce fameux Ouvrage. M. de C. s'en est occupé avec soin dans les momens de loisir que lui laissent les devoirs d'une place honorable, & le Libraire n'a rien épargné pour la rendre digne de la célébrité de Bocace. Il annonce aussi une nouvelle édition des *Contes de la Reine de Navarre*, ornée aussi de belles gravures, & du même format que Bocace. On trouve chez lui les Contes en vers & les Romans de Voltaire en 3 vol. Prix, 6 liv. & une édition ornée de figures, 39 l.

On trouve chez le même Libraire

12 pages pour indiquer le plan ¡
néral de cette vaste entreprise
les sujets particuliers des estam
qui l'accompagnent. Le choix
intéressant ; Châlon & Mâcon s
deux des villes de France les p
agréables par leur situation ; Au
est remarquable par ses antiquit
le Château de Montmusard près
Dijon, bâti sur le dessin de M.
Wally, est un des édifices mode
les plus remarquables de la Bo
gogne ; enfin, l'Eglise de Brou
la plus belle Eglise gothique
France, comme on en peut j
par l'histoire & la description
cet édifice & de ses mausolées
nous annonçâmes dans notre Jo
nal de Décembre 1767.

Les livraisons de texte cont
dront l'abrégé de l'histoire & d
description de chaque pays ; o
propose de les donner de troi
trois mois ; mais il y aura aussi
partie pour l'histoire & la descrip
générale de la France, dont M

ıde d'Homère, traduction
: précédée de réflexions sur
: & suivie de remarques, par
ıubé, de l'Académie Royale
ences & Belles-Lettres de
A Paris, chez Prault, quai
res. 1780. 3 vol. *in*-8°.
; ferons connoître cette nou-
oduction.

ortefeuille du Physicien, ou
amusant & instructif des
& des mœurs des animaux.
de la Croix. A Paris, chez
, Libraire, rue S. Jacques,
ıd Corneille. 1780. 2 vol.

Planque, Docteur en Médecine. Avec figures. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier Saint-André-dès-Arcs; & chez Laporte, Libraire, rue des Noyers. 1780. 2 vol. *in*-12 d'environ 550 pages chacun. Prix, relié, 6 liv.

Expériences & Observations sur différentes espèces d'air, Ouvrage traduit de l'anglois de M. *Priestley*, Docteur en Droit, Membre de la Société Royale de Londres. Par M. *Gibelin*, Docteur en Médecine, Membre de la Société Médicale de Londres. Tomes 4 & 5. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier Saint-André-des-Arcs, près l'Imprimeur du Parlement. 1780. Le premier de 404 pages & la Préface 52, & le second aussi de 404 pages. L'Ouvrage entier en 5 vol. reliés se vend 18 liv. Le quatrième & le cinquième qui viennent de paroître se vendent séparément 7 liv. 4 s.

Le premier volume des recherches de M. Prieſtley ſur les *gas*, qu'il continue toujours à nommer des *airs*, ne pouvoit manquer d'être ſuivi de pluſieurs autres, quoique cet illuſtre Phyſicien ne l'ait peut être pas prévu lui-même. Mais les recherches & les ſentimens différens qu'ont occaſionnés les expériences vraiment intéreſſantes contenues dans ce premier volume devoient néceſſairement l'engager à s'avancer dans la carrière immenſe qu'il avoit ouverte, & beaucoup plus avant qn'il ne ſe le propoſoit, comme il le dit lui-même. Les tomes deux, trois & quatre, ſont remplis des recherches qu'il a faites à l'occaſion de celles de pluſieurs Phyſiciens & particulièrement de M. *l'Abbé Fontana* & de M. *Lavoiſier*, qui ont embraſſé chacun un ſentiment particulier, ſur la nature des fluides élaſtiques, des acides, &c.

Le cinquième tome eſt un recueil de lettres & de diſſertations de plu-

sieurs Physiciens sur les mêmes objets; il est terminé par deux tables assez étendues, très-nécessaires & très-bien faites par M. *Gibelin*; la première analitique des matières contenues dans les recherches sur l'air nitreux & déphlogistiqué; la deuxième alphabétique des matières contenues dans les cinq volumes. Cet Ouvrage est d'une nécessité absolue à tous ceux qui s'occupent maintenant de Physique & de Chimie, ou même qui veulent connoître au juste l'état actuel de ces sciences.

Traité de la composition des Vernis en général, employés dans la peinture, la dorure & la gravure à l'eau forte, & d'un en particulier qui ressemble parfaitement à celui de la Chine & du Japon. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier Saint-André-des-Arcs. 1780. *in*-12 de 205 pages. Prix, 1 liv. 10 s. broché.

L'Auteur a rendu le titre de ſon Ouvrage par un mot qui ſe trouve dans Columelle, pour ſignifier le gouvernement des oiſeaux de baſſe-cour. Il explique dans la première partie de ſon Ouvrage tout ce qui avoit été dit & fait avant lui ſur ce ſujet; il y donne l'extrait détaillé de l'Ouvrage de M. de Reaumur, qui lui paroît n'avoir réellement travaillé que pour l'amuſement des curieux, en ſe propoſant la ſolution d'une eſpèce de problême phyſique : mais M. de R. ne trace nulle part le plan d'un établiſſement grand & ſérieux. Notre Auteur fait voir que l'uſage du fumier ſeroit d'une foible reſſource, que les deſſus des fours de

ſituée dans le milieu d'un édifice circulaire de ſept pieds de diamètre & dans lequel on peut faire couver aiſément huit mille œufs ; il décrit les opérations de tous les jours pendant les trois ſemaines que dure une couvée, la manière d'entretenir la chaleur à trente-trois degrés ; ce ſervice n'eſt pas fort pénible puiſqu'il eſt poſſible aux hommes de ſupporter une chaleur de 140 degrés pendant quelques minutes. Il explique ſes tentatives ſur huit couvées chacune de deux à trois mille œufs, dans leſquelles il n'a eu qu'un 6e. de poulet éclos ; il met ſes lecteurs ſur la voie de faire mieux. c'eſt à la ſéchereſſe qu'il attribue ce peu de ſuccès. L'uſage qu'il a fait de l'hygromètre de M. de Luc lui a donné occaſion d'en faire un avec des plumes, dont on trouve la deſcription dans le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier, & qui nous a fait connoître que M. l'Abbé Copineau eſt celui à qui nous avons l'obligation de cet

Ouvrage. Au reste, il voudroit qu'on envoyât encore un Observateur au Caire, pour examiner la méthode des Egyptiens. L'Auteur explique ensuite la manière d'élever 3000 poulets qui seroient éclos tous les mois dans un couvoir, & de les nourrir dans des étuves pendant les deux premiers mois; les méthodes qu'il explique sont celles qu'il a employées & qui lui ont réussi.

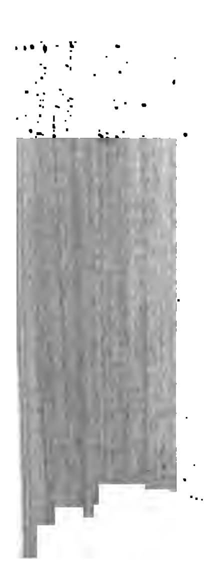
Traité des Scrophules, vulgairement appellées Ecrouelles, ou Humeurs froides. Par M. Pierre *Lalouette*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Chevalier de l'Ordre du Roi. A Paris, chez P. F. Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins. 1780. vol. *in*-12 de 332 pages, & l'introduction 24

Cet Ouvrage mérite d'autant plus d'attention qu'il est le fruit des recherches & des observations d'un Médecin, Praticien très-éclairé, qui

ſituée dans le milieu d
circulaire de ſept pieds d
& dans lequel on peut f
aiſément huit mille œuf
les opérations de tou
pendant les trois ſemai
une couvée, la maniè
la chaleur à trente
ce ſervice n'eſt pas fo
qu'il eſt poſſible a
ſupporter une chale
pendant quelques
que ſes tentatives
chacune de deux
dans leſquelles il
poulet éclos; il
la voie de faire
chercisse qu'il a
cès. L'uſage q
mere de M.

Auteur explique en
d'élever 3000 pou-
éclos tous les mois
, & de les nourrir
pendant les deux
les méthodes qu'il
les qu'il a employées
aussi.

rophules, vulgaire-
Écrouelles, ou Hu-
Par M. Pierre *La-*
t-Régent de la Fa-
ne de Paris, & Che-
'e du Roi. A Paris,
ot le jeune, Impri-



[redacted]

s'en eſt occupé d'une manière particulière pendant toute ſa vie. Nous nous propoſons d'en donner un extrait.

Prix de l'Académie des Sciences.

Un Amateur des Sciences, qui n'a point voulu ſe faire connoître, a fait remettre à l'Académie une ſomme de 12000 liv. dont le revenu ſera employé chaque année pour un Prix, ou une gratification, en frais d'expériences & de voyages ou autre emploi que l'Académie jugera plus utile, & dont on inſtruira le Public dans l'Hiſtoire de l'Académie. Le Roi l'a autoriſée à accepter cette donation comme l'Académie françoiſe avoit été autoriſée à accepter 24000 l. de M. de Valbelle. Celle-ci a deſtiné le produit de cette année en faveur de M. de Gebelin, Auteur du *Monde Primitif.*

Le Nécrologe des Hommes célèbres

de France, par une Société de Gens de Lettres. Tome XV. A Paris, chez Knapen, & au Bureau du Nécrologe, cloître S. Honoré, vis-à-vis la porte de l'Eglise. 14 Avril, 1780.

Cet Ouvrage qui paroît depuis 1766 est devenu déjà un monument intéressant pour la Littérature françoise; on y a trouvé plusieurs fois des éloges faits de main de maître, d'une étendue considérable, & qui contenoient des faits que l'on n'auroit pas trouvés ailleurs. Le vol. de 1779 contient les Eloges de MM. de Foncemagne, Sallé, l'Abbé de la Porte, de Madame de Maron, femme rare, dont nous avons eu occa-

12 pages pour indiquer le plan général de cette vaste entreprise & les sujets particuliers des estampes qui l'accompagnent. Le choix est intéressant; Châlon & Mâcon sont deux des villes de France les plus agréables par leur situation; Autun est remarquable par ses antiquités le Château de Montmusard près de Dijon, bâti sur le dessin de M. de Wally, est un des édifices modernes les plus remarquables de la Bourgogne; enfin, l'Eglise de Brou est la plus belle Eglise gothique de France, comme on peut juger par l'histoire & la description de cet édifice & de ses mausolées que nous annonçâmes dans notre Journal de Décembre 1767.

Les livraisons de texte contiendront l'abrégé de l'histoire & de description de chaque pays; on propose de les donner de trois en trois mois; mais il y aura aussi une partie pour l'histoire & la description générale de la France, dont M. B

guil

guillet s'étoit ſpécialement occupé lorſqu'il travailloit à l'hiſtoire & à la deſcription de Paris.

L'Iliade d'Homère, traduction nouvelle précédée de réflexions ſur Homère & ſuivie de remarques, par M. *Bitaubé*, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin. A Paris, chez Prault, quai de Gêvres. 1780. 3 vol. *in*-8°.

Nous ferons connoître cette nouvelle production.

Le Portefeuille du Phyſicien, ou Recueil amuſant & inſtructif des actions & des mœurs des animaux. Par M. *de la Croix*. A Paris, chez

France; traité du double lien, quel est son effet, tant dans les coutumes de représentation que dans les coutumes qui n'en parlent point: suivi de la règle *paterna paternis*, *materna maternis*, & des degrés de parenté suivant les règles du Droit Civil & du Droit Canon. Par M. F. *Guiné*. Nouvelle édition revue & corrigée. Prix, 2 liv. 8 f. broché, & 3 liv. relié. 1777. Un vol. *in*-12.

Recueil d'Ouvrages sur l'Economie politique & rurale, traduits de l'anglois. Par M. *de Freville*, sçavoir, l'Arithmétique politique, par M. *Young;* Traité de l'utilité des grandes fermes & des riches fermiers, & Essai sur l'état présent de l'Agriculture des isles britanniques, par M. *Arbuthnot*. A la Haye; & se trouve à Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier S. André-des-Arcs. 1780. 2 vol. *in*-8°. Le 1er de 464 pag. renferme l'Arith-

métique politique, & le 2e. de 519 pages contient les deux autres Ouvrages. Prix relié, 10 liv.

Les Anglois sont les premiers peuples de l'Europe qui se soient occupés de ces objets si importans à la prospérité d'une nation & qui en ayent retiré les plus grands avantages. Leur exemple & leurs succès, ont excité l'émulation de plusieurs autres peuples & particulièrement des françois. On sçait combien, depuis un certain nombre d'années, il a paru d'Ouvrages de nos Philosophes sur l'économie politique, & combien ces Ouvrages ont fait de sensation. Rien n'est plus intéressant dans une pareille circonstance qu'un Recueil qui renferme comme celui-ci les écrits des plus célèbres Economistes de l'Angleterre.

Young, Estampe dédiée à M. Cadet, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celles des Curieux de la Nature, de Lyon, de Toulouse.

peint par Louterbourg, gravée à l'eau-forte par M. Ridé & finie par M. Patron. A Paris, chez Esnauts & Rapilly, rue S. Jacques à la ville de Coutances.

On voit dans cette Estampe un Philosophe debout au milieu d'un cimetière environné de croix & de squelettes & dans une profonde méditation. Le caractère & l'expression en sont frappans; M. Ridé, quoique jeune, annonce par cet Ouvrage un talent distingué pour la gravure; il a dédié son premier Ouvrage à un parent dont la réputation dans les sciences est digne de servir d'appui au mérite du jeune Artiste.

Antiphonarium Romanum, juxta Breviarium Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, ex Decreto Sacro-Sancti Concilii Tridentini, Restitutum, S. Pii V. Pont. Max. Jussu, antea editum, Clementis VIII. & Urbani VIII. Autoritate recognitum, complectens Officia integra cunctorum Festorum

Duplicium primæ & secunda Classis, & omnium Communium; atque Laudes & Horas, Vesperas Completoriumque, tàm pro cæteris Festis, quàm pro cunctis Dominicis ac Feriis : Editio nova prioribus longe elegantior, commodior, completior & correctior, ad instar Editionis Guillelmi Nivers, *Capellæ Regis Organistæ, nullis transpositis clavibus. Vol.* in-fol. *non compactum*, 36 *libr. Parisiis, Viâ San-Jacobæâ, sub signis Galli & Libri Aurei, apud Augustinum-Martinum* Lottin, *Regis & Urbis Biblio-Typographum.* 1780. *Cum Privilegio Regis.*

Ce volume qui manquoit depuis [redacted]

prochain, & les autres de t
trois mois. La souscription s
mée le 1er Octobre. On donn
en souscrivant, & 6 liv. à
livraison, jusqu'à la derniè
sera faite *gratis.*

Temples anciens & moder
Observations historiques &
ques sur les plus célèbres mo
d'Architecture grecque & go
par M. *L. May.* A Londres
trouve à Paris, chez Méi
jeune, Libraire, quai des
tins, au coin de la rue Pavé
1 vol. *in*-8°. de 348 page
figures en taille douce.

On trouve chez Mérigot l
quai des Augustins, les trois
ges suivans, dont il a acquis
bre d'exemplaires :

Relation des Voyages a
Monde, entrepris par ordre
Britannique & exécutés pa
pitaines Banks, Wallis, C

Byron & Cook, 4 vol. *in*-4°. remplis de cartes & de figures. Reliés avec filets d'or, 72 liv.

Voyages dans l'Hémisphère austral & autour du Monde par le Capitaine Cook; avec les savantes Observations de M. Forster, 5 volumes *in*-4°. remplis de cartes & de figures. Reliés avec filets d'or, 78 liv.

Voyage au Pôle boréal fait en 1733 par M. Phipps, un vol. *in*-4°. avec figures. Reliés avec filets d'or, 25 liv.

Ces trois articles forment la collection des Voyages des Anglois faits

[redacted]

la Veuve Duchesne, rue S. Jacq
Quillau l'aîné, rue Christine; Es
au Palais Royal. 1780. Broc
in-12 de 23 pages.

On trouve de beaux vers
cette Pièce. Nous remarquerons
ticulièrement ceux-ci, dont le
nier surtout nous paroît très-
reux. Il s'agit de M. de Voltaire

Il jouissoit dans sa vieillesse aimée,
De sa grandeur & de sa renommée,
Sembloit survivre à sa caducité,
Et respiroit dans la Postérité.

Histoire de la République des
tres & Arts en France. Année 1

Indocti discant, & ament meminisse

A Amsterdam; & se trouve à P
chez les trois mêmes Libraire
l'Ouvrage précédent. 1780. B
in-12 de 128 pages.

L'idée de cet Ouvrage nous
heureuse. Un pareil volume,
posé sur chaque année avec s
& avec justice, seroit sans

bien reçu du Public. Nous trouvons dans celui-ci ſouvent de l'eſprit, quelquefois de l'impartialité ; mais l'auteur n'eſt pas toujours aſſez inſtruit des faits. Il dit, par exemple, qu'on dit M. de Chabanon neveu de M. de Foncemagne. Qui eſt-ce qui dit cela ?

Il dit qu'en 1778, l'Académie Françoiſe ne donna point de Prix, *afin de réſerver cette ſomme pour un Prix extraordinaire, dont le ſujet devoit être l'Eloge de Voltaire.*

Cette liberté de conjecturer n'eſt pas trop légitime, & peut donner lieu à de faux jugemens.

Fautes à corriger dans le
du mois de Juillet 1780

Page 1497, lig. 18, largeu
longueur.

Page 1498, lig. 10, qu'il
lisez il devise.

Page 1499, lig. 4, 50
lisez 40 degrés.

Ibid, lig. 26, 64 degré
80, & *ajoutez* qui font 64
hygrométriques & qui répo
80 lignes, &c.

Page 1500, lig. 2, 64
lis. 80.

Ibid, lig. 17, M. Sulze
M. Sulzer.

Page 1506, 1re lig. que
pouvions, *lisez* que nous pou

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois d'Octobre 1780.

[redacted]

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXX.

NOVEMBRE.



[redacted]

[redacted]

AVIS.

On s'abonne pour le *JOURNAL DES SÇAVANS* au Bureau du *Journal de Paris*, rue de Grenelle S. Honoré; & c'est à l'adresse du Directeur de ce Journal qu'il faut envoyer les objets relatifs à celui des Sçavans. Le prix de la Souscription de l'année est de 1[illegible] liv. pour Paris, & de 20 liv. 4 ſ. pour la Province, ſoit in-12, ou in-4°. Le *JOURNAL DES SÇAVANS* eſt composé de quatorze Cahiers; il en paroît un chaque mois, & deux en Juin & en Décembre.



LE

JOURNAL

DES

SÇAVANS.

NOVEMBRE. M. DCC. LXXX.

LES Loix Criminelles de France

un Diſcours préliminaire qui en ont 43.

RIEN n'a plus encouragé l'Auteur à mettre la dernière main à cet Ouvrage qui nous manquoit, que les traits éclatans par leſquels Sa Majeſté a ſignalé ſon amour pour la Juſtice & pour la Religion, gages aſſurés de la volonté conſtante du Monarque *à maintenir l'exécution des loix qui tendent à faire reſpecter ces deux plus fermes appuis de ſon trône.* Si jamais d'ailleurs l'utilité publique a dû être un puiſſant motif d'exercer ſon ſçavoir & ſon talent, c'eſt ſurtout dans une occaſion pareille à celle-ci, où il s'agit de fixer les idées ſur la partie la plus délicate de notre légiſlation, qu'il eſt ſi important de connoître. Si l'ignorance en ce genre expoſe d'un côté les Juges à commettre des injuſtices le plus ſouvent irréparables, & même à être recherchés perſonnellement pour les nullités de leurs

procédures ; de l'autre, elle met tout Citoyen dans le cas de contrevenir à des loix qui lui sont inconnues, & ne peut que nuire essentiellement aux accusés, qui sont tenus, comme on sçait, de se défendre par eux-mêmes en cette matière. Aussi doit-on être étonné que jusqu'ici elle ait été dépourvue des secours dont jouissent depuis assez long tems les loix civiles & les loix ecclésiastiques. On n'a pu qu'accueillir, & louer le travail de Domat sur les premières, celui d'Héricourt sur les secondes : comment ne s'étoit-on point encore avisé d'en entreprendre un pareil sur les loix criminelles ? Ce n'est pas que déjà M. d'Héricourt n'eût essayé d'exécuter ce projet dans un petit Ouvrage intitulé, *Supplément au Droit public*, & inséré dans la Collection des Loix civiles ; mais c'est moins un supplément qu'un simple essai ; contenant au plus douze feuilles d'impression.

Le Commissaire Lamarre s'étoit aussi proposé de faire entrer dans son excellent Traité de la *Police*, les loix criminelles. Mais on s'est flatté inutilement de voir remplir ce plan par Leclerc-Dubrillet, son Continuateur. L'honneur en étoit donc reservé à M. Muyard de Vouglans, qui déjà dans des Ouvrages analogues, tels que l'*Institut* au Droit criminel, avoit montré ce qu'on doit attendre de lui dans une carrière aussi vaste que pénible.

D'abord pour se former une idée générale du plan qu'il s'est prescrit, il faut concevoir qu'il a suivi la méthode employée par les Auteurs des loix civiles & des loix criminelles, distribuant ses matières par différentes maximes, à la suite desquelles on trouve le texte des loix dont chacune de ces maximes est tirée, avec cette différence néanmoins qu'il paroît s'être attaché plus particulièrement que ne l'ont fait ces premiers Auteurs, à rapprocher sous la mê-

me maxime la règle générale de ſes exceptions, afin d'en mieux fixer le véritable ſens. Quant à l'ordre qu'il a gardé dans la diſtribution de ces matières, il a d'abord diviſé tout l'Ouvrage en deux parties principales, dont la première, qui concerne proprement la *Théorie*, a pour objet le crime & la peine ; l'autre qui regarde la *Pratique*, roule ſur l'inſtruction & ſur la preuve du crime.

Un Diſcours préliminaire donne une notion ſommaire des principes ſur la formation des loix en général, & en particulier de celles qui doivent ſervir de preuves aux maximes contenues dans les deux parties [redacted]

2°. de la *peine en général*, des conditions nécessaires pour la rendre juste & légale ; des différentes espèces de peines connues parmi nous, & de leurs effets particuliers : 3° enfin des *différentes espèces de crimes* & des peines qui leur sont assignées par les loix & la Jurisprudence. Il rapporte tous ces différens crimes à ces huit chefs ou genres principaux, *crime de leze-Majesté divine, crime de lèze-Majesté humaine, crime d'homicide, crimes de luxure, crimes de faux, crimes de vol, injures, délits de police*. Sur tous ces points l'Auteur est entré dans des détails très-instructifs & très exacts.

Dans la seconde partie qui roule, comme nous l'avons dit, sur l'*instruction* & sur la *preuve* du crime, nous remarquerons d'abord pour ce qui concerne l'*instruction*, que l'Auteur paroît ne rien laisser à desirer de tout ce qu'il est important de sçavoir sur ce point, un des plus essentiels en matière criminelle. Il le con-

ſidère ſous trois différens rapports, relativement aux Juges qui doivent y procéder, à l'*Accuſateur* & à *l'Accuſé* qui doivent y être parties, avant de paſſer aux actes ou formalités particulières qui doivent compoſer cette inſtruction. La diſcuſſion approfondie de tous ces objets lui donne lieu d'examiner, 1°. quant aux Juges, les qualités & conditions néceſſaires pour former leur juriſdiction & leur compétence en matière criminelle, leur diviſion en *Juges ordinaires ;* tels ſont les Juges Seigneuriaux, les Prevôts Royaux, les Baillifs & Sénéchaux & les Parlemens ; en *Juges extraordinaires*, le Conſeil du Roi, le Grand Conſeil, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies, les Commiſſaires du Conſeil, les Prevôts des Maréchaux, les Préſidiaux, les Lieutenans-Généraux de Police, les Juges de la Maîtriſe des Eaux & Forêts, ceux de la Connétablie, de l'Amirauté, de la Pre-

vôté de l'Hôtel, de l'Election, du Grenier à Sel, des Hôtels-de-Ville, les Prevôts & Gardes des Monnoies, les Juges de la Conservation de Lyon, les Juges Militaires, & les Juges Ecclésiastiques: 2°. quant à l'Accusateur, on le considère tant comme partie *publique*, tels que sont les Procureurs du Roi, les Procureurs-Fiscaux & les Promoteurs, que comme partie privée connue autrefois sous le nom de partie civile, de simple plaignant, & de dénonciateur. Après avoir vu les devoirs attachés à ces différentes qualités, on trouve les causes particulières qui ôtent la faculté d'accuser, causes absolues ou respectives; & dans le nombre de ces dernières sont le défaut d'intérêt, le désistement, la transaction & la cession des droits: 3°. par rapport à l'*Accusé*, on distingue ceux qui peuvent & ceux qui ne peuvent pas l'être: ainsi on montre les exceptions particulières propres à se dé-

ſendre contre une accuſation intentée injuſtement.

Quant aux actes qui doivent compoſer l'inſtruction criminelle, les uns ſont *généraux* & communs à toutes ſortes d'inſtructions, tels que ceux qui ſe trouvent marqués dans l'Ordonnance de 1670. Les autres ſont *particuliers* à certaines inſtructions pour certains crimes, & ſuivant des loix poſtérieures à l'Ordonnance précédente. L'Auteur diſtingue ici quatre eſpèces particulières d'inſtructions, 1°. pour le *faux* tant principal qu'incident, & la reconnoiſſance des écritures privées, d'après l'Ordonnance de Juillet 1737:

dans le Tribunal de MM. les Maréchaux de France.

La *preuve* du crime, où doit aboutir l'instruction, est aussi le dernier objet traité dans cet Ouvrage; après avoit donné une notion générale de toutes les conditions nécessaires à une preuve juridique en matière criminelle, l'Auteur expose les différentes espèces de preuves usitées parmi nous; elles se tirent du *corps du délit*, de la *déposition des témoins*, des *écrits*, de la *confession de l'accusé*, des *indices* ou *présomptions*. Aux principes qu'il établit à ce sujet, il a soin de joindre des exemples sensibles qui en justifient l'application.

Pour donner une idée de la manière dont l'Auteur a exécuté son plan, nous rappellerons ici pour exemple le titre second du premier livre où se trouve la *division des Juges* en matière criminelle, & de l'origine des différentes espèces de ju-

risdiction en cette matière. L'Auteur y remonte d'abord à la concession primitive des droits de Justice faite par nos Rois, de l'autorité desquelles émane uniquement toute jurisdiction parmi nous; il examine de quelle dénomination furent qualifiés ceux à qui fut faite cette concession; comment ces Officiers, en inféodant une partie de leurs fiefs à des subalternes, leur transmirent aussi une portion des droits de Justice, dont de part & d'autre on tâcha de s'arroger la propriété perpétuelle, au détriment de l'autorité souveraine: de-là l'origine des Justices, *haute*, *basse* & *moyenne*; par quels moyens nos Rois parvinrent à remédier à ces abus: établissement du Conseil du Roi, des grands Baillifs & de leurs Lieutenans, des cas royaux, de l'appel des Juges seigneuriaux aux Baillifs; institution des Cours supérieures, & de la Jurisdiction Prevôtale. C'est par ces observations préliminaires que l'Au-

teur conduit à la connoiſſance des différentes eſpèces des juriſdictions criminelles dans ce royaume. Il les diviſe d'abord en *ordinaires* & en *extraordinaires*, & entre dans le détail des droits particuliers attachés à chaque claſſe; ce qui entraîne des diſtinctions eſſentielles dont il importe de ſe former une idée juſte.

En général on appelle *Juges ordinaires* ceux qui connoiſſent de toutes ſortes de matières dont la connoiſſance ne leur eſt point interdite expreſſément par quelque loi particulière. En matière criminelle, on donne ce nom à ceux qui, par leur juriſdiction ont le droit de *glaive*: nous en connoiſſons de quatre ſortes, les *Juges ſeigneuriaux*, les *Prévôts Royaux*, les *Baillifs* & *Sénéchaux*, enfin les *Parlemens*.

L'Auteur ne s'arrête pas à rechercher l'époque préciſe où s'établirent les trois claſſes de Juſtices, haute, moyenne & baſſe, il lui ſuffit d'obſerver que les Juſtices ſeigneuriales

ayant été déclarées *Patrimoniales* par la Déclaration de 1536, en interprétation de l'Edit de Cremieu; on les a dès-lors regardées comme faisant partie des jurisdictions *ordinaires*. Et pour déterminer la compétence ou les différens cas dont les Juges seigneuriaux peuvent ou ne peuvent pas connoître en matière criminelle, il les considère sous quatre points de vue différens, d'abord entr'eux, ensuite relativement aux Prevôts royaux, aux Baillifs & aux Sénéchaux, & aux Prevôts des Maréchaux avec lesquels ils peuvent se trouver en concurrence.

Considérant les Juges seigneu-

[redacted]

n'excèdent pas le taux fixé par les Coutumes. La haute-Justice est aussi attachée aux *Pairies* & à ces Justices qu'on appelle *Suzéraines*; l'appel des jugemens criminels qui s'y rendent, se porte directement aux Cours, *Omisso medio*, comme ceux des simples haut-Justiciers; avec cette différence qu'à l'égard des jugemens de Pairie, l'appel doit se porter nécessairement aux Cours dans tous les cas, soit en matière civile, soit en matière criminelle; au lieu qu'à l'égard des Juges suzerains, les accusés, lorsque le jugement n'impose point de peine afflictive, ont le choix de porter cet appel pardevant les Baillifs & Sénéchaux.

Quand on considère les Juges seigneuriaux relativement aux Prevôts royaux, il faut remarquer que les premiers connoissent, comme les seconds, de tous les *cas ordinaires*; c'est-à-dire, de ceux qui ne sont point du nombre des cas royaux, prevôtaux, privilégiés, ou de ceux

ıe nos loix attribuent à certains ıges, comme sont les délits comııs par les Employés aux fermes, ar les Collecteurs des tailles, par ;s Faux-Sauniers, &c. Les Juges *igneuriaux* connoissent aussi des faires des *Nobles*, dont la conoissance est absolument interdite ıx Prevôts royaux.

Considérés relativement aux Bailfs & Sénéchaux, ils peuvent être révénus par ceux-ci, s'ils ont négligé d'informer & décréter dans ;s vingt-quatre heures pour les cas rdinaires arrivés dans leur ressort; 'ailleurs ils sont exclus de la conoissance des cas royaux, des cas rivilégiés & même des causes criıinelles de leur Seigneur & des élits commis par les Juges royaux, ıême hors de leurs fonctions. Mais ls sont autorisés à commencer les remiers actes des procédures nécesaires pour constater la qualité des élits qui leur sont déférés, dans es cas, soit royaux, soit prevôtaux,

& ils ne sont obligés à ordon
le renvoi qu'après qu'ils ont inf
mé, décreté & interrogé les ac
sés de ces différens cas. C'est
que porte la Déclaration du 5 F
vrier 1731.

Considérés relativement aux *P*
vôts des Maréchaux, ils sont excl
a-t-on dit, de la connoissance
cas prevôtaux ; mais avec d
modifications remarquables : la p
mière que cette exclusion ne frap
uniquement que sur les cas prevôta
par la nature du crime ; car pour ce
qui sont seulement prevôtaux *p*
la qualité des accusés, comme
s'agit des délits commis par des *v*
gabonds, *mendians*, ou *gens rep*
de justice, les Juges seigneuria
peuvent en connoître concurre
ment & par prévention, à moi
qu'il ne s'agisse des *déserteurs*,
leurs *fauteurs* & *subornateurs*.
seconde, que même dans les c
prevôtaux par la nature du crim
les Juges seigneuriaux peuvent inf

mer, décréter, interroger les accusés, & ensuite renvoyer, non aux Prevôts des Maréchaux, mais aux Baillifs & Sénéchaux dont ils ressortissent.

Les *Prevôts royaux* portent en quelques provinces les noms de *Vicomtes* & de *Viguiers*; d'où l'Auteur conclut que leur origine remonte à-peu-près à celle des Baillifs & Sénéchaux dont ils furent d'abord les Lieutenans; mais aujourd'hui ils sont supprimés dans les villes où il y a Bailliage ou siége Présidial. Leur compétence est réglée principalement par l'Edit de Cremieux de 1536 & par deux Déclarations de 1554 & de 1559, qui les maintiennent dans le droit de connoître en première instance de toutes causes *civiles*, *criminelles* & de *police*, dont la connoissance n'auroit pas été attribuée nommément à d'autres ou prohibée expressément. Ainsi ils ne peuvent connoître des cas royaux, ni des prevôtaux, mais seulement,

ainsi que les Juges seigneuriaux, informer, décréter & interroger les accusés.

Le nom de *Baillif* vient de *bail* qui signifioit autrefois *garde*, *protection*. Les *Grands-Baillifs* ont remplacé les Commissaires du Roi, *Missi dominici*, & le nom de Sénéchaux qu'on leur donna dans la suite vient, selon Loyseau, d'un mot allemand qui signifioit *Domestiques*, ou *Gens de la Cour*, parce que ces places étoient ordinairement données à des Courtisans. Chargés d'abord de l'exercice des armes & de l'administration de la justice, ils négligèrent cette seconde partie que nos Rois confièrent à leurs Lieutenans, de manière que les Baillifs & Sénéchaux n'ont plus aujourd'hui le droit de prononcer les jugemens, mais seulement d'y assister & de les faire intituler en leurs noms. Ainsi, dit l'Auteur, « c'est proprement des » Lieutenans que veulent parler nos » Ordonnances sous les noms de

» *Baillifs & Sénéchaux.* » On les distingue en trois classes, Lieutenans-*Généraux*, Lieutenans-*Criminels*, & Lieutenans-*Particuliers*; à quoi il faut ajouter pour certains siéges, comme le Châtelet de Paris, des Lieutenans-*Généraux de Police*. L'office de Lieutenant-Général & celui de Lieutenant-Criminel ne peuvent être réunis en la même personne, & le premier ne peut connoître des matières criminelles que lorsqu'elles sont incidentes au civil. Quant aux Lieutenans-Particuliers, leurs fonctions s'étendent sur les matières criminelles, comme sur les civiles; ils peuvent non-seulement assister les Lieutenans-Criminels dans leurs jugemens, mais même les remplacer en cas d'absence & de récusation. Pour fixer les idées sur la compétence des Lieutenans-Criminels, il en faut distinguer de deux sortes; les uns attachés à de simples Bailliages ne jugent qu'à la charge de l'appel au Parlement;

d'autres attachés à des Baillia
auxquels un Présidial est uni,
droit de connoître, non-seule
des mêmes cas que les premi
mais encore des cas prevôtaux
de les juger en dernier ressort. L
teur montre ici, d'après les Or
nances & les Règlemens, qu'i
des cas dont les Lieutenans-Ci
nels *ne peuvent* connoître, d'a
dont ils peuvent connoître *co*
remment avec certains Juges,
tres enfin dont ils doivent conn
privativement à tout juge. Cec
donne lieu de rappeller l'Or
nance de 1670, qui fixe à onz
nombre des cas royaux; & co
cette Ordonnance renvoye pour
tres cas de la même dénomina
à des Ordonnances & des Règle
antérieurs; comme d'ailleurs la
risprudence sur ce point n'est
absolument la même dans les Co
l'Auteur détermine les autres
royaux d'après les Règlemens
Parlement qui sont les plus

tres, & qui sont connus sous les noms d'*Arrêts de Sens*, de *Mont-Dilier*, de *Laval* & d'*Angers*.

Les *Parlemens* réunissent les fonctions de Juges *ordinaires*, de Juges de *privilèges*, de Juges d'*appel*, de Juges *en première instance*, & toujours celles des Juges *en dernier ressort*. Mais il faut distinguer les différentes Chambres dont ils sont composés, parce qu'il y a des matières criminelles qui ne se jugent qu'à la Tournelle, d'autres par toutes les Chambres assemblées; d'autres par la Grand-Chambre & la Tournelle réunies, d'autres par la Grand-Chambre seule, d'autres que par la Chambre des Enquêtes, d'autres enfin que par la Chambre des Vacations. On ne parle pas de la Chambre des Requêtes du Palais qui ne connoît qu'incidemment des matières criminelles. Ce qui concerne la Chambre Souveraine des *Eaux & Forêts* est compris dans un article particulier. La *Tournelle* composée des Con-

ſeillers de la Grand-Chambre, & de celle des Enquêtes, ne connoît des matières criminelles que par appel, & ſon reſſort ne s'étend pas ſeulement ſur les Juges inférieurs ordinaires, mais encore ſur certains Juges extraordinaires, tels que ceux de l'Amirauté, de la *Connétablie*; les Lieutenans-Généraux de Police, &c.

Les *Chambres aſſemblées* ont le droit de juger en première inſtance & en dernier reſſort en matiére criminelle. La Grand-Chambre réunie à la Tournelle peut juger dans cette matière en première inſtance. Mais il y a quelques diſtinctions à faire. Il y a des accuſés qui ne peuvent y être jugés que ſur l'appel, & lorſqu'ils le demandent : tels ſont les Eccléſiaſtiques, les Gentilshommes, les Secrétaires du Roi & les Officiers de Judicature; mais ceci ne doit s'entendre qu'avec des modifications portées par les loix & détaillées dans cet endroit. Il y a des accuſés qui peuvent y être jugés

tant

tant en première instance que sur l'appel, lorsqu'ils le demandent, tels sont les Tréforiers de France, les Présidens-Présidiaux, Lieutenans-Généraux, &c. &c. Enfin il y a des accusés qui ne peuvent être jugés en première instance ailleurs que dans la Grand-Chambre du Parlement. Il est aussi des crimes qui, par leur nature, doivent y être jugés en première instance. C'est dans l'Ouvrage même qu'il faut suivre ces détails, & voir les dispositions des Edits & Ordonnances qui y sont rapportées.

Avant l'établissement de la Tournelle, la Grand-Chambre seule connoissoit des affaires criminelles exclusivement à la Chambre des Enquêtes; depuis cet établissement elle a même continué à connoître des matières criminelles, préférablement à la Tournelle, lorsqu'il s'agissoit de crimes capitaux. Aujourd'hui elle ne connoît que de celles qui sont incidentes au civil, ou

qu'autant qu'elle y eſt autoriſée par des attributions particulières.

La Chambre des Enquêtes ne peut auſſi connoître des affaires criminelles que lorſqu'elles ſont incidentes au civil, & lorſqu'on porte devant elle l'appel des jugemens criminels qui n'infligent point de peine afflictive; encore faut-il que l'appel y ſoit porté de la part de l'accuſé, & qu'il n'y ait point d'appel *à minimâ* de la part du Miniſtère public. La compétence de la Chambre des Vacations eſt la même que celle de la Tournelle, mais avec cette reſtriction qu'il y a trois cas où elle ne peut rendre que des Arrêts proviſoires, 1°. en fait d'appel comme d'abus; 2°. en fait d'accuſation de crime de Rapt: 3°. lorſqu'il s'agit d'appel des jugemens rendus dans des procès criminels faits à des Eccléſiaſtiques ou à des Gentilshommes.

L'Auteur ſuit la même méthode en traitant des Juges *extraordinai-*

res en matière criminelle. Il en distingue de supérieurs & d'inférieurs: dans la classe des premiers il s'en trouve qui sont à-la-fois Juges d'appel & Juges en dernier ressort: tels sont le Grand-Conseil qui connoît de l'appel des jugemens de la Prevôté de l'Hôtel; la Cour des Aides qui connoît aussi par l'appel des Juges de l'Election, du Grenier à sel & des Traites, & la Cour des Monnoies, Juge d'appel des Prevôts & Gardes des Monnoies. La même classe supérieure embrasse aussi des Juges extraordinaires qui ne prononcent qu'en dernier ressort, sans être jamais Juges d'appel, comme le Conseil-Privé, la Chambre des Comptes, les Commissaires du Conseil, les Prevôts des Maréchaux & les Présidiaux.

La classe inférieure comprend les Juges extraordinaires qui ne jugent jamais qu'à la charge de l'appel; la Prevôté de l'Hôtel, de l'Election, du Grenier à sel, des Traites, les

Prevôts & Gardes des Monnoies, les Tribunaux des Eaux & Forêts, de l'Amirauté, de la Connétablie, la Chambre du Domaine, l'Hôtel de Ville, la Conservation de Lyon, le Lieutenant Général de Police, & les Juges des Requêtes de l'Hôtel hors les cas où ceux-ci sont autorisés par des attributions particulières à juger en dernier ressort. Un article particulier est reservé à la Jurisdiction prevôtale. Dans celui qui traite du Grand-Conseil, l'Auteur craignant qu'on ne l'accuse de partialité en faveur d'un Tribunal dont il a l'honneur d'être Membre, se contente de mettre sous les yeux du lecteur les Edits de Charles VIII & de Louis XII, comme formant ses loix constitutives, & ayant servi de base à toutes celles qui ont suivi. Il fait aussi observer que dans la liste des Officiers, dont cette illustre Compagnie fut d'abord composée par l'Edit de Charles VIII en 1497, elle vit à côté des *Polignacs*, des

d'*Eſtaing*, des *S. Andrés*, &c. un des ancêtres du Magiſtrat qui la préſide aujourd'hui, ce célèbre Jean de Nicolaï qui, après avoir ſuivi ce même Prince dans ſon expédition en Italie, en qualité de ſon Chancelier, fut à ſon retour honoré de la dignité de Premier-Préſident à la Chambre des *Comptes* de Paris; dignité qui s'eſt perpétuée dans cette illuſtre Maiſon, laquelle, par un avantage preſque unique, a donné depuis près de trois ſiècles, juſqu'à dix Premiers-Préſidens à la même Chambre, tandis qu'elle a mérité des diſtinctions particulières par ſes ſervices dans la carrière mi-

[redacted]

quelquefois un peu trop arbitrair
ment, quoiqu'il en résulte des e
fets bien funestes. Pour les préveni
l'Auteur voudroit qu'une nouvel
loi fixât la juste idée qu'on doit
former des peines infamantes,
en même tems la manière dont o
doit procéder à l'imposition de c
sortes de peines. Il propose ses vu
en dix-huit atricles : 3°. *Motifs*
ma foi en Jesus-Christ, ou Poin
fondamentaux de la Religion chr
tienne, discutés suivant les prin
pes de l'ordre judiciaire : 4°. u
Lettre du Pape Pie VI à l'Auteu
Mai 1776, à l'occasion de ce de
nier Ouvrage.

[*Extrait de M. Dupuy.*]



EURIPIDIS *Tragediæ quatuor: Hecuba, Phœnissæ, Hippolytus & Bacchæ.*

Ex optimis exemplaribus emendatæ. Argentorati, ex Officina. JOAN. HENR. *Heitz Universitatis Typographi.* 1780. *in*-8°. pag. 425.

En publiant, l'année dernière, trois Pièces d'Euripide, M. Brunck, Associé-Libre de l'Académie des Belles-Lettres, ne s'étoit proposé que d'en donner trois autres,

[redacted]

a mérité par préférence l'attention de M. Brunck, parce que l'altération du texte & la confusion des personnages lui ont paru y jetter une très-grande obscurité que le secours seul des notes ne feroit pas disparoître.

Quand on comparera cette édition avec les précédentes, on remarquera dans le texte beaucoup de corrections fournies par les manuscrits; mais on en verra pareillement un grand nombre d'autres qui ne sont fondées que sur des conjectures. Que penseront de cette liberté les Critiques sages? Pour nous, nous n'avons pas hésité de déclarer à ce sujet notre manière de penser; nous applaudissons sincèrement aux efforts que font les Critiques pour expliquer les passages difficiles & pour rétablir ceux qui sont corrompus, surtout lorsqu'ils ont autant de connoissances & de sagacité que M. Brunck; mais quelque plausibles que puissent être leurs correc-

tions, nous ne ſçaurions voir ſans regret qu'au lieu de les placer dans des notes, ils oſent les inſérer dans le texte même, lorſqu'ils n'y ſont pas autoriſés par de bons manuſcrits. C'eſt donner un mauvais exemple, & nous expoſer à voir autant d'éditions différentes d'un même texte qu'il y aura d'Editeurs. En effet, doit-on eſpérer d'en trouver beaucoup qui ne ſe croyent pas aſſez habiles pour prononcer hardiment que les corrections dont ils farciſſent le texte ſont très certaines, hors de doute, & qu'il ne faut avoir ni goût ni critique pour n'en pas ſentir la juſteſſe? *Naſum non habet, certiſſima emendatio, conjectura extra*

nes, qui ont le goût fin & l'esprit exercé, cette édition, ajoute-t-il, a été faite pour être sans cesse entre les mains de ceux qui cultivent les Lettres grecques. *Castigatis ingeniis & limati judicii lectoribus placituram rationem nostram confidimus. Eo consilio adornatur hæc editio ut assidua manu versetur eorum qui græcas Musas colunt.* (pag. 310) Au risque d'essuyer des épithètes plus dures encore, nous faisons gloire d'avouer que nous aimerions mieux voir dans le texte que dans les notes les vers supprimés, & ne voir que dans les notes une multitude de mots intrus licencieusement dans le texte. Nous sommes même persuadés qu'assez souvent il est peu difficile d'imaginer des corrections aussi plausibles, quoique différentes, & que tout Editeur n'aura pas moins de droit de les encadrer hardiment dans le texte, en renvoyant aux notes les anciennes leçons.

Peut-être M. Brunck veut-il dire

ſeulement qu'il s'eſt propoſé l'utilité des jeunes gens qui étudient le grec, parce qu'effectivement il importe que dans les commencemens ils ne ſoient pas arrêtés par les difficultés que peut préſenter le texte. Mais ceux qui étudient en critiques les Auteurs grecs doivent être à chaque inſtant dans l'inquiétude & dans la crainte que l'Editeur ne leur préſente quelque fourrure de ſa façon. Pour ſe raſſurer, il faut qu'ils interrompent à tout moment leur lecture en recourant aux notes, ou qu'ils aient en même-tems ſous les yeux une autre édition.

Et ce qui doit les indiſpoſer en-

[redacted]

son édition. Un examen plus sérieux lui a fait comprendre qu'il auroit dû conserver la leçon des manuscrits, & desirer qu'elle reprenne son ancienne place. *His rationibus inductus codicum lectionem servari debuisse, re pensiculatius considerata, nunc censeo, & eam reponi velim.* Il nous renvoie lui-même sagement aux anciens livres, en nous avertissant que leur autorité doit toujours être préférée aux conjectures *veteribus libris quorum auctoritas conjecturis semper potior habenda est.* (pag. 408.) Ailleurs il dit que, sans avoir égard aux conjectures d'un Critique, il faut que le texte reste dans son état d'altération jusqu'à ce qu'on trouve de meilleurs manuscrits : *locum hunc in mendo cubare necesse est, donec meliores reperiantur codices* (pag. 400.)

Dans une note sur le vers 246 de l'*Hécube*, il paroît convaincu que le texte est altéré. Cependant il n'a pas osé en ôter une leçon qu'il juge suf-

pecte, malgré le silence des autres Critiques, & en substituer une autre qu'il faut cependant y replacer bien vîte : *repone ocius*. Voilà une reserve louable & bien digne d'être mise plus souvent en pratique. Aussi voyons-nous avec peine qu'elle ne l'a pas été en beaucoup d'endroits de la nouvelle édition. Ici c'est une correction imaginée par Reiske : là une leçon proposée par Musgrave, ou par Valckenaer. Chacune est, dit-on, ou ingénieuse, ou élégante, ou excellente, ou très-certaine. Qu'arrive-t-il ? C'est qu'on est étonné de voir dans le texte de la nouvelle édition une leçon que M. Valckenaer s'étoit bien gardé d'insérer dans

avertit que sa conjecture est si *certaine* qu'il est impossible que le Poëte ait écrit autrement : *certissima conjectura veram Poetæ manum restitui : nec aliter scribere potuit.* (pag. 363.) Ailleurs une conjecture *assez probable* lui suffit pour insérer dans le texte une leçon inconnue auparavant : τροφερὸν *autem ex conjectura satis probabili reposui.* (Hippol. 551.) En un autre endroit *sic ego ex conjectura.* (p. 392.) Comment peut-il donc ne pas craindre pour lui-même le reproche qu'il fait à Burton ? Il le taxe de témérité, pour avoir fait sans autorité un changement dans le texte d'Euripide : *illam emendationem temere & absque ulla auctoritate in textum recepit J. Burtonus.* (pag. 302.)

Nous le répetons encore, c'est avec peine que nous pressentons les trop justes reproches qu'on ne manquera pas de faire au sçavant Editeur, & qu'il lui étoit si facile de ne pas mériter. On diroit que les sages

règles de critique qu'il prescrit ne sont pas faites pour lui : il les transgresse sans scrupule, & avec une légèreté toute particulière. Ses notes annoncent du sçavoir, du goût, un tact fin, & une connoissance peu commune de la poésie grecque. On s'en formeroit une idée fausse si l'on en jugeoit par le seul trait que nous allons rapporter. L'Auteur prétend qu'au vers 89 des Phéniciennes, il faut lire ἔσ τ' ἂν, dont le sens est le même que ἕως ἂν *donec*, au lieu de ὡς ἂν qui ne signifie jamais que *ut*. Cependant pour prouver que ὡς ἂν est employé quelquefois par les Poëtes dans le sens de *donec*, *quamdiu*, on cite des passages de Sopho-

ment ces gloſes ont pu influer ſur l'erreur dont il s'agit, mais il eſt fort aiſé de comprendre qu'à l'aide d'une reſſource de cette nature on ne doit jamais ſe trouver dans l'embarras. Reſte à ſçavoir ſi la concluſion où cette méthode a conduit eſt bien juſte, & doit fermer la bouche à quiconque eſt initié dans l'art du raiſonnement.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

ANNALES de Tacite, en latin & en françois; Règnes de Tibère & de Caïus, par *J. H. Dotteville*, de l'Oratoire. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1779. Avec Approb. & Priv. du Roi. 2 vol. *in*-12. L'un de 567 p. & les Prélim. 2; l'autre de 544.

JUSQU'ICI le P. Dotteville n'avoit fait que continuer la Traduction de M. l'Abbé de la Bletterie,

il lutte aujourd'hui contre ce Traducteur, & nous osons dire dès-à-présent que ce n'est pas sans avantage. On peut se rappeller en effet que si, dans la Traduction des six premiers Livres des Annales, l'Abbé de la Bletterie a réussi à rendre l'énergie de Tacite, (& encore son énergie sans sa concision) il n'en a pas de même rendu la noblesse; qu'il a trop affecté d'employer les expressions & les tours de la conversation en traduisant un Historien presque toujours Orateur & Poëte, & Philosophe sublime; que le Traducteur descend même jusqu'à la familiarité & quelquefois jusqu'à la bassesse. Nous ne l'avons pas dissimulé, lorsque dans le temps nous avons rendu compte de son travail; (*Voir le Journal des Sçavans, mois d'Août 1768.*) & si nous avons exposé aussi avec soin les raisons qui pouvoient l'excuser, nous n'avons pas prétendu qu'elles le justifiassent; en effet, les expressions de Tacite ne présentant

jamais l'idée du familier ni du b
les expressions françoises qui rév
lent cette idée ne répondent p
aux expressious latines & les con
rient plutôt. Or de toutes les inf
lités, la plus malheureuse est c
qui dégrade au lieu d'ennoblir ;
parodier : c'est travestir au lieu
traduire. M. l'Abbé de la Bletter
souvent eu ce genre d'infidélité
ne se méprenoit guères sur le sen
son Auteur, mais très-souvent
le ton. Deux raisons y contribuoi
Premièrement il avoit toujours e
penchant à confondre le fam
avec le naturel, & c'est de quo
trouveroit aisément des preuves
me dans ses autres Ouvrages,
le succès mérité à d'autres éga
l'avoit un peu aveuglé sur leurs
fauts. Secondement, dans la
duction des Annales, il paroît
particulièrement affecté & charg
défaut, parce qu'il croyoit avoi
quis assez d'autorité pour cha
les idées à cet égard ; mais pers

ne peut avoir une telle autorité. Un homme de génie peut, à force de talent, dénaturer en quelque sorte de certains mots & leur ôter leur caractère originaire de familiarité ou de bassesse par la manière de les employer, de les placer, de les entourer; c'est ainsi que Racine a rendu le mot *chatouiller*, digne de la Tragédie dans ces beaux vers d'Iphigénie :

Ces noms de Roi des Rois & de Chef de la
Grèce
Chatouilloient de mon cœur l'orgueilleuse
foiblesse,

Mais si Racine ou Voltaire eût employé sans ces précautions des expressions basses ou des tournures familières, elles auroient conservé leur caractère de bassesse ou de familiarité, malgré l'autorité de ces grands hommes.

Rien ne peut donc justifier dans la Traduction de l'Abbé de la Bletterie les défauts dont nous parlons

& nous croyons que c'est le f
Tacite en cet endroit.

*Postremò promptis jam &
seditionis Ministris.*

» Enfin quand il se vit assi
» quelques *boutefeux* sembla
» lui.

*Denis in diem assibus anim
corpus æstimari.*

» *A dix as par jour*, un
» romain *corps & ame.* »

C'est ici surtout que la trad
décente du P. Dotteville, e
ployant à-peu-près les mêm
mes, mais sans cette forme
lière & proverbiale, fait sentir
bien étoit fausse l'idée que M. l
de la Bletterie s'étoit faite du
rel du style : le P. Dotteville t
ainsi :

» Dix as par jour, voilà ce
» estime l'ame & le corps du S

*At Herculè verbera, & vul
duram hiemem, exercitas æst
bellum atrox aut sterilem pacem
piterna.*

» Mais en revanche, les coups, » les blessures, les incommodités de » l'hiver, les fatigues de l'été, une » guerre où l'on risque tout, une » paix où l'on ne gagne rien, *sont* » *des fonds assurés qui ne nous man-* » *quent jamais.* »

L'ironie que le Traducteur ajoute ici au texte, donne peut être plus de vivacité an discours de Percennius, mais elle n'est nullement du goût ni du ton de Tacite.

Blæsus, multâ dicendi arte, &c.

» Blésus, qui avoit *le talent de la* » *parole*, leur représente *en homme* » *d'esprit*, &c.

Milites ne appellem, qui filium Imperatoris vestri vallo & armis cir-

» *leur bon plaisir* une vie qu'ils
» peut être lui arracher. »

Quelle longueur dans cett
duction, indépendamment de
phrase familière : *sous leur bon*
sir !

Le P. Dotteville traduit : « &
» je ne vis moi-même qu'autan
» plaît à ces furieux de m'épa

C'est parfaitement le sens d
cite, sans familiarité ni long
mais ce n'est plus l'image don
sert & que M. d'Alembert 1
conservée : « & que je traîne
» même une vie précaire au mil
» mes ennemis. »

Meliùs & amantiùs ille qu
dium offerebat.

» Plus *sensé* mille fois celu
» m'offroit son épée : *c'étoit-là*
mer comme il faut. »

Sensé n'est pas le mot, & c
là m'aimer comme il faut, est
familiarité toujours opposée à
blesse du texte. M. d'Alembert
duit : « celui de vous qui m'c

» Mais en revanche, les coups, » les blessures, les incommodités de » l'hiver, les fatigues de l'été, une » guerre où l'on risque tout, une » paix où l'on ne gagne rien, *sont* » *des fonds assurés qui ne nous man-* » *quent jamais.* »

L'ironie que le Traducteur ajoute ici au texte, donne peut être plus de vivacité au discours de Percennius, mais elle n'est nullement du goût ni du ton de Tacite.

Blæsus, multâ dicendi arte, &c.

» Blésus, qui avoit *le talent de la* » *parole*, leur représente *en homme* » *d'esprit*, &c.

Milites ne appellem, qui filium Imperatoris vestri vallo & armis circumsedistis?

» Vous appellerai-je soldats, vous » qui venez d'assiéger *en forme* le fils » de votre Empereur?

Meque precariam animam inter infensos trahere.

» Et que Germanicus au milieu » d'une armée de furieux traîne *sous*

» *leur bon plaisir* une vie qu'ils vont » peut être lui arracher. »

Quelle longueur dans cette traduction, indépendamment de cette phrase familière : *sous leur bon plaisir !*

Le P. Dotteville traduit : « & que » je ne vis moi-même qu'autant qu'il » plaît à ces furieux de m'épargner.

C'est parfaitement le sens de Tacite, sans familiarité ni longueur ; mais ce n'est plus l'image dont il se sert & que M. d'Alembert seul a conservée : « & que je traîne moi-» même une vie précaire au milieu de » mes ennemis. »

Meliùs & amantiùs ille qui gladium offerebat.

» Plus *sensé* mille fois celui qui » m'offroit son épée : *c'étoit-là m'aimer comme il faut.* »

Sensé n'est pas le mot, & *c'étoit-là m'aimer comme il faut*, est d'une familiarité toujours opposée à la noblesse du texte. M. d'Alembert a traduit : « celui de vous qui m'offroit

» son

droits, mais il n'en a pris ni les familiarités ni les longueurs ; nous le trouvons quelquefois supérieur à M. l'Abbé de la Bletterie dans les endroits mêmes où on n'a nul reproche à faire à celui-ci :

Exprobrantes, non hîc sylvas nec paludes, sed æquis locis æquos Deos.

Traduction de M. l'Abbé de la Bletterie.

« Lâches, disoient les Romains, » il n'est question ni de bois ni de » marais : ici, tout est pour l'homme » de cœur ; & le terrain & les Dieux. »

Cette traduction a de la noblesse & de l'énergie, quoiqu'avec un peu

[redacted]

l'examen du défaut que nous reprochons d'après tous les gens de goût, à M. l'Abbé de la Bletterie; nous en trouverions des exemples à chaque page. Ce défaut tient à un systême, & ce systême est d'employer toujours la phrase familière, qui répond le mieux à la phrase latine; mais encore un coup c'est un systême de parodie & non de traduction. Le P. Dotteville a purgé la traduction de M. l'Abbé de la Bletterie de toutes ces familiarités & de toutes ces bassesses; il a respecté son original & a tâché d'en prendre le ton; il a tâché aussi d'en rendre la briéveté. L'Abbé de la Bletterie paroissoit y avoir renoncé; les efforts du P. Dotteville ont été souvent heureux; il avoue, avec une modestie bien convenable, à un homme qui ne s'étoit donné d'abord que pour le Disciple & le Continuateur de l'Abbé de la Bletterie, que l'impossibilité de surpasser ce Traducteur lui a fait prendre le parti de le copier en plusieurs en-

Vim, sanitatem, copias, cuncta in victoriâ habuêre.

Le P. Dotteville traduit :

« Elles trouvèrent dans la victoire, » la santé, la vigueur, l'abondance » *& tout.* »

Ce mot : *& tout*, termine la phrase d'une manière séche & désagréable, qui contraste même avec la phrase latine, terminée par deux mots de quatre syllabes : *in victoriâ habuêre.*

L'Abbé de la Bletterie avoit mieux traduit :

» Elles trouvèrent tout dans la » victoire : abondance, vigueur & » santé. »

[redacted]

Tacite : *sed æquis locis æquos Deos*, qu'une proposition particulière ; & il peut n'avoir pas eu tort. Le P. Dotteville a cru y voir une maxime générale, & nous croyons qu'il a eu raison. Le sens le plus vaste est toujours celui de Tacite.

A la mort d'Auguste & à l'avénement de Tibère, les Sénateurs épuisant tous les genres d'adulation, voulurent porter sur leurs épaules le corps d'Auguste au bucher : Tibère y consentit.

Remisit Cesar adroganti moderatione. M. l'Abbé de la Bletterie traduit ainsi :

« Tibère y consentit avec une modestie pleine d'arrogance. » Cette traduction est raisonnable ; mais le P. Dotteville traduit avec plus de hardiesse : « Tibère eut l'arrogance d'y condescendre. » En effet l'arrogance étoit dans le consentement même.

Mais voici un morceau où le P. Dotteville n'a pas d'avantage.

bon d'avertir qu'elle est fausse. Les Mss. de Florence, du Roi, de l'Institution, & généralement tous ceux qu'on a cités jusqu'à présent, portent *octingentos*, ainsi que l'*Editio princeps*. L'Imprimeur de Beroalde est le premier qui ait mis en chiffres DCC. Je dis l'Imprimeur, parce que Beroalde, n'ayant pas fait de note pour avertir de ce changement, est censé ne s'être pas apperçu qu'on avoit oublié un C. Justelipse, Gronovius & quelques autres ont copié la faute de cette Edition; mais Rickius l'a relevée par une note, a remis *octingentos*, & il a été suivi depuis par les plus sçavans Editeurs.

[redacted]

plus que M. l'Abbé de la Bletterie de la concision de l'original, & qu'il en conserve beaucoup mieux la noblesse, mais qu'il lui cède quelquefois du côté de l'énergie & du coloris; nous trouvons aussi qu'en étudiant davantage la manière de M. d'Alembert, il auroit pu apprendre de lui à rester plus près du texte, à en conserver avec plus de soin les tours & les images, toutes les fois que la langue ne s'y oppose point.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

Observation du Traducteur sur un Passage de Tacite, Hist. L. 1°. c. 1°.

Nam post conditum urbem, octingentos & viginti prioris ævi annos multi authores retulerunt.

On lit dans une critique de la Traduction du P. Dotteville, insérée dans l'*Année Littéraire*, que le Mss. du Roi porte *septingentos*, & non *octingentos*. Comme cette assertion peut induire en erreur, il est

bon d'avertir qu'elle est fausse. Les Mss. de Florence, du Roi, de l'Institution, & généralement tous ceux qu'on a cités jusqu'à présent, portent *octingentos*, ainsi que l'*Editio princeps*. L'Imprimeur de Beroalde est le premier qui ait mis en chiffres DCC. Je dis l'Imprimeur, parce que Beroalde, n'ayant pas fait de note pour avertir de ce changement, est censé ne s'être pas apperçu qu'on avoit oublié un C. Justelipse, Gronovius & quelques autres ont copié la faute de cette Edition; mais Rickius l'a relevée par une note, a remis *octingentos*, & il a été suivi depuis par les plus sçavans Editeurs.

Attestation de M. Béjot concernant le Manuscrit de la Bibliothèque du Roi.

J'ai consulté avec attention le Manuscrit de Tacite : on y lit en toutes lettres, *octingentos*. Voici le passage entier : *Nam post conditam urbem octingentos & viginti prioris*

rien de particulier de ces
l'histoire même des Gaul
leur soumission aux Ror
d'autant plus obscure & ir
que ce peuple ignoroit l'art
ce qui a fait dire à M. I
qu'il est impossible de dir
certain, ni même rien de
sur les anciennes émigra
peuples Celtes : aussi l'Aut
Mémoire avoit-il pensé d
omettre cette époque ; n
omission lui paroissant co
but de l'Académie, il s'
à parler des expéditions de
& de Bellovese ; le premi
Galatie, & le second er
observe que les Gaulois e
encore des Colonies en E
en Angleterre, mais que
ciens ne nous indiquent pa
de ces émigrations. M. du
seroit tenté de croire que l
qui passa en Espagne fais
de l'armée de Bellovese ; &
de ce qu'il dit à ce sujet q

occidentale de ce pays, depuis le cap Ortegal jusques vers l'embouchure du Guadalquivir, fut occupée par une Colonie gauloise, ainsi qu'une partie de l'Arragon & de la Castille ; la Galice conserve, dit il, encore leur nom. Quant à l'Angleterre, on trouve des vestiges de noms de villes qui attestent l'établissement des Belges ; tels sont ceux de *Venta-Belgarum*, de *Calleva-Atrebatum*, &c. A la suite de cette époque il parle des mœurs des Gaulois ; mais il remarque que, comme elles nous sont presque inconnues, on ne peut examiner l'influence qu'el-

[redacted]

Gaulois qui firent alors partie des armées romaines, offrent un autre genre d'émigration qui influa beaucoup sur les mœurs. Après la conquête des Gaules, tous ces peuples vaincus adoptèrent la forme du gouvernement Romain, & ce changement dans les mœurs est si connu que l'Auteur se borne à l'indiquer.

Il s'étend également très-peu sur la troisième époque. Les peuples de la Germanie vinrent alors occuper le pays des Belges. Dès l'an 445, Clodion étoit maître de Cambrai & de Tournai. Lorsque les Francs & les autres Germains se rendirent maîtres de tous ces pays, les Belges furent confondus avec eux, & l'Auteur ne croit pas qu'il soit de son sujet de parler des émigrations de ces Francs devenus habitans de la Belgique, où ils apportèrent leurs coutumes & leurs loix. Il ne doit plus être question des Belges à cette époque, comme il ne fut plus question des Gaulois après la conquête que les

Francs firent de leur pays. Charlemagne transporta dans les Pays-Bas des Colonies de Saxons. L'Auteur observe à ce sujet que ces pays étoient alors peu habités; que les provinces, les plus riches aujourd'hui, étoient couvertes de bois, & principalement par la forêt d'Ardenne qui s'étendoit depuis les rives du Rhin jusqu'aux confins des Rhemois, & qu'il n'y avoit d'habité que les bords des grands fleuves, le Rhin, l'Escaut, la Meuse, &c. Les défrichemens faits par les Moines dans les 7 & 8e siècles en sont la preuve.

La quatrième époque est celle des Croisades; mais ce ne sont plus ces anciens Belges; les habitans des Pays-Bas prirent véritablement beaucoup de part à ces expéditions. L'Auteur indique & les différentes Croisades, & ceux des Seigneurs des Pays-Bas qui y allèrent; mais le grand détail dans lequel il entre à ce sujet, & l'histoire abrégée qu'il en fait, présentent des faits trop connus pour

que nous nous y arrêtions. Il termine son Mémoire par examiner quelle fut l'influence des Croisades sur les mœurs. On ne respiroit alors, dit-il, que la guerre; on ne songeoit qu'à attaquer ou à se défendre; la superstition, fruit de l'ignorance, se mêloit à l'esprit guerrier, & il en résultoit des mœurs dures & fanatiques; les arts étoient oubliés; les foibles connoissances qui subsistoient étoient reléguées dans les cloîtres. En Orient au contraire, l'Empire, tout déchu qu'il étoit de son ancienne grandeur, avoit conservé cette urbanité de mœurs, qui n'est jamais à un plus haut degré, qu'au moment où la dépravation est à son comble. Constantinople renfermoit dans son sein les arts, les sciences & les manufactures: c'étoit un nouveau monde pour les Croisés, tout excitoit leur admiration, & bientôt après le desir d'imiter dans leur patrie les mêmes édifices & les mêmes établissemens dut succéder au premier

étonnement. Ces Croisés trouvèrent aussi en Italie des objets nouveaux & utiles. En Asie, la cour des Khalifes étoit supérieure en sciences & en urbanité à celles des Souverains européens. Les Croisades firent refluer en Europe ces connoissances plus étendues & ces mœurs plus douces. D'après ces idées l'Auteur parle de l'influence des Croisades sur l'état politique, sur la population. Il traite des Armoiries, de l'Argent monnoyé, de la Religion, de l'Art militaire, de la Navigation, du Commerce & des Belles-Lettres. Les Auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France* pensent que ces expéditions lointaines firent un tort réel à l'accroissement des connoissances utiles. M. du Chasteler est d'un sentiment contraire; c'est ce qu'il développe à la fin de son sçavant & curieux Mémoire, qu'il termine par une notice de quelques expéditions des Belges dans les pays lointains, qui, quoique peu importantes, méritent néan-

moins d'être connues. C'est ce Mémoire auquel le Prix a été adjugé.

Le second qui a eu l'*Accessit* est de M. l'Abbé de Mersseman. L'Auteur traite d'abord des premières expéditions des Belges, mais toujours confondus avec les Gaulois, ensuite de leurs guerres avec les Romains, & indique en peu de mots quelle influence elles eurent sur les mœurs. Il ne s'étend pas en général autant que M. du Chasteler sur les Croisades; ni sur tous les différens objets qu'il se propose de parcourir. Ces expéditions, dit-il, en parlant des Croisades, ayant appauvri les uns en enrichissant les autres, l'industrie & le commerce y gagnèrent; les champs incultes prirent un nouvel aspect; les manufactures s'établirent; les bleds, les lins, les laines, les draps circulèrent dans toute l'Europe. On porta en Allemagne cet esprit cultivateur & commerçant qui en rendit en peu de tems la partie septentrionale si riche & si puissante: des bourgs

devinrent des villes, des villes devinrent des états; Lubeck, Hambourg, Breme, furent les rivales de Gênes, de Venise & de Pise.

M. Verhoeven a remporté un second *Accessit*, mais l'Académie ne publie pas son Mémoire dans ce Recueil; elle a engagé l'Auteur à le donner lui-même, & ce Mémoire servira d'introduction à l'histoire des Pays-Bas que M. Verhoeven doit faire paroître dans peu.

M. Meax, Conseiller-Maître de la Chambre des Comptes, a également concouru & a eu un *Accessit*. L'Auteur, dans un Avant-Propos, convient que, puisque depuis les tems les plus reculés jusqu'au siége de Troye, nous n'avons aucun monument sur la Gaule qui ne tienne de la fable, que jusques vers l'an 130 de la fondation de Rome nous ne trouvons encore rien qui ne soit suspect de fabuleux, la même disette doit se trouver à plus forte raison dans les annales des anciens Belges

qui ne faisoient qu'une partie
Gaule. En conséquence il a
voir passer sous silence les
tions de Bellovese & de Sigo
Italie, en Germanie, en Pan
en Macédoine & en Grèc
sont, dit-il, les premiers e
bien attestés des Gaulois,
quels les Belges, parce qu'ils
compris dans le même peuple
vent avoir eu quelque part : e
tous ces détails appartiennent
l'histoire générale des Gaulois
Belges en particulier.

La première expédition des
dont il parle est appuyée sur
sage de Jules-César, qui dit
ciennement l'Angleterre, &
ment la côte maritime du c
Gaules, avoit été possédée &
tée par des Belges, que le d
conquêtes ou du pillage fit s
leurs demeures. Mais il ne d
récit que comme une traditi
l'appuie de quelques réflex
M. Musgrave & des sienne

qui concourent à la rendre plus probable. Il croit cet évènement postérieur à l'expédition de Bellovese & de Sigovese.

Ce qu'il dit de la seconde expédition des Belges concerne la guerre que Jules-César fit en Angleterre & la part que les Gaulois & les Belges y prirent ; la majeure partie des vaisseaux dont ce Conquérant se servit dans cette occasion étoit des Morins ; ainsi dans les deux expéditions de César en Angleterre, il fut secondé par les Belges. L'Auteur se borne à indiquer ces deux expéditions, sans entrer dans le détail de ce qui se fit ensuite ; on voit qu'il se renferme le plus qu'il lui est possible dans son sujet, & qu'il voudroit ne parler que de ce qui concerne les Belges proprement dits. Il indique ensuite divers faits d'armes de ces peuples ; tels sont les premiers efforts qu'ils firent pour éviter le joug des Romains ; de-là il passe à la troisième expédition des Belges ou à

l'établissement de la Monarchie
çoise. L'Auteur pense que les B
y ont eu autant de part qu
Francs, & il se propose d'éta
1°. que les Belges sont d'or
Germaine comme les Francs : 2
fixer l'époque des premiers F
établis en-deçà du Rhin : 3
faire voir que les Milices rom
pour la garde des frontières de
conde Belgique étoient composé
Belges autant que de Francs
que les Belges & les Francs, lié
mêmes intérêts, ont toujours
cause commune contre les Rom
5°. que ces peuples se sont un
alliés lorsqu'ils méditoient leu
vasion dans les Gaules : 6°. e
qu'après cette union, & à l'étab
ment de la Monarchie franç
les Francs étoient en moindre
bre que les Belges. Il s'étend sur
ces différens points & n'oublie
ce qui a rapport aux mœurs.

Il range sous une quatrième
dition des Belges différente

grations en Allemagne faites au douzième siècle. Enfin les Croisades sont la cinquième expédition. Il suppose les faits connus & s'arrête un moment sur les effets que les Croisades produisirent dans les Pays-Bas. L'influence, dit-il, que les Croisades eurent sur l'état de la propriété des biens, & par conséquent sur celui du pouvoir, fut également immédiate & sensible. Les Nobles, qui avoient besoin de sommes considérables pour ces expéditions, abandonnèrent & vendirent une partie de leurs héritages aux Eglises & aux Chapitres; ce qui devint la source du degré de puissance & de richesse auquel le Clergé est parvenu dans les tems postérieurs. Sans vouloir agiter si ce changement de propriété est devenu un bien ou un mal, je ne puis, dit-il, disconvenir que le Clergé n'ait souvent abusé de son pouvoir & de ses richesses; mais d'un autre côté, les hostilités particulières, les brigandages & tous les

maux attachés au gouvernem
dal, ont été moins oppre
les Moines qu'entre les m
Nobles & des grands Vass
ne m'est-il permis, ajoute
m'étendre davantage sur les
qui se répandirent en Europ
les progrès qu'elle fit relati
plusieurs sciences que nou
connues que par les Croi
général ces différens Mém
curieux, remplis de recher
vantes, & renferment ce
peut sçavoir de l'ancienne

[*Extrait de M. de Guig*

DISSERTATIONS *Historiques sur des Antiquités de Bresse & de Lyon.*

Souvent l'antiquité, du sein de ses ruines
Offre à des yeux perçans, dans ses restes usés
Quelques faits précieux par le tems déguisés.
VOLT. Epit. à M. l'Abbé ROTHELIN.

Par M. *de Landine*, Avocat au Parlement. A Lyon, chez Faucheux, Imprimeur-Libraire, quai des Célestins. 1780. Avec Approbation & Permission. Brochure *in-8°.* de 72 pages.

ON trouve dans les montagnes du Revermont, près de Bourg en Bresse, les vestiges d'un ancien camp retranché, que M. Riboud attribue à Labienus, Lieutenant de César. M. de Landine, qui se propose dans la première de ses Dissertations de détruire cette opinion, commence par exposer les motifs qui

ont déterminé M. Riboud à re
ce camp comme un camp de
Sous le Consulat de Gabiniu
Pison, les Helvetiens anim
Orgetorix leur Prince, vo
s'établir dans la Gaule celtiqu
sar vint à la tête de son arm
les en empêcher; & les difficul
les Helvetiens éprouvèrent da
férens passages, les oblig
tourner vers la Saintonge: al
sar laissa son Lieutenant L
pour garder un retranchemen
près du lac Leman, & all
cher en Lombardie de nouv
gions. M. Riboud pense qu
ces circonstances Labienus q
lac Leman & le mont Jura p
nir au sud-ouest s'établir a
mencement de la chaîne des
tagnes & fortifier un camp su
de Coiron. C'est cette conjec
M. Riboud que l'Auteur ré
observe que cette marche de
nus n'est pas vraisemblable; q
sar ne parle en aucune fa

camp de Coiron, ni de cette marche de Labienus, & que la forme de ce camp ne permet pas de croire que ce Lieutenant l'ait occupé; qu'il auroit même été imprudent à cet Officier d'abandonner sans ordre le lieu où César l'avoit placé, & que le canton de Coiron n'étoit pas propre au but qu'on se proposoit.

Après ces observations, l'Auteur dans la seconde Partie examine par qui ce camp a été établi sur le Revermont, question cependant qu'il n'ose décider. Il croit d'abord qu'on pourroit l'attribuer à Annibal. Suivant Polybe, ce Général carthaginois passa le Rhône dans un lieu appellé l'Isle, parce que la Saone l'embrasse d'un côté & le Rhône de l'autre. Plutarque dit la même chose, & cette Isle est le lieu où est actuellement la ville de Lyon. En effet on a trouvé dans les environs un bouclier votif que l'on a reconnu pour être carthaginois & avoir appartenu à Annibal, & le champ où il fut découvert a

Après avoir passé Vienne
Annibal parvint dans la B
découverte moderne d'un os
trouvé près de la ville de
est, dit M. de Landine, une
c'est l'os d'un des éléphan
Général avoit à sa suite.

Les Carthaginois, en q
Bresse, tournèrent vers Yv
trèrent en Italie par la vallé
& le mont S. Bernard : un
tion trouvée près d'Yvrée
tion de la venue d'Annibal
troupes en cet endroit.

Annibal en passant par
trouva Momorus & At
Chefs d'une Colonie de

à Sergius Galba, Lieutenant de César comme Labenius: 3°. à un Numérien qui se déclara pour le parti de Sévère contre Albin: 4°. à Albin lui-même: 5°. enfin, ce ne sera plus un camp, mais un monument religieux des anciens Druides, un lieu où ils sacrifioient des victimes humaines. On voit que l'Auteur, après avoir détruit le sentiment de M. Riboud, se promène de conjectures en conjectures, & n'ose se décider pour aucune de celles qu'il propose.

La seconde Dissertation concerne une statue trouvée à Lyon près de l'ancienne maison de l'Angélique

marbre rapporté blanc & gris tirant ſur le campan. Le viſage eſt auſtère & farouche, la tête, de la plus parfaite exécution, eſt bien conſervée: elle eſt ornée d'un caſque qui eſt échancré des deux côtés en forme de coquille immédiatement au-deſſus des oreilles. Cette forme paroît avoir été particulièrement affectée à Mars dans ſon armure. Les boucliers mêmes qui lui étoient dévoués par les Gaulois avoient cette échancrure.

Le culte de cette Divinité étoit très-répandu dans les Gaules; on lui dévouoit ſes armes pour que les coups en fuſſent plus ſûrs; on lui offroit ſes chevaux, afin que ces animaux belliqueux concouruſſent à la victoire: enfin on lui ſacrifioit ſouvent les priſonniers de guerre. En tems de paix même ſes autels étoient enſanglantés par des victimes humaines. Pour rendre ce Dieu favorable, il falloit que les hommes égorgés fuſſent au nombre de neuf. On a trouvé à deux lieues d'Apt, ſous

une pierre taillée en forme d'autel, neuf têtes d'infortunés sacrifiés à Mars pour un vœu particulier.

C'est en conséquence de l'inscription MAR, qui, suivant l'Auteur, concerne cette Divinité, qu'il prend pour un temple dédié à Mars la maison de l'Angélique placée sur le penchant de la montagne de Fourvière; les voûtes qui sont au-dessous de cet édifice & qui s'étendent au loin, les arcades & les ceintres qui supportent le bâtiment moderne, annoncent, dit-il, un temple de la plus haute antiquité. Quelques lettres de plus à l'inscription décideroient si cette conjecture est fondée.

[*Extrait de M. de Guignes.*]



MÉMOIRES *de Mathématique & de Physique*, présentés à l'Académie Royale des Sciences par divers Sçavans & lus dans ses assemblées. Tome IX. A Paris, chez Moutard & Panckoucke. 1780. 780 pages *in*-4°. avec beaucoup de planches.

LES difficultés & les lenteurs que l'Académie des Sciences avoit éprouvées pour l'impression des Pièces des Prix l'ont déterminée à en finir la collection au 9e volume & à publier les Pièces couronnées avec les Mémoires des Sçavans étrangers. C'est aussi pour en accélérer la publication qu'elle a permis à son Libraire d'abandonner l'Imprimerie Royale pour cette partie, & de se servir d'une Imprimerie de l'Université; c'est celle de la Veuve Hérissant qui a fourni le volume que nous annonçons, ainsi que le précédent. L'impression en est belle, & l'on

doit desirer que cet exemple soit suivi pour l'impression des Mémoires de l'Académie si cela peut accélérer leur publication; les Académiciens, ainsi que les Sçavans de toutes les nations, ne voyent retarder qu'avec regret l'impression de ces Mémoires intéressans, dont on n'a encore que l'année 1777, tandis que la Société Royale de Londres a donné 1779.

Le 9e volume des Sçavans etrangers contient trente-trois Mémoires; il commence par les Pièces des Prix. Nous avons rendu compte du vaste Traité de M. Van-Swinden sur l'aiman, qui faisoit la principale partie du volume précédent, & qui avoit partagé le Prix en 1777. On a inséré dans ce 9e volume la Pièce de M. Coulomb, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie, Correspondant de l'Académie des Sciences, qui fut couronné avec M. Van-Swinden. On remarque tout à-la-fois dans la Pièce de M. Coulomb & une géométrie & des expériences qui

font honneur à l'Auteur. Il commence par faire voir que ce ne sont point des tourbillons qui produisent les différens phénomènes *aimantaires*; & que pour les expliquer, il faut nécessairement recourir à des forces attractives & répulsives de la nature de celles dont on est obligé de se servir pour expliquer la pesanteur des corps & la physique céleste.

Il cherche ensuite les formules qui dérivent des forces soit actives soit coercitives qui influent sur la position d'une aiguille horizontale. Il les applique à des expériences faites pour déterminer la force aimantaire des lames, eu égard à leur longueur, à leur largeur, à leur épaisseur. Il y ajoute des expériences & une théorie sur la force de torsion des cheveux & des soies, & il en conclud une manière de faire la suspension la plus libre qu'il soit possible d'employer pour les aiguilles. Cela lui a procuré le moyen d'observer les variations diurnes avec une précision qu'il

eût été difficile d'obtenir autrement. Il calcule ensuite le frottement des pivots pour les boussoles marines que l'on ne peut suspendre de la même manière; il donne à cette théorie toute l'étendue dont elle paroît susceptible, & de manière à la rendre applicable dans toutes les autres parties des arts. Il suppose que la pointe du pivot porte une chappe, dont la surface intérieure est une surface de révolution, que le fond de la chappe est compressible, de même que l'extrémité du pivot, & que le poids dont la chappe est chargée est équilibré de manière que l'axe du pivot & l'axe de la chappe sont dans la [redacted]

tum pour se rétablir dans la direction de son méridien magnétique; d'où il est facile de voir qu'une boussole, formée de plusieurs lames parallèles & séparées, a plus de force pour se diriger suivant son méridien, qu'une seule lame, qui auroit le même poids que toutes les lames réunies : ces considérations occasionnent deux problêmes.

1°. La pesanteur de la rose d'une boussole marine étant donnée, ainsi que toutes les dimensions des lames magnétiques que l'on veut employer, de combien de lames la boussole doit-elle être composée, pour qu'elle s'approche le plus qu'il est possible de son méridien magnétique.

2°. Le nombre des lames étant donné, ainsi que leur longueur & leur largeur, déterminer l'épaisseur ou le poids de ces lames.

Dans la construction des compas de navigation, où l'on ne peut guères donner plus de six pouces de longueur aux aiguilles magnétiques,

des lames de 50 ou 60 grains remplissent assez bien tous les usages auxquelles ces boussoles sont destinées : l'on détermine le nombre des lames par la formule du premier problême ; & ces lames calibrées exactement suivant les mêmes dimensions, se posent de champ à égales distances du point de suspension, espacées à quatre ou cinq lignes de distance l'une de l'autre, pour que leur action réciproque ne détruise pas le magnétisme.

M. Coulomb cherche ensuite à expliquer la cause des variations diurnes ; il suppose qu'elle est à-peu-près régulière : l'aiguille est actuel-

[redacted]

toujours égales. L'Auteur n'admet pas que ce ſoit l'effet de la chaleur ſolaire. Il préfère d'employer l'atmoſphère du ſoleil ou la lumière zodiacale qu'il regarde comme un fluide magnétique ; & comme le fluide magnétique de la terre n'eſt pas répandu ſymétriquement autour du pôle, & que le ſoleil ne décrit pas tous les jours le même parallèle, il peut arriver que le centre de toutes les forces qui ſollicitent l'aiguille ne revienne pas au même point, qu'il décrive une eſpèce de ſpirale & qu'il en réſulte un changement annuel de la déclinaiſon magnétique, obſervé par exemple à Paris de 20 d depuis un ſiècle.

Avant de paſſer aux Mémoires de Phyſique, nous parlerons de quatre Mémoires de Géométrie, deux de M. Monge, & deux de M. de Tinſeau. Le premier Mémoire eſt ſur les fonctions arbitraires. L'objet de M. Monge, dans ce Mémoire, eſt la détermination des fonctions arbi-

Tinseau examine d'autres problêmes relatifs aux surfaces gauches. Il y développe quelques propriétés singulières d'un corps qu'il nomme parallèloide, & qui est engendré par le mouvement parallèle d'une ligne droite qui suit deux courbes données.

Après avoir parcouru la partie géométrique de ce volume nous allons reprendre la partie physique, & d'abord les trois Pièces sur l'indigo dont les deux premières partagèrent le Prix, celle de M. Bergman eut l'*Accessit*.

M. Quatremere Dijonval, Entrepreneur de l'ancienne manufacture [redacted]

toujours égales. L'Auteur n'admet pas que ce ſoit l'effet de la chaleur ſolaire. Il préfère d'employer l'atmoſphère du ſoleil ou la lumière zodiacale qu'il regarde comme un fluide magnétique ; & comme le fluide magnétique de la terre n'eſt pas répandu ſymétriquement autour du pôle, & que le ſoleil ne décrit pas tous les jours le même parallèle, il peut arriver que le centre de toutes les forces qui ſollicitent l'aiguille ne revienne pas au même point, qu'il décrive une eſpèce de ſpirale & qu'il en réſulte un changement annuel de la déclinaiſon magnétique, obſervé par exemple à Paris de 20 d depuis un ſiècle.

Avant de paſſer aux Mémoires de Phyſique, nous parlerons de quatre Mémoires de Géométrie, deux de M. Monge, & deux de M. de Tinſeau. Le premier Mémoire eſt ſur les fonctions arbitraires. L'objet de M. Monge, dans ce Mémoire, eſt la détermination des fonctions arbi-

traires qui entrent dans les intégrales des équations aux différences finies. La forme de ces arbitraires étoit connue pour le cas où l'une des différences étoit constante. M. Monge la donne ici pour différentes autres hypothèses.

Le second Mémoire traite des surfaces développables. M. Monge y donne la condition générale à laquelle doit être assujettie l'équation d'une surface courbe, pour que cette surface soit développable sur un plan. Ce problême avoit déjà été résolu par M. Euler; mais M. Monge le résout ici d'une manière plus complète. Ses considérations sur ce

[redacted]

que celui-ci se formoit dans la cuve; soit par la décomposition des sels ammoniacaux qui entrent dans l'indigo, soit par la fermentation de substances ajoutées dans la cuve; les molécules de l'indigo réduites dans une grande tenuité par les mouvemens d'effervescence & de fermentation excités dans les cuves, se dissolvent mieux dans cet alkali-volatil. C'est d'après ces vues qu'ils expliquent les accidens qui nuisent aux cuves, & qu'ils présentent les moyens d'y remédier.

Le Mémoire de M. Bergman contient une sçavante analyse de l'indigo, des réflexions sur l'art de l'employer à la teinture, & un nouveau procédé pour teindre les soies & les laines; & ce sçavant Chymiste se propose de continuer ses recherches à ce sujet.

On trouve dans ce volume trois Mémoires sur l'air fixe par M. Bucquet & par M. le Duc de Chaulnes, qui ont été faits dans un tems

où l'on connoiſſoit encore fort peu cette ſubſtance qui a donné lieu depuis quelques années à tant d'expériences. Dans le premier de ces Mémoires, qui fut lu en 1773, M. Bucquet rapporte les différens ſentimens des Phyſiciens ſur l'air fixe : & il les réfute tous; il en conclud qu'on ne ſçauroit aſſez prendre garde aux circonſtances des opérations dont on tire des conſéquences; que l'empreſſement de donner des choſes nouvelles empêche de bien voir ce qui ſe paſſe; qu'on ne choiſit que ce qui s'accorde avec le ſyſtême qu'on s'eſt formé, & qu'en particulier un grand nombre de faits que le Doc-

[redacted]

rebutées ; dans le premier état, elles ont une odeur âcre ; dans le second l'odeur est très-fœtide : M. Quatremere a recherché la cause de ces accidens regardés comme incurables, non-seulement par les plus habiles Teinturiers, mais par M. Hellot lui-même ; ce n'étoit pas qu'on manquât de recettes, on en avoit même un grand nombre toutes réputées infaillibles, & toutes plus nuisibles qu'utiles. Il n'y a jamais tant de spécifiques que pour les maladies incurables, comme il n'y a jamais tant d'apologies que pour les causes désespérées.

M. Quatremere avoit une grande difficulté à lever : des expériences sur les cuves en grand étoient très-coûteuses ; & la cuve d'indigo ne parvenant à son état de perfection que par la fermentation, il falloit trouver des moyens de produire, dans un essai en petit, ce qui avoit lieu dans les cuves en grand. L'Auteur y a réussi en soutenant la chaleur dans

les petites cuves, il eſt même parvenu à trouver des moyens de faire roidir ou rebuter ſes cuves à volonté. Dès-lors il a pu répéter ſes expériences, & il a trouvé que le remède à une cuve roide étoit le tems, & une chaleur ſoutenue plus ou moins long-tems, & que la chaux étoit le ſpécifique des cuves rebutées. Il a eſſayé ſon procédé ſur des cuves en grand rebutées par accident, & le ſuccès a été le même.

Dans la ſeconde Pièce on trouve un examen chymique de l'indigo & des phénomènes que produiſent les cuves de cette teinture qui ont été l'objet principal de MM. d'Orval & de Ribaucour. Ils ont conclu de leurs expériences, que l'alkali-volatil étoit, de tous les diſſolvans de la partie colorante de l'indigo, celui qu'on pouvoit en ſéparer plus aiſément & qui laiſſoit une couleur plus ſolide : que le moyen de produire cette diſſolution, étoit d'offrir à l'indigo l'alkali-volatil, à meſure

dont toutes les circonftances ont été foigneufement examinées, & qui préfère la vérité des faits aux hypothèfes les plus féduifantes.

Dans le Mémoire de M. le Duc de Chaulnes, lu en 1775, il raconte les expériences qu'il a faites fur l'air fixe qui fe dégage de la bière en fermentation, dans la braſſerie de M. de Longchamps. Il a trouvé d'abord que l'air fixe pefoit le double de l'air commun, quoiqu'abfolument invifible & beaucoup plus volatil que les acides. Il a fait criftallifer l'alkali végétal par le moyen de l'air fixe, & cela a produit une efpèce de vide dans le bocal, le mercure y étant defcendu à 22 lignes. Il décrit la forme & les propriétés de ces criftaux. Il rapporte une expérience qui prouve que la vapeur du charbon allumé n'eft que de l'air fixe; il réfute M. Sage, qui penfoit que l'air fixe n'étoit que de l'acide marin volatil; l'air fixe précipite l'eau de chaux au

;ſpèces de fer, ce qui prouve ntité de ce métal.

I. Veillard donne l'analyſe d'une ſulphureuſe de Montmorency ; M. Bucquet des combinaiſons arſenic avec les acides.

I. Monnet décrit une terre trou- à Sainte Marie aux Mines, & l'on avoit d'abord rebutée ; de l'argent combiné avec l'a- marin ; elle a toutes les pro- :és de la lune cornée. On y ve un peu de fer diſſout par le ie acide & même un peu de fer de chaux de fer non combiné. lune cornée pure contiendroit ivres d'argent par quintal, celle-

[redacted]

mie, traite des forges de la Bretagne, ſpécialement de celles des Salles à quatre lieues de Pontioi; il rapporte les eſſais qu'on a faits pour fondre des canons à la Nouée, mais qui n'ont pas réuſſi. Pour faire de bons canons, il eſt néceſſaire que la fonte ſoit griſe, tenace & égale dans toutes ſes parties; ce qui eſt d'autant plus difficile, qu'il faut que les minérais ſoient conſtamment de la même qualité de fer; il eſt indiſpenſable auſſi que les charbons dont on ſe ſert dans l'opération de la fonte, ſoient non-ſeulement de la même qualité de bois, mais qu'ils ſoient également bien faits, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ayent pas été trop preſſés par les charbonniers: tous les maîtres de forges ſçavent que les mêmes bois donnent des charbons de différentes qualités, ſuivant le plus ou le moins d'attention des charbonniers, ſoit dans le dreſſage de leurs fourneaux, ſoit dans la conduite du feu, &c. Les canons

de

de fer éclattent, pour la majeure partie, à cause de l'inégalité de la fonte, & parce qu'il passe, quand on les coule dans les moules, des corps étrangers avec le fer en fusion; par exemple, quelques parties de laitier, de charbons, & même des parties de la mine qui ne sont pas parfaitement fondues, ni par conséquent assez purifiées, pour faire un corps homogène avec la fonte qui a tout le phlogistique qui lui convient.

Ces corps étrangers, entrant dans le moule, occupent un volume égal à la fonte qui en auroit pris la place; si ces parties se trouvoient vers le centre du canon, le mal ne seroit pas grand, puisque le forêt les enlèveroit; mais comme leur poids spécifique est moindre que celui de la fonte, elles se rangent dans les bords, c'est-à-dire, que le plus souvent elles se trouvent dans l'épaisseur du canon, après qu'il a été foré.

M. Duhamel finit par indiquer un

moyen qu'il croit propre à parer ces inconvéniens; il faudroit faire de la fonte de Gueuse aussi pure qu'il est possible de l'obtenir par le procédé ordinaire; la couler en petits lingots ou plaques, que l'on casseroit en morceaux, & fondre le fer dans de grands fourneaux de réverbère, en quantité suffisante pour le canon qu'on voudroit mouler. Mais comme cette fonte seroit très dure, en cas qu'il ne fût pas possible de la forer, il faudroit faire des moules à noyau, dont les canons sortiroient, pour ainsi dire, parfaits; &, suivant M. de Buffon, il n'en seroient que meilleurs. M. Duhamel pense aussi, comme ce célèbre Académicien, qu'en tournant les canons, on leur enlève une croûte extérieure qui est la partie la plus tenace.

S'il étoit possible de faire un noyau assez parfaitement pour qu'on ne fût pas obligé de passer le forêt dans le canon, cela donneroit le moyen de laisser subsister la croûte intérieure

feroit beaucoup moins sujette
chambrer ; & même à se rouiller,
dans les canons forés. Si d'un
é, en suivant ce que M. Duhamel
ose, il en coûtoit plus à cause de
double opération de la fonte ; de
utre, on pourroit épargner celle
forage & du tour, & ces dépen-
s pourroient se balancer.

M. Duhamel décrit aussi la mine
e plomb de Huelgoat en basse-Bre-
gne, en donnant le détail des subs-
ances particulières qu'il y a remar-
quées, & surtout d'une matière noire
qui fournit beaucoup de plomb, &
d'argent.

M. Jars, frère de l'Académicien
[redacted] donne la
[redacted]

en lames, tantôt enfin disseminé dans les substances qui l'entourent en parcelles presque insensibles. Un seul morceau a rendu près de 400 marcs, & on en trouve un dans le Cabinet du Roi de Dannemarck dont on estime 15,000 liv. la valeur en espèces.

M. d'Antick, Docteur en Médecine, autrefois Directeur d'une Verrerie où l'on couloit de grandes glaces, & qui remporta le Prix de l'Académie sur la perfection des Verreries, a continué de travailler à cet objet important, & il traite ici de la nature & de la cause des graisses du verre. On entend par ce mot, différens défauts qui altèrent la transparence & la couleur du verre, qui se trouvent souvent dans les verres blancs & dans les glaces soufflées; les verres verds & les glaces coulées en sont exempts.

M. d'Antick trouve la cause de ce défaut dans les sels neutres, tels que le tartre vitriolé, & le sel marin,

qui se trouvent mêlés aux alkalis employés dans la fabrication du verre. Ces sels, en effet, se trouvent exister encore en nature dans les verres fort gras, & on les sépare en partie par les lotions. Le verre où l'on a fait entrer des alkalis mêlés de ces sels, ne sont exempts de graisses que lorsque, soit par la force du feu, soit par la proportion d'alkali & de sable, soit par l'addition des matières qui contiennent du phlogistique, ces sels ont été chassés en entier.

La cause du mal étant connue, les remèdes sont faciles; mais il falloit en trouver qui ne fussent pas dispendieux & ne produisissent pas de nouveaux inconvéniens. Le charbon, par exemple, détruit les graisses, en facilitant l'expulsion des acides; mais il produit souvent des bulles. M. d'Antick propose deux moyens, l'un est une méthode simple de purifier les alkalis d'une manière suffi-

ſante; l'autre eſt l'addition d'une certaine quantité de chaux.

M. Valmont de Bomare, dans un Mémoire qui avoit été lu dès 1761, examine la manière de purifier ou de raffiner le champhre. Il s'étoit aſſuré, dans un voyage en Hollande, que cette opération en grand ſe faiſoit par ſublimation dans des bouteilles placées au bain de ſable & non point par la fuſion, comme plusieurs perſonnes l'avoient cru Il s'en eſt aſſuré par diverſes expériences qui ſont rapportées dans ſon Mémoire, & qui ſervent à éclaircir la nature de cette ſubſtance végétale qui ſe tire d'un arbre des Indes.

M. Mazeas donne dans trois Mémoires la deſcription des tubulaires, animaux marins appellés auſſi pinceaux de mer, dont le tube eſt élaſtique & cartilagineux. Il trouve que ceux de l'Océan ſont une eſpèce différente de ceux de la Méditerranée. Il a obſervé & décrit les animaux

qui habitent ces tubes, & il en donne la figure dans ſon Mémoire.

M. Queronic trouva dans le même voyage une nouvelle eſpèce d'inſectes parmi ces corps marins, & il en donne la deſcription.

M. de la Tourette, de l'Académie des Sciences de Lyon, connu par ſon goût & ſes connoiſſances en hiſtoire naturelle, donne la deſcription d'un inſecte qui lui paroît n'avoir pas été connu des Naturaliſtes. C'eſt une mouche approchante de la guêpe, mais qui eſt du genre des *cinips ;* elle préſente dans ſa conſtruction quelques ſingularités remarquables. Un long aiguillon roulé

[redacted]

l'aiguillon le porte dans le lieu qui lui est préparé. Le genre d'insecte auquel cette mouche ressemble le plus, est celui des cinips. La différence la plus remarquable est celle de la grandeur. Le nouvel insecte a six à sept lignes de longueur, les cinips au contraire sont très-petits. Plusieurs le sont assez pour aller placer leurs œufs dans ceux des papillons dont l'œuf est la nourriture du ver du cinips, jusqu'à ce qu'il se transforme en mouche. On voit même de petits ichneumons percer les corps des pucerons, y placer leurs œufs, & ensuite un cinips y déposer le sien qui se nourrit alors de l'œuf de l'ichneumon. Le corps d'un puceron tout petit qu'il est devient comme un empire que deux conquérans se disputent.

M. de la Faille, Secrétaire de l'Académie de la Rochelle, dans un Mémoire sur les macreuses, examine le sentiment des anciens qui ont cru que les macreuses se formoient dans

des coquilles, & de-là le nom de conque anatifere que porte une eſpèce de teſtacée de mer. M. Deſlandes avoit cru auſſi que les œufs d'oiſeaux étoient dépoſés dans ces coquilles. M. de la Faille a cherché la ſource d'une mépriſe ainſi accréditée. Il la trouve dans la figure du plumaceau de la conque anatiferé, dont les filamens reſſemblent aſſez à l'aîle d'un jeune oiſeau couvert de ſon premier duvet; mais cette reſſemblance ne ſçauroit ſéduire que ceux qui ſe contentent d'un examen ſuperficiel, & qui voyent, avec prévention. Les glands de mer, & les pouſſepieds renferment un pareil ani-

[redacted]

à vu des ſapinettes de la grandeur d'un grain de millet. Ces coquillages n'ont d'autres rapports avec les macreuſes, que parce qu'elles en font le plus ſouvent leur nourriture.

M. de la Tourette, que nous avons déjà cité, a fourni un autre Mémoire intéreſſant dans ce volume, ſur des os foſſiles trouvés en 1762, en Dauphiné, à un demi-quart de lieue du Rhône environ à 80 pieds au-deſſus du lit du fleuve. On y reconnoît une dent molaire qui n'eſt pas pétrifiée, ſemblable à l'ivoire foſſile; on la reconnoît pour être une dent d'éléphant. M. de la Tourette, qui a reçu une dent venue des Indes, y a reconnu l'analogue exact de ces foſſiles; il l'a fait ſcier en coupant les lames tranſverſalement; il a reconnu dans l'organiſation intérieure une parfaite conformité. M. de la Tourette cite à cette occaſion ce que les Naturaliſtes les plus connus ont raconté ſur de pareils foſſiles. Il s'en eſt trouvé dans

toutes les parties du monde; le nord de l'Europe est la partie qui fournit le plus de ces ossemens fossiles d'éléphant. Ceux de la Sibérie sont quelquefois d'une énorme grandeur. On voit dans le Cabinet du Roi un fémur si gros que les voyageurs n'ont jamais décrit d'éléphans d'une taille pareille, & ceux qu'on amène quelquefois en Europe étant de la plus petite race, peuvent encore moins entrer ici en comparaison; l'analogie démontre cependant que ces os ont appartenu à des animaux de la même espèce. La difficulté est toujours de sçavoir quand & comment les ossemens & les dents d'éléphans, nés en Asie & en Afrique, ont été transportés & enterrés en Europe, dans ses parties septentrionales, en Moscovie & jusqu'auprès de la mer glaciale, dans les contrées où le froid est le plus rigoureux, & le climat par conséquent le plus opposé à la nature de l'éléphant.

M. de la Tourette donne à ce su-

jet une dissertation complette où il rapporte les sentimens des Philosophes, à commencer depuis ceux qui ont attribué la formation des os fossiles à la terre même, ou à quelque vertu plastique. Avant que le Czar eût éclairé les peuples du nord qui n'avoient aucune idée de l'éléphant, & qui ne connoissoient aucun animal dont les os fussent comparables à ceux qu'ils trouvoient fréquemment dans la terre; ils s'étoient imaginé, &, selon l'usage, avoient fini par croire fermement que ces os venoient d'un gros animal, qui ne vivoit que dans les ténèbres, sous la terre & dans ses entrailles. Ils avoient donné un nom à l'animal qu'ils avoient imaginé, ils l'appelloient *mamouth*; l'os qui est au Cabinet du Roi y a été envoyé sous le nom de femur d'un mamouth; l'on révéroit les mamouths.

On a dit aussi que les éléphans étoient anciennement des animaux indigènes de l'Europe, ou que ces

os étoient ceux des éléphans que les Romains y amenèrent autrefois ; enfin que ces os avoient été amenés par le déluge. M. de la Tourette ne parle point des idées sublimes de M. de Buffon dans ses *Epoques de la Nature ;* elles n'étoient pas encore publiées ; il a recours au déplacement successif de la mer, & à son ancien séjour sur les terres que nous voyons ; mille témoins attestent l'ancien & long séjour de la mer sur le continent que nous habitons, & le nouvel Ouvrage de M. de Luc, en 6 volumes *in* 8°. en contient de nouvelles preuves ; une partie de ce qui est aujourd'hui sous les eaux étoit alors continent ; les torrens, les inondations, les naufrages, plusieurs causes ont dû de tout tems entraîner les terres dans la mer, ainsi que des arbres entiers, des squelettes de toute espèce d'animaux & surtout ceux d'éléphans qui habitent les bords des grands fleuves, sans parler des mou-

vemens de la mer & des éboulemens causés par les feux souterrains.

Ces os les plus solides, les plus durs, les plus inaccessibles à l'air, les plus susceptibles d'admettre les sucs lapidifiques, ont dû résister plus long-tems à l'action des élémens; ils se sont conservés jusqu'à nos jours dans leur forme naturelle; on trouve des dents d'éléphans en Sibérie, comme l'on rencontre les fougères d'Amérique décrites & gravées par Plumier, empreintes sur les ardoises de S. Chaumont; comme on voit les cornes d'ammon & d'autres coquillages qui ne se trouvent que dans les mers des Indes, remplir les carrières du mont-d'or en Lyonnois, & presque toutes les montagnes calcaires de l'Europe; c'est ainsi qu'on trouve à Etampes, auprès de Paris, des os d'hyppopotame, animal amphibie qui ne vit que sur les bords des rivières d'Afrique, à côté d'un squelette de Reene, quadrupède

qu'on ne voit qu'en Laponie, enſevelis ſous trois couches régulières de ſable, de terre & de terreau; les uns & les autres, dans quelque tems & de quelque manière que ce ſoit, ont été déplacés, apportés, enfouis & recouverts, par la même révolution, par le bouleverſement quelconque qui eſt inconteſtablement arrivé à la terre, & qui, ſuivant l'expreſſion d'Henkel, dans ſa *Pyritologie*, a changé le globe en un cimetière commun aux productions du règne animal & du règne végétal.

On ne trouve dans ce volume d'autres Mémoires relatifs à l'Anatomie que ceux de M. Geofroi ſur les [redacted]

SECOND Mémoire sur des Mesures barométriques dans les Mines du Hartz. Par M. *de Luc*, Membre de la Société Royale de Londres. 20 pag. *in*-4°. en anglois & en françois.

Ce Mémoire est destiné à paroître dans les *Transactions philosophiques*, ainsi que celui dont nous avons rendu compte sur le même sujet ; mais il a été tiré séparément. Il sert à confirmer la Théorie de M. de Luc pour la mesure des montagnes par le moyen du baromètre, contenue dans son bel Ouvrage sur les *Modifications de l'atmosphère*, mais sur lequel on a élevé des difficultés. Ses dernières observations ont été faites dans une des mines les plus profondes du Hartz, nommée le profond S. Jean. M. de Luc observoit son baromètre dans chaque galerie, tandis que M. Mayer, l'un des Officiers du Bureau des Mines, ob-

ſervoit un baromètre à l'extérieur, de quart d'heure en quart d'heure ; il n'y trouva aucune variation ; & quand M. de Luc fut de retour à l'entrée de la mine, il ne trouva ſur le ſien que $\frac{1}{16}$ de ligne de plus que lorſqu'il étoit entré. Combinant ces obſervations, dont les détails ſont à la fin de ſon Mémoire, M. de Luc trouve que la galerie George eſt abaiſſée de 127,15 lachters ou toiſes du Hartz au-deſſous de l'entrée de la mine, & que la totalité de la profondeur eſt de 315,86 lachters ; ce qui fait 801 pieds d'Angleterre, pour la première profondeur, & 1359 pieds pour la derniére ; ce ſeroit $\frac{1}{15}$ de moins en pieds de Paris.

trouvée par le baromètre. On fut d'abord surpris de trouver une grande erreur sur l'autre mesure géométrique, mais on reconnut qu'on s'étoit trompé dans le calcul de la mesure, & l'erreur ne se trouva que de deux pieds.

M. de Luc fut aussi surpris que content de cette exactitude à laquelle il ne s'attendoit pas malgré ses expériences précédentes; car il auroit pu trouver aisément deux ou trois toises d'écart dans l'un ou l'autre sens. Cependant en y réfléchissant davantage, il comprit qu'il doit y avoir plus de sûreté dans la mesure barométrique pour la profondeur des mines que pour la hauteur des montagnes; & cela par deux considérations. La première, c'est qu'en faisant ces observations le long des puits des mines, on s'écarte peu d'une même colonne verticale; & l'on connoît ainsi sûrement le poids qui comprime la partie qu'on mesure. Au lieu que dans les monta-

gnes, même les plus rapides, les obſervations ſe font dans des colonnes d'air aſſez éloignées l'une de l'autre pour qu'il puiſſe y avoir des différences ſenſibles à cet égard; par exemple, ſi le baromètre ſupérieur étoit avancé horizontalement juſqu'à la colonne qui peſe ſur la ſtation inférieure, il eſt poſſible qu'il ne ſe tînt pas au même point que ſur la montagne; ce qui néanmoins eſt ſuppoſé dans les calculs.

L'autre circonſtance regarde l'homogénité de l'air; mille cauſes latérales peuvent introduire dans la portion de colonne qu'on meſure en plein air, des couches différentes de celles des deux extrémités; au moins

trop petites. Dans les mines au contraire l'air étant renfermé comme dans un canal, où il eſt toujours en mouvement, ſe mêle ſans ceſſe, & par-là devient plus homogène; il y contracte auſſi une température plus uniforme, ou plus graduelle, enſorte qu'on peut plus ſûrement en fixer le terme moyen.

Les meſures barométriques doivent donc, par ces deux conſidérations, être plus régulières dans la plupart des mines, que ſur les pentes des montagnes; les obſervations ſont faites à-peu-près aux extrémités de la même colonne, & la totalité de la colonne a des rapports plus réguliers avec ſes extrémités. Ainſi on eſt plus ſûr que le cas n'eſt pas une exception aux règles. Or, il ſe trouve en même-tems que dans toutes les obſervations que M. de Luc a faites dans les mines du Hartz, ſes règles tirées du milieu de ſes obſervations en plein air, s'y ſont accordées avec les meſures géométriques; ce qui

paroît indiquer que l'état habitule de l'air des mines, est moyen entre les divers états où il s'est trouvé dans la totalité de ses expériences; & l'état presque constant des mines, quant à la chaleur, pourroit bien en être la principale cause.

Quant aux mesures géométriques; elles-mêmes, M. de Luc a des preuves de leur exactitude, par le tableau des ouvrages étonnans qu'on entreprend d'après ces mesures; d'ailleurs on peut s'en rapporter aux mineurs sur l'exactitude de ces mesures; ils y ont le plus grand intérêt. M. de Luc termine son Mémoire par quelques remarques générales sur les mesures barométriques.

Tant qu'on n'aura pour données dans une mesure que les différences de poids & de chaleur de l'air au lieu des observations, on sera sujet à des erreurs, parce qu'il y a bien d'autres causes qui modifient l'air: & toute l'exactitude à laquelle on pourra prétendre, sera de détermi-

ner une formule qui garde le milieu entre les écarts possibles.

C'est-là ce que M. de Luc s'est proposé dans la sienne, & elle lui paroît encore répondre à ce but. Dans les diverses épreuves qui en ont été faites, elle a donné quelquefois les hauteurs trop grandes, d'autres fois trop petites, sans distinction de climats. Ainsi, par exemple, éprouvée au Spizberg, par Mylord Mulgrave, & au Pic de Ténériffe par M. de Borda, l'un des Académiciens françois, elle a donné les hauteurs trop grandes; & dans les observations de M. le Colonel Roy & de M. le Chevalier Shuckburgh, faites dans des latitudes moyennes, & en partie dans les lieux où M. de Luc a observé, elle les a donné trop petites.

Ces différences ne paroissent donc pas tenir au climat; & en effet, M. de Luc les a observées fréquemment dans les mêmes lieux. Ainsi, par exemple, son observation sur la glacière de Buet, citée par M. le Che-

valier Shuckburgh [1], donne la hauteur de cette montagne un peu moindre que la mesure géométrique; mais M. de Saussure ayant répété l'observation barométrique, se trouva d'accord avec cette mesure par la même formule; & M. Marc Pictet, dans une troisième observation, trouva la hauteur un peu trop grande. Dans ces trois observations, le point correspondant étoit Genêve, distant de 10 à 12 lieues.

A cette distance sans doute il y a des causes de variations qu'on ne sçauroit éviter; puisque la formule suppose que les observations sont faites dans une même colonne d'air. Ce n'est donc que pour les cas où cette supposition approche de la vérité, qu'on peut espérer de perfectionner la règle. Mais M. de Luc fait voir qu'il faudra y introduire de nouvelles conditions, c'est-à-dire,

[1] Dans les *Transactions philosophiques* de 1778.

d'autres modifications de l'air dont on n'a pas tenu compte jusqu'ici.

En étudiant les causes de la diversité des résultats dans les expériences, il lui a toujours paru, que la différence des effets de la chaleur sur l'air, étoit la principale, c'est-à dire, que l'air n'étant pas toujours de même nature, la chaleur, cette grande cause dont il falloit principalement déterminer les effets, n'y agit pas toujours également. Outre les expériences particulières, qui le prouvent, on ne peut attribuer qu'à ces différences, celles des résultats des recherches de divers Physiciens sur la dilatation de l'air par la chaleur, appliquées à divers usages physiques. C'est à l'occasion des réfractions, que, dans un Mémoire encore manuscrit mais déjà adopté par l'Académie des Sciences de Paris, M. de Luc a analysé & comparé différentes formules de cette espèce, données par des Physiciens sur qui l'on peut compter. Il résulte de cet examen

ment ses diverses influences, il faut multiplier nos instrumens de météorologie.

Il restera aussi à examiner si la dilatation de l'air est proportionelle aux dégrés du thermomètre; mais on n'aura pas moins obligation à M. de Luc d'avoir trouvé une règle générale, & si approchée, pour la mesure des élévations & des dépressions par le moyen du baromètre. [*Extrait de M. de la Lande.*]

De la Philosophie; par M. *Beguin*, Licentié en Théologie, de la Société Royale de Navarre, ancien Professeur de Philosophie en l'Université de Paris, au Collége de

[redacted]

lumière, de l'odeur, de la saveur & de l'électricité des corps naturels. Broché, 6 liv. A Paris, chez Joseph Barbou, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins. 1780. 430 pag. *in*-8°. avec figures.

NOUS avons déjà annoncé les premiers volumes du Cours de Philosophie de M. l'Abbé Beguin. L'on y a vu combien il aime la Physique moderne, & combien il s'efforce de la faire pénétrer dans le systême actuel de l'enseignement public. Un Académicien se plaignoit l'année dernière, après avoir examiné près de cent Aspirans au grade de Maître-ès arts, qu'il n'y en avoit presque pas un qui, à la fin de son cours de Philosophie, eût quelque connoissance de l'état actuel de la Phisique, des nouvelles expériences sur l'électricité & sur l'air fixe, quoique ces objets ayent fourni les découvertes les plus curieuses & les plus intéressantes au bien public

Ceux qui feroient usage du Cours de M. Beguin ne courroient pas le même risque. On trouve, par exemple, dans ce volume les guérisons opérées par l'électricité, les méthodes pour se garantir du tonnerre, & heureusement ces connoissances germent de jour en jour. Nous croyons pouvoir y ajouter une observation toute récente faite à la Colombiere sur les confins de l'Anjou & du Maine, où la foudre tomboit fréquemment. Le propriétaire y a fait placer un conducteur, & il a eu lieu de juger de son utilité le 12 de Juin. Mettant la tête à la fenêtre pour voir la direction des nuages, il vit

[redacted]

ſa toile cirée; elle étoit immobile & il la crut morte; elle avoit du moins perdu le ſentiment. Il tira un flacon d'eau de Luce, elle en reſpira, & bientôt elle ſe leva. Un domeſtique qui avoit ſuivi le propriétaire, voulut lui aider à marcher, cela fut inutile; l'enfant ſe rendit elle même à la maiſon. On examina le chêne : il étoit éclaté, & l'herbe autour du pied étoit ternie, excepté dans l'endroit où étoit l'enfant. Il n'y a pas à douter que la foudre n'ait coulé ſur la capotte cirée. La réſine ſert à iſoler dans les expériences de l'électricité. M. Rouſſeau annonça, il y a quelques années dans ſon Journal, que le tonnerre tomba au milieu d'un chemin ſur ſa voiture, qui étoit couverte de toile cirée, & que le feu rejaillit de deſſus l'impériale ſans rien endommager. La toile cirée ſeroit donc un moyen ſûr pour nous préſerver de la foudre. Une jeune dame, voiſine de l'endroit, en a tiré cette conſéquence; & pour ſe guérir des

frayeurs extrêmes que l'orage lui occasionne, elle s'est fait faire une petite guérite en toile cirée, dans laquelle elle se propose de se loger au lieu d'aller se réfugier sous la voûte de sa cave. L'enfant a gagné à cet évènement. Son bras droit auquel elle avoit toujours senti des douleurs a recouvré à-peu-près sa force naturelle.

Quoique le livre de M. Beguin soit très-élémentaire, l'Auteur ne néglige pas les vérités mathématiques qui répandent du jour sur la Physique. Il démontre, par exemple, avec M. de Maupertuis que la quantité d'action employée à produire quelque changement dans la nature, est la plus petite qu'il soit possible, ou que la nature dans la production de ses effets agit par les moyens les plus simples. Il se sert pour cet effet des loix du repos & du mouvement, soit des corps durs, soit des corps élastiques. Cette propriété des corps & des loix de la

nature qui conduit à reconnoître l'influence d'un être supérieur, forme une conclusion bien naturelle dans l'Ouvrage d'un Professeur, religieux par état & par principes.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

LETTRE à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans, sur les Antiquités de Cahors.

MESSIEURS,

LES Lettres sur les Antiquités de la Saintonge que vous avez inserées, dans votre Journal du mois de Juin, Ie. volume, m'ont engagé à vous adresser celle-ci, pour vous faire part de quelques découvertes analogues qui se sont présentées à moi dans le cours d'un Ouvrage que j'ai entrepris depuis quelques années sur la province de Querci. C'est pour profiter des lumières que vous communiquez à tous ceux qui les recher-

chent & pour commencer de faire connoître l'hiſtoire de ma patrie, que je repandrai dans le public, par votre Journal, ſi vous l'approuvez, quelques inſcriptions romaines qui reçoivent & donnent mutuellement du jour à celles de Saintes.

Le Journal des Sçavans, deſtiné, comme tout le monde ſçait, à inſtruire & encourager, a fait ſentir, non-ſeulement à l'occaſion de la Saintonge, mais plus particulièrement encore à l'occaſion de la Provence, *Mars 1778*, combien il eût été néceſſaire d'écrire l'hiſtoire des Provinces particulières avant l'hiſtoire générale du Royaume; il

[redacted]

bles pour n'être pas obligé de les détailler, & réellement si une seule personne suffit à peine pour écrire en grand l'histoire d'un canton, comment suffiroit-elle pour écrire celle de tout un Royaume qui a tant d'étendue & tant de branches ? D'ailleurs l'histoire générale d'une Monarchie a sans doute beauconp d'intérêt, mais elle n'est pas la seule, les préjugés à part, qui ait un objet agréable, instructif & réel : l'intérêt historique est répandu partout ; nous le foulons aux pieds quelque part que nous nous transportions ; & comme le tout n'existe que par le moyen de ses parties, l'histoire du Royaume ne peut exister que par le moyen de l'histoire des Provinces particulières.

Le jugement que vous porterez, Messieurs, sur quelques réflexions jettées rapidement sur le papier me servira de guide pour oublier un Ouvrage dont les réflexions font partie, ou pour lui donner la dernière main,

e le livrer peut-être au Public, si on pressent qu'il paroisse l'affecter. Les découvertes qu'on vous annonce & auxquelles on vous prie d'ajouter vos lumières, sont des inscriptions sur pierre & sur brique, trouvées à Cahors ou dans la province de Querci. Les deux premières sont presque entièrement semblables à celles de Saintes; l'une porte : M. FIG. TEG. Dans la seconde, on lit : CN. GINOPATVLA FIG. Expressions qui ont un rapport marqué avec celle de Saintes où l'on lit : *figlinum* ou *figulinum opus*. Les mots abrégés, FIG. & TEG., annoncent évidemment des manufactures en briquetage & en poterie. La lettre initiale, M. *Marcus*, est sans doute le nom d'un directeur ou d'un ouvrier de cette manufacture, ainsi que les deux mots qui suivent, *Gneius Ginopatula*. Au reste, c'est aux Sçavans distingués à fixer l'Auteur & le Public sur une pareille matière, comme ils ont eu l'attention de la faire, en



rapportant les inscrip
Saintonge qu'ils ont b
puyer par d'autres insc
gues tirées des Antiqu

La seconde inscrip
à Cahors, sur une bri
romaine, porte: MARI
ou peut-être *Macrini*
souhaiter que le Publ
leçon & le véritable se
mots, qui, peut-être,
des noms de manufact
pourroient avoir quel
l'Empereur Macrin, q
que originale ne paroi
jamais été empreinte d
blic seroit flatté d'avo
mens de comparaison
quaires en ont déjà
leurs Ouvrages.

La troisième, trou
mosaïque où passoit
l'Aqueduc cadurcien, p
avec un A renversé. Qu
la signification de ce m
de la lettre renversée

dessein, est-ce un effet du hasard? Y a-t-il des exemples?

La quatrième, trouvée sur un beau vase, porte : CÆSARES sur l'anse de ce vase, & au-dessous, DIALIS, qui semble annoncer que ce vase a servi aux sacrifices d'un temple de Jupiter bâti à Cahors ou aux environs. Mais quel est le sens de ce mot *Cæsares*?

La cinquième, porte : PONTIO POLEMIO PRÆTORII GALLIARVM PRÆFECTO. Cette inscription, trouvée il y a environ deux cens ans, n'a jamais vu le jour. C'est une découverte qu'on doit à M. Roaldes Quercinois, également connu parmi les Gens de Lettres & parmi les Jurisconsultes. Ce seroit instruire le Public que d'éclaircir dans quel tems ce Polemius remplissoit cette charge. Dom Rivet le place en 475, d'autres en 471; les Fastes Consulaires parlent d'un Polemius, Consul en Orient, vers l'année 338 de notre Ere. Cette inscription trouvée par

le Sçavant que nous venons de nc
mer, sur la ligne de l'Aqueduc
durcien, renverroit-elle la consti
tion de cette bâtisse romaine au
siècle, ou annonceroit-elle que
lemius en fut le réparateur? Oı
peut s'adresser qu'à des Sçavans
profession pour avoir du neuf &
bon là-dessus: au reste, les cara
res de toutes ces inscriptions éto
très-bien gravés.

il seroit à souhaiter qu'on instrı
le Public sur l'ancien nom, *Divo*
donné à la ville de Cahors & à
fontaines consacrées à Diane.
sçait ce qu'en ont dit Ausone &
d'Anville; mais on souhaiteroit
voir s'il en est parlé dans les Ouvr
scientifiques qui ne sont commu
ment à portée de la main ni des
cultés des provinciaux, tels que
Mémoires des Académies, les
cueils volumineux des Antiquai
des Lexicographes, des grands
tiques, &c.

L'Uxellodunum de César

été traité par des Ecrivains postérieurs au Journal des Sçavans de 1698 & à M. le Comte de Caylus? Connoît-on quelqu'autre morceau bien frappé sur ces deux faits littéraires? On croit qu'il y en a un sur ce dernier dans le Mercure ou dans quelqu'autre Ouvrage périodique, avec un plan du local tiré il y a peu d'années: mais on ignore s'il y a quelque chose de bon & d'étendu sur le *Divona*.

Messieurs, les Journalistes ont-ils connoissance de quelque bonne dissertation sur *l'Eleutheri Cadurci* du même Auteur? Les différens Editeurs ou Commentateurs, pour mieux dire Traducteurs de Cesar, ont ils donné sur les deux derniers articles, *Eleutheri* & *Uxellodunum*, des éclaircissemens qui puissent satisfaire. On connoît en province les éditions plus communes des Commentaires de Cesar, mais il est impossible de s'en procurer quelques-unes sur lesquelles on seroit bien-

aiſe de jetter les yeux, par exemple celle de Londres par Clarke, pour ſavoir ſi ces faits antiques ſont mieux éclaircis, & s'il y a un plan d'*Uxellodunum*.

Enfin le Public ſouhaiteroit ardemment d'avoir un croquis de tout ce qu'il y a d'eſſentiel ſur les cultes dans les Mémoires de l'Académie, qui ſont, pour la plupart des hommes un tombeau d'où les matières ne ſortent plus, lorſquelles y ont été une fois dépoſées. La troiſième partie de la France a été pendant bien des ſiècles ſous le gouvernement Celtique, ſans ſavoir même aujourd'hui ce que c'eſt. Ce ſeroit donc un ſervice important rendu au Public & à un Auteur en particulier que de divulguer les recherches de nos ſages Maîtres. On connoît l'Ouvrage de M. Pelloutier.

Vous penſerez ſans doute qu'étant du pays & occupé de tous ces objets, bien des matériaux ont paſſé ſous ma main; mais je cherche à

les augmenter & à les polir par le secours des étrangers qui connoissent les matières & les livres dont je ne suis pas fourni. Les dépôts publics surtout ne sçauroient devenir trop communs par des extraits.

Pardon, Messieurs, & mille fois pardon, si on prend sur vos loisirs: on ne peut s'adresser qu'à la source; & M. l'Abbé Salvat, Prébandier du Chapitre de Cahors, qui a la témérité de vous faire ces demandes, est bien éloigné de penser qu'on veuille bien de suite s'occuper de tous ces objets, si même on juge à propos d'en accueillir quelques-uns. Il sera toute sa vie avec respect, &c.

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

L'Abbé SALVAT, *Prébandier du Chapitre de Cahors.*

PROBLÈME sur le tems juste du décuvage des Vins, avec la solution de ce Problême; & un Avis à tous les Propriétaires des Vignes & à tous les Cultivateurs en général, sur les Vins, la Vigne & la Culture des Terres. Par M. *Maupin.* A Paris, chez Musier, Libraire, rue du Foin S. Jacques, & chez Gobreau, Libraire, quai des Augustins, près la rue Gît-le-cœur, *in*-8°. de 8 pages, 1780. Prix, 2 liv. 8 s. avec l'art de la Vigne.

On croira volontiers avec M. Maupin, qu'il est très important pour la bonté & la conservation des vins, de les décuver à l'époque la plus favorable de leur fermentation. La diminution notable de tous les phénomènes, de tous les effets de la fermentation tumultueuse & sensible; la cessation du dégagement du gas acide vineux,

ont paru jusqu'ici des indices assez marqués & assez sûrs du tems où il falloit décuver les vins. Mais M. Maupin croit que la nature en ce moment doit être censée n'en être encore *qu'à la décomposition plus ou moins avancée ; il lui semble que l'indication la plus simple & la plus naturelle pour décuver les vins devroit être l'affaissement du marc au même point de la cuve d'où il s'étoit élevé depuis le foulage.*

M. Maupin se fait à lui-même l'objection qu'il y a beaucoup de cuves où le marc ne monte ni ne descend ; mais il répond à cette objection d'une manière victorieuse en disant que ces irrégularités de la fermentation ne se rencontrent que dans des cuvées mal faites ; *elles n'auront point lieu*, ajoute-t'il, *dans aucun de mes procédés ; & comme mes procédés sont bien certainement les meilleurs pour tous les pays, & pour toutes les années, je n'hésite point à proposer l'indication dont il*

s'agit ici, comme règle générale & universelle, & comme la plus sûre, la plus simple, la plus remarquable & la plus facile de toutes les indications du décuvage des vins. Suivant l'Auteur, on doit décuver les vins depuis douze, jusqu'à trente-six heures après l'affaissement du marc, relativement aux années; c'est douze pour les plus favorables & trente-six pour les moins bonnes.

M. Maupin annonce de plus, que sans excéder les vins de cuvage, il seroit très possible de les rendre capables, étant bien faits d'ailleurs, de supporter les plus longs trajets de mer, par un moyen beaucoup plus simple & moins préjudiciable.

Avec ce moyen, trop peu coûteux, continue M. Maupin, *& employé dans la proportion nécessaire, on éterniseroit pour ainsi dire la durée des vins à volonté. Je suis certain de ce moyen, comme je le suis de tous les faits que j'affirme, soit sur les vins, soit sur la vigne, soit sur la*

culture des terres. Je ne me trompe point, & je ne trompe point.

« L'Auteur annonce, pour le mois » de Septembre prochain, un nou- » vel Ouvrage de sa façon, dans le- » quel il démontrera la solidité de » l'indication dont il s'agit, par un » grand nombre de faits. Il donnera » dans ce même Ouvrage, 1°. deux » procédés pour la façon des vins » rouges : le premier, très-simple » pour les propriétaires des vignes » riches & aisés qui veulent donner » à leurs vins toute la qualité dont » ils sont susceptibles : le second, » plus simple encore, ou du moins » plus assorti aux usages & aux cir-

» a encore éprouvée l'anné
» pour faire les vins blanc
» raisins blancs, principale
» les années où les raisins
» verds.

» 4°. Un moyen éprou
» emporter ou couvrir e
» partie, & souvent entiè
» mauvais goût que donne
» à un grand nombre de

» 5°. Un moyen enc
» éprouvé, pour prévenir
» vation des vins, & tel
» avoit été pratiqué à la de
» colte; il n'y auroit pa
» *seule pièce des vins les p*
» *muns qui eût été gatée d*
» *née*, ou du moins qui
» nécessairement. M. Maup
» que si, parmi les faits
» avancés, il y en a un dont
» répondre, c'est de celui-l
» plus que de tous les autres

» 6°. Enfin la manière
» verner les vins. »

Mais, ajoute *M. Maupin*

avertir que je ne donnerai les procédés & les moyens que je promets, que sur le vœu de tous les vignobles; & qu'autant qu'à la fin de Juillet prochain il y aura un grand nombre de personnes de toutes les provinces qui m'auront marqué, PAR ÉCRIT, leur vœu & qu'elles desirent mon Ouvrage, dont assurément aucune d'elles ne peut se passer. Je ne demande rien au-delà, pas même une promesse, bien loin d'exiger une souscription, que je ne recevrois pas; mais si je n'ai pas ce que je demande ici, je ne donnerai sûrement pas mon livre, & au mois de Septembre prochain, je rendrai leur argent au petit nombre de personnes qui ont souscrit pour le nouvel Ouvrage. Il y a 20 ans que je travaille & que je fais des découvertes; je veux être sûr que tout le Public en jouira. (M. Maupin peut être très-certain que le Public en jouira s'il les publie.) *& qu'elles seront universellement établies. Sans quoi, préparerai je mon livre,*

mais je ne le donnerai pas, & apparemment d'autres ne le donneront pas non plus.

L'Auteur ajoute, dans l'écrit que nous annonçons, différentes remarques sur son *art de cultiver la vigne*, & sur son *nouveau plan économique pour la culture des terres & principalement des moins bonnes terres*; nous n'en dirons rien de plus ici, parce que nous en avons déjà fait mention dans le deuxième volume de Juin 1780, à l'occasion du dernier avis qu'il a publié. Il avertit les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, qu'elles voudront bien affranchir le port de leurs lettres; qu'autrement il ne pourroit les recevoir & qu'elles les lui adresseront, plutôt que plus tard, rue du Pont aux Choux, au petit hôtel de Poitou, à Paris.

[*Extrait de M. Macquer.*]

EXTRAIT

Extrait des Observations Météorologiques faites à Montmorency, par ordre du Roi, pendant le mois de Juillet 1780, par le R. P. Cotte, Correspondant de l'Acad. Royale des Sciences.

Ce mois a été très-sec, froid jusqu'au 15, & ensuite entremêlé de chaleurs, & de jours assez froids pour la saison. Les bleds & les vignes se trouvoient bien de cette température; mais elle étoit nuisible aux avoines, aux plantes légumineuses & aux jardins potagers. Le 20, on commença à scier les seigles qui étoient beaux & exempts d'ergot. Le 26, on récoltoit les avoines & les orges; on servoit les abricots, les prunes de *Monsieur*, & les poires d'Epargne, & le 31, les prunes de Mirabelle & les figues.

Températures correspondantes aux différens points lunaires. Le 2, (*N. L. & lunistice boréal.*) nuages,

pluie, froid, tonnerre, au loin. Le 5, (*perigée*) nuages, froid. Le 6, (4e. *jour après la N. L.*) nuages, froid. Le 7, (*équin. descend.*) *idem*, Le 8, (*P. Q.*) *idem*. Le 12, (4e. *jour avant la P. L.*) *idem*. Le 14, (*luniftice auftral*) beau, doux. Le 16, (*P. L.*) beau & chaud, changement marqué. Le 19, (*apogée*) couvert, froid. Le 20, (4e. *jour après la P. L.*) nuages, vent. Le 23 (*équin. ascend.*) nuages, pluie. Le 24, (*D. Q.*) nuages, chaud. Le 27 (4e. *jour avant la N. L.*) beau, chaud. Le 29, (*luniftice boréal.*) beau, chaud. Le 31, (*N. L.*) beau, très-chaud.

Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1780. Quantité de pluie, en 1693, 24 lig. En 1704, 9 $\frac{1}{4}$ lig. En 1723, 21 $\frac{3}{7}$ lig. En 1742, 26 $\frac{2}{6}$ lig. En 1761, les pluies, dit M. Duhamel, ont été fréquentes au commencement du mois, le reste a été sec. La moisson s'est faite de

ɔo. 10, 6, les 20 & 30.
ation, 27 po. 5, 6, le
minant, ſud-oueſt : 6
ie, 2 jours de tonnerre,
ent. En 1780, *vent do-*
d. L'air a été aſſez cal-
ce mois.

de chaleur, 25, 3 d. les
ſoir, le vent nord, & le
moindre chaleur, 8, o d.
matin, le vent nord &
rtie ſerein. *Différence*,
aleur moyenne du mois,

le élévation du mercure,
6 lig. le 28 tout le
nord frais & le ciel ſe-

po. 0, 1 lig.; au *soir*, 28 po. 0, 3 lig. Du *jour*, 28 po. 0, 2 lig. *Marche du baromètre*, le premier, 28 po. 0, 0 lig. Du premier au 2, *baissé* de 0, 10 lig. Du 2 au 4, *monté* de 1, 4 lig. Du 4 au 8, *baissé* de 2, 9 lig. Du 8 au 10, *monté* de 1, 0, lig. Du 10 au 13, *baissé* de 1, 10 lig. Du 13 au 14, *monté* de 2, 6 lig. Du 14 au 18, *baissé* de 4, 4 lig. Du 18 au 20, *monté* de 4, 2 lig. Du 20 au 22, *baissé* de 5, 6 lig. Du 22 au 26, *monté* de 6, 5 lig. Du 26 au 27, *baissé* de 1, 9 lig. Du 27 au 28, *monté* de 1, 10 lig. Du 28 au 30, *baissé* de 3, 6 lig. Du 30 au 31, *monté* de 0, 7 lig. Le 31, à 9 h. *soir*, 28 po. 0, 6 lig. On voit que le baromètre a peu varié. Ses plus grandes variations ont eu lieu en *montant*, les 18, 23 & 27, & en *descendant*, les 15, 17, 21 & 22.

Il est tombé de la *pluie* les 2, 3, 4, 10, 15, 18, 19, 22, 23 & 25. Elle a fourni 18, 9 lig. d'eau, dont 10, 6 lig. sont tombées en une

h. Le 22, *l'évaporation* a été de 77 lig.

Plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée, 20^d 15' le 29 à la suite d'une aurore boréale. *Moindre déclinaison*, 18^d 40' le même jour. *Différence*, 1° 35' *Déclinaison moyenne* au *matin*, 19° 59' 54"; à *midi*, 20° 0' 2"; au *soir*, 19° 59' 36". Du *jour*, 19° 59' 51".

Plus grande sécheresse, 60, 0^d le 29 à 1 ½ h. *soir*, le vent est, chaud & le ciel serein. *Moindre sécheresse*, 3, 3^d le 16 à 4 ¼ h. *matin*, le vent nord-est avec grand brouillard. *Etat moyen*, 38, 4^d.

J'ai entendu le *tonnerre* deux fois de loin les 2 & 18, & une fois de près le 22. Ce dernier orage fut très-considérable, mais l'électricité fut foible aussi bien que pendant une pluie d'orage tombée le 23, parce que l'orage avoit été précédé par une bruine qui avoit absorbé la ma-

tière électrique en la foutirant des nuages qui portoient le tonnerre.

Dans la nuit du 28 au 29, j'ai obſervé un des beaux phénomènes qu'on puiſſe voir, & en même-tems très-extraordinaire, & par ſa nature, & par le tems de ſon apparition, & par l'influence qu'il a eu ſur l'aiguille aimantée. Le ſpectacle commença par une belle *lumière zodiacale*, mais qui, au lieu d'être blanche, étoit d'une couleur rouge de feu; à cette lumière ſuccéda une *aurore boréale* tranquille, mais très-éclatante, enſuite nouvelles colonnes de feu dans le zodiaque qui paroiſſent & diſparoiſſent alternativement; rayons lumineux qui partent du foyer de l'aurore boréale qui empruntent une infinité de formes & de couleurs différentes, & qui, par leurs ondulations, ſemblent être le jouet des vents qui ſouffloient du nord-eſt foible. Le phénomène ſe termine par une aurore boréale des plus brillan-

tes; de manière qu'on a pû, pendant toute la nuit, lire sans autre secours que celui de cette lumière. On a apperçu au commencement vers 9 ½ h. *soir* depuis l'ouest jusqu'à l'est plusieurs faisceaux de lumière élevés sur l'horizon qui paroissoient & disparoissoient & qui durèrent peu. J'avois fait la même observation pendant l'aurore boréale du 21 Septembre 1778. Il est à remarquer que l'aurore boréale n'a peut-être jamais été observée à Paris, pendant le mois de Juillet.

L'aiguille aimantée m'annonça ce phénomène une heure avant son apparition; je la trouvai à 19° 40′ au lieu de 20 d. Elle fut singulièrement agitée pendant la durée du phénomène, & pendant la matinée du 29; ce jour entre 7 & 8 h. matin, je la vis osciller sensiblement à plusieurs reprises entre 18 d 40′ & 20 d 15′. Elle ne prit que le soir sa direction ordinaire qui est 20 d.

Les douleurs de coliques ont été

communes chez les a
rougeole & la fiévre r
enfans.

NOUVELLES LIT

ANGLETE

DE LOND

Descriptions des nouveaux ba mesurer la hauteur des la profondeur des mines aux collections d'instru nomie & de Physique, dres en 1778 & 1779 la Cour d'Espagne : a des baromètres à gran d'un météorographe *J. H. de Magellan*, portugais, Membre Royale de Londres, d périale des Sciences de de la Royale de Madri

pondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. A Londres, de l'Imprimerie de W. Richardson, dans le Strand; & se vend chez B. White, Libraire en Fleet-Street; 1779. 164 pag. *in*-4°. avec figures.

M. Magellan, de qui nous avons annoncé un excellent Traité sur les instrumens à réflexion propres à observer en mer, qu'il a perfectionné par des additions utiles, nous donne aujourd'hui un baromètre de son invention & destiné à porter son nom, il est comme celui de M. de Luc, formé par un tuyau recourbé; mais l'Auteur a perfectionné la manière de le rendre portatif, d'éviter les bulles d'air, ou les incertitudes produites par la cohésion & par la convexité du mercure; il entre dans beaucoup de détails sur les observations du baromètre pour mesurer les hauteurs des montagnes; il explique par des tables l'équation qu'il faut y appliquer pour la chaleur suivant la règle trouvée par M. de

Luc & les corrections que M. le Chevalier Shuckburg y a faites dans le 67e. volume des *Transactions Philosophiques*. Il donne aussi la manière d'employer les baromètres en mer, par le moyen de deux lentilles d'ivoire renfermées chacune dans une capsule de la même matière & percées chacune d'un trou d'environ un vingtième de ligne. Ces observations sont fort importantes sur mer où la vie de l'équipage dépend souvent des précautions que l'on peut prendre aux approches d'une tempête.

M. Magellan donne une idée du baromètre de M. Landriani, destiné à rendre plus sensibles les variations du baromètre en recevant dans un entonnoir dont le tube soit très-petit le mercure qui sort du réservoir; enfin il propose l'idée d'un baromètre sectoral, c'est-à-dire, dont la monture s'incline sur un secteur fixe gradué où l'on peut mesurer avec une très-grande exactitude, l'inclinaison qu'exige un allongement quel-

longue de la colonne de mercure.

Cet Ouvrage contient beaucoup d'idées nouvelles & de réflexions curieuses pour cette partie de la Physique. M. Magellan déjà si utile aux Sçavans par les peines qu'il se donne pour favoriser leur correspondance & leurs observations, le devient encore par les idées ingénieuses qu'il leur fournit pour le progrès de la Physique.

A Plan of the navigable Canal, &c. Plan des Canaux navigables qu'on a faits & qu'on fait maintenant en Angleterre. Londres, chez Lowndes.

L'Auteur de cette carte intéressante est M. Hugues Hensdall, Ingénieur; elle a paru avec une nouvelle édition de l'Ouvrage intitulé; *The history of inland Navigation*; ou histoire de la Navigation dans l'intérieur des terres. On en trouve un extrait dans le grand Ouvrage de M. de la Lande, sur les canaux de

navigation à l'article des canaux de l'Angleterre. Mais cette nouvelle édition renferme encore de nouveaux projets.

HOLLANDE.

J. H. Van-Swinden Oratio de Philosophia Newtoniana habita die 7 Junii 1779, quum magistratu Academico abiret. Franequeræ excudit G. Coulon. 82 pag. *in*-4°.

Le sçavant Professeur de Franequer, dont nous avons annoncé plusieurs fois les Ouvrages, à la fin de son rectorat, dans l'Université, ayant un discours public à prononcer, en a profité pour mettre par écrit ses pensées sur le mérite de Newton & sur la véritable manière de philosopher, dont les Ouvrages de ce grand homme présentent le plus parfait modèle. Mais M. V. S. a trouvé le champ si vaste qu'il a formé le plan d'un Ouvrage considérable sur le même sujet, qu'il espère de publier;

en attendant ce diſcours eſt diviſé en trois parties, 1°. changemens que les Ouvrages de Newton ont opérés dans la Philoſophie naturelle : 2°. découvertes par leſquelles cette perfection a été produite : 3°. méthode par laquelle Newton y eſt parvenu.

Ce diſcours eſt terminé par pluſieurs pièces de vers adreſſées à M. V. S. à l'occaſion de ce diſcours qui reçut des applaudiſſemens univerſels.

D'UTRECHT.

Tableau de l'hiſtoire générale des

[redacted]

ſes ſuccès dans les Indes,
avec l'Angleterre & avec
Puiſſances, la trève avec l'E
les diſputes des Arminiens
Gomariſtes, le Synode de l
mort de Barnevelt.

Les efforts de Maurice p
venir abſolu en conſervant
républicaine, la conſpirati
tre lui, ſa mort, les nouv
trepriſes des Eſpagnols à l'ex
de la trève, les conquêtes
landois dans le Bréſil, &
Indes; enfin, les progrès d
térature & des Arts à cette
Tout cela forme le tablea
intéreſſant de cette belle
l'hiſtoire; l'on y remarque
tialité d'un véritable Phil
& la critique d'un Hiſtori
inſtruit.

PRUSSE.

Prix de l'Académie de B

L'Académie Royale des

& Belles-Lettres de Prusse a adjugé deux Prix dans son Assemblée publique du premier Juin 1780. Le Premier concernoit la Question proposée par la Classe des Belles-Lettres sur l'influence réciproque du Gouvernement sur les Lettres & des Lettres sur le Gouvernement. M. Herder, Surintendant-Général des Eglises du Duché de Weimar, a remporté le Prix.

Le second Prix se rapportoit à la Question extraordinaire proposée par la Classe de Philosophie spéculative : *Est-il utile au peuple d'être trompé*, *&c.* Il a été partagé entre deux Mémoires, dont l'un soutenoit la négative & l'autre l'affirmative. Le premier, de M. R. Z. Becker, Gouverneur du Baron de Dacheroeden, à Erfurt en Thuringe ; le second étoit de M. Fréderic de Castillon, Professeur de Mathématique à l'Académie Royale des Gentilshommes.

La Classe de Philosophie Expéri-

mentale avoit propofé cette queftion:

« Il eft connu que les angles fous » lefquels les rameaux des arteres » fortent de leurs troncs font diffé» rens, & que cette différence eft » relative à celle qui fe trouve entre » les vifcères. »

Quelle eft la grandeur déterminée de ces angles, préférablement requife pour chaque efpèce de fécrétion? Comment on peut le mieux parvenir, au moyen des expériences, à fixer cette détermination? Et quelles font les modifications dans la vîteffe & dans la circulation du fang qui en réfultent? L'Académie a remis le Prix double à 1781.

Les Pièces feront reçues au concours jufqu'au premier Janvier de ladite année.

L'Académie parfaitement inftruite des travaux requis pour réfoudre cette Queftion, déclare qu'elle fe contentera d'expériences faites, au défaut de corps humains, fur des animaux, & qu'il fuffira que l'on

fasse seulement quelques pas dans la solution de ce problême hydraulico-physiologique.

La Classe de Mathématique propose pour le sujet du Prix de l'année 1782 la question suivante :

Déterminer la courbe décrite par les boulets & les bombes, en ayant égard à la résistance de l'air ; & donner des règles pour connoître les portées qui répondent à différentes vîtesses initiales & à différens angles de projection.

L'Académie exige de plus, *que ces règles soient confirmées par des expériences, & faciles à réduire en Tables.*

[redacted]

aura le mieux réussi. Les Pièces écrites d'un caractère lisible, seron adressées à M. le Conseiller Privé Formey, Sécretaire Perpétuel de l'Académie, avant le premier Janvier 1782.

Le Prix fondé par feu M. Eller sera donné de nouveau en 1783, & voici son objet.

C'est au grand avantage de l'Agriculture & de l'Etat qu'on s'occupe aujourd'hui beaucoup des moyens de séparer les communaux, ou de lever toute espèce de communauté de terre partout où la nature du terrein le permet; & comme, dans ces séparations, il se trouve souvent quelque partie du terrein à partager, à laquelle il s'agit de faire subir différens changemens, si l'on veut parvenir à en retirer l'utilité projettée, il est clair que ces changemens doivent varier suivant le sol & l'exposition, & qu'ils sont subordonnés à ce que la plus grande utilité ou la nécessité des circonstances exigent. C'est

d'après ces motifs qu'on se détermine à destiner le terrain, ou partie de ce terrain, au labour, ou bien à en faire un pré ou une prairie artificielle, soit pour faire manger le verd au bétail, soit pour faire du foin.

Le pâturage & l'engrais étant les principaux appuis de l'Agriculture, il importe de savoir, toutes les fois qu'on défriche des terres incultes, ou qu'on veut employer des terres à d'autres usages que ceux auxquels elles servoient, quelles espèces de plantes ou d'herbes il est expédient de cultiver, suivant que le terrain est haut ou bas, sec ou humide, froid ou chaud, ou bien suivant qu'il a [redacted]

être le plus facilement cultivées, & le plus abondamment recueillies sans que ces herbes ou plantes perdent rien de leur qualité nutritive, & en s'assurant d'un profit réel? 3°. Et quelles sont les règles à observer dans la culture de ces herbes ou plantes, relativement à la différence de leur nature & à la différence du sol?

Vu l'importance de la matière, l'Académie souhaite qu'on réponde aux Questions proposées d'une manière intelligible pour les Cultivateurs, également propre à les convaincre & à les instruire, sans s'arrêter à des classifications & à des dénominations botaniques qui n'auroient aucun rapport au but qu'on se propose. Elle invite en particulier les Connoisseurs que l'expérience a éclairés, à s'occuper d'un sujet aussi intéressant.

Les Pièces seront reçues jusqu'au premier Janvier 1783, & le Prix de cinquante ducats sera adjugé dans

l'Aſſemblée publique du 31 Mai ſuivant.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Mémoire ſur la manière d'armer d'un Conducteur la Cathédrale de Strasbourg & ſa Tour; par M. *Barbier*. 34 pages *in* 12.

On trouve à la fin de ce Mémoire un Rapport fait par M. Franklin & M. le Roy le 12 Mai 1780 à l'Académie des Sciences, qui approuve les précautions que M. Barbier ſe propoſe de prendre pour garantir ce [redacted]

giſtrats de Strasbourg ſentiront la néceſſité d'une ſemblable précaution. M. de Morveau l'a fait employer à Bourg en Breſſe dans la tour de l'Egliſe qui a près de 200 pieds, & cet exemple a déterminé M. de Montburon, Gentilhomme de cette petite ville, à faire placer un Conducteur dans ſa maiſon; nous ne citons cet exemple que pour faire voir que les lumières de la Phyſique pénètrent enfin juſques dans les lieux les plus iſolés; que ne doit-on pas en attendre dans une ville célèbre comme celle de Strasbourg?

DE LYON.

Diſtribution du Prix de Phyſique de l'Académie de Lyon, le 7 Décembre dernier.

L'Académie avoit précédemment propoſé la queſtion de ſavoir, *ſi l'électricité de l'atmoſphère avoit quelque influence ſur* le corps humain,

& quels étoient les effets de cette influence? Pour suivre son objet, l'approfondir & le rendre vraiment utile, après la solution de ce problême, en 1777, elle demanda pour le Prix qu'elle distribueroit en 1779; *Quelles sont les maladies qui procèdent de la plus ou moins grande quantité de fluide électrique du corps humain? Quels sont les moyens de remédier aux unes & aux autres?* Sept Mémoires ont été reçus au concours. Tous les suffrages se sont réunis pour partager le Prix, entre un Mémoire françois & un Mémoire latin, l'un & l'autre recommandables par de profondes recherches, une théorie lumineuse & plusieurs vues nouvelles.

Le Mémoire françois a pour épigraphe: *Il est nécessaire d'exciter la nature languissante, & de la réprimer lorsqu'elle s'emporte.* SYDENHAM.

L'Auteur est M. l'Abbé Bertholon, de S. Lazare, des Académies

des Sciences de Montpellier & Beziers, Associé de celles de L… Dijon, Marseille, Nismes, T… louse & Bordeaux. A Beziers.

Le Mémoire latin a pour dev… *Ignis igitur penitissè ad intima o… ratus, &c. Hipp.* L'Auteur est Fr. Jos. Gardini, Docteur en M… cine de l'Université de Turin, Damien près d'Asti, en Piémon…

L'Académie a fait inviter les … Auteurs à publier leurs Ouvrages. … a arrêté en même-tems, qu'il se… fait mention, avec éloge, d'un t… sième Mémoire, dont le billet … pas été ouvert, & dont la devis… un passage de M. Hecquet, c… mençant par ces mots : *Exempl… enim aut speculi loco, Medicus … bebit naturam, &c.*

DE PARIS.

De la Religion, par un hon… du Monde; contenant une Réfu… tion sommaire du Livre *de l'Esp…*

M. *Helvetius* : un Examen du Syſtême de M. de Buffon, dont les tomes IX & X de ſes Supplémens, intitulés, *des Epoques de la Nature*, avec deux Diſcours intéreſſans.

Nous ne devons pas nier des vérités démontrées, parce qu'il en réſulte des difficultés inſolubles à la raiſon humaine.

DESCARTES.

A Paris, chez Moutard. Tome V & dernier. *in*-8°.

Les Diſcours intéreſſans qu'annonce le titre, ſont : 1°. Eloge de Monſeigneur le Dauphin, père de Louis XVI.

[redacted]

Royaume, sous les règnes de
VI & de Louis VII dit le Jeun

Epître à M. de S... Cheva
S. Louis, par M. l'Abbé de
son frère.

Scriptorum chorus omnis amat nemus
git urbes.

Hor. Ep. II. L.

A Paris; chez Jorry & les Marc
de Nouveautés, 1779, in-8°.

Retiré depuis peu à la camp
M. le Chevalier S... regrettoit
& le commerce des Grands,

trouve-t-il donc en eux ?

Des fainéans titrés dont l'esprit intrig
Est toujours occupé d'un loisir fatig
Un vernis d'agrément sur un fond
rance,
L'infamie en effet, l'honneur en app
Des jours tissus d'ennuis, dans la dé
usés,
Des sens toujours flétris, des cœurs
blasés,

Tiers avec leurs flatteurs, vils devant qui les brave,
Des hauteurs de Despote, & des vices d'Esclave.

M. l'Abbé de S. peint avec des traits non moins forts ces Traitans avides, ces vieux *Sous-Bachas*, ces nouveaux Parvenus, ce Militaire rampant dans l'antichambre d'un Visir, ce riche Commerçant, ce fastueux Ennobli qui marchande à prix d'or un honneur avili, cet Oisif qui, se disant Philosophe, se croit quelque chose, &c.

Ensuite au faux éclat des plaisirs souvent criminels qu'offre la capi-

[redacted]

Ou que, les reins courbés, il chancelle accablé
Sous le doux faix des biens dont Bacchus l'a comblé;
Soit qu'il confie aux champs ces semences fécondes
Qu'engraisseront la neige & le limon des ondes,
Il charme ses travaux par d'agrestes concerts:
Sa joie, en longs éclats, fait retentir les airs, &c.

Si quelquefois ces Agriculteurs, sans cesser d'aimer le Monarque, gémissent en accusant les sangsues de l'Etat; mes enfans, leur dit M. l'Abbé S.:

Ce Roi que vous aimez, le murmure l'outrage,
Vos maux sont ceux du tems, vos biens sont son ouvrage;
Souvenez-vous du jour où son cœur paternel,
Fit de vous rendre heureux le serment solemnel.

Béniſſez avec moi ſa politique habile,
Dans l'Europe ébranlée il eſt ſeul immobile.
Tandis que le Sarmate, en ſes affreux dé-
bats,
Evoque autour de lui le démon des com-
bats,
Ses bienfaiſantes mains ſur la France éten-
dues,
Couronnent d'oliviers le ſoc de vos char-
rues, &c.

A cette Epître l'Auteur a joint des vers que ſa reconnoiſſance lui a inſpirés pour un Prince du Sang; d'autres à M. le Comte de Buffon dans le tems de ſa convaleſcence, & à M. l'Abbé de la Bintinaye, Grand Vi-

[redacted]

Les longs ouvrages me font pe

LA FONT

A Londres; & se trouve à chez les Marchands de Nouv 1780 Brochure *in*-12 de 119

Code des Seigneurs Hauts ciers & Féodaux, ou Maxime cernant les Fiefs & Droits féo les Justices seigneuriales, Droits qui appartiennent au gneurs à cause de leur Justice Coutumier. Par Me. *Jean Hen* Avocat en Parlement, Pro Fiscal de S. A. S. Monseign Prince de Condé, en la Pré en la Maîtrise particulière de & Forêts de Dun. A Paris Nyon l'aîné, Libraire, rue dinet, quartier S. André-des 1780. Avec Approbation & lége du Roi. Troisième Ed revue, corrigée & considérab augmentée. *in*-12. 476 pages Préliminaire 16. Prix, 3 liv relié.

L'Auteur de cet utile Ouvrage, dont la multitude des Editions annonce le mérite & le succès, est Frère de M. Henriquez, dont nous avons un Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine, Ouvrage aussi fort estimable & fort estimé.

Oraison funèbre de mon Amie. Par Madame *de Rossy.* A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez la Veuve Hérissant, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or. 1780. *in* 8°. 40 pag.

Il y a de l'abondance, de la chaleur, & quelquefois un ton original dans ce Discours.

[redacted]

lement de ceux qui concer
toire de France, avec le dét
de tout ce qui s'est passé
commencement du règne
XV jusqu'en 1766 inclu
Par M. *Ducrot*. A Paris, c
l'aîné, Libraire, rue du
quartier S. André-des-Arcs
rue des Noyers; Lamy,
Augustins. 1780. Avec Ap
& Privilége du Roi. *in*-
parties en un volume; la
de 346 pages, & les pré
16; la seconde, de 359 p
6 liv. relié.

Il y a du choix & du
ces Mêlanges.

Paris, chez la Veuve Duchesne,
ıraire, rue S. Jacques; Onfroi,
ıi des Augustins; Lesclapart, pont
ıtre-Dame. 1780. Avec Approba-
n & Privilége du Roi. 3 volumes
8°. d'environ 400 pages chacun.

Prospectus.

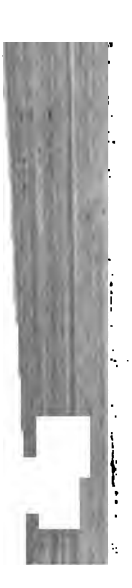
*Suite des Mélanges tirés d'une
ande Bibliothèque*, contenant l'hif-
re Générale de la Lecture des Li-
s françois de tous genres, des sei-
ne, dix-septième & dix-huitième
cles; & l'histoire Particulière de
Lecture de tous les Romans fran-
s des trois mêmes siècles, pro-
ée par souscription.

mes, il ne présumoit
voit obtenir de l'il
taire, des Manuscrit
sans que ceux qui on
primés dans les trois
me & cinquième tom
lection.

Au Précis de l'histo
privée des françois a
mième Partie d'un C
tant sur la lecture d
çois, sorti de la mê
a été promptement
conde partie, qui fo
me volume des Mêla
sième partie, qui en
est sous presse.

D'après ce qui a d
Ouvrage, on voit
l'histoire entière de
françoise depuis l'ori
narchie. L'Auteur
tracer la marche avec
sion; il prouve qu'a
me & douzième siècle
les Dames & les G

n'eurent aucune ressource pour s'instruire, puisqu'il n'éxistoit alors aucuns livres écrits en leur langue. A cette époque, les Dames ont pu prendre lecture des Manuscrits, qu'on commença à écrire dans une langue mixte du celtique, du tudesque & du latin, & que l'on appela langue romance, parce que le latin dominoit dans ce Mêlange : alors on put s'amuser de quelques morceaux tirés de la Fable & de l'Histoire. Ce ne fut que pendant le cours des treizième, quatorzième & quinzième siècles, que, les Manuscrits s'étant multipliés, ce genre de Lecteurs eut occasion de connoître [redacted]



propose-t-il de parcour
titude les trois brillans f
tre Littérature, dont l
incessamment être éco
bleau si intéressant ne p
fert qu'à l'aide d'un gr
de volumes, qui devien
gnes d'attention à propo
cercle de nos connoissan
étendu, que nos Aute
plus de méthode dans l
& que le style est deve
& plus pur.

Il restoit une difficult
publiant ce grand Ouvr
de distinguer les différen
Sciences, & les diverses c

tiennent à nos mœurs & à nos usages, & qu'ils intéressent d'ailleurs le cœur & l'esprit. Confondu d'abord avec le résumé des autres livres, parce qu'ils étoient en petite quantité lorsqu'ils se sont présentés avec trop grande abondance, on a cru qu'il étoit convenable de les séparer des autres objets de cet Ouvrage, à commencer du seizième siècle, & d'imprimer à part le compte qu'il étoit nécessaire d'en rendre.

Ce sont ces deux parties séparées, mais qui cependant ne peuvent se perdre de vue sans rompre le fil de l'histoire générale de la Littérature [redacted]

de toute espèce, contenant des notices & extraits intéressans & curieux de tous les Ouvrages qui ont paru en françois pendant le cours du seizième siècle & suivant.

Et six volumes aussi in-8°. *en douze parties de l'histoire générale des Romans, contenant des notices, précis & extraits de tous les Romans publiés en langue françoise depuis l'année* 1500.

Conditions de la Souscription.

On pourra souscrire pour l'une ou pour l'autre de ces deux suites, ou pour les deux ensemble.

La Souscription de six volumes de la Lecture, &c. qui paroîtront de deux mois en deux mois, sera de 18 livres; & celle de six volumes aussi in-8°. de l'histoire des Romans, dont chaque partie sera au moins de douze feuilles d'impression, qu'on distribuera de mois en mois, sera de 24 livres: mais ceux qui souf-

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Monarchie. Ces six volumes seron distribués moyennant 18 livres.

Réflexions Critiques & Patriot ques sur différens sujets, pour servi principalement de préservatif conti les maximes de la nouvelle Philoso phie; troisième Edition, revue, cor rigée & augmentée. Paris, che Nyon l'aîné. 1780. Avec Appro bation & Privilége du Roi. *in*-12 pag. 410. 2 liv. 10 s. relié.

Nous rendîmes compte en No vembre 1773, *des Pensées sur diff rens sujets*, par un ancien Militair l'Ouvrage que nous annonçons pa roît être du même Auteur qui l'a dresse pareillement à Messieurs l Militaires, ses anciens camarade Quoiqu'il roule à-peu-près sur l mêmes matières, il peut passer po un Ouvrage totalement refondu, enrichi de nouvelles réflexions. Il e divisé en deux parties. La premièr sous le titre général de *Réflexio sur le Matérialisme des esprits*, trai

u culte, des peines & des récom-
enses dans une autre vie, du frein
apable de contenir les hommes, si
es systêmes philosophiques étoient
dmis, du libre arbitre, de l'égalité
les conditions, de la communauté
les biens, des célibataires, des re-
igieux, de la providence, du pa-
allèle de la religion chrétienne &
e la philosophie moderne. Ces ré-
exions sont suivies de deux lettres :
une de remerciement que les habi-
ans aëriens terrestres & aquatiques
dressent à MM. les Matérialistes;
autre, de l'Auteur adressée à MM.
es Philosophes.

La seconde partie, sous le titre

[redacted]

avons rendu compte en faisant co
noître les *Pensées*, &c.

Observations sur les Poëtes i
liens, par M. *Bassi*, ou Répo
aux Remarques sur les mêmes Po
tes, du Voyageur anglois, M. Sh
lock.

Poetarum veniat manus, auxilioque
mihi.

HORAT.

A Londres, & se trouve à Par
chez la veuve Duchesne, rue S. J
ques. 1780. 72 pages *in*-8°.

M. Bassi qui a ouvert un cours
langue italienne & de langue a
gloise, à Paris, ose entrer en lice po
défendre sa patrie, avec un Litté
teur anglois enthousiaste de la sienn
dont l'Ouvrage a eu du succès da
le tems même qu'on lui reproch
des exagérations en faveur de Sh
kespear & contre Voltaire. « Il in
» porte, dit M. Bassi, que les fa
» principes de notre Voyageur

» l'égard des Poëtes italiens, ne con-
» firment pas de vieux préjugés qui,
» toujours combattus & toujours re-
» naiſſans, ne ſont encore que trop
» adoptés en France, où l'hiſtoire
» de la Littérature moderne italienne
» n'eſt pas aſſez connue, où les meil-
» leurs livres italiens ſont ſouvent
» ignorés, & où le peu de gens
» éclairés de mon pays qui viennent
» de tems à autre s'y établir, n'oſent
» ſe montrer que dans la préface de
» quelque grammaire ou ſur le fron-
» tiſpice de quelque nouvelle édition
» du Taſſe, de l'Arioſte, de Métaſ-
» taſe. »

M. Baſſi réfute en détail toutes les

[redacted]

» préſentant à ſes compatriotes, de
» la manière la plus hardie, des évé-
» nemens reçus, & des queſtions qui
» agitoient le plus les eſprits de ſon
» tems. Avec une imagination tou-
» jours vive, toujours forte, tou-
» jours créatrice, il trouvoit des cou-
» leurs convenables à ſes deſſins, un
» ſtyle proportionné à ſes bruſque-
» ries, & ſes bruſqueries étoient ana-
» logues aux mouvemens impétueux
» de ſon ame. Comme il ne refuſoit
» rien à ſon imagination, qu'il vou-
» loit dire tout ce qu'il ſentoit, &
» qu'il ſentoit beaucoup, il lui fal-
» loit des mots proportionnés à l'é-
» nergie des impreſſions qu'il éprou-
» voit, ſa langue étant au berceau,
» elle ne pouvoit pas lui en fournir
» ſuffiſamment; il les créoit. »

M. Baſſi diſcute auſſi les articles du Taſſe & de l'Arioſte, de Petrarque, de Chiabrera, le Pindare des Italiens; de Marini, qu'il compare à Voiture, &c. Examine pourquoi les Italiens n'ont pas eu des Poëtes Tra-

giques à mettre en parallèle avec ceux des autres nations, comme les Latins n'en eurent point à opposer aux Grecs; mais il en cite un grand nombre dans d'autres genres tant anciens que modernes, & il montre, ce semble, à M. S. qu'il est absurde de dire en général que les Italiens sont en arrière des autres nations dans les lumières poëtiques.

Avis à Messieurs les Bibliothécaires & aux Amateurs de Livres rares.

Gobet, Elève de la Librairie de Paris, se propose de publier une *Bibliothèque curieuse des Livres imprimés sur vélin, depuis l'origine de l'Imprimerie jusqu'à présent.* Quoique les Ouvrages imprimés sur vélin soient de la plus grande rareté, il décrira plus de mille articles différens qu'il a vus, ou dont il s'est procuré des notices sûres. Dans les descriptions, il fera entrer des remarques sur le mérite des Editions & sur la

beauté des exemplaires, avec l'indication des Bibliothèques, tant nationales qu'étrangères, où ils se trouvent; le nom des Bibliographes qui les ont cités avec éloges, & le prix auquel la plupart ont été portés dans les ventes publiques, en France, en Hollande, en Angleterre, &c.

Il prie Messieurs les Bibliothécaires de vouloir bien s'intéresser à la perfection de son travail, en lui faisant parvenir [1] la note des Livres de cette espèce qui sont confiés à leurs soins.

[1] Chez M. Théophile Barrois le jeune, Libraire, quai des Augustins, à Paris.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois de Novembre 1780.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXX.

DÉCEMBRE. *Prem. Vol.*



A PARIS,

Au Bureau du Journal de Paris, rue de Grènelle S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXX.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

AVIS.

On s'abonne pour le JOURNAL DES SÇAVANS au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré ; & c'est à l'adresse du Directeur de ce Journal qu'il faut envoyer les objets relatifs à celui des Sçavans. Le prix de la Souscription de l'année est de 16 liv. pour Paris, & de 20 liv. 4 s. pour la Province, soit in-12 ou in-4°. Le JOURNAL DES SÇAVANS est composé de quatorze Cahiers ; il en paroît un chaque mois, & deux en Juin & en Décembre.



LE

JOURNAL

DES

ÇAVANS.

EMBRE. M. DCC. LXXX.

STOIRE de l'Académie des
ſcriptions & Belles-Lettres ;
c les Mémoires de Littérature
s des Regiſtr

[redacted]

est celle où feu M. le Beau s'étan démis du Sécretariat, M. Dupu qui le remplaça commença d'e remplir les fonctions, & publia le volumes qui ont paru depuis cett époque. Dans la partie historiqu qui contient 254 pages du premie de ces volumes, on voit le précis d deux Mémoires de M. de Burigny *su le goût du Merveilleux reproché au Historiens grecs & latins.*

Mémoire *dans lequel on examin quelles ont été les idées religieuses civiles & politiques des anciens peu ples relativement à la chevelure & la barbe.* Sujet qui, au premier coup d'œil, semble peu intéressant, mai qui par rapport aux mœurs, à la po litique & au culte religieux a paru à M. Gautier de Sibert, digne d l'attention du Philosophe.

Mémoire de M. de Burigny, *su ce que l'on sçait du Gouvernemen politique des Gaules, lorsque le Romains en firent la conquête.*

Mémoire de M. l'Abbé le Blond

a Vie & les Médailles d'Agrippa, re & favori d'Auguste, non is digne d'être connu que Mo- si célèbre.

:laircissemens & Conjectures de Bouchaud, *sur quelques ancien- Loix Romaines*, c'est-à-dire, ur les Loix *Antoniniennes* : 2°. a Loi Aeburia *de Legibus* : 3°. a Loi Apuleia *Majestatis* : 4°. a Loi Aquilia *de Damno* : 5°. a Loi Atiliena *de limitibus*.

:herches de M. l'Abbé le Blond, *la ville de Lamia*, *sur les Ma- & sur quelques-unes de leurs ailles*.

claircissemens de M. Dutens, *quelques Médailles de Lacéde-*

[redacted]

sur l'art du Plongeur chez les Anciens. Elles servent de suite aux Recherches du même Académicien sur l'art de nager, qui avoient paru dans un des volumes précédens.

Examen d'une opinion de Jacques Godefroy sur les affranchissemens des Esclaves qui se faisoient dans les Eglises. Constantin emprunta-t-il cet usage des Payens ? C'est ce que pensent plusieurs Sçavans : d'autres sont d'un avis contraire, & M. Bouchaud prend leur défense.

Observations *sur l'histoire & les monumens de Césarée en Cappadoce.* La position géographique, l'ancienneté, la dignité de cette ville, la fertilité de son terroir, son gouvernement sous les Rois & sous les Romains, son culte religieux, ses temples, ses fêtes, ses jeux sacrés, ses monumens, ses médailles, ses révolutions, son état actuel, sont autant d'objets dont s'occupe feu M. l'Abbé Belley.

Discours de M. Dusaulx *sur la*

passion du jeu dans les différens siècles. Il avoit été lu à la séance publique de Pâques 1776. De nouvelles recherches ayant forcé l'Auteur à suivre un autre plan, il a promis sur cette matière plusieurs Mémoires à la Compagnie.

Inscription latine sur une pierre appellée la haute-borne en Champagne. Plus exacte que celle qui avoit paru dans le volume 9e. de ce Recueil, elle a été fournie par M. Grignon, un des Correspondans de l'Académie, qui pense que ce monument étoit un tombeau, ou du moins le cénotaphe d'un *Viromarus*, fils d'un romain nommé *Statilius*.

Observations sur un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi qui contient les Chansons des Trouvères ou Troubadours *de la Souabe ou de l'Allemagne depuis la fin du* 12e. *siècle jusques vers l'an 1330.* Premier Mémoire de M. le Baron de Zurlauben. On voit ici l'histoire de ce manuscrit, & la description des figures

qui le décorent, avec leur rappo
aux mœurs du tems.

Notice d'une Pièce manuscrite qu fournit quelques détails historiqu concernant Robert, Comte d'Artoi Par M. Dacier. Cette Pièce a ét trouvée dans la Bibliothèque de Martin-des-Champs. C'est une requêt adressée à Messieurs de la Chambr des Comptes par un nommé Robi du Martray qui fut chargé de faire l recherche du Comte d'Artois, avan que ce Prince passât en Angleterre après le bannissement prononcé er 1331 contre lui par la Cour de Pairs, avec la confiscation de se biens.

L'abrégé de tous ces Mémoire est suivi des éloges historiques fait dans les séances publiques, par M Dupuy, de sept Académiciens, MM de Fontette, Bignon, Duclos l'Abbé de la Bléterie, Milord Comt de Chesterfield, la Nauze & Cappe ronier.

Dans le même volume se trou-

vent cinq Mémoires de feu M. l'Abbé Mignot, sur les Phéniciens, depuis [illegible], jusqu'à [illegible] où l'Auteur traite du gouvernement, des différentes révolutions de la Phénicie, des loix, de la milice des Phéniciens, de leurs villes, de leurs édifices, de leurs meubles, des mariages & des vêtemens.

Observations sur quelques points concernant la religion & la philosophie des Egyptiens & des Chinois. Par M. de Guignes. *Recherches historiques sur la religion indienne, & sur les livres fondamentaux de cette religion qui ont été traduits de l'in-*

[redacted]

la religion indienne à la Chine. Par le même.

Mémoire dans lequel on essaie de concilier les Auteurs grecs, & principalement Hérodote & Ctésias, sur le commencement & la durée de l'Empire Assyrien, & ces Ecrivains avec les Perses, sur les règnes qui forment ce que les Orientaux appellent la Dynastie des Peschdadiens. Par M. Anquetil du Perron.

Mémoire sur l'Empire des Medes & celui des Perses comparés avec la Dynastie connue dans les Ouvrages des Orientaux sous le nom de Kéaniens. Par le même.

Mémoire sur la guerre, considerée comme science. Par M. Zoly de Maizeroy.

Le Tome XLI comprend :

Recherches historiques sur les Edits des Magistrats Romains.

Quatrième Mémoire de M. Bouchaud; *des Edits des Préteurs.* Il est divisé en quatre parties, 1°. *de l'origine de la Préture, du nombre des*

Préteurs, & de leurs districts particuliers : 2°. du pouvoir & des divisions des fonctions de la Préture : 3°. des différentes espèces d'Edits rendus par les Préteurs, à raison de leurs fonctions : 4°. des changemens introduits dans la Jurisprudence par les Edits des Préteurs.

Trois Mémoires de M. le Beau, *sur la Légion Romaine.* Le 23e. *de la Nourriture du Soldat légionnaire.* Le 24e. *de la Paie du Soldat légionnaire.* Le 25e. *Discipline de la Légion.*

5 *Tableau général de la Cavalerie grecque, composée de deux Mémoires & d'une traduction du Traité de Xé-*

[redacted]

Mémoire sur la Prose grecque. Par M. l'Abbé Arnaud.

Analyse de la Poëtique d'Aristote, où l'on fait voir que les transpositions faites dans les textes par Heinsius, ne doivent pas être admises, avec des corrections & explications proposées par M. l'Abbé Batteux.

Remarques critiques sur le Texte & sur quelques Traductions de l'Hippolyte, Tragédie d'Euripide. Par M. Dupuy.

Examen de la Philosophie de Cicéron. Premier Mémoire, par M. Gautier de Sibert.

Remarques sur quelques Médailles de l'Empereur Antonin, frappées en Egypte. Par M. l'Abbé Barthélemy.

Examen de l'histoire de la Matrone d'Ephèse & des différentes imitations qu'elle a produites. Par M. Dacier. On voit ici, 1°. une suite chronologique des différens Auteurs qui ont raconté, soit en prose, soit en vers, l'histoire de la Ma-



LE

OURNAL

DES

ÇAVANS.

CEMBRE. M. DCC. LXXX.

STOIRE de l'Académie des nſcriptions & Belles-Lettres ; vec les Mémoires de Littérature [redacted]

sance; en quel tems & en quelle occasion elles se tenoient; leurs différentes dénominations: 2°. si le nom de Cour Pléniere appartient exclusivement aux assemblées de réjouissance & de représentation; & si cette dénomination n'a pas été appliquée aux assemblées soit judiciaires, soit politiques, ce qui le conduit à l'origine vraie & primitive du nom de *Cour Pléniere*.

Mémoire sur le retour de Louis-le-Jeune, Roi de France, de sa Croisade. Par M. de Burigny.

Mémoire sur Etienne, Chancelier de Sicile en 1168, dans lequel on prouve qu'il étoit du Sang Royal de France, & on examine comment il pouvoit être en même-tems fils d'un Comte du Perche. Par M. de Bréquigny.

Mémoire sur les différends entre la France & l'Angleterre sous le règne de Charles-le-Bel. Par M. de Bréquigny.

Mémoire sur les différends de la

ſur la Vie & les Médailles d'Agrippa, gendre & favori d'Auguſte, non moins digne d'être connu que Mécène ſi célèbre.

Eclairciſſemens & Conjectures de M. Bouchaud, *ſur quelques anciennes Loix Romaines*, c'eſt-à-dire, 1°. ſur les Loix *Antoniniennes* : 2°. ſur la Loi Aebutia *de Legibus* : 3°. ſur la Loi Apuleia *Majeſtatis* : 4°. ſur la Loi Aquilia *de Damno* : 5°. ſur la Loi Atilena *de limitibus*.

Recherches de M. l'Abbé le Blond, *ſur la ville de Lamia, ſur les Maliens & ſur quelques-unes de leurs Médailles*.

Eclairciſſemens de M. Dutens,

[redacted]

L'ILIADE d'Homère, Traduction nouvelle; précédée de Réflexions sur Homère, & suivie de Remarques; par M. *Bitaubé*, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin. Paris, chez Prault, quai de Gêvres. 3 vol. *in*-8°.

PREMIER EXTRAIT.

M. BITAUBÉ fit paroître, en 1764, une traduction en prose de l'Iliade que nous eûmes occasion de comparer avec celle de M. de Rochefort, en vers; (Juin 1765 2 vol.) celle qu'il donne aujourd'hui est bien moins une seconde édition qu'un nouvel Ouvrage qui n'a guère d'autre rapport au premier que le titre. Si la traduction de Madame Dacier a le mérite de la fidélité, on convient qu'elle n'a pas celui de l'élégance; il manquoit donc à notre Littérature une traduction en prose

passion du jeu dans les différens siè-cles. Il avoit été lu à la séance pu-blique de Pâques 1776. De nouvel-les recherches ayant forcé l'Auteur à suivre un autre plan, il a promis sur cette matière plusieurs Mémoires à la Compagnie.

Inscription latine sur une pierre appellée la haute-borne en Champa-gne. Plus exacte que celle qui avoit paru dans le volume 9e. de ce Re-cueil, elle a été fournie par M. Gri-gnon, un des Correspondans de l'Académie, qui pense que ce mo-nument étoit un tombeau, ou du moins le cénotaphe d'un *Visomarus*, fils d'un romain nommé *Statilius*,

placer les lecteurs dans le point de vue où ils doivent le considérer. Il s'étonne d'abord que le père de la poésie soit presque inconnu, quoique ses Ouvrages aient eu en tout tems la plus grande célébrité. Mais ce tems ne remonteroit pas à une époque bien reculée, si l'on adoptoit l'idée de M. Klotz. Ce Critique, qui de son vivant a eu du crédit en Allemagne, & *qui assaisonnoit son style d'injures*, a prétendu qu'Homère n'avoit guère devancé Hérodote, parce qu'il trouvoit une grande ressemblance entre le Poëte & l'Historien ; qu'à la vérité un Poëte nommé Homère, avoit longtems auparavant composé l'Iliade & l'Odyssée en un style ancien & barbare, mais qu'un certain Cynéthus de Chio les corrigea pour les accommoder au goût de son siècle, & les mit dans un autre ordre. Cette conjecture, que M. Klotz appuyoit du témoignage d'Eustathe & d'un Scholiaste de Pindare, paroît à M.

Bitaubé destituée de tout fondement. L'Auteur de la Vie d'Homère que de bons Littérateurs attribuent à Hérodote, qui du moins est d'un ancien Ecrivain, auroit-il oublié de parler d'un homme dont il étoit presque contemporain, & de ces corrections propres à frapper tous les esprits? Ce silence auroit-il été suivi des Ecrivains postérieurs? Les Poëmes dont il s'agit ont-ils d'ailleurs l'air d'Ouvrages retouchés, & n'y voit-on pas partout l'empreinte d'un génie original? « Jamais lime, dit » M. B. ne toucha ces vers. » Ajoutons qu'il faudroit supposer encore que l'inconnu Cynæthus auroit trouvé dans l'ancien fumier d'Homère une

est rare de jouer avec tant de malheur : mille & mille fois on a célébré la diction d'Homère, comme riche, majestueuse, ou pleine de charmes & d'harmonie : tous ces éloges ont donc été perdus pour le pauvre Cynéthus ; rien n'en a rejailli sur sa personne, tout a été pour le vieux Poëte, qui n'y avoit aucun droit. Voilà pour le moderne restaurateur un sort unique, & de la part des hommes une injustice dont il n'est pas aisé de trouver des exemples.

Ce Critique *d'un grand sens*, M. Wood, qui, les écrits d'Homère à la main, parcourant la Grèce remarqua que les tableaux, favoris du Poëte, sont ceux que lui présentoient les bords de l'Ionie, eut plus de raison d'appuyer la conjecture qui le fait naître à Smyrne ou à Chio.

Perrault a donné, selon M. B., un exemple des *absurdités où entraîne l'envie de critiquer*, lorsqu'il a dit qu'on avoit retranché l'exposition &

l'invocation qui se trouvoient sans doute à chaque chant, comme au premier; & qui en faisoient des sujets séparés; comme si de ces débris dispersés, on eût pu faire un tout régulier, si ce dessein n'avoit pas été conçu par le Poëte même. Le hasard l'eût mieux servi que le génie & l'art ne servent beaucoup d'autres. Ce n'est pas qu'ayant formé, avant de composer, un plan suivi de chaque poëme, il en ait arrangé scrupuleusement d'avance toutes les parties, pour les revoir, les retoucher à loisir. Ce procédé tient trop de l'art, & Homère obéissoit à son génie qui le guidoit plus sûrement que les règles. Ce n'est pas non plus que d'autres Poëtes ne l'aient précédé; mais aucun n'avoit sans doute traité de si vastes sujets, & Homère prenant un vol plus élevé les a laissés loin derrière lui, & les a fait oublier.

C'est une question de pure curiosité de sçavoir si l'ecriture étoit con-

nue en Grèce au tems de ce Poëte. M. Wood en doute, & ses conjectures paroissent ingénieuses à M. B. Cependant on sçait que l'écriture syllabique étoit connue très-anciennement des Syriens, des Assyriens & d'autres peuples de l'Asie. Selon Sanchoniaton, Thaut avoit inventé les lettres en Egypte. Moyse avoit écrit la loi & le Pentateuque, & dès le tems de Job l'écriture étoit connue dans la Chaldée. Au tems d'Homère, le commerce avoit établi une grande communication entre la Grèce, l'Egypte & la Phénicie. Le Poëte voyagea dans ces pays, berceau des arts & des sciences; il parle d'ailleurs d'un écrit dont Prétus chargea Bellérophon, & qui étoit plié de manière qu'on ne pouvoit l'ouvrir sans qu'on s'en apperçut. M. B. observe encore que si Homère est l'Auteur de la Batrachomyomachie, comme il y a lieu de le croire, le Poëte se représente lui-même mettant ses tablettes sur ses

genoux pour y écrire ſes vers. Il y consigna les principales connoiſſances de ſon ſiècle, & celles qu'il avoit acquiſes dans ſes voyages. Poëte dans toute l'étendue de ce titre il eſt en même-tems l'Hiſtorien du monde de ſon tems. L'exactitude ſingulière de ſon pinceau ne refroidit point le feu de ſon génie. Toujours plein de charmes, ſoit qu'il peigne le vrai, ſoit qu'il décrive le fabuleux, & la vérité qui perce dans ſes écrits ſe joint à l'attrait de ſes chants pour perſuader. Il y a dans ſa Mythologie, à dire vrai, des traits qui paroiſſent contraſter avec le reſte, & qui ont donné lieu à quelques critiques de les regarder comme le fruit d'une imagination peu reglée. Mais, ſelon M. Biraubé, le Poëte n'a fait que ſe conformer aux mœurs de ſon tems; & ſi les Héros qu'il fait paroître ſur la ſcène lancent des traits ſur les Devins, ou font des reproches hardis à quelque Divinité, dans le tranſport de leur paſſion, il ne

fait que ſe conformer aux récits des témoins de la guerre de Troie peu éloignée de ſon ſiècle. On a eu recours à l'allégorie pour ſauver certains endroits de la Mythologie, & le remède entre les mains de pluſieurs Commentateurs a été pire que le mal. Si dans l'Iliade les Dieux, comme le penſe Madame Dacier, n'étoient que les divers attributs de la Divinité, « que feroient, dit M. » B., parmi ces attributs Vénus & » Mars répréſenté par Jupiter même » comme un Dieu querelleur & » malfaiſant ? »

Il eſt pourtant vraiſemblable que ces fables ſi abſurdes étoient, dans leur origine, le voile de quelques vérités phyſiques ou morales; mais le ſens qu'elles cachoient devint dans la ſuite pour le peuple un miſtère qu'on lui cachoit avec ſoin, & qu'on ne dévoiloit qu'aux initiés. Cette précaution, ainſi que le tems, a fait diſparoître le fil qui auroit pu nous guider dans ces ténèbres.

L'imagination

'imagination ardente des Grecs ur faiſoit aimer les fables, & c'eſt ı ſe prêtant à ce goût qu'Homère un peu trop prodigué le merveil-:ux. Il eſt vrai qu'en montrant ſes [éros ſous la protection des Dieux, en donnoit une grande idée à des :uples qui penſoient que rien ne ſe iſoit dans la nature ſans l'interven-:on d'une Divinité.

Quant aux mœurs de ſon ſiècle, celles des Arabes modernes en ſont, au rapport d'un habile voyageur, une image frappante. » Mais, t-on, un Poëte doit peindre la lle nature. Le principe eſt vrai, ɔond M. B., mais on peut en uſer, au point [redacted]

but, il faut qu'il commence
plaire. S'il offre à ses contempora
des tableaux peu ressemblans, vc
coloris est beau, lui diront-ils, n
vous êtes un mauvais dessinate
retirez vos portraits : nous conn
sons mieux que vous Nestor
Achille, nous aimons mieux que
grands pères nous parlent d'eux
vous. La peinture est plus resse
blante & plus vraie, lorsque
personnages paroissent avec leurs
fauts.

Et pourquoi exhorte-t-on si sc
vent le lecteur à se transporter d
l'antiquité ? Ce n'est sûrement
pour qu'il en adopte les mœu
c'est pour juger de la fidélité
Peintre qui en peignant la natu
varie ses tableaux comme elle-n
me. Et puis, cette belle nature qu'
vante tant n'est-elle pas souvent l'
fet de notre rafinement & de no
délicatesse factice ? « O vous ! s
» crie M. B. qui ne vous plaisez q
» étaler un luxe fastueux, & da



» les palais desquels on rougit de
» prononcer les noms d'*époux* & de
» *père*, seroit-ce à vous à tracer au
» Poëte l'enceinte qu'il ne lui seroit
» pas permis de franchir ? »

L'Auteur ne s'arrête point ici à considérer le plan d'Homère, si vaste dans sa simplicité ; les caractères variés des Acteurs tracés d'une main ferme & sûre ; l'emploi du merveilleux, la richesse des comparaisons, l'énergie des sentimens, la beauté de la diction & l'harmonie. Ces objets ont été souvent développés ; & ceux qui veulent s'en pénétrer peuvent lire l'excellente préface de Pope sur Homère. M. B. fait ici seulement quelques courtes réflexions contre ceux qui prétendent que nous n'avons pas le sentiment de cette harmonie que l'Antiquité a goutée dans les Ouvrages du Poëte ; & montre que, si nous ne sentons pas pleinement tout ce qu'ont senti les Anciens, on a tort de conclure que tout nous échappe. Ensuite il fait

bleau rapide à-la-fois &
de la fameuse querelle sur
ens & les Modernes, dans
lle le mérite d'Homère fut
principaux points sur lesqu
deux parties s'exercèrent. No
oyons devoir renvoyer sur cet
icle à l'Ouvrage même, soit pa
qu'il mérite d'être lu en entier,
parce que nous serions obligés
répéter une partie de ce qui se tro
dans l'extrait publié au mois de
1765. Nous rapporterons seulem
une reflexion par laquelle l'Aut
termine ce détail historique. «
» dispute sur Homère eut certai
» ment en France des effets désav
» tageux pour ce Poëte, & pou
» Littérature ancienne. Fonten
» eut une grande influence sur
» siècle. De nos jours on comm
» à sentir le besoin d'étudier les
» Auteurs de la Grèce & de Ro
Il avoit observé précédemment
Fontenelle en jugeant que l'I
françoise (de la Motte) *n'avo*

réuſſi, parce que c'étoit l'Iliade, fit uſage de deux poids & de deux meſures. La Motte n'avoit travaillé que d'après la traduction de Madame Dacier, qui avoit déclaré que ſi on ne goûtoit pas Homère françois, on ne devoit s'en prendre qu'à elle-même. Si elle n'avoit pas bien rendu les beautés réelles de l'original, comment la Motte auroit-il pu les faire paſſer dans ſa traduction? Cependant Fontenelle voulut qu'Homère ſeul fût comptable du peu de ſuccès de ſon ami la Motte.

M. Bitaubé, en rendant compte de ſon nouveau travail, y mêle des réflexions générales ſur la traduc-[redacted]

gnèrent qu'il auroit beaucoup mieux fait de ne pas tronquer son original & il se contente de citer le Journal des Sçavans, & la Bibliothèque allemande de Berlin. « Je ne tardai » pas, dit-il, d'adopter le sentiment » de ces critiques *rigoureux*; & plus » j'étudiai les Anciens, & en particulier Homère, plus je m'y confirmai. » Nous ne pouvons que nous applaudir de cette *rigueur* salutaire; honorable même à l'Auteur en qui on reconnoîtra, disions nous *la capacité & les talens nécessaires pour réunir dans son Ouvrage le mérite de l'exactitude à tant d'autres qui s'y font remarquer; son style est vif, animé, aisé, élégant, noble & concis*, &c.

Convaincu donc qu'une traduction à-la-fois fidèle & élégante peut contribuer à former un excellent parallèle entre deux langues, à montrer en quoi leur génie diffère, & en quoi il se ressemble, M. B. s'est livré avec ardeur à l'exécution d'un

entreprise délicate & difficile. Une grande énergie & beaucoup de simplicité sont dans Homère deux qualités remarquables, que l'Auteur s'est étudié de conserver dans sa traduction, en présentant le Poëte tel qu'il est, avec ses beautés & avec ses négligences. Les Sçavans qui entententendent le grec ne seront sans doute pas plus dédaigneux que Cicéron, qui lisoit volontiers une traduction, quoique médiocre, d'une Tragédie d'Euripide. Ceux qui l'ignorent pourront se former une idée d'Homère, dont M. B. a tâché de présenter la manière & le génie. La jeunesse qui étudie cette langue trouvera ici de grandes facilités, pour l'intelligence du texte, & pour saisir les beautés originales; le traducducteur s'étant fait une loi de conserver, autant qu'il l'a pu, le tour des périodes du Poëte, & surtout leurs chûtes qui souvent ont tant d'énergie. Voici un exemple qu'il en donne lui-même. Homère dans le

huitième livre peignant Neſtor reſté ſeul dans une déroute au milieu des ennemis, parce qu'un de ſes chevaux avoit été bleſſé : *le vieillard, dit-il, armé de ſon épée, s'efforçoit de couper les traits, lorſqu'un rapide char s'avance à travers la foule des vainqueurs, portant un guerrier audacieux, le grand Hector.* Ce tableau qui eſt préſenté d'une manière très-vive, produiroit il le même effet, ſi on le renverſoit comme a fait Madame Dacier ? *Pendant que le vénérable vieillard s'arrête à couper les traits de la volée avec ſon épée pour ſe dégager, le terrible Hector qui renverſe tout ce qui oſe lui faire tête, ſe fait jour pour venir à lui.* Il y a dans le tour d'Homère quelque choſe d'incertain qui excite l'attention, & le nom du guerrier forme le dernier coup du pinceau. Voilà des beautés dont Homère eſt rempli, & qu'il faut, dit l'Auteur, conſerver toutes les fois que cela eſt poſſible.

Une traduction fidèle, ajoute-t-il,

ne doit pas être moins utile aux Artiſtes; ce Poëte, comme l'a montré M. le C. de Caylus, doit être entre les mains de tous ceux qui cultivent les arts, parce qu'il n'en eſt point qui peigne les objets avec plus de force & dans un plus grand détail. *Depuis que je l'ai lu*, diſoit un d'entr'eux, *je vois les hommes grands de quatorze pieds*. Il enflamme leur imagination, & leur fait enfanter d'heureuſes idées. Mais tout en ſe livrant à des détails qui donnent à ſon récit un air de vérité & tranſportent au lieu même de la ſcène, il n'en *court* pas moins à *l'évènement*, parce qu'après s'être arrêté il ſçait prendre [redacted]

génie des deux langues. Mais il craint qu'outre quelques inadvertances inévitables dans un Ouvrage de si longue haleine, la profession même de fidélité qu'il fait, n'arme contre lui la sévérité de certains Censeurs qui condamnent tout un livre pour quelques phrases. « Il est fort plaisant, » ajoute-t il, que ce soit quelquefois » hors de la France qu'on se montre » le plus sévère à l'égard du style » françois. Qu'une expression soit » hardie, ce qui souvent est un mé» rite surtout dans une traduction ; » l'imagination froide de ces lecteurs » puristes, bien loin d'être animée, » s'en allarme, & on les entend s'é» crier, que devient la langue fran» çoise ? » Ces critiques lui produiront peut-être quelques expressions d'Homère qu'il a cru devoir supprimer malgré les loix sévères qu'il s'est prescrites. Il leur répond d'avance que sa traduction n'est fidèle que dans un sens raisonnable, qu'il n'a pas voulu s'imposer un joug im-

possible à soutenir, & qu'au milieu de la contrainte à laquelle il s'est soumis, il a conservé de l'aisance & de la liberté. « Je n'ai pas, dit-il, » rendu par exemple toutes les épi» thètes d'Homère, chaque fois » qu'il les répète; la marche rapide » de ses vers & le goût de son siècle » peut faire passer ces répétitions qui » seroient trop choquantes dans no» tre langue. » Il y a d'autres répétitions dans l'original : on y voit les messagers, par des motifs de respect, & parce que le sens d'un ordre dépend beaucoup du tour, le rapporter tel qu'il l'ont entendu; d'autres fois le Poëte repéter des morceaux & des tours qu'il avoit déjà employés. Alors le traducteur n'a point cherché à varier ses expressions, à la réserve de quelques endroits, & il a répété bonnement quand Homère répétoit.

Après quelques réflexions encore sur la difficulté de son entreprise, M. B. *sans vouloir* discuter la ques-

tion s'il faut traduire les Poëtes en vers ou en prose, observe que peut-être avec la marche de la prose, parviendra-t-on plus sûrement au but de la traduction, parce qu'on y conservera mieux le ton & quelquefois la gradation même des idées d'un Auteur. Les traductions en prose seront plus fidèles, à considérer surtout l'ensemble, qu'une traduction en vers « qui à son tour dans » certains morceaux rendra mieux, » comme a fait si heureusement M. » l'Abbé de Lille, la hardiesse & » l'harmonie poétiques. Celles-là se» ront plus, à proprement parler, » des traductions; celles-ci appro» cheront plus, en général, du genre » des imitations. »

C'est en France qu'on a agité cette question : dans les autres pays on traduit ordinairement les Poëtes en vers. La langue françoise se prête en quelque sorte de si mauvaise grace, dit l'Auteur, à la traduction même en prose, « qu'on diroit qu'elle est

» plutôt faite pour fournir des chef-
» d'œuvres à l'imitation des autres
» peuples, que ponr s'enrichir de
» leurs dépouilles. » Les traductions
italiennes & angloiſes, pouvant être
en vers blancs, ſont cependant en
vers rimés, ce qui prouve que dans
ces langues la difficulté de ce tra-
vail n'eſt pas ſi conſidérable. « Il n'eſt
» peut-être guères moins difficile
» pour nous de traduire en proſe poé-
» tique, que pour d'autres nations
» de traduire en vers. » Mais ceux
qui décident que la langue françoiſe
ne peut point rendre les beautés
d'Homère, l'ont-ils aſſez étudiée ?
» L'allemand a-t-il la douceur &
» l'harmonie du grec ? Son rythme
» eſt-il auſſi bien marqué ? Il s'en
» faut de beaucoup : dirons-nous
» pour cela qu'il eſt abſolument in-
» habile à rendre les beautés d'Ho-
» mère ? » La France n'a-t-elle pas
produit des morceaux de grande poé-
ſie ? Sa langue, toute pauvre qu'on
la prétend être, n'eſt-elle pas deve-

nue la langue universelle de l'Europe, & ne doit-elle pas, en grande partie, cette prérogative à ses illustres Auteurs? Ne pourroit-on pas dire qu'elle se prête difficilement à la traduction, parce qu'elle a des beautés qui lui appartiennent d'une manière particulière? « Si celá étoit,
» ce qui paroît l'effet de sa pauvreté,
» le seroit, au moins à certains
» égards, de sa richesse. » Et ce qui pourroit justifier cette pensée, c'est que certainement « il n'est pas plus
» facile de traduire la Fontaine, Ra-
» cine, Bossuet, Madame de Sévi-
» gné, &c. que les bons Ecrivains
» d'Italie & d'Angleterre. » Il est sans doute glorieux pour la France, dont on déprime la langue, « d'a-
» voir produit autant ou plus de
» grands génies qu'aucune autre na-
» tion, qnoiqu'ils n'aient eu pour
» véhicule de leurs idées qu'une lan-
» gue que l'on s'efforce de décrier.
» Il faut bien que cette langue, si
» ingrate pour des esprits médio-

» cres, ne le soit pas entièrement, » lorsqu'elle est maniée par un heu» reux génie. »

M. B. revenant ensuite à la difficulté de la traduction, examine la règle qu'on prescrit au traducteur de chercher dans sa langue des tours qui soient aussi heureux que celui de l'original. Sur quoi il observe que ce ne sera plus le même tableau, qu'il sera d'ailleurs difficile de trouver des tours qui ne fassent pas regretter ceux qu'on n'a pu conserver; enfin que cette règle dégénère trop souvent en licence, & qu'une langue peut fournir au moins le secret d'approcher de son modèle, quoique [redacted]

» la place & dans le siècle de leur
» Auteur. Ce seroit du moins le
» moyen de se mieux pénétrer de
» l'esprit de son original, & d'être
» lui-même, autant qu'il sera possi-
» ble en écrivant dans une autre lan-
» gue; au lieu qu'en se pénétrant
» trop de la maxime reçue, l'Au-
» teur risque trop souvent de n'être
» que ce qu'est le traducteur. » Il re-
marque à ce sujet que l'époque où
naissent d'ordinaire les meilleurs
Ecrivains est celle où leur langue n'é-
tant pas entièrement formée, n'est ni
trop barbare, ni énervée par le luxe
d'une trop grande culture : position
dans laquelle un traducteur ne peut
guère se trouver. Celui-ci écrit-il
dans un tems où sa langue est toute
formée ? Il est dans une plus grande
contrainte que son Auteur qui avoit
la liberté de créer des tours hardis,
puisqu'il lui faudra suivre davantage
le génie existant de sa langue.

Si cette réflexion est juste, n'en
doit-on pas conclure que plus une

langue approche de sa perfection, moins elle doit avoir de bons Ecrivains ?

Quoi qu'il en soit, il est certain que Longin & Denis d'Halycarnasse observent qu'en dérangeant un tour dans une période, ou seulement en y substituant un mot à un autre, on voit s'évanouir la beauté de toute la période. Or quel n'est pas le dérangement que risque d'essuyer une période dans une traduction ? Celle-ci, si elle est bonne, doit donç, en beaucoup d'endroits, & par rapport aux beautés de détail, d'où dépend en grande partie le succès d'un Ouvrage, être regardée comme une nouvelle création. C'est la conclusion de l'Auteur, qui dit ensuite un mot de quelques traductions d'Homère.

Le tems a fixé le jugement qu'on doit porter de celle de Madame Dacier qui a servi beaucoup à M. B. pour le sens de l'original. Un *Anonyme, a publié* depuis peu une

traduction en prose de l'Iliade. M. B. dit qu'elle lui auroit fait supprimer la sienne, s'il n'avoit pris une marche toute différente, pour offrir un tableau bien plus ressemblant d'Homère. Il ne parle pas d'autres traducteurs, suffisamment d'ailleurs connus du Public; mais il assure que les talens de M. Cabanis & l'accueil fait à ses premiers essais doivent le soutenir dans l'entreprise difficile de traduire Homère en vers. Celle de Pope offre en beaucoup d'endroits le génie de l'original; d'habiles critiques y ont desiré plus de fidélité, & lui ont reproché des ornemens qui sentent trop le goût moderne. L'Angleterre en a produit depuis peu une autre en prose, sur laquelle M. B. ne porte point de jugement; mais il nous apprend que l'Allemagne en voit naître à-la-fois trois en vers sur lesquelles il garde aussi le silence. La reconnoissance le force de le rompre à l'égard de ceux à qui il a des obli-

gations, & dont on voit ici les noms.

Nous avons cru nécessaire de nous arrêter un peu sur ce discours préliminaire, pour faire connoître les principes qui dirigent le traducteur dans sa marche; les idées qu'il s'est formées de ce genre de travail; les obstacles divers qu'il a reconnus sur sa route, & qu'il s'est efforcé de vaincre; les vues qu'il s'est proposées dans une carrière aussi longue que pénible. Ses observations, du moins pour la plupart, sont-elles justes? C'est ce que nous ne présumons pas qu'on puisse raisonnablement lui contester; c'est aussi la principale règle qui doit servir à décider du succès de son travail, & à l'apprécier.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

VOYAGE PITTORESQUE DE LA GRÈCE. 6e. Cahier. Prix, 12 l.

NOUS avons eu & nous aurons encore si souvent occasion de nous occuper de cet excellent Ouvrage, qu'il faut que nous tâchions d'être courts dans l'annonce de chaque Cahier, & que nous ayions le courage de sacrifier une foule de traits curieux qu'il nous seroit agréable de présenter à nos Lecteurs ; il faut nous partager un peu plus également entre les différens Ouvrages dont nous avons à rendre compte, quoiqu'il y en ait bien peu qui approchent du mérite de celui-ci. Nous nous bornerons donc, malgré nous, à indiquer plus souvent que nous ne citerons les morceaux remarquables qui pourroient faire l'ornement de cet Extrait.

Ce 6e Cahier contient onze Planches, depuis la 52e jusques & compris la 62e, sans compter le magni-

fique Cul-de-lampe de la fin. Les Isles dont on y trouve la description, sont Samos, Pathmos, Cos ou Stanco, & Rhodes.

Samos, patrie de Pythagore, lieu célèbre par le culte de Junon, offre des vestiges d'un temple de cette Déesse, dont il faut voir la représentation dans les Planches 53 & 54, & la description dans le texte.

Pathmos, si connue par l'Apocalypse de S. Jean, est décrite avec beaucoup de soin. Dans cette Isle, comme dans toutes celles de la Grèce, il n'y a point de Pirates qui n'ayent avec eux un Caloyer ou un Papas, pour les absoudre du crime, à l'instant même où ils le commettent.... « Ces misérables ne manquent jamais de massacrer l'équipage des » bâtimens qu'ils surprennent; & » après les avoir pillés, ils les coulent à fond, pour soustraire tout » indice de leurs attentats; mais » aussi-tôt prosternés aux pieds du » Ministre, quelques mots les ré-

» concilient avec la Divinité, cal-
» ment leurs consciences, & les en-
» couragent à de nouveaux crimes,
» en leur offrant une ressource assu-
» rée contre de nouveaux remords.
» Ces absolutions sont taxées: cha-
» que Prêtre a un tarif des péchés
» qu'il doit remettre. Ils font plus....
» Ils vendent d'avance à ces miséra-
» bles le pardon des atrocités que
» ceux ci méditent. On voit ces
» monstres revenus au Port, chargés
» du fruit de leurs brigandages, met-
» tre à part, prélever la portion du
» Prêtre, qui, en échange, leur
» donne, au nom de Dieu, le droit
» de courir à de nouvelles rapines;
» & ainsi approvisionnés d'absolu-
» tions anticipées pour les vols, les
» adultères, les assassinats qu'ils es-
» pèrent multiplier pendant leur
» course, ils se remettent en mer
» avec la sécurité d'une conscience
» tranquille. »

L'utilité de ce morceau & les ré-
...s profondes qu'il peut faire

naître sur les dangers de la superstition, nous feront excuser de manquer si-tôt à notre résolution de citer peu. En revanche nous nous interdirons le plaisir de transcrire ici la conversation très-piquante, très-intéressante, mais trop étendue pour cet Extrait, que M. le Comte de C.-G. eut avec un Caloyer du Couvent de Pathmos, qui lui demanda des nouvelles de Messieurs de Voltaire & Rousseau.

La description charmante que fait M. le Comte de C.-G. de la place publique de la ville de Cos, n'est pas d'une étendue qui doive nous empêcher de la transcrire ici :

« Un platane prodigieux en occupe le centre, & ses branches » étendues la couvrent en entier : » affaissées sous leur propre poids, » elles pourroient se briser, sans les » soins des habitans qui lui rendent » une espèce de culte ; mais comme » tout doit offrir dans ces contrées » les traces de leur ancienne gran-

» deur, ce sont des colonnes super-
» bes de marbre & de granit, qui
» sont employées à soutenir la vieil-
» lesse de cet arbre respecté. Une
» fontaine abondante ajoute au char-
» me de ces lieux toujours fréquentés
» par les habitans, qui viennent y
» traiter leurs affaires, & y chercher
» un asile contre la chaleur du cli-
» mat. Toute la côte est couverte
» d'orangers & de citroniers, qui
» forment l'aspect le plus séduisant. »

Il faut voir dans l'Ouvrage même tout ce qui concerne l'Isle de Rhodes, son histoire tant ancienne que moderne, & son fameux Colosse. M. de Voltaire dit que ce Colosse a été jetté en fonte par un Indien; c'est une méprise dont l'origine est aisée à trouver dans la ressemblance des mots *Indus* & *Lindus*. Le Colosse étoit l'ouvrage de Charès, citoyen de *Lindus*, ville considérable de l'Isle de Rhodes. Il faut voir dans le Livre même ce que dit M. le Comte de C.–G. des deux fameux

siége s

fiéges de Rhodes faits par Mahomet II en 1480, & par Soliman II en 1522, de la valeur des deux Grands-Maîtres d'Aubuſſon & de l'Iſle-Adam, qui défendirent cette Iſle contre les Turcs dans ces deux fiéges, de l'état où cette même Iſle eſt aujourd'hui réduite par les vexations des Turcs, & du parti qu'un Gouvernement ſage pourroit en tirer.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit tant de fois du double mérite que donnent à cet Ouvrage & le travail de l'Auteur & celui des Artiſtes, parmi leſquels il faut compter l'Auteur lui même, qui a tracé de ſa main pluſieurs des meilleurs deſſins.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

Vie d'Etienne Dolet, Imprimeur à Lyon dans le 16[e] siècle, avec une Notice des Libraires & Imprimeurs Auteurs que l'on a pu découvrir jusqu'à ce jour.

Durior est spectata virtutis quàm incognitæ conditio. Dolet.

A Paris, chez Gogué & Née de la Rochelle, Libraires, quai des Augustins, près du pont S. Michel. 1779. Avec Approbation & Privilége du Roi. Broch. *in*-8°, 202 pages, & les Préliminaires 8. Prix, 3 liv. 8 s.

[*Nota.* On en a fait tirer vingt-cinq exemplaires *in*-4° sur papier fin, en faveur de ceux qui recherchent les belles éditions. Prix, 9 liv. broché.

Nota. Le même Née de la Rochelle a reçu de Nancy, quelques exemplaires des deux Ouvrages suivans :

1°. *Dictionnaire historique des Ordonnances & des Tribunaux de la Lorraine & du Barrois ;* par M. *de Rogeville.* Nancy. 1777. 2 vol. *in*-4°. Prix, broché, 21 liv. relié, 24 liv.

2°. *Description de la Lorraine & du Barrois ;* par M. *Durival* l'aîné. Nancy. 1778. *in*-4°. 3 volumes. Prix, 5 liv. 10 f. chaque volume.]

Le malheureux Etienne Dolet est plus connu par sa fin désastreuse que par ses Ouvrages qu'on ne lit plus, quoiqu'ils ayent été assez célèbres dans le tems pour avoir beaucoup contribué à sa perte. Sa Vie qu'on publie aujourd'hui est un Ouvrage apologétique ; l'objet de l'Auteur est de prouver l'innocence de Dolet, ou du moins l'injustice de sa condamnation ; projet toujours noble, quand il s'agit d'un infortuné.

Etienne Dolet naquit à Orléans vers l'an 1509. Bayle, dans son Dictionnaire historique, Maittaire, dans ses Annales typographiques, &

le Duchat, (Ducatiana, Tom. pag. 51.) ont combattu l'idée qu Dolet fût fils naturel de François Ier qui avoit à peine quatorze ou quinz ans dans le tems de la naissance d Dolet. Celui-ci vint à Paris en 1521 & passa en 1526 en Italie, où il eu pour protecteur le fameux Cardina du Bellai Langei, alors Ambassa- deur à Venise. Il revint en Franc vers 1530, & alla d'abord à Tou- louse. Tous ces voyages avoien pour objet diverses études auxquelle il se livra successivement. Un carac- tère ardent & passionné qui devoi lui attirer de redoutables ennemis se développoit de jour en jour. Il se fit une querelle avec le Parlemen de Toulouse, dont il fronda publi- quement un Arrêt qu'il jugeoit in- juste & contraire au bien des Lettres; il fut mis en prison le 25 Mars 1533 pour ce prétendu délit, qui fut for- tement exagéré par des Auteurs dont il avoit dénigré les Ouvrages. Si l'on veut voir de quel ton les S

vans écrivoient alors les uns contre les autres, & le degré d'agrément & de légéreté qu'ils savoient mettre dans leurs plaisanteries, en voici un échantillon dans des vers saphiques de Dolet contre un certain Drusac :

Si tuum quisquam neget esse prorsùs
Utilem librum, temeré loquatur ;
Nempè tergendis natibus peraptus
Dicitur esse.

Dolet fut bientôt mis en liberté, mais il lui fut défendu de rentrer à Toulouse. On promena sur un char dans les rues de cette ville un cochon, avec un écriteau portant le nom de Dolet. Ses ennemis, non contens de l'outrager, voulurent le faire assassiner ; il tua un de ces assassins & vint à Paris solliciter sa grace ; il rapporte ce fait dans une Pièce de vers :

Mihi non assueta cruentis
Cædibus est dextra ; invito tamen accidit, hostem

Ut telo foderem, & sævis defenderer armis.
Da veniam, Rex magne: reos ut morte coerces,
Insontes miserans placido sic respice vultu,
Et servare opta voluit quos perdere fatum.

Il continua de se faire des ennemis par ses écrits & par ses jugemens sur les écrits des autres; il prit parti contre Erasme dans la querelle alors fameuse des Cicéroniens; il se brouilla pour toujours avec Scaliger, &c.

Il se fit Imprimeur à Lyon, se maria & eut un fils pout l'instruction duquel il composa en vers latins des espèces de maximes ou sentences qui respirent la morale la plus pure & la piété la plus sincère. Il proteste en général, dans tous ses Ouvrages, de son attachement à la foi de ses pères; cependant, on ne lui trouvoit pas sur ce point tout le zèle qu'on exigeoit alors & qu'on croyoit devoir attendre de son caractère ardent; il avoit évité

de prendre parti ouvertement dans les querelles qui déchiroient alors le sein de l'Eglise ; enfin, en parlant à son livre, à l'exemple d'Horace, il s'étoit peint lui-même comme assez indifférent sur les divers systêmes de Philosophie & les divers plans de conduite, & comme un zélateur ardent de la liberté en tout genre :

Liber, maledicti in te locum si fortè aliquis
Quærit, modò quòd liberiùs
Lasciviùsque loquare ; modò quod castiùs
Severiùsque post-habitâ
Genii hilarioris illecebrâ : dic Zoïlo
Aut cuipiam maledico aliû,
Hominem omnium horarum esse me, & versatilem
Ad quodlibet vitæ genus ;
Non stoïcum magis quàm Epicureum, si ferat
Res. Libere vivere, vivere est.

Il y a beaucoup d'apparence qu'on crut ou qu'on voulut voir de l'allé-

gorie dans ces mots : *non stoïcum magis quàm Epicureum*. Les Zélateurs jugèrent cette indifférence très-criminelle ; les Catholiques soupçonnèrent Dolet de penchant pour les opinions nouvelles ; l'amer & dur Calvin l'accusa d'athéïsme & de blasphême ; ses ennemis se réunirent pour répandre sur lui un vernis d'incrédulité, pour décrier ses Ouvrages, ses presses & tous les livres qui en sortoient ; il avoit attaqué les Moines & les Dévots ; il avoit imputé à la Sorbonne le projet de détruire en France l'art de l'Imprimerie ; il s'étoit dévoué de toute part à la haîne & à la persécution ; il fut arrêté de nouveau & mis à la Conciergerie ; il y resta quinze mois, & n'en sortit que par le crédit de ce fameux Pierre du Chatel, Evêque de Tulles, l'ami des Sçavans & l'ennemi des Intolérans ; ce fut à cette occasion que du Chatel dit en substance à un Cardinal qui lui reprochoit son indulgence à l'égard de Dolet : *vous*

parlez en Bourreau, j'agis en Evêque.

Les ennemis de Dolet étoient inconsolables de n'avoir pu le perdre ; ils firent jouer d'autres ressorts ; ils mirent son nom sur deux ballots de livres, l'un rempli de ceux qu'il avoit réellement imprimés, l'autre ne contenant que des livres venus de Genève, tous hérétiques ou suspects ; l'artifice étoit grossier ; il ne prouvoit rien, précisément parce qu'il prouvoit trop. Dolet n'eut pas de peine à persuader qu'il n'auroit pas eu l'imprudence de mettre son nom à l'un de ces ballots. Il vint plein de confiance à Lyon, pour faire imprimer sa défense ; il fut encore arrêté, mais on prit un autre prétexte pour consommer sa perte. A force d'examiner ses Ouvrages avec l'intention de les trouver coupables, on apperçut dans la traduction d'un Dialogue de Platon, cette phrase : *après la mort, tu ne seras plus rien du tout ;* la Sorbonne la censura comme *hérétique & conforme à l'opi-*

nion des Saducéens & des Epicuriens ; en conséquence Dolet fut condamné à être pendu & brûlé comme *Athée Relaps* ; ce qui fut exécuté à la place Maubert le 3 Août 1546, Dolet étant alors âgé d'environ 37 ans. On ne trouve point ici un trait qu'on trouve partout ailleurs, & qui joint une atrocité particulière à l'atrocité générale de cette affaire ; c'est que Dolet qui ne cessa de faire des vers dans sa prison & jusqu'à son dernier moment, ayant fait en allant au supplice ce mauvais vers, où il prétendoit exprimer son mépris pour la mort & l'iniquité de son Arrêt :

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

Le Prêtre qui l'exhortoit à la mort, insultant à son malheur, n'eut pas honte de retourner ainsi ce vers contre lui :

Non pia turba dolet, sed dolet ipse Dolet.

Théodore de Bèze fit ces vers ſur la mort de Dolet :

Ardentem medio rogo Doletum
Cernens Aonidum chorus ſororum,
Carus ille diù chorus Doleto,
Totus ingemuit; nec ulla prorsùs
E ſororibus eſt reperta cunctis,
Naïas nulla, Dryaſve, Nereiſve,
Quæ non vel lacrymis ſuis, vel hauſtâ
Fontis Pegaſei ſtuderet undâ
Crudeles adeò domare flammas.
Et jàm totus erat ſepultus ignis,
Jam largo madidus Doletus imbre;
Exemptus poterat neci videri,
Cum Cœlo intonuit ſeverus alto,

[redacted]

Voici ce que Dolet pensoit de son talent pour la Poësie, ou ce qu'il vouloit qu'on en pensât :

Nullum negarunt mihi versûs genus
Musæ. Fundo Elegos tam facilè
Quàm quisquam alius : Heroico bombo,
Si libet,
Celebrare possum feliciter :
Scazonte si quis certis genere lacessere
Possum, æquè atque speres : denique
Nullum negarunt mihi versûs genus
Musæ ; sed Lyricum placet
Plus cæteris versûs generibus mihi,
Quòd sensus animi plurimo
Splendore verborum efferat pulchrè fictos,
Nec aliquis nostrum impediat.

Voilà le ton dont les Poëtes du seizième siècle croyoient avoir droit de parler d'eux-mêmes, parce qu'Horace avoit dit :

Exegi monumentum ære perennius.

Ovide :

Jamque opus exegi , quod nec Jovis ira ,
nec ignes ,
Nec poterit ferrum , nec edax abolere ve-
tustas.

Et Cicéron, mais avec une vanité qui portoit sur un objet plus important :

O fortunatam natam me Consule Romam !

Il résulte de cette Vie de Dolet, qu'il fut une victime immolée à ses ennemis ; & la morale que présente naturellement cet Ouvrage, est que si, avec du mérite & des talens, les ennemis sont inévitables, on ne peut trop s'attacher du moins à en diminuer le nombre, à en affoiblir l'acharnement. Si l'on examinoit bien l'histoire de ceux qui ont péri dans les supplices sous prétexte de leurs opinions, on verroit que le plus souvent leur caractère avoit préparé leur malheur, & que le fanatisme n'a souvent été qu'un instru-

ment employé contr'eux par la haîne. Il faut l'avouer, nos mœurs ont fait quelque progrès de ce côté-là. Un Homme de Lettres qui ne sait ni cacher son amour propre, ni ménager celui des autres, ne risque plus guères d'être assassiné ni d'être brûlé, du moins sur un aussi léger prétexte que celui dont on s'est contenté pour perdre Dolet; mais au-dessous de ces deux dangers, à combien d'autres dangers ne reste-t'on pas exposé! Quelle amertume le plus foible ennemi ne peut-il pas répandre sur la vie, & quel ennemi plus implacable que l'amour-propre irrité! Il y a long tems qu'on l'a dit: il faut se faire pardonner sa supériorité, surtout quand elle est dans l'esprit; il semble que ce seroit aux sots au contraire à se faire pardonner leur sottise, leur ignorance & leur inutilité; mais ils sont en force, ils marchent en troupe, & l'homme supérieur est seul, & de plus, tandis que la supériorité de l'esprit est celle qu'on

pardonne le moins, elle est celle que l'on conteste le plus; celle qui naît de la naissance, du rang, des richesses, du crédit & de l'autorité, est reconnue, encensée, exagérée, flattée; mais tout homme peut toujours se dispenser de reconnoître en moi plus d'esprit & de lumières qu'en lui.

Ceux qui aiment les détails Bibliographiques, trouveront à la suite de la Vie d'Etienne Dolet une notice de ses Ouvrages, & ensuite une notice des Libraires & Imprimeurs Auteurs.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

ÉLOGE *de Jeanne d'Arc*, dite *la Pucelle d'Orléans*, prononcé dans l'Eglise Cathédrale d'Orléans, le 8 Mai 1779, jour anniversaire de la levée du Siége de cette ville en 1429. Par M. André-Guillaume *de Géry*, Abbé de Sainte Genviéve, Supérieur-Général des Chanoines-Réguliers de

la Congrégation de France & de l'Ordre du Val-des-Ecoliers; de l'Académie de Châlons-sur-Marne. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, rue S. Jacques. 1779. Avec Approbation & Permission.

TROUVER un texte heureux ou faire une application juste & ingénieuse d'un passage de l'Ecriture, est un mérite que les Orateurs sacrés ont raison de ne pas négliger. On sait combien Fléchier craignoit qu'on ne lui enlevât pour l'Oraison funèbre de M. de Turenne le texte si heureux qu'il avoit choisi & dont il sut tirer un si grand parti : *Fleverunt eum omnis populus Israel planctu magno, & lugebant dies multos, & dixerunt : quomodò cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israël?* I. Mach. c. 9.

Le texte que prit le P. Gaillard pour l'Oraison funèbre de M. le Duc de Bourgogne & de Madame la Du-

cheſſe de Bourgogne : *Amabiles & decori in vitâ ſuâ, in morte quoque non ſunt diviſi*, a paſſé pour heureux ; mais il l'eſt bien moins que cet autre texte, ſur le même ſujet, qui joint le Duc de Bretagne à ſon père & à ſa mère : *Quod feciſtis tam grande malum ut deficiant inter vos & vir & mulier & parvulus lactens ?*

Le P. de la Rue, dans l'Oraiſon funèbre du Maréchal de Luxembourg, fait aux quatre grandes victoires remportées quatre années conſécutives par ce Général (Fleurus, Leuze, Steinkerque & Nervinde) une application non moins heureuſe d'un paſſage du 4e Livre des Rois, chap. 13. verſ. 19. *Si percuſſiſſes quinquies... percuſſiſſes Syriam uſque ad conſumptionem.*

N'oublions pas parmi les textes heureux celui que M. l'Archevêque d'Aix a choiſi pour l'Oraiſon funèbre du Roi de Pologne Staniſlas I, & qui contient tous les évènemens les

plus mémorables de la vie de ce Prince : *Salvabis me à contradictionibus populi mei ; custodies me in caput gentium : populus, quem ignoro, serviet mihi.* 2^d Livre des Rois, chap. 22. vers. 44.

Celui que M. l'Abbé de Sainte Geneviéve prend pour l'Eloge de la Pucelle d'Orléans nous paroît aussi mériter d'être mis au rang des textes heureux : *Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri ; quia fecisti viriliter & confortatum est cor tuum : eò quòd castitatem amaveris .... ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in æternum.* Judith, chap. 15. vers. 10 & 11.

Le plus bel Eloge de la Pucelle d'Orléans sera toujours dans l'histoire & dans les monumens de son procès ; mais l'usage où est la ville d'Orléans de payer à sa Libératrice un tribut annuel de louanges & de reconnoissance, le jour de l'anniversaire de sa délivrance, honore cette

ville, & lui a procuré cette fois un fort bon Discours.. L'Auteur fait de la ville d'Orléans un juste éloge : « elle n'est pas, dit-il, célèbre seu» lement par sa grandeur & sa ma» gnificence, par la beauté de sa » situation, par les riches & rians » côteaux qui l'environnent, par » l'opulence qu'elle renferme & » qu'elle répand dans le reste du » Royaume, par les sciences & les » arts qui y sont cultivés, par les » vertus des citoyens qui l'habitent, » des Magistrats qui la gouvernent, » des Princes dont elle est devenue » l'héritage; elle tire une gloire aussi » éclatante des exploits de Jeanne » d'Arc, dont elle a été le principal » théâtre, & des grands évènemens » dont la délivrance a été la suite. »

M. l'Abbé de Géry n'a pas cru que ce titre de *Pucelle d'Orléans* fût indigne du genre oratoire : (« je » donne ici, dit-il, à Jeanne d'Arc » le nom que lui donna la naïveté » de nos pères, *en témoignage de*

» la pureté de ſes mœurs, & que la
» poſtérité lui a conſervé. »)

S'il compare Jeanne d'Arc délivrant Orléans, à Judith délivrant Béthulie, voici ce qu'il penſe lui-même de ce parallèle.

« Je vais plus loin, Meſſieurs; &
» ſans craindre d'allarmer votre piété
» ou de manquer au reſpect que nous
» devons à la ſainte Ecriture qui a
» tant loué l'action de Judith; je dis
» que s'il y a quelque différence en-
» tre ces deux héroïnes.... elle eſt
» toute entière à l'avantage de la
» nôtre. »

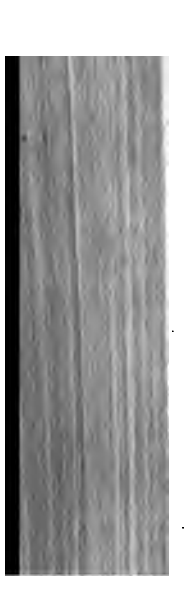
On voit que M. l'Abbé de Géry entend l'art des précautions oratoires & toutes les bienſéances de la chaire. Le ſujet & les circonſtances le déterminent naturellement à ſe déclarer pour les Américains contre les Anglois, autrefois nos oppreſſeurs ſous Charles VII, & aujourd'hui les leurs; pour nous, paiſibles Gens de Lettres, nous nous contenterons de répéter ce vœu de l'Orateur:

« Que notre augufte Monarque de-
» vienne le Pacificateur de l'Uni-
» vers ! »

[*Extrait de M. Gaillard.*]

NOUVEAUX Mémoires de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres. Année 1777; avec l'Hiftoire pour la même année. A Berlin, chez George-Jacques Decker, Imprimeur du Roi. 1779. 526 pag. *in*-4°.

L'HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences de Pruffe commence par les Difcours lus dans les Affemblées publiques, les Programmes des Prix, la note des Ouvrages imprimés, & par quelques obfervations de Phyfique; mais on y trouve fpécialement un Ecrit intéreffant de M. le Comte de Milly fur une fubftance aëriforme qui émane du corps humain. Le but de ce Mémoire eft, 1°. de préfenter aux Sçavans une matière inconnue jufqu'à



feigner la manière dont l'
recueillie, afin que chac
répéter fes expériences : 3
dre compte des expérien
faites fur cette fubftance
pour en connoitre la natui
-Le Phyficien, dit l'Aut
de fes propres yeux l'air
toutes les parties du corp:
d'un grand eolipile qui
fans ceffe une quantité con
& avec l'aide de la Chym
couvrira bientôt les quali
fantes de cette fubftance
dont la nature, vraifembl.
fe défait pour la confervat
dividus. Il paroît du mo

ec une bouteille dans la-
recevoir ces bulles en se
la l'eau ; elles montoient
cité comme des globules
& se rassembloient d'abord
ntonnoir qu'il y avoit mis
ient de-là dans la bouteille,
; déplaçoient l'eau à mesure
; montoient ; ainsi les bulles
la même marche que les dif-
airs dans les expériences faites
. Priestley, & bien avant lui
M. Moitret Dellement. Cette
ode est si aisée, qu'on peut en
ser en quelques heures assez
en remplir une bouteille de
Tout le monde peut

qui s'éteignit subitement ;
a pas lieu avec l'air de l'at-
re : 1°. ils mêlèrent de l'air &
avec de l'eau de chaux, de
tant après l'eau de chaux ; ils
laiteuse & précipitée : 2°. avec
nt deux parties d'air animal avec
re d'air nitreux. Ce mêlange
ant pas fait rutuler l'air nitreux,
de Milly conclud que le gas ani-
l étoit de la même nature que l'air
e, puisqu'il produit les mêmes
effets.

Pour savoir le rapport qu'il pou-
voit y avoir entre l'air animal qui
sort par les pores, & l'air qui a été
respiré, il fit plusieurs expériences
qui lui prouvèrent que l'air de la
respiration est un mêlange d'air fixe
& d'air commun, comme dans le
poulmon où l'air se charge d'acide
de phlogistique & du principe ni-
treux, qui caractérisent l'air fixe.
De-là M. de M. conclud que ce n'est
pas au peu d'élasticité de l'air res-
piré mais aux qualités méphitiques

u gas animal qu'eſt dû l'inſalubrité es ſalles de ſpectacles, des égliſes & des lieux fermés où ſe raſſemble beaucoup de monde.

Cette hiſtoire eſt terminée par l'Eloge de M. Pott, célèbre Chymiſte, né à Halberſtadt en 1692. Reçu Docteur en 1716, il a été oixante ans Chymiſte, ſans perdre le vue un inſtant ſes fourneaux & es creuſets. Le premier échantillon le ſes études chymiques, fut ſa Diſſertation inaugurale ſur les ſoufres des métaux, qu'il ſoutint ſous la réſidence du célèbre Frédéric Hoffmann. Cette première Diſſertation ſt un chef-d'œuvre de préciſion.

[redacted]

gurales à ſoutenir, entre 1729 & 1735. Elles roulent ſur l'hiſtoire d'une ſolution particulière de corps, ſur la terre folliée du tartre, ſur l'acide vineux du vitriol & ſur celui du nitre. Les ſix premières Diſſertations ſuffirent pour poſer, d'une manière inébranlable, les fondemens de ſa réputation que ſes Ouvrages ſuivans ne firent qu'accroître, & à laquelle ſa Lithogeognoſie ſurtout mit le comble. On lui fit diverſes propoſitions des pays étrangers, la plupart très-avantageuſes; mais il n'en voulut accepter aucune, content de ſa médiocrité, trouvant dans l'épargne un tréſor, aimant ſa famille & ſa patrie; il ne ceſſa de travailler; & on l'a vu mourir ſans effort le 29 Mars 1777, âgé de 85 ans, ne laiſſant que des filles.

La Claſſe de Philoſophie Expérimentale commence par un Mémoire ſur le marron d'inde, par M. de Francheville. Il donne dans cet écrit le moyen d'ôter radicalement au fruit

du marronier d'inde son amertume naturelle, & de faire porter à cet arbre, sans le dénaturer, des marrons d'aussi bon goût que ceux de Lyon; en le transplantant; ensuite en le greffant par la greffe en canon ou en flutte, par la greffe en fente ou coupée, ou même par la greffe en écusson. Cette première greffe étant ainsi faite de l'une ou de l'autre façon, on sera attentif à la pousse qu'elle doit faire, pour ne laisser sur l'arbre au dessous de la greffe aucun jet sauvage, ce qui lui pourroit nuire; & dès que cette pousse sera en état d'être greffée d'elle-même sur elle-même, c'est-à-dire de son bois sur son bois, on y procédera pour la seconde fois, & de même ensuite pour la troisième fois, qui sera la dernière, à moins qu'on ne veuille les rèïtérer encore, pour augmenter de plus en plus la grosseur du fruit & la finesse du goût; c'est ainsi qu'on en use tous les jours, même sur des arbres dejà francs,

dont on veut groſſir & affiner le fruits. M. de Francheville aſſur qu'il en ſera comme de la pêche, qui étoit ſi amère autrefois qu'elle paſſoit pour venimeuſe.

M. Gerhard, dans un Mémoire ſur la tournaline ou pierre électrique de l'iſle de Ceylan, donne l'hiſtoire naturelle de cette pierre; il en donne enſuite l'analyſe; il trouve qu'elle eſt d'une nature alumineuſe & qu'elle contient une matière graſſe & inflammable.

On trouve enſuite des expériences de M. Achard ſur la célérité avec laquelle les corps de différentes figures ſe chargent de fluide électrique, & ſur le rapport entre la quantité qu'ils en abſorbent & la diſtance à laquelle ils ſont d'un corps électriſé; il trouve qu'à des diſtances aſſez conſidérables, comme l'eſt celle de 2 ½ pouces, une plaque unie produit moins d'effet qu'un cône ou une plaque garnie d'une ou de pluſieurs pointes; mais lorſque la di

tance de la plaque au corps électrisé, dont elle doit absorber le fluide électrique, n'est que fort petite, comme d'un demi-pouce tout au plus, elle produit plus d'effet même que la pointe, & se charge plus vîte de la matière & en plus grande quantité: aussi doute-t-on encore en Angleterre si les pointes aigues garantissent mieux du tonnerre que les pointes mousses.

M. Lambert examine comment on peut prendre un terme moyen entre les vents qui ont régné pendant un mois. Il se sert pour cela de la composition & de la résolution des forces, & il fait l'application de sa méthode aux observations de plusieurs pays, pour en conclure la direction moyenne de tous les vents de chaque mois. M. Castillon a rassemblé dans un Mémoire tout ce que l'on sait de plus important sur les conducteurs qui peuvent garantir de la foudre. Il en donne la construction & la disposition. Il trouve

qu'il feroit peut-être plus simple & également sûr de couvrir de plomb, ou plutôt de cuivre, tous les angles solides des toîts, de joindre cette couverture aux gouttières, qu'on feroit de même métal, & les gouttières à des chaînaux aussi de plomb ou de cuivre, qui descendroient jusqu'à l'eau; en ajoutant à cette couverture, d'espace en espace, des têtes de conducteur de quelques pieds de haut, on auroit un édifice absolument à l'abri de la foudre. La bonté de cette méthode a porté M. Franklin à déclarer positivement que jamais la foudre n'a frappé bâtiment couvert de plomb ou de quelque autre métal, & garni de chaînaux amenés jusqu'à terre, parce que si elle tombe sur un tel bâtiment, elle passe dans les métaux, non dans les murailles; cependant, dit M. Castillon, je n'aimerois pas à garantir ainsi les magasins à poudre: je n'aimerois pas même à mettre les conducteurs sur leur toît; il pré-

féreroit l'avis que M. Watſon donnoit à feu M. Calandrini, Profeſſeur à Genêve, de faire enſorte que tout l'appareil deſtiné à détourner la foudre fût détaché des édifices de cette eſpèce, afin d'éloigner le danger autant qu'il eſt poſſible. Lorſque je me rappelle qu'à Breſſia quatre quintaux de poudre qui ſautèrent, détruiſirent une égliſe, un hôtel & plus de cent maiſons, enterrèrent les vivans ſous les ruines de leurs habitations, endommagèrent tous les édifices à un demi-mille d'Italie, (preſque 3000 pieds) & firent ſentir leur force à trente milles, (plus de 10 lieues) je friſſonne, je l'avoue; de pareils accidens ſuffiſent bien pour intéreſſer les Phyſiciens à trouver les moyens de s'en garantir.

M. Gleditſch rapporte de nouvelles expériences ſur le danger des exhalaiſons du toxicondendron. Cet arbuſte du Canada étoit dans le jardin de M. Conrad. Une maladie particulière attaquoit tous ceux qui

demeurent chez lui, & cela chaque année au printems ou en été. D'abord il se manifestoit une ébullition au visage, sur les bras & aux mains des personnes attaquées; la peau s'enfloit, s'enflammoit & devenoit extrêmement rouge; il s'y formoit aussi-tôt après de petites vessies claires, qui causoient une sensation brûlante & continuelle, enfin une démangeaison insupportable. Au bout d'environ trois jours, ces petites vessies se changeoient en grandes plaies, où étoit répandu un pus aqueux & rongeant, qu'on pouvoit à la vérité exprimer aisément, mais qui se renouvelloit fort vîte. A tout cela se joignoit une forte fiévre avec des angoisses, l'insomnie & des douleurs dans le col & aux yeux. Cet état duroit dans les uns huit à dix jours, dans d'autres dix à douze, & même quatorze. Cela se répéta pendant huit ans. On s'apperçut enfin que suivant qu'on étoit entré dans le jardin & qu'on y avoit resté plus long-

tems, l'on étoit plus malade. On artacha ce funeste arbuste en 1777, & depuis ce tems la maladie a disparu. Le sçavant Botaniste décrit cette plante & deux autres de même nature, ainsi que tous les accidens qu'elles peuvent causer.

M. Henckel raconte un cas très-singulier & dont il n'y a point d'exemple dans l'art d'accoucher : la tête de l'enfant étoit descendue dans le bas-ventre ; il délivra la mère par une opération césarienne inférieure, & il poussa la tête de l'enfant par l'intestin rectum : c'étoit une schirrosité dans l'orifice de l'uterus & du vagin, qui étoit cause que le segment posterieur & inférieur de la matrice étoit tombé dans le bassin par l'effet des douleurs & par le poids de l'enfant. La mère & l'enfant furent d'abord sauvés l'un & l'autre, & ce sont des accidens postérieurs qui les ont fait périr.

On trouve ensuite des observations *météorologiques* très-détaillées

faites par M. Beguelin, & une aurore boréale du 3 Décembre 1777, qui fut également très-sensible à Paris.

Dans la Classe de Mathématique, on trouve d'abord des recherches de M. de la Grange sur la détermination du nombre des racines imaginaires des équations. Newton avoit voulu pousser cette recherche au-delà du 3e degré, mais sa règle étoit insuffisante & imparfaite. M. de la Grange donne une règle pour déterminer combien il y a de racines imaginaires dans une équation, pourvu qu'on puisse juger si elle contient des racines réelles négatives ou non.

Ce sçavant Géomètre donne ensuite des remarques sur quelques problêmes de l'analyse de Diophante. Parmi le grand nombre de beaux théorêmes d'arithmétique que Fermat nous a laissés dans ses observations sur Diophante, un des plus remarquables est que la différence de deux nombres bi-carrés, ne peut ja-

:re un carré ; & la démonſ-
de Fermat conſiſte à faire
ıe s'il y avoit deux nombres
bi-carrés dont la différence
carré, on pourroit toujours
: deux nombres entiers moin-
ıe ceux-là, qui auroient la
propriété, & ainſi de ſuite ;
: qu'on parviendroit néceſſai-
à de petits nombres bi-carrés
ı différence ſeroit un carré ;
. eſt impoſſible, comme on
en aſſurer en examinant ſuc-
nent les premiers nombres de
naturelle. Le theorême étant
:montré pour les nombres en-
l eſt clair qu'il l'eſt auſſi pour

[redacted]

dans toute la théorie des nombres ; & surtout dans celle des nombres entiers. M. Euler a développé davantage ce principe, & l'a appliqué à démontrer quelques autres théorêmes analogues. M. de la Grange les pousse beaucoup plus loin, & il généralise la méthode ordinaire même pour les équations qui passent le second degré.

M. de la Grange fait dans un autre Mémoire des remarques générales sur le mouvement de plusieurs corps qui s'attirent mutuellement en raison inverse des carrés des distances. On n'a pas encore pu résoudre rigoureusement le problême des trois corps qui est si fameux dans l'Astronomie physique, parce que la théorie de la lune en dépend. A plus forte raison ne sauroit-on se flatter de résoudre complettement le problême de quatre ou d'un plus grand nombre de corps qui agiroient les uns sur les autres par des forces d'attraction mutuelle. Mais le systême de ces

corps a des propriétés générales qu'on peut démontrer sans connoître les loix particulières de leur mouvement; & les Géomètres seront bien-aises de trouver dans ce Mémoire ces différentes propriétés rassemblées & démontrées d'une manière plus simple, plus directe & plus générale qu'elles ne l'ont été jusqu'ici.

La manière dont M. de la G. représente les forces de tous ces corps est extrêmement commode par sa simplicité & sa généralité, & elle a de plus l'avantage qu'on y distingue clairement les termes dûs aux différentes attractions des corps; car chacune des attractions donne un terme multiplié par le produit des masses des deux corps qui s'attirent, & divisé par leur distance. Il en conclud aussi des théorêmes sur les centres de gravité qui sont utiles, & démontrés d'une manière nouvelle.

Dans un Mémoire sur les échappemens, M. de la Grange examine la différence entre les échappemens

[illegible] & [illegible] échappemens à repos & la manière dont on pourroit produire un échappement à repos avec des palettes courbes ; enfin il examine les [illegible] des forces dont les [illegible] déterminent la nature & les effets de l'échappement.

M. [illegible], en rapportant des observations de satellites de Jupiter, examine de nouveau la longitude de [illegible] par rapport à Paris qu'il trouve de 44′ 10″ de tems, résultat auquel il est difficile de croire que l'on puisse jamais changer 4 ou 5″ de tems.

M. [illegible] donne aussi un recueil d'observations astronomiques : on y trouve des oppositions de planètes, des éclipses de satellites & d'étoiles, & des remarques sur la manière de vérifier la position d'un observatoire ; il donne la manière de déterminer la latitude par le moyen de deux étoiles, pourvu qu'on ait un cercle azimuthal. Sa solution est plus simple que celle que M. de Maupertuis

avoit donnée dans son Astronomie nautique. Il y ajoute la solution de deux autres problêmes analogues dont il espère de faire usage lorsqu'il pourra obtenir une lunette mobile sur un axe & placée sur un cercle horizontal fixe.

M. Beguelin donne des Mémoires sur les facteurs des nombres exprimés par une puissance de 2 ajoutée avec l'unité, & sur les diviseurs & les nombres premiers contenus dans les multiples de 4 auxquels on ajoute 3.

La Classe de Philosophie spéculative contient d'abord le 4e Mémoire de M. Sulzer sur l'immortalité de l'ame considérée physiquement, & sur la génération des corps organisés. Il conclud que les germes sont d'une organisation toujours constante & inaltérable, & par conséquent que leur formation ne se fait pas par des causes uniquement méchaniques, & qu'il y a des molécules de matière répandues partout, lesquelles, en vertu des loix particulières de chaque

eſpèce, ſe portent aux endroits de leur deſtination. Il prouve que l'ame eſt une ſubſtance différente du corps animal; que ſon exiſtence & ſon intégrité ne dépendent point de ce corps; que même après la deſtruction du corps elle continue d'exiſter en conſervant toutes ſes propriétés; enfin il entreprend d'établir que l'ame, après ſa ſéparation du corps qu'elle avoit animé, ſera réunie à un nouveau corps, par le moyen duquel, en recouvrant la connoiſſance du monde, elle commencera une nouvelle vie.

M. Formey examine cette queſtion : Si toutes les vérités ſont bonnes à dire? Il parcourt les vérités dans l'Hiſtoire naturelle, dans les Arts, dans la Religion, la Morale & la Politique. On ſent bien que la partie principale doit avoir pour objet le matérialiſme. Il nous ſuffira donc de rapporter la concluſion de l'illuſtre Sécretaire de Berlin : « Acdons, dit-il, aux Philoſophes

» qu'ils ont en effet trouvé des vé-
» rités capitales & diamétralement
» oppofées aux notions reçues; qu'ils
» fe félicitent de cette découverte,
» quoique peut être il leur convînt
» mieux de s'en attrifter; car n'eft il
» pas accablant de s'être convaincu
» que l'ame périt avec le corps, que
» notre exiftence eft renfermée dans
» les bornes de cette vie, & que toutes
» les efpérances de l'avenir font chi-
» mériques? Mais encore une fois,
» que toutes ces accablantes affertions
» foient démontrées; s'il refte à
» ceux qui en poffèdent la démonf-
» tration un fentiment d'humanité,
» qu'ils ne faffent pas ce funefte pré-
» fent à la fociété; qu'ils laiffent le
» vulgaire dans des erreurs auxquelles
» fon repos eft attaché, & qu'ils
» n'aient pas la manie des incrédules,
» qui eft de faire des profélytes,
» pour les rendre les plus miférables
» de toutes les créatures. Il y a un
» certain nombre & un certain ordre
» de préjugés qu'il faut laiffer au peu-

» ple, parce que, bien loin de lui » nuire, ils lui sont de la plus grande » utilité. »

M. Merian, un des plus grands Métaphysiciens que nous connoissions actuellement, donne un sixième Mémoire sur le problême de Molineux relativement à l'Aveugle-né. Molineux & Locke ont résolu leur problême en niant que l'Aveugle-né puisse distinguer le globe du cube lorsque les yeux lui seront ouverts. La solution qui résulte de la théorie du Docteur Berkeley est la même, mais établie sur des argumens plus solides, & sur une plus profonde métaphysique. Il dit, comme eux, que l'Aveugle né ne discernera point ces deux corps; mais il observe avec raison, que pour lui en ôter les moyens il faut établir que la vue & le toucher n'introduisent dans l'esprit aucune idée qui leur soit commune. Car, si ces deux sens, comme le prétend Locke, nous donnoient les mêmes idées de l'étendue

& de la figure, l'aveugle retrouveroit aisément à la vue les figures quil a touchées.

La théorie de Berkeley laisse un moyen indirect à l'Aveugle-né pour réussir. M. Merian propose des doutes & des éclaircissemens sur l'étendue visible de Berkeley contre M. de Condillac, Auteur de *l'Essai sur l'origine des connoissances humaines*, & M. Diderot, Auteur *de la Lettre sur les Aveugles*, il lui semble que ces Auteurs n'ont pas lu l'Ouvrage de Berkeley, parce qu'ils ne parlent point des principaux argumens qu'il oppose à l'identité prétendue des idées que procure la vue & le toucher.

Dans un Mémoire sur les différens tempéramens, & sur leurs effets, Dom Pernetty traite du tempérament sanguin, du tempérament bilieux qui porte le plus à l'amour, du tempérament mélancolique, du tempérament phlegmatique ou pituiteux; de régime qui convient à

chacun pour en modérer les excès, & de l'influence des causes physiques sur la santé & le tempérament. Le climat, dit-il, change les mœurs de manière qu'un peuple transplanté ne pense plus de même. Les Hollandois à Batavia ont des Sérails & des Eunuques. Quelquefois un fleuve ou la position d'une montagne suffisent pour établir cette variété de caractères, de mœurs & de climats entre deux contrées limitrophes : le Piemontois qui habite Turin n'est pas le même que celui qui vit dans les Alpes : Platon remercioit le ciel d'être né à Athènes, non à Thèbes ; & il n'y avoit guère que le fleuve Asope qui séparât la patrie de Socrate de celle d'Epaminondas. Il pourroit ajouter aussi le Mont Citheron.

La Classe de Belles-Lettres commence par des considérations sur Homère, de M. Bitaubé. Il rapporte & discute les divers passages des Auteurs, au sujet de ce Poëte. Il examine par exemple si l'écriture étoit

le son tems. Il fait voir
œurs des Arabes modernes
coup de rapport avec cel-
ècle d'Homère. Il montre
ère étoit un des plus sçavans
de son siècle, mais l'art
sédoit le mieux étoit celui
r l'imagination & d'atten-
œur.

guelin détaille dans un au-
oire la vie & le caractère du
e Photius qui supplanta le
riarche de Constantinople,
& se soutint quelque tems
hesses, & par son crédit; ce
qui fit renaître le goût des
& des Lettres & qui fit con-
gnace dans un Concile l'an

[redacted]

qu'il fit jouer pour recouvrer sa disgrace.

M. de Francheville examine l'époque de l'institution des sept anciens électeurs du S. Empire d'Occident, qui est un point des plus considérables de l'histoire d'Allemagne, & cependant un des moins connus.

Quelques-uns de ceux qui ont fait des recherches sur ce sujet, remarquant que Charlemagne avoit reçu la couronne impériale des mains du Pape Adrien I. ont cru que le College électoral avoit aussi été institué par le même Pontife. D'autres se sont imaginé que l'époque n'en étoit ignorée & qu'il faut que ce Septemvirat s'étoit établi par un consentement tacite des états de l'Empire. Les autres en plus grand nombre ont fait honneur de cet établissement à l'Empereur Othon III, de concert avec le Pape Gregoire V, son parent, qui succeda à Jean XV, le 3. Juin 996 & mourut le 19 Fevrier 999. M. de Francheville

fait voir que ce dernier ſentiment n'eſt pas fondé, & que juſqu'au tems d'Othon IV tous les états de l'Empire ſans diſtinction, éliſoient les Rois des Romains. Ce fut dans la diete de Francfort, l'an 1208, que l'Empereur Othon IV inſtitua le Septemvirat électoral. M. de Francheville rapporte en françois la conſtitution de cet Empereur, par laquelle on voit que c'étoit un établiſſement nouveau. Il traite de chacun des Electeurs & des grandes charges de l'Empire dont ils étoient revêtus, & il réfute les objections qu'on pourroit faire pour élever des doutes ſur la date & l'authenticité de cette conſtitution.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

VARIÉTÉS Littéraires, pour servir de ſuite aux Mêlanges hiſtoriques, critiques, de Phyſique, de Littérature & de Poéſie. Par M. le Marquis *d'Orbeſſan*, Préſident à Mortier du Parlement de Toulouſe. 2 volumes *in* 8°. Le premierde 555 pag. & l'autre de 562.

Non recito cuiquam niſi amicis
HOR. Sat. IV.

A Auch, chez Jean Pierre Duprat.

LES loiſirs littéraires d'un ſçavant Magiſtrat qui fait honneur à l'Académie de Toulouſe, ont déjà produit des *Mêlanges* imprimés en 1768. Le nouvel Ouvrage que nous annonçons peut en être regardé comme une ſuite, quoique les morceaux détachés qui compoſent ces deux volumes ſoient indépendans des premiers. Le premier eſt la vie de Titus qui contient 136 pages. M. d'Orbeſſan

bessan n'y a rien oublié de ce qui pouvoit fournir des traits d'érudition pour completter son travail, & des traits de sentimens pour encourager les Princes à la vertu. « Maîtres du » monde, dit-il en finissant, voilà » votre modèle: par l'exercice des mê» mes vertus qui vous promettent les » suffrages & l'admiration de la pos» térité, dédommagez-vous du trop » pénible emploi de régir l'univers. »

Le Mémoire qui suit a pour objet le Domaine antique des Pisans dans la Corse, extrait du septième volume des Essais de l'Académie de Cortone, & de la Dissertation italienne d'un Professeur de l'Université de Pise. Tandis que tous les yeux sont ouverts sur l'isle de Corse, sur les expéditions militaires des troupes françoises, sur la défense généreuse des peuples de cette isle; tandis que les Auteurs s'empressent de nous donner des Mémoires sur cette nation, & que les Journaux littéraires en rapportent des extraits, l'Auteur

a cru qu'il n'étoit pas hors de propos de faire connoître les recherches sçavantes d'un Membre de l'Académie de Cortone. Ce Corps littéraire destiné à l'étude de l'Antiquité, dont le Chef est appellé de l'ancien nom étrusque *Lucumoné*, a été institué en 1726, par les trois frères Venuti, d'une famille très-noble, & très-ancienne, & dont le nom est connu dans la République des Lettres: cette Académie a publié jusqu'à présent sept volumes de Dissertations curieuses sur les usages des Anciens, leurs monumens, & principalement sur les antiquités étrusques. On examine dans ce Mémoire le droit que Grégoire VII avoit sur la Corse, lorsqu'il en fit une concession aux Pisans, qui exercèrent les droits de souveraineté jusqu'à l'an 1119; mais qui les perdirent peu-à-peu vers l'an 1300, par les troubles qui agitèrent leur république.

Dans une Dissertation sur l'origine des Postes, M. d'Orbessan exa-

mine les Poſtes qui exiſtoient chez les anciens peuples & ſurtout ſous les Empereurs Romains ; lorſque Louis XI les établit en France, il ne fit que rétablir les *veredarii* de Charlemagne & de l'ancien Empire.

Les conſidérations ſur l'hiſtoire de France occupent 230 pages de ce volume ; On y trouve un tableau général des révolutions & des changemens notables que les Gaules ont éprouvés dans les divers tems, tant par rapport aux loix & aux mœurs, que dans ce qui concerne la Religion, & la forme du Gouvernement. Il remonte juſqu'aux tems qui précédèrent la conquête de Céſar, & il va juſqu'à la troiſième race. Il y traite de la Chevalerie, de la Juriſprudence, de la Servitude, de la Guerre, & de tous les grands objets d'Hiſtoire.

Mais comme la partie de la Juriſprudence étoit naturellement ce qui devoit intéreſſer le plus cet habile Magiſtrat, il s'en eſt occupé dans

deux sçavantes Dissertations sur l'origine des Parlemens de France, luës à l'Académie de Toulouse en 1747 & 1748. Il paroît par ces Dissertations que sous la première race les Parlemens étoient les Assemblées générales de la Nation, qu'elles n'étoient composées que de gens qui s'y rendoient en armes; vraisemblablement ce n'étoit que les Chefs de ces Guerriers, qui, ayant fait la conquête des Gaules, en étoient resté les maîtres. Sous le Maire Pepin le Bref, les Evêques y furent admis. Les Parlemens, depuis cette époque, furent composés de Seigneurs appellés *Barons*, (la première des dignités connues en France) des Evêques, des Abbés, qui étoient eux-mêmes Seigneurs de Fiefs, & qui par-là participoient à la dignité des premiers. Ces Parlemens furent regardés comme les Etats Généraux de la Nation. Sous Philippe le-Bel le Tiers-Etat ayant été appellé à ces

des Assemblées, l'affranchisse-

ment ayant donné lieu à un changement dans l'Adminiſtration, les Communes, qui formoient ce Tiers-Etat, aſſiſtèrent aux Parlemens, qui, à cette époque, furent juſtement nommés Etats-Généraux, car les trois Ordres y étoient appellés; c'eſt alors que l'on érigea les Tribunaux de Juſtice, appellés *Parlamenta Curiæ*; ils devoient rendre la juſtice deux fois l'année, & vers les fêtes les plus ſolemnelles. Bientôt ces Cours de Juſtice, rendues ſédentaires, firent oublier & les anciens Parlemens & les Etats-Généraux, qui ne furent plus aſſemblés que très-rarement. On trouve dans l'hiſtoire pluſieurs monumens de l'autorité que ces Cours acquirent, ſoit par la connoiſſance des affaires de toute nature qui furent portées devant elles, ſoit par l'uſage que les Rois en firent, en s'appuyant de leurs déciſions. L'Auteur examine en détail comment elles étoient compoſées, les changemens qui y ſurvinrent ſurtout lorſque les

Légistes en restèrent seuls en possession, jusques sous François Premier où l'on commença de vendre les Offices.

Le second volume contient d'abord des Dissertations sur une Idole égyptienne, sur une figure de l'Amour, sur un Priape antique, sur un Autel dédié aux Montagnes; des éclaircissemens sur Suétone, sur Ausonne, sur la Philyre des Anciens, (tresse formée d'écorce de tilleul) qui lui donne lieu de traduire une Ode d'Horace en vers françois avec autant de précision que d'élégance.

On trouve ensuite une Dissertation sur Ange Politien, l'un des plus doctes & des plus élégans Ecrivains du 15e siècle. Cet homme illustre, que Laurent de Médicis, Protecteur zélé des Lettres & des Sciences, considéroit beaucoup, & à qui il accorda de flatteuses distinctions, a été soupçonné d'avoir donné dans le vice, & même dans l'excès de la débauche. On assure qu'il fut la victime d'une

paſſion auſſi forte que criminelle, & qu'elle hâta la fin de ſes jours. M. d'Orbeſſan le juſtifie de cette accuſation ; il fait voir qu'elle n'a pris ſa ſource & ſon origine que dans les aſſertions des ennemis de la maiſon de Médicis, & dans des équivoques auxquelles des éloges mérités ont donné lieu après ſa mort. Cette Diſſertation finit par la traduction de l'Elégie des Violettes par cet Auteur, que M. d'Orbeſſan a miſe en vers françois. On trouve enſuite quelques Diſcours académiques, quelques Pièces de vers, & ſurtout des Diſcours de Rentrée, prononcés ſur les hauts ſiéges au Parlement de Toulouſe, l'un ſur la Prudence, l'autre ſur la Juſtice, le troiſième ſur l'obſervation des Loix ; avec un Diſcours ſur la Sageſſe.

Dans un Eſſai ſur les Terreurs paniques, l'Auteur fait voir que ce nom vient du Dieu Pan, auquel on attribuoit la cauſe des conſternations ſubites. L'Auteur cite les exemples

les plus fameux des Terreurs paniques dans l'histoire ; il fait voir que l'ignorance y contribue autant que la foiblesse. Ces sortes de Terreurs, dit M. de Buffon, ne viennent pas moins de la mauvaise éducation que de l'ignorance des objets qui nous environnent ; le soin de notre conservation multiplie les sujets de crainte ; & l'imagination les grossit ; les fausses apparences de ces objets apperçus tiennent encore à l'éloignement de nos yeux, à la distance plus ou moins grande de ces mêmes objets qui les étend ou les diminue dans les ténèbres de la nuit. *Hist. nat. t. VI.*

M. de Chabanon avoit avancé que l'Ouvrage parfait & fini des Georgiques de Virgile, dont on rendroit littéralement les mots & les tours, ne présenteroit dans notre langue qu'un tout bizare, insipide & monstrueux ; cependant M. d'Orbessan a pensé qu'on pourroit se permettre en prose un essai de tra-

duction exacte & littérale de quelques morceaux de cet excellent Poëme & qu'il eût été plus utile de le rendre en entier de cette manière, comme l'avoit fait l'Abbé Desfontaines, puisque cet Ouvrage du genre didactique est rempli de préceptes dont on peut tirer des avantages, encore que les procédés ayent changé en quelque sorte, les leçons qu'il renferme ne pouvant trop être mises à la portée de tout le monde.

Ce volume est terminé par la traduction d'une Dissertation latine sur la végétation, par M. Beguillet; l'Académie de Dijon à qui elle a été dédiée l'a consignée dans ses registres, & nous l'avons annoncée dans le tems qu'elle a paru, ainsi que les autres Ouvrages du même Auteur sur la Physique, l'Economie politique & l'Histoire, & surtout son grand Traité de la Mouture par économie, qui, quoique imprimé par ordre du Gouvernement, n'est pas assez répandu pour pouvoir être

utile. Cette Dissertation, remarquable par la latinité, fut mise en françois peu de tems après qu'elle eût paru, par M. Beguillet, frère de l'Auteur, & M. d'Orbessan l'a adoptée pour l'utilité & le plaisir de tous les Cultivateurs; elle est enrichie de notes intéressantes, qui, sans s'écarter de l'original, commentent le texte & le rendent applicable à l'agriculture de la Gascogne; le Traducteur s'est seulement permis une seule critique sur les greniers publics, n'étant pas enthousiaste sur cet objet de prévoyance politique, qu'il ne trouve ni praticable ni nécessaire dans une grande administration; la place que M. le Président d'Orbessan a bien voulu assigner à cette Traduction dans ses Mêlanges, prouve qu'il l'a trouvée digne de l'hommage qu'en avoit fait M. Beguillet le jeune à M. Seguier, sçavant Antiquaire & Physicien de Nismes dont la réputation a été longtems unie à celle de l'illustre Maffei

avec qui il travailloit autrefois à Vérone.

Il seroit à desirer qu'il nous vînt souvent de nos provinces éloignées de ces productions qui font honneur aux Académies de province; mais celle de Toulouse se distingue parmi toutes les autres, & M. d'Orbessan a contribué à son éclat par son zèle autant que par ses lumières.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

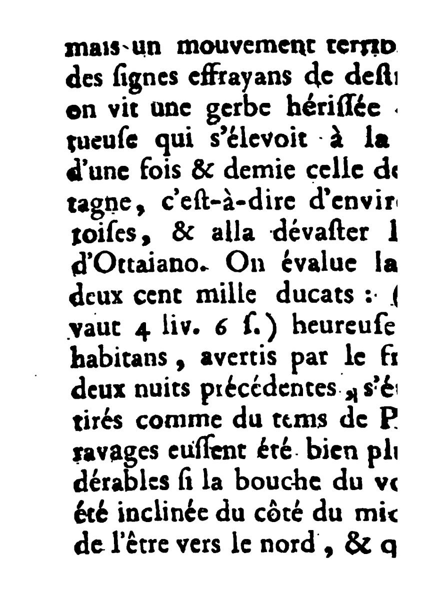
RELATION de la dernière Eruption du Vésuve, arrivée au mois d'Août 1779. A Naples, chez les Raimondi, derrière la Banc de la Pietra, 35 pages in-8°, en italien & en françois.

[redacted]

y trouve dans un grand détail les phénomènes observés le 8 Août 1779 au soir, depuis neuf heures que commença la grande éruption jusqu'au lendemain à pareille heure. Cette éruption est la 31e dont on ait mémoire; elle a été l'une des plus terribles qu'il y eût jamais eu, sans en excepter même celle dont parle Pline le jeune, qui fit périr son oncle, & qui ensevelit les villes d'Herculanum, de Stabia & de Retina. On commença d'appercevoir dans les derniers jours du mois de Juillet 1779 les jets ordinaires de flammes & de laves qui sortoient par le sommet du cône: le vendredi 6 Août l'éruption devint plus forte; on voyoit un jet de feu très-clair qui s'élevoit d'environ 200 toises, d'un mouvement continu & qui dura près de 40 minutes. La matière n'avoit pas la forme ni le mouvement des laves; elle jaillissoit comme la saignée d'un homme robuste, & alloit se perdre par une courbure parabolique dans

uofités des vallons tortueux
parent le Véfuve de la chaîne
ée & efcarpée des montagnes
ntaroni, de Somma & de
no. Le vent alla difperfer les
s légères fur le grand chemin
rne. Le 7 Août à onze heures
t le phénomène reparut fans
bouillonnement fenfible, du
pour la ville de Naples; mais
a de cette efpèce de fontaine
ue, on vit des jets répétés
ur coup, d'une abondance &
élévation encore plus confidé-

Cette éruption envelopée &
ée par la fumée & les vapeurs
bloit à ces aurores boréales
rdent des rayons coup fur coup.
[redacted]



mais un mouvement terrib
des signes effrayans de dest
on vit une gerbe hérissée
tueuse qui s'élevoit à la
d'une fois & demie celle de
tagne, c'est-à-dire d'envir
toises, & alla dévaster l
d'Ottaiano. On évalue la
deux cent mille ducats : (
vaut 4 liv. 6 s.) heureuse
habitans, avertis par le fr
deux nuits précédentes, s'é
tirés comme du tems de P
ravages eussent été bien pl
dérables si la bouche du vo
été inclinée du côté du mic
de l'être vers le nord, & q

montagne, & même à Foggia qui en eſt à plus de vingt lieues.

Cette pluie de ſable & de pouſſière étoit d'abord dirigée par un vent de ſud-eſt du côté de la ville de Naples; des globes de fumée répandoient une épaiſſe obſcurité juſqu'au Sebet, petite rivière qui eſt auprès de Naples. La puanteur du bitume étoit déjà inſupportable dans les quartiers du Môle & de Sainte Lucie. Un brouillard ſombre avoit enveloppé la partie baſſe de la ville depuis les Carmes juſqu'à la Viçairie, & l'on ſe croyoit menacé d'un embrâſement général. La confuſion commençoit à ſe répandre parmi le peuple, & ceux qui eſpéroient profiter du déſordre s'occupoient à l'augmenter; mais un vent du ſud oueſt qui ſurvint heureuſement, tranſporta ces colonnes menaçantes du côté où la bouche du volcan étoit pointée. Le tumulte duroit encore; mais la vigilance du Prince de Jaci & le zèle du Père Roch parvinrent à cal-

mer le tumulte ; & le Roi de Naples n'a rien épargné pour soulager les malheureux qui se réfugioient à Naples.

Les jours suivans la montagne eut encore des explosions accompagnées de mugissemens & de secousses plus violentes dans les campagnes ; mais elles se terminèrent le 21 par une petite lave, la seule qui ait suivi cette longue & terrible éruption. Tous ceux qui avoient abandonné leurs maisons y revinrent, & l'Evêque de Nola, M. Lopez, reçut des remercimens du zèle qu'il avoit témoigné pour le soulagement de ses malheureux Diocésains. A l'égard des matières que cette éruption a produites, M. Torcia annonce que M. de Bottis, Naturaliste, & M. de la Vega, Ingénieur, s'occupent à faire les recherches les plus détaillées sur cette éruption & sur ses produits.

On trouve dans le Livre de M. T. environ cent pages de notes pour donner plus de détails à la relation

elle-même qui n'a que vingt pages. Il rapporte d'abord une Lettre aſſez étendue du Père de la Torre, qui avoit décrit les vingt-huit premières éruptions dans ſon hiſtoire du Véſuve imprimée en 1770, & traduite en françois en 1771. Il obſerve que depuis ce tems-là il y eut une éruption en 1771 le 9 Mai, où il s'ouvrit trois bouches du côté de Reſina. Le torrent de laves ſuivit le même chemin que celui de 1767. Le ſoir du même jour la cime du Véſuve lança des pierres enflammées qui, retombant ſur le bord, faiſoient paroître la montagne toute en feu; c'eſt ce qu'il appelle la 29e éruption; celle de 1776 eſt la 30e. Comme dans ces

[redacted]

on pouvoit aller de plein-pied jusqu'à la petite hauteur dont nous venons de parler. Cette lave s'étoit élevée du fond du gouffre qui a environ 600 pieds de profondeur, & n'avoit laissé qu'une ouverture par laquelle on pouvoit voir facilement le feu qui étoit au fond de la fournaise; tel étoit encore l'état de la montagne au mois de Mai 1778.

Le P. de la Torre ayant compté le tems que les grosses pierres, lancées en 1779, employoient à descendre jusques sur le bord de la montagne, trouve qu'elles s'élevoient à plus de 1200 pieds. Il ajoute qu'en 1767 il avoit mesuré la hauteur de la montagne par le moyen du baromètre, & par des mesures actuelles, & l'avoit trouvée de 1677 pieds au-dessus du niveau de la mer; mais M. de Saussure, en 1772, l'a trouvé de 3660, & M. le Chavalier Shuckburgh 36 pieds de plus, par des observations très-exactes. La hauteur

de l'Etna eſt de 10954 pieds, qui font 1713 toiſes. *Philoſophical Tranactions*, 1777. p. 595.

M. Torcia rapporte enſuite des lettres de différens endroits du Royaume de Naples, où l'on voit ce qui a été apperçu à de grandes diſtances; & il termine ſon Ouvrage par une figure où eſt repréſenté le moment de la plus violente éruption; nous en avons vu une autre plus grande faite par Louis Boily, Graveur de S. M. Sicilienne, & elles ſe reſſemblent aſſez.

On trouve auſſi un détail de cette éruption du Véſuve par M. Duchanoy l'aîné, Docteur en Médecine & Médecin de la Cour de Naples, dans le Journal de Phyſique du mois de Juillet 1780. L'Auteur y raconte la principale éruption un peu différemment.

Le 8 Août 1779, vers les 9 heures & demi, le vent étoit un peu retourné au ſud-ſud-oueſt ſur la hauteur, tandis que l'air étoit immobile

& tranquille dans la plaine & même jusqu'à la hauteur du Salvatore. On entendit alors une explosion terrible, incomparablement plus forte que ne pourroient la faire les plus grosses pièces d'artillerie. Tout-à-coup il s'élança dans l'air une fumée épaisse & noire, qui portoit probablement avec elle quelques portions du bord du crater; car au feu qui la suivit immédiatement on découvrit que la bouche s'étoit ouverte bien davantage, quoiqu'elle fût déjà très-grande. La colonne s'éleva en peu d'instans à une hauteur étonnante, & si considérable, qu'elle parut à la plupart des spectateurs avoir trois fois la hauteur de toute la montagne, c'est-à-dire plus de 6000 pieds; d'autres l'ont jugée beaucoup plus haute; ils se fondent sur ce qu'on a compté de 26 à 28 pulsations d'artères, pendant le tems qu'une des grosses pierres mettoit à remonter de sa partie la plus élevée dans la plaine des Cantaroni

ſur laquelle poſe le cône de la montagne.

La maſſe de fumée avoit ſa principale direction ſur Somma & ſur Ottaiano ; mais elle étoit ſi large & ſi élevée qu'elle paroiſſoit couvrir Naples, qui en eſt éloigné d'environ 12 milles ou 4 lieues. Ceux qui le virent des côtés oppoſés crurent également qu'elle menaçoit leur tête; enſorte que dans tous les environs du Véſuve & aſſez loin, on s'attendoit d'être à tout moment enſeveli ſous une pluie de cendres & de pierres : cette maſſe de fumée, tantôt plus écraſée, tantôt plus rétrécie, préſentoit dans tous les ſens des tourbillons, dont les uns plus ou moins éclairés, tant par le reflet que par les éclairs qui en partoient de tous les côtés, ſe mêlant à ceux qui ne l'étoient point, formoient un ſpectacle plus ou moins éclatant, mais d'un genre ſingulier, toujours varié & toujours impoſant.

La colonne de feu étoit alors si considérable & si large, qu'on eût dit que la terre vomissoit une partie de ses entrailles embrâsées. Ces matières qui retomboient tout autour en forme de pluie, en augmentoient singulièrement le volume & l'éclat. La mer même, réfléchissant le feu très au loin, paroissoit un vrai gouffre; c'étoit l'enfer à découvert. La lumière étoit si vive qu'on pouvoit lire de Naples même toutes sortes de caractères. Des éclairs comme ceux du tonnerre coupoient de tous côtés & dans tous les sens la masse de fumée & la colonne de feu. On auroit dit qu'ils partoient du sein de la terre & du haut des airs : c'étoit une nuée d'où tomboit une pluie de feu, avec des pierres grosses comme des tonneaux.

Cette relation de M. Duchanoy mérite d'être comparée avec celle de M. Torcia par ceux qui veulent se [illegible]re une idée distincte de ces terri-

bles explosions; mais nous en avons dit assez pour satisfaire la curiosité de ceux qui ne peuvent recourir aux sources que nous venons d'indiquer. [*Extrait de M. de la Lande.*]

PHILOSOPHICAL Transactions for the year. 1779. *London.* in-4°.

LES Mémoires de la Société Royale de Londres, pour 1779, ne nous sont pas encore parvenus, mais on nous a communiqué une des pièces qui y sont comprises, qui a été imprimée séparément comme plusieurs autres, & qui mérite que nous la fassions connoître. C'est une explication donnée par M. Ingen-housz, Médecin de Vienne, pour l'électrophore perpétuel de M. Volta, dont tous les Physiciens font usage actuellement. Ce fut le 4 Juin 1778, qu'il fut chargé par la Société Royale de ce qu'on appelle la lecture de Baker, c'est-à-dire, de lire une Dis-

ſertation en conſéquence de la fondation de feu M. Baker. Ce Mémoire de M. Ingenhouſz contient quelques expériences électriques pour montrer que l'électrophore perpétuel peut être regardé comme une ſuite de la théorie généralement reçue du Docteur Francklin ſur l'électricité poſitive & négative. Cet inſtrument électrique eſt composé de deux pièces différentes, ſçavoir, 1°. d'un corps métallique de forme platte, garni d'une anſe iſolée, de verre ou de reſine, ou de ſoye, pour le lever: 2°. d'une matière platte non conductrice comme de reſine, ſur laquelle le corps métallique eſt placé.

Cette machine inventée par M. Volta, ſçavant Citoyen de Côme, eſt certainement une acquiſition importante pour l'électricité. Une fois miſe en uſage, elle eſt long-tems en état de fournir une électricité ſuffiſante pour toutes les expériences qui ne demandent pas une grande force; elle a l'avantage de n'être point

ſujette

l'humidité de l'air, comme
ines communes, telles que
s de verre, ou les cylindres.
et facilement en action par
ion légère faite avec une
he, un morceau de cuir,
rude de lièvre, de chat ou
qu'autre animal. Il est aisé
ire avec cette machine une
é ou négative ou positive.
t encore presque en tout
urnir telle force de l'élec-
u'on desire, & même à un
que le corps métallique ne
is contenir tout le fluide
e qui lui est communiqué,
e en dehors de chaque côté,

[redacted]

gateau reſineux. (Pourvu que la pièce de métal ſoit moindre en circonférence que le gâteau reſineux, & qu'il n'y ait point de communication métallique entre la pièce de métal, & le métal ſur lequel le gâteau eſt fixé.) Si l'on touche du doigt le crochet de la phiole ainſi placée, & qu'on l'enlève en la tenant par le crochet, on trouve que la force de l'électrophore eſt viſiblement augmentée.

M. le Docteur Klinkoch, Profeſſeur à Prague, a trouvé qu'on augmentoit encore plus la force électrique en tranſportant alternativement la pièce de métal d'un gâteau reſineux à un autre & la touchant après qu'on l'a placée ſur le gâteau. L'Auteur obſerve que le P. Becaria de Turin, l'un des Phyſiciens qui ont le plus avancé la ſcience de l'électricité, avoit déjà donné dans ſon *Electricitas vindex*, une manière de produire une électricité preſque perpétuelle, mais les Ouvrages du P.

Becaria font peu connus. M. de l'Or & M. d'Etienne en ont fait une traduction en trois volumes *in*-4°. & il seroit à souhaiter qu'elle fût rendue publique. Au reste, la méthode de M. Volta est encore plus simple & plus commode que celle du P. Beçaria.

On a cru que l'électrophore de M. Volta ne pouvoit s'expliquer par la théorie générale de M. Francklin, adoptée aujourd'hui par tous les Physiciens, mais M. Ingenhousz fait voir qu'elle s'y accorde parfaitement. Pour cela, il établit plusieurs principes d'après la théorie & l'expérience, 1°. le fluide électrique existe dans toutes les substances en une certaine quantité qui leur est naturelle: 2°. le fluide électrique se repousse lui-même, c'est-à-dire, chaque particule du fluide électrique tend à s'éloigner d'une autre particule du même fluide.

3°. L'état de l'électricité d'un corps est ce en quoi il a acquis plus de

fluide électrique que les corps voisins, ou en quoi il a moins de ce fluide que les corps qui l'environnent : 4°. dans le premier cas le fluide électrique tend à se répandre à travers tous les corps qui l'avoisinent, & qui de leur nature sont susceptibles de le recevoir. Dans le second cas le fluide électrique de tous les corps qui l'environnent, (trouvant une moindre résistance vers un corps négativement électrisé, ou qui a perdu une partie de sa dose naturelle d'électricité) s'élance vers ce corps au travers duquel il tend à se répandre & par là à se mettre en équilibre.

5°. Le fluide électrique est ordinairement dans l'inaction parce que, tous les autres corps en ayant leur portion naturelle & suffisante, tout est en équilibre.

6°. Tous les corps quelconques sont succeptibles d'électricité positive & négative, & les corps conducteurs, (comme les métaux) s'ils

ſont iſolés, s'électriſent par frottement auſſi bien que les corps non conducteurs, (le verre ou les reſineux) & ceux-ci ſemblent acquérir plus difficilement l'état d'électricité & le conſerver plus long-tems. Les corps reſineux la retiennent d'une manière encore plus tenace que le verre. Un corps reſineux, quoique touché, retient toujours une grande partie de ſon électricité.

7°. Un corps conducteur iſolé, étant placé dans la ſphère d'activité d'un corps, ou conducteur ou non conducteur, acquiert dans la partie la plus proche une électricité contraire, tandis que l'autre extrémité prend l'électricité de même eſpèce; mais ſi tous les deux ſont des corps conducteurs, il ſe communique une électricité de même eſpèce; ſeulement dans le cas du contact. Il paroît que le fluide accumulé ſur un corps, repouſſe celui qui eſt contenu dans les corps voiſins, de manière à cauſer dans la partie la plus proche une

disette de fluide, jusqu'à ce que l'accumulation soit assez grande pour s'ouvrir un passage. Si le fluide électrique est poussé sur la surface d'un carreau de verre couvert de métal des deux côtés, il fait sortir le fluide électrique de l'autre surface; mais quand il est assez accumulé, il s'ouvre un chemin à travers la substance du verre.

L'Auteur établit surtout cette qualité particulière des corps non conducteurs ou idioélectriques, par laquelle ils reçoivent & communiquent avec difficulté chaque état d'électricité; & il le prouve par des expériences; il compare cette qualité à l'inertie de la matière qui résiste au changement d'état, soit de mouvement, soit de repos.

Une lame de métal étant placée sur le gâteau resineux d'un électrophore auquel on a appliqué une électricité positive, le fluide surabondant du gâteau repousse le fluide électrique de la lame de métal à son

ıité la plus éloignée, & y pro-
ıne accumulation de ce fluide,
excite une électricité positive,
ınt qu'il en produit une néga-
la surface qui est en contact
le gâteau.

dans cet état, un corps con-
ur est mis en contact avec la
ıe de métal, ou dans une dis-
convenable, il en reçoit une
elle qui est le fluide électrique
lame de métal pressée sur l'ex-
té du métal par la force répul-
du fluide électrique surabon-
du gâteau.

la lame de métal est touchée au
où elle est réellement dans un
négatif, elle communiquera

fluide électrique qui y étoit comprimé, devient dans un état négatif; mais la puiſſance répulſive du fluide électrique du gâteau continuant d'agir ſur la lame de métal, repouſſe ce qui reſte en elle vers l'extrémité la plus éloignée, de maniere à produire le même état qu'elle avoit avant d'être miſe ſur le gâteau, enſorte que l'état négatif dans lequel elle eſt réellement, ne peut s'appercevoir que lorſque ce métal eſt mis hors de l'action comprimante de l'atmoſphère du gâteau; & alors la lame de métal étant retirée du gâteau par une ſoye ou une anſe iſolée, on voit évidemment qu'elle a perdu une portion naturelle de fluide électrique, ou en d'autres termes, qu'elle eſt électriſée négativement; le gâteau reſineux conſervant d'une manière plus tenace que le métal l'état d'électricité qu'il avoit acquis.

Si le gâteau reſineux eſt mis dans un état d'électricité négative, ſoit



par le frottement d'une main sèche, d'un morceau de cuir ou d'une peau rude, soit en y faisant glisser la partie de la phiole qui sert à le charger, ou par d'autres moyens, le contraire doit arriver, c'est-à-dire, le fluide électrique de la lame de métal trouvant une espèce de vide sur le gâteau resineux, se précipite sur lui & laisse ainsi son extrémité opposée dans un état négatif.

Un corps conducteur ayant sa quantité naturelle de fluide électrique, & étant mis près de la lame de métal, lui donne une étincelle que retient la lame de métal comme une quantité additionnelle. Si la lame de métal est séparée ensuite du gâteau, elle doit retenir cette quantité additionnelle, qu'elle a reçue du corps approchant, parce que le gâteau resineux conservant de sa nature, d'une manière plus tenace que le métal, l'état de l'électricité qu'elle a acquise, demeure à-peu-près dans le même état qu'il étoit

avant que la lame de métal fût placée sur la resine; mais la lame de métal ayant acquis une qualité additionnelle, lorsqu'elle étoit placée sur le gâteau, a le dessus avec cette quantité, & dès lors doit revenir du gâteau dans un état positif. C'est ainsi que l'on peut concevoir le phénomène singulier de la durée de l'électricité dans l'instrument de M. Volta. L'Auteur explique ensuite l'électrophore en considérant seulement un carreau de verre commun garni des deux côtés de feuilles métalliques qu'on puisse enlever avec des cordons de soye, car on produit par-là le même effet qu'avec l'instrument de M. Volta.

Dans un autre Mémoire M. Ingenhousz explique la méthode dont il se sert journellement pour allumer sa bougie, au lieu de briquet, par une machine électrique qui est ordinairement dans son cabinet, & l'explosion d'une bouteille qui a huit ou dix pouces de couverture. Je

charge, dit-il, une petite phiole couverte dont le crochet est courbé au dehors, assez pour prendre un peu sur le corps de la phiole, alors j'enveloppe de coton lâche l'extrémité d'une longue épingle de cuivre ou d'un fil de métal de manière à l'y appliquer légèrement. Je roule ensuite cette extrémité de l'épingle enveloppée de coton, dans une fine poudre de resine (que pour cet effet j'ai toujours prête sur la table ou dans un papier déplié, ou dans une phiole d'une large ouverture) ; cela étant fait, j'applique l'extrémité de l'épingle ou du fil de métal à la couverture extérieure de la phiole chargée, & je porte aussi vîte qu'il est possible, l'autre extrémité enveloppeé de coton au crochet ; la poudre de resine prend feu & communique sa flamme au coton, & tous les deux ensemble brûlent assez longtems pour allumer une bougie ; je n'ai besoin que d'une demi-minute pour l'*allumer*, & cela m'est plus

commode que d'employer un briquet ou de faire venir un domestique.

C'est ainsi que la science de l'électricité fait chaque jour des progrès & procure tantôt des commodités dans l'usage de la vie, tantôt des secours pour la conserver & recouvrer la santé, comme nous l'avons annoncé plusieurs fois.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

LETTRE à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans, sur Sébastien Brandt.

A Strasbourg, ce 23 Août 1780.

JE viens de lire, Messieurs, dans le Journal de Paris du 20 de ce mois une Lettre de M. Auffray, qui y rappelle quelques réflexions faites par un Auteur qui vivoit sur la fin du 15e siècle & au commencement du 16e, Sébastien Brandt. Il cite un de ses Ouvrages intitulé : *les Regnards traversans les folsiances du monde.* Je trouve, comme lui, ses réflexions

vraies & analogues au goût de notre siècle, où chaque particulier sort de son état pour chercher à paroître dans le dehors d'un autre, qui ne lui convient pas. Mais le Livre que cite M. Auffray, n'est pas dans son original écrit en françois; l'Auteur est un nommé Sébastien Brandt, né à Strasbourg, qui n'a écrit qu'en allemand & en latin. L'Ouvrage donc, qu'il lui attribue, n'est qu'une traduction françoise tirée ou imitée d'un de ses écrits, qui a eu beaucoup de vogue dans son tems, & qui ne mérite pas cet oubli dans lequel le nôtre l'a relégué.

Cet écrit est une satyre en rimes allemandes intitulé : *le Navire des Foux*, *Narrenschiff*, ou comme il l'appelle lui-même, *Navis Narragonia*. Il fut d'abord imprimé à Strasbourg, en allemand, en 1494, & puis à Bâle en 1495. L'Auteur en donna peu après une traduction latine, dont nous connoissons trois éditions de Bâle de 1498, 1499 &

1506, & une de Londres de 1509. La plus connue est celle de 1572, qui fut publiée à Bâle avec les augmentations de Jacques Locher. Cet Ouvrage ne tarda pas d'être connu en France & en Angleterre. Dès l'an 1497, il en parut une traduction en vers françois intitulée: *la Nef des Foux du monde.* Elle fut suivie d'une autre imprimée à Paris en 1501, sous le titre: *la Nef des Folles selon les cinq sens, composée selon l'Evangile de S. Mathieu, des cinq Vierges, qui ne prindrent point d'uylle avecques eulx.* Enfin Alexandre Barclay en donna, en 1570, une traduction angloise jointe au texte latin.

Ce Poëme de Sébastien Brandt est le véritable pendant de l'Eloge de la Folie d'Erasme, & a fourni probablement le canevas du dernier. L'Auteur y recherche la cause & les sources de la folie, décrit les mœurs des hommes dans les différens états, & y ajoute des remèdes salutaires pour corriger leurs vices & leurs ridicules

en un mot, il offre le portrait de la plus grande partie des folies humaines repréſentées dans des gravures analogues au ſujet & accompagnées d'éloges critiques ; on trouve dans cette ſatyre beaucoup de feu & d'imagination. Boiſſard [1] dit de Brandt, qu'il avoit beaucoup de génie & peu d'art ; mais il faut moins lui attribuer ce défaut qu'à ſon ſiècle. On le compteroit encore aujourd'hui parmi nos meilleurs Ecrivains, s'il avoit eu le bonheur de vivre une centaine d'années plus tard. On ne peut du moins lui refuſer l'éloge d'avoir été en Allemagne un des premiers Reſtaurateurs des Lettres, & d'avoir contribué à leur renaiſſance par ſon crédit, ſes écrits & ſes lumières : *crepuſculum illuceſcentis in patriâ noſtrâ politioris Litteraturæ*, dit Melchior Adam [2].

[1] Dans ſes Hommes illuſtres.

[2] *In vitis German. Juriſconſult. p. 10.*

Sébaſtien Brandt n'a eté juſqu'à préſent connu que par ſon nom & que par le titre de quelques-uns de ſes écrits en vers ou en proſe. Nous n'en donnerons pas ici le catalogue : ſes Traités de Juriſprudence, ſes Ecrits hiſtoriques & ſes Poéſies forment plus de trente Ouvrages différens ; mais les Curieux ne ſeront pas fâchés de retrouver ici ſur ſa perſonne quelques faits particuliers que nous ont fournis nos recherches dans l'hiſtoire littéraire de notre patrie.

Brandt naquit à Strasbourg en 1458, d'une famille plébéïenne. Après y avoir fait ſes premières études, il ſe rendit à Bâle en 1475, pour les continuer dans l'Univerſité de cette ville. Il y prit les degrés en 1477, de Bachelier en Droit ; en 1483, de Licentié, & en 1489, de Docteur. Il y enſeigna le Droit avec beaucoup de ſuccès, & y devint, en 1492, Doyen de ſa Faculté. Il reſta à Bâle juſqu'en 1494, qu'il fut

rappellé dans ſa patrie pour y profeſſer la Juriſprudence [1]. Il devint alors à Strasbourg un des principaux Membres de la Société Littéraire, dont Eraſme parle avec tant d'éloge [2]. Brandt s'y lia d'une étroite amitié avec le célèbre Prédicateur Jean Geiler de Keypersberg, Prébendier du grand Chœur de l'Egliſe Cathédrale. Ce fut aux ſollicitations de ce dernier, que le Magiſtrat de Strasbourg lui conféra en 1501 la place de Chancelier ou Syndic de la Ville [3]. Il mérita auſſi l'eſtime de l'Empereur Maximilien, qui lui donna des lettres de nobleſſe, & le décora du titre de Comte Palatin. Les Sçavans, ſes contemporains, rendi-

[1] *Athenæ rauricæ, pag.* 103.

[2] *In Epiſtolâ ad Wimphelingium*; *anni* 1514.

[3] On trouve les Lettres de Geiler écrites à ce ſujet dans Wencker, *in apparatu archivorum, pag.* 22.

rent justice à ses grands talens & à ses lumières. Nous ne citerons que Trithême [1] & le fameux Erasme. Celui-ci lui adressa les vers suivans.

Ad Sebastianum Brandt Archigrammatæum Argentinonæum.

» *Ornârunt alios suæ Camenæ :*
» *Ornas ipse tuas magis Camænas.*
» *Multos patria reddit celebres,*
» *Urbem tu celebrem celebriorem.*
» *Multos constituis, Sebastiane,*
» *Libris, Consilio, severitate.*
» *Sic cum fœnore plurimo rependis*

[1] *In Catalogo illustrium virorum, Operum ejus, tom. I. pag. 173, & de Scriptoribus Ecclesiasticis, pag. 390.* « *Utriusque Juris Professor insignis, &* » *tàm in divinis scriptis quàm aliis secu-* » *laris Litteraturæ disciplinis egregie doc-* » *tus; Poëticam non mediocrirer callens,* » *ingenio subtilis,* eloquio disertus, *con-* » *silio ac* actione præcipuus. »

cceptum decus : è tuo viciſſim
'uſtras patriamque, litteraſque.»

›aſtien Brandt mourut à Straſ-
le 10 de Mai 1521. Il avoit
é une Demoiſelle de Bâle nom-
Eliſabeth Burg. Il en eut un fils
é Onophrius, dont la poſté-
ciſte encore aujourd'hui à Bâle.
enterré dans l'Egliſe Cathé-
de Strasbourg. La Ville, en
noiſſance des ſervices qu'il lui
rendus dans l'exercice de ſon
›i, & de l'honneur qu'il lui
fait par ſes Ouvrages, lui fit
l'épitaphe ſuivante :

D. O. M.

[redacted]

Cette épitaphe resta dans l'Eglise Cathédrale de Strasbourg jusques vers le milieu du 16[e] siècle. Le fanatisme religieux des Disciples de Luther se porta alors sur les images des Saints & sur les pierres sépulchrales, & détruisit également les monumens de la piété & de la reconnoissance. Celui de Brandt échappa en partie à cette pieuse fureur. Son épitaphe fut transportée dans la maison des sieurs Brandt, d'où elle passa, il y a quelques années, dans celle de feu M. Schoepflin. Ce vertueux & sçavant Historiographe d'Alsace, dont la mémoire doit être à jamais chère à cette Province, fit de cette épitaphe un des principaux ornemens de sa bibliothèque; & celle-ci ayant passé, par sa libéralité, à la Ville, qui la rendit publique, on voit encore aujourd'hui ce monument littéraire dans la Salle qui la renferme.

J'ai cru devoir, Messieurs, conserverver à la postérité la mémoire

d'un de mes compatriotes, qui a bien mérité des Lettres, estimé dans son siècle par les Sçavans d'Allemagne, de France & d'Angleterre, mais peu connu aujourd'hui, & même dans sa propre patrie. Si ce motif peut rendre supportable le détail dans lequel je suis entré, je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans un de vos prochains Journaux.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Abbé GRANDIDIER, *Chanoine & Prébendier du grand Chœur de l'Eglise Cathéd. de Stras. Membre des Acad. de Metz, Rouen, &c. &c.*



EXTRAIT de la Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, du 13 Août 1780.

M. MARET, Secrétaire Perpétuel a ouvert la séance par l'exposition des motifs qui ont forcé l'Académie à remettre à une autre année la distribution du Prix qu'elle espéroit donner dans celle-ci.

Le sujet de ce Prix étoit la théorie des vents.

M. Maret a fait observer que si, suivant la remarque du sçavant Auteur du *Traité de Météorologie* [1], l'histoire de ces Météores est assez bien connue, leur théorie est encore très-peu avancée ; que malgré les efforts de plusieurs très-sçavans & très-ingénieux Physiciens [2], la

[1] Le P. Cotte, de l'Oratoire, Curé de Montmorency.

[2] MM. l'Abbé Nollet, Leroi, d'Alembert, &c.

lupart des causes particulières des ents sont encore ignorées.

Les nouvelles lumières que l'on a cquises sur la nature de l'air, a-t-il lit, les nouvelles vérités que les expériences électriques ont revélées, paroissoient, en multipliant les données, favoriser la solution des problêmes que présentent & la diversité des vents & celles des circonstances dans lesquelles ils soufflent avec plus ou moins d'impétuosité.

C'est ce qui avoit engagé l'Académ[redacted]

tems que l'application de ces principes est difficile à faire, qu'une foule de circonstances à combiner, de phénomènes à concilier, multiplient les difficultés à surmonter pour exposer cette théorie d'une manière satisfaisante.

Parmi les Mémoires envoyés au Concours, un seul s'est approché du but. Ce Mémoire écrit en latin, porte pour devise ce passage du premier Livre de l'Enéïde;

..... Ac venti velut agmine facto quâ datâ Portâ ruunt .....

L'Auteur de cette Dissertation a bien pénétré le sens de la question proposée. Sa théorie a tous les caractères de vraisemblance qui peuvent faire accueillir un systême. Mais la crainte de ne pas l'élever sur des fondemens solides, a porté ce Sçavant à remonter trop haut. Le desir de présenter son sujet, sous toutes les faces possibles, & d'en saisir tous les

les rapports, l'a fait entrer dans des détails immenses. Il en est résulté un Ouvrage dont la prolixité diminue la clarté, un Ouvrage qui annonce dans son Auteur un grand fond de connoissances, une sagacité peu commune, mais qui, pour l'intérêt de la science, demande à être remis sur le métier. Cette expression empruntée de Boileau, me paroît rendre avec justesse l'idée qu'a fait naître la lecture de ce Mémoire intéressant.

A en juger par les détails relatifs à l'effet des vents sur le corps humain, ce Mémoire est l'Ouvrage d'un Médecin très-sçavant. La confiance méritée que lui donne le Public ne lui a pas laissé le tems nécessaire pour le perfectionner. Il apprendra sans doute avec plaisir que l'Académie propose le même sujet pour le Prix de 1784.

Ce Prix sera double & composé de deux Médailles d'or chacune de la valeur de 300 liv. Elles seront ad-

juges à celui qui aura donné la meilleure réponſe à la queſtion propoſée; & s'il ſe trouvoit deux Ouvrages d'un mérite égal, ces Médailles ſeroient partagées entre leurs Auteurs.

M. de Morveau a lu enſuite un Mémoire ſous forme de Lettre adreſſée à M. l'Abbé Rozier, ſur un phénomène de la diſſolution de Manganèſe, par l'acide phoſphorique.

Cette diſſolution eſt dans le premier moment d'un rouge très-vif, mais peu-à-peu elle ſe décolore au point de devenir ſemblable à de l'eau pure. Si l'on jette cette diſſolution ſur le filtre dont on s'eſt ſervi pour filtrer la première, & ſur lequel il eſt reſté de la Manganèſe non diſſoute, elle reprend ſa couleur & la perd de nouveau au bout de quelques heures, mais toujours ſans aucun dépôt.

Après avoir décrit ce phénomène, M. de Morveau s'applique à déter-

miner les vraies circonſtances dans leſquelle il ſe produit. Il fait obſerver que c'eſt la diſſolution de la mine & non pas du régule qui le préſente, qu'il a lieu avec l'acide vitriolique de même qu'avec le phoſphorique, mais plus lentement, qu'il ne tient pas à l'action de l'air pur ſur le phlogiſtique comme dans les diſſolutions qui ſe décompoſent, qu'il ne peut être rapporté aux changemens de couleur dans les préparations de Manganèſe à la manière de Glauber & de M. Delaval, qu'il diffère eſſentiellement de la décoloration de l'encre de Cobolt; enfin, qu'on ne doit pas l'attribuer à une matière hétérogène contenue accidentellement dans les mines de Manganèſe.

Le champ des conjectures étant ainſi reſſerré, M. de Morveau propoſe la ſeule explication qui lui paroiſſe fondée. Il aſſure que ſi la diſſolution dont il eſt queſtion, ſe décolore, c'eſt que la chaux de Man-

ganèse s'empare du phlogistique avec la plus grande facilité & perd la couleur qui lui est propre à mesure qu'elle agit sur le phlogistique de l'acide phosphorique.

Ces deux propriétés de la Manganèse d'attirer le principe inflammable, jusqu'à décomposer même les acides qui en sont pourvus, & de se décolorer en s'unissant avec lui, sont établies par M. de Morveau, sur un grand nombre d'observations empruntées des arts qui employent ce minéral, sur plusieurs expériences chimiques & en particulier sur celles du célèbre Bergman.

La différence si bien constatée par ce sçavant Professeur de la dissolution de mercure faite à froid avec celle que l'on fait à l'aide de la chaleur avec vapeurs rutilantes, sert à M. de Morveau pour prouver que le même métal peut être tenu en dissolution par le même acide en deux différens.

. Durande a fait lecture d'un

Mémoire ſur les avantages que l'on pourroit retirer de la culture d'une eſpèce de chardon nommée par Liné *onopordon acanthium*, & par Tournefort, *carduus tormentoſus acanthi folio vulgaris*.

L'Auteur commence par rapporter les uſages qu'on fait de ce végétal en quelques cantons de l'Italie, comme remède & comme aliment. Il expoſe enſuite qu'on a négligé de s'occuper de ſes ſemences, & prouve qu'on peut en retirer une huile dont les qualités ſont capables d'engager à cultiver cette plante.

C'eſt par des expériences réïtérées qu'il a reconnu ces propriétés ; il en réſulte :

Que cette huile réſiſte plus au froid que celles de chenevi, de navette, d'olives & de lin, qu'il avoit priſes pour objet de comparaiſon & ne s'eſt figée que ſur les bords du vaſe qui la contenoit à une température de 20 degrés au-deſſous de o du thermomètre de Reaumur.

Qu'elle brûle plus lentement que toutes les autres huiles, & que dans les mêmes circonſtances, & à volume égal, celle-ci a brûlé pendant 12 heures, tandis que celle de chenevis a été conſumée en 11 heures & quelques minutes, celle de navette en 10 heures ½; celle d'olive, à-peu-près en 10 heures, & celle de lin en 8.

D'où il ſuit que cette huile pourroit être employée avec avantage dans les ſaiſons les plus froides & avec beaucoup d'économie.

M. l'Abbé Courtépée a lu un fragment du volume de ſa Deſcription hiſtorique & topographique de Bourgogne, article *Auxerre.*

L'origine de cette Ville, les révolutions qu'elle a éprouvées, les évènemens dont elle a été le théâtre, les preuves de fidélité que ſes habitans ont données à nos Rois, les priviléges qui en ont été la récompenſe, & les Hommes célèbres qui ſont nés à Auxerre, ſont les objets dont cet article eſt rempli & dont

M. Courtépée a donné un précis.

Parmi les Littérateurs que cet Académicien a cité comme faiſant honneur à Auxerre, M. l'Abbé Lebœuf eſt celui ſur lequel il a donné le plus de détails dans cette ſéance, & ces détails ont juſtifié l'éloge qu'il a fait de cet Homme de Lettres.

La ſéance a été terminée par des obſervations ſur les effets de la foudre qui avoient été envoyées à l'Académie, par M. Pazumot.

L'évènement qui a donné lieu à ces obſervations eſt la chûte du tonnerre à Paris, rue de la Planche, Fauxbourg Saint Germain, ſur l'hôtel de Madame Brayer, arrivée le 4 [redacted]

Ce fait met dans la plus grande évidence le principe sur lequel est établie la théorie des paras-tonnerre & rend leur utilité si sensible, que de pareilles preuves ayant été déjà données mille fois par la nature même, on est étonné qu'il puisse se trouver encore quelqu'un qui forme à ce sujet des doutes ; on ne peut apprendre qu'avec surprise que des Officiers de Police, sans avoir consulté des Physiciens, aient fait abattre un para-tonnerre dans une ville de France sous le prétexte du bien public. L'Académie, toujours attentive à favoriser les établissemens utiles, a cru que, dans pareilles circonstances, la lecture des observations de M. Pazumot étoit intéressante ; & elle a invité l'Auteur à les rendre publiques.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

PHILOSOPHICAL Transactions of the Royal Society of London, vol. 68, for the Year. 1778. 2 tomes. *London*, 1779. 1100 pag. *in*-4°.

Ce précieux Recueil contient cinquante Mémoires de Physique ou de Mathématiques présentés à l'Académie des Sciences de Londres :

Traces de Volcans le long du Rhin, par M. Hamilton. —Tremblement de terre du 14 Septembre 1777. —Tonnerre du 15 Mai. —Expériences électriques, par MM. Swift, Nairne, Musgrave, Higgins, Wilson, Ingenhousz & Hanly. —Effets de différentes émanations sur l'air, par M. White. —Sur la

[illegible] & l'Atmosphere, par M. de Luc, nous en avons déjà rendu compte. —Chaleur des animaux & des végétaux, par M. Hunter. —Propagation des [illegible], par M. De[illegible]. —[illegible] du Goût de mer & du poisson [illegible]. —Voyage au détroit de Davis & à la terre de Labrador, par M. Pickersgill. —Voyage aux Indes, par M. Dalrymple, fait en 1775, avec beaucoup de tables d'observations sur l'aimant, le baromètre, les vents, & les longitudes de quelques points importans. —Population & maladies de Chester, en 1774, & de Blandford. —Description de Sumatra, par M. Miller, d'une des isles Açores, par M. Masson. —Guérison par l'électricité, d'une contraction musculaire, par M. Henly. —Observations sur un Louche, par M. Darwin. —Sur une personne qui ne peut distinguer les couleurs, par M. Scott. —Régime antiseptique des Russes, par M. Guthrie. —Ob-

ſervations ſur le Scorbut, par M. de Mertans. —Expériences ſur les mines de plomb, par M. Watſon. —Manière de préſerver les édifices du feu, par le Lord Mahon. —Manière de tanner les cuirs, par M. Macbride. —Force de la poudre, viteſſes des boulets, par M. Hutton. —Sur la communication du mouvement, par M. Milans. —Machine pour déterminer le rapport des différentes forces, par M. le Cerf. —Sur la meſure des hauteurs par le moyen du baromètre, par M. Shuckburgh. —Sur la denſité de la terre par les attractions d'une montagne d'Ecoſſe, par M. Hutton. —Sur le calcul des imaginaires, par M. Playfair. —Sur les équations algébriques, par M. Milner —Sur la règle de Cardan & ſur la ſommation d'une ſérie, par M. Maſcres. —Sur une pierre extraordinaire à dix lieues du Cap de Bonne-Eſpérance, qu'on appelle la *Tour de Babel*; il paroît que c'eſt le ſommet d'une montagne de gra-

nit, mais où il n'y a ni couches ni fentes, ensorte qu'on pourroit l'appeller en effet une pierre plutôt qu'une montagne.

Le volume finit par des Observations météorologiques faites aux Indes, à Montréal, à Edimbourg, à Lindon, à Bristol & à Londres. —Observations astronomiques faites dans les Pays-Bas, par M. Pigott. —Eclipse de 1778, par M. Wales & M. Ludlam.

ITALIE.

DE ROME.

Due Memorie, &c. Deux Mémoires hydrostatiques sur la pression des Fluides, par le Père *Mazzuchelli*. *in*-8°. A Rome, chez Casallutti. 1779.

Le premier de ces Mémoires avoit déjà été inséré dans le Journal de Pise; mais il reparoît très-augmenté. Le Père Mazzuchelli considère dans



ces Mémoires la preſſion des fluides contre les parois des vaſes cylindriques & priſmatiques.

Specimen ineditæ Verſionis Arabico-Samaritanæ Pentateuchi e Codice manuſcripto Bibliothecæ Barberinæ, edidit & animadverſiones adjecit Andreas Chriſtianus Hwiid Haunienſis. Romæ. 1780. Præſidum Facultate. in-8°.

Nous avons fait connoître cette nouvelle production.

DE PALERME.

Wilhelmi filii Meditationes Phyſico-Mathematicæ, de recta virium vivarum menſura, ſeu motionis æſti-

[redacted]

Libraires à Siene, annoncent cet Ouvrage comme étant sous-presse, dès le mois de Février 1780. La réputation de Ximenez, Mathématicien du Grand Duc de Toscane, & les travaux qu'il a dirigés dans les marais de Toscane, doivent faire desirer ce Livre qui contiendra des expériences faites en grand sur les canaux & sur les fleuves pour la résistance des fluides. On y trouvera l'échelle des résistances dans les chocs obliques, où ce n'est ni le sinus ni le carré du sinus qui en forme la mesure; l'échelle des vîtesses des fleuves à différentes profondeurs très-différentes de celles de Castelli & de Guglielmini, & la description de la machine que M. Ximenez a imaginée pour ses expériences.

Comme l'on n'en tirera que peu d'exemplaires, les Amateurs sont invités à se faire inscrire à Paris, chez Molini, rue du Jardinet. Le prix sera de 7 livres de Toscane, qui font 5 liv. 12 s. de France.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Observationes Medicæ de Thermis Badenfibus, Auctore Jo. Francisco Glyckerr. 1780. *in*-4°. de 20 pages.

Dissertatio inauguralis Medica de purpurâ puerperarum, Auctore Carolo Jacobo Hartmann. 1779. *in*-4°. de 30 pages.

Dissertatio Anatomico-Physiologica de actione ventriculi humani in ingesta, Auctore Ludovico Renaudin. 1780. *in*-4° de 24 pages.

Dissertatio inauguralis Anatomico-Obstetricia de sectione synchondroseos ossium pubis, Auctore Emmanuele Bentely. 1779. *in*-4° de 62 pages.

Dissertatio inauguralis Medica

de Rabie canina ejus ſequelis atque medela, Auctore Jo. Jacobo-Conrado Flachſland. 1780. *in*-4° de 57 pag.

Diſſertatio inauguralis Medica de Gonorrheâ virulentâ. Defenſa à Michaele Pibault. 1779. *in*-4° de 46 p.

Diſſertatio inauguralis Medica, inflammationis ideam ſiſtens. Defenſa, à Jo. Friderico Seiferheld. *in*-4° de 24 pages.

De Cauſticitate, Præſide D. V. Jacobo-Reinboldo Spielmann. *Defenſa à Jo. Conrado* Riſſ. 1779. *in*-4° de 30 pages.

Les ſujets des Thèſes de l'Univerſité de Strasbourg ſont toujours intéreſſans, bien choiſis & ordinairement bien traités ; il s'en trouve même aſſez ſouvent qui, par leur étendue, par le ſoin avec lequel elles ſont faites, & par les expériences & obſervations neuves qu'elles contiennent, méritent d'être miſes au nombre

es Ouvrages les plus importans sur eur objet : c'est ce qui nous engage à annoncer exactement toutes celles qui nous parviennent, & à faire même des extraits de quelques-unes de ces bonnes Dissertations, quand l'abondance des matières nous le permet. Nous tâcherons de faire connoître plus particulièrement quelques-unes de celles que nous venons d'annoncer : elles ont toutes été imprimées chez Jean-Henri Heitz, Imprimeur de l'Université de Strasbourg.

DE MONTAUBAN.

[redacted]

ſujet propoſé étoit : *quelle eſt l'eau la plus propre à la végétation des plantes ?* Les ſuffrages ayant été unanimes, le Prix a été adjugé à un excellent Mémoire qui avoit pour épigraphe ces mots latins : *Theoriâ & Experimentis*, & dont l'Auteur eſt M. l'Abbé Bertholon de S. Lazare, des Académies des Sciences de Montpellier, Beziers, Lyon, Marſeille, Dijon, Rouen, Niſmes, Bordeaux, Toulouſe, Rome, Heſſe-Hombourg, &c. Sçavant qui a déjà obtenu d'autres couronnes littéraires. L'Académie ayant égard à la ſupériorité de cet Ouvrage, n'a eu qu'un regret, celui de ne pouvoir augmenter le Prix, pour l'égaler au mérite du Mémoire que M. Bertholon a envoyé au concours; elle a invité l'Auteur à le publier inceſſamment.

D'ARLES.

Mémoires hiſtoriques & critiques ſur l'ancienne République d'Arles,

pour ſervir à l'hiſtoire générale de Provence; par M. *Anibert.*

Veritas pluribus modis infracta : primum inſcitia Reipublicæ ut alienæ, mox libidine aſſentandi, &c.

TACIT. Hiſt. L. I. in proœm.

A Yverdon; & ſe vend à Arles. 1779. 2 parties *in*-12.

L'Auteur promet une ſuite.

DE LYON.

Dictionnaire des Arrêts, ou Juriſprudence univerſelle des Parlemens de France, & autres Tribunaux; contenant, par ordre alphabétique, les Matières Béneficiales

[redacted]

augmentée de tout ce qui a paru depuis 1725 sur la Jurisprudence, & des Matières de Police, d'Agriculture, de Commerce, de Manufactures, de Finance, de Marine & de Guerre, dans le rapport qu'elles ont avec l'administration de la Justice. Par M. *Prost de Röyer*, Lieutenant Général de Police de Lyon, ancien Avocat au Parlement.

Nobis ita complectenda in hac disputatione tota causa est universi Juris ac Legum, ut hoc, civile quod dicimus, in parvum quemdam & angustum locum concludatur.

CICER. de Leg. lib. 1, c. 17.

A Lyon, de l'Imprimerie d'Aimé de la Roche.

M. Prost de Royer, Avocat & ancien Echevin de Lyon, entré au Barreau en 1726, & mort en 1776, après avoir, durant ces cinquante années, recueilli soigneusement la Jurisprudence de son tems, avoit

laissé ses manuscrits à M. son Fils, Lieutenant Général de Police de la même Ville. En lui demandant ce recueil pour le fondre avec le Dictionnaire de Brillon, on l'a prié de s'occuper de cette édition, d'y mettre de l'ensemble & les connoissances qu'il a développées d'abord au Barreau, & ensuite dans plusieurs Ouvrages d'Administration & de Jurisprudence.

Cette entreprise entraîne l'obligation de corriger les fautes de Brillon, de placer cinquante-cinq années de Jurisprudence moderne, & d'ajouter des matières importantes dans l'esprit actuel du Gouvernement & de la Jurisprudence, car c'est ainsi qu'on sera vraiement utile. Au milieu de tant d'objets divers, voici la marche simple qu'on se propose de suivre.

1°. Sous chaque mot on présentera la définition prise textuellement dans les Loix, lorsqu'elle s'y trouvera, ou extraite des meilleurs Auteurs.

Une définition exacte est, pour l'esprit juste, un trait de lumière qui le rassure dans la route donnée.

2°. Après la définition, nous énoncerons le Droit Romain, les Coutumes & les Ordonnances.

3°. Les Arrêts. On rapportera spécialement ceux qui sont donnés en forme de Réglement, c'est-à-dire, ceux par lesquels les Cours ont statué provisoirement sur des objets importans qui n'avoient pas encore fixé l'attention du Législateur suprême. A l'égard des Arrêts particuliers, nous exposerons, autant que nous pourrons, les espèces & les motifs. Nous devons supprimer une partie de ceux de Brillon, devenus absolument inutiles depuis les Ordonnances qui ont décidé les points de Jurisprudence controversés qui en étoient le sujet.

4°. Sur chaque question l'on indiquera les Jurisconsultes qui paroissent l'avoir mieux traitée. Si on ne décide pas toujours entr'eux,

il sera permis quelquefois d'avoir une opinion & de la motiver.

5°. Sous chaque mot important ; ceux-ci, par exemple, *Donation*, *Testament*, *Substitution*, *Faux*, *Vingtième*, *Hypothèque*, *Aubaine*, *Main-morte*, *Joyeux avénement*, *Office*, *Parlement*, *Jurandes*, *Curés*, *Religieux*, *Serfs*, on trouvera les principes généraux, les Loix positives, & les Ordonnances principales. Le grand arbre de la Jurisprudence, ainsi que celui des Sciences & des Arts, présente une infinité d'articles qui ne sont que des ramifications, & l'on s'attachera plus particulièrement au tronc.

[redacted]

qui craindroient que l'on pût oublier quelque article intéressant, pourront adresser les Mémoires avec les preuves, franc de port, au Libraire dont le nom est à la tête de ce Prospectus.

Par-là, le Jurisconsulte & le simple Citoyen, l'Etranger & le François, trouveront dans ce Dictionnaire des notions exactes de la Loi & de la Jurisprudence sous laquelle ils vivent, ou avec laquelle ils peuvent avoir des rapports. Tandis qu'aux uns il servira d'indicateur, il tiendra lieu aux autres de cette immensité de livres qui remplissent nos Bibliothèques, dont souvent l'on parcourt à peine les tables, à la connoissance desquels la vie entière ne suffit pas, & dont la réunion, impossible par la rareté de quelques-uns, est encore au-dessus des fortunes particulières.

Cet Ouvrage est un dépôt où l'amour de la Justice & du bien Public invite tout le monde à porter

ce

ce qui peut être utile à l'instruction générale; ce motif a suffi pour déterminer plusieurs Jurisconsultes à nous aider dans une aussi grande entreprise. Ceux qui fourniront des Arrêts importans & peu connus, des discussions intéressantes & abrégées, même des articles entiers, acquerront des droits à la reconnoissance publique, & s'ils le permettent, nous énoncerons leurs noms de la manière pratiquée dans le Dictionnaire des Sciences & des Arts.

Nous avons annoncé que nous ajouterons la *Jurisprudence Moderne*, ainsi que les objets importans négligés par Brillon; & il est impossible de toiser d'avance nos matériaux.

Par exemple, dans Brillon, le mot *Agriculture* présente, 1°. l'indication des Loix Romaines: 2°. le renvoi aux Loix civiles de Domat, au Dictionnaire Economique, au Traité de Police de la Mare, & aux mots *Bail*, *Ferme*, *Laboureurs*;

3°. un Arrêt du Conseil de 1693, qui permet à tous particuliers de semer les terres abandonnées : 4°. cette réflexion. « Ceux qui veulent ap-
» prendre l'agriculture, qui est l'art
» de cultiver la terre & de la rendre
» fertile, ont d'autres livres à lire.
» Mais nous ne nous proposons pas
» de faire des *Jardiniers* habiles,
» quoique nous ayions un titre des
» *Jardiniers*. » En tout, Brillon qui remplit des feuilles entières de ses Plaidoyers, écrit trente-trois lignes sur l'agriculture. Ceux qui, remontant seulement à l'année 1764, parcourront les Loix données & les principes actuels du Gouvernement, appercevront tout ce que nous avons à recueillir sous ces mots & dans leurs rapports : *Abondance*, *Accaparement*, *Administration*, *Agriculture*, *Approvisionnement*, *Avances*, *Bled*, *Commerce*, *Corvées*, *Défrichemens*, *Exportation*, *Gouvernement*, *Grains*, *Grenier*, *Liberté*, *Marché*, *Monopole*, *Police*, *Propriété*, & *Société d'Agriculture*.

La Marine qui n'existoit plus, & la guerre n'ont pas fixé les regards de Brillon ; cependant elles ont avec l'Administration de la Justice & l'instruction Publique, des rapports importans & continuels que l'on trouvera sous les mots *Amiral*, *Amirauté*, *Armateur*, *Capitaine de Port*, *Capitaine de Vaisseau*, *Chiourmes*, *Colonies*, *Commissaires de Marine*, *Corps de la Marine*, *Corsaire*, *Pirates*, *Port neutre*, *Prises*, *Guerre*, *Ban*, *Arrière-Ban*, *Milice*, *Contribution*, *Fourrages*, *Conduites des Troupes*, *Conseil de Guerre*, *Garnison*, *Commandant*, *Emprisonnement*, *Main-forte à Justice*, *Service des Places*, *Guet & Garde*, *Testament Militaire*, *Ministre de la Guerre*, *Ministre de la Marine*, *&c.*

Brillon a encore négligé, ou n'a pas connu la partie du Commerce des Manufactures & des Finances, comme si ces matières n'avoient pas les rapports les plus intimes avec la fortune des particuliers & l'Ad-

miniſtration de la Juſtice. Nous avons aujourd'hui ſur ces trois objets les notions les plus exactes & les recueils les plus complets.

Nous en avons ſans doute ſur la Police, cette partie ſi utile, ſi perfectionnée dans la Capitale, & ſi peu connue dans les Provinces. Combien de choſes utiles à tout le monde ſous ces mots *Religion*, *Mœurs*, *Sûreté*, *Tranquillité*, *Imprimerie*, *Illumination*, *Propreté*, *Santé*, *Approviſionnement*, *Voirie*, *Journaliers*, *Domeſtiques*, *Pauvres*, *Hôpitaux*, *Vagabonds*, &c!

Combien, pour l'adminiſtration de la Juſtice Criminelle, nous aurons à préſenter de choſes ſous ces mots: *Crimes*, *Délits*, *Grand & Petit Criminel*, *Fortune*, *Honneur*, *Vie*, *Sûreté publique*, *Sûreté perſonnelle*.... *Moyens de prévenir les Crimes*, *Surveillance*, *Eſpionnage*, *Education*, *Correction*, *Puiſſance paternelle*, *Famille*, *Tribunal domeſtique*, *Maiſons de force*, *Tra-*

vaux publics, Prisons, Galères.... Soupçons, Préventions, Préjugés, Humanité, Pitié, Sensibilité, Sévérité, Eclaircissemens préliminaires, Présomption, Semi-preuve, Preuve; Corps de délit.... Procédure criminelle, publique, secrète; Inquisition, Accusation, Dénonciation, Cri public, Plainte, Décret, Emprisonnement, Information, Témoins, Reproches, Interrogatoire, Serment, Récollement, Confrontation, Question ou Torture, Jugement, Appel, Peine, Admonition, Amende, Blâme, Bannissement, Flétrissure, Fouet, Supplices, Coupables, Innocens, Absolution, Réhabilitation, &c! Heureux si nous pouvons répandre des vérités utiles, remplir le vœu de la Loi, de la raison, de la Religion, de l'humanité, & de tous les Magistrats vertueux!

Enfin, le Droit Public ne pouvant être indifférent, ni au Magistrat qui enrégistre la Loi, ni à l'O-

rateur qui, dans la cause du Citoyen, trouve celle du Public même, nous l'exposerons avec le respect dû à la Religion, à la constitution de l'Etat, au Magistrat, aux Loix, au bonheur & à la liberté des Peuples. Et si nous nous permettons de rapprocher quelquefois les législations anciennes ou étrangères, l'on peut s'assurer que nous ne manquerons jamais aux égards dûs aux Nations.

Conditions de la Souscription.

Nous pensons que cette Edition contiendra environ dix-huit à vingt Volumes *in*-4°. sur caractère de *Cicero* du même œil que celui du Prospectus, & sur papier fin. Mais dans le cas où les matériaux que les Jurisconsultes doivent nous fournir, seroient beaucoup plus considérables que nous ne l'avons prévu, nous prenons un engagement solemnel avec nos Souscripteurs, de leur li-

vrer *gratis* tous les Tomes qui excéderoient le nombre de vingt-quatre. Chaque Volume coûtera dix livres, en feuilles; ceux qui le voudront broché ou relié, paieront les débourſés. Comme les Editeurs ne tireront que le nombre d'exemplaires qui ſeront demandés, l'on eſt invité à ſouſcrire au plutôt l'engagement ci-deſſous énoncé, chez les principaux Libraires de l'Europe.

Je ſouſſigné m'engage de prendre de M. Libraire à le nombre de Exemplaires du Dictionnaire des Arrêts de Brillon, in-4°, *& de lui payer la ſomme de dix livres, pour chaque Volume en feuilles, juſqu'au nombre de vingt quatre, paſſé lequel, tous ceux qui excéderont me ſeront donnés* gratis, *en feuilles.*

On paiera en ſouſcrivant douze livres, dont on tiendra compte ſur le dernier Volume.

A la fin du mois de Janvier 1781, on ne sera plus à tems de souscrire ; & comme on ne tirera obsolument que le nombre d'exemplaires commis, il sera impossible à ceux qui n'auront pas souscrit de se procurer cet Ouvrage. Les deux premiers volumes paroîtront en Janvier 1781, & on en délivrera de six à huit par année : de manière qu'on se procurera ce grand Ouvrage avec une très-petite dépense par chaque année. Si on donnoit plus de huit Volumes dans une année, on ne paiera ceux qui excéderont ce nombre que l'année suivante.

DE PARIS.

Histoire de la Société Royale de Médecine, années 1777 & 1778 ; avec les Mémoires de Médecine & de Physique médicale pour les mêmes années, tirés des Regiſtres de cette Société. A Paris, de l'Imp. de Ph. D. Pierres, Imprimeur ordinaire du

Roi & de la Société Royale de Médecine, rue S. Jacques; & se trouve chez Didot le jeune, Libraire de la Société, quai des Augustins. 1780. *in*-4°. L'Histoire de 324 pages, & les Mémoires de 648.

Ce volume est le second que publie la Société Royale de Médecine; nous rendrons compte de ce Recueil important.

L'Esprit de S. Vincent de Paul, ou modèle de conduite proposé à tous les Ecclésiastiques, dans ses vertus, ses actions & ses paroles. Par M. André-Joseph *Ansart*, Prêtre Conventuel de l'Ordre de Malthe,

[redacted]

probation & Privilége du Roi. *in* 12. Prix, 3 liv. 12 f.

Pour tracer ce tableau, l'Auteur a consulté principalement la Vie de S. Vincent de Paul par Abelly, Evêque de Rhodès, celle qu'a publiée M. Collet en deux volumes, l'Abrégé de la vie & des vertus du même Saint, imprimé sans nom d'Auteur, d'Imprimeur, ni de lieu; & un autre Abrégé en italien, *Breve compendio della vita, e miracoli del glorioso S. Vincenzo de Paoli.* Cet Ouvrage, au jugement du Censeur, mérite d'être accueilli par tous ceux qui s'intéressent à la gloire de la Religion & au bonheur de l'Humanité.

Description générale & particulière de la France, enrichie de gravures.

Seconde livraison faite à la fin du mois de Juin. Dix Estampes en cinq planches, avec l'explication. Prix, 12 liv.

Nous avons annoncé le plan de ce grand Ouvrage, & la première livraiſon d'Eſtampes qui contenoit des Vues de Bourgogne. Celle-ci ſe rapporte à la deſcription de Paris, où il ſera queſtion ſurtout de l'hôtel de Toulouſe bâti en 1620, ſur les deſſins de François Manſard; on y voit la belle gallerie dont les tableaux ſont des plus grands Maîtres; ils ont été deſſinés par M. Cochin, dont la réputation ſuffit pour accréditer l'entrepriſe. Les gravures ſont de MM. Née, Maſquelier, Delignon, Voyez & Malapeau. Ces habiles Artiſtes ont parfaitement répondu à la per-

[redacted]

Camille renvoie les Enfans des Faleriens. Par *N. Poussin*. C'est un des plus beaux ouvrages de ce grand Peintre.

Combat des Sabins contre les Romains. Par le *Guerchin*.

Romulus enfant remis à Laurentin par Faustulus. Pietre de Cortone.

Enlèvement d'Helene par le Guide.

Coriolan fléchi par sa mère. Du Guerchin. Tout est beau dans ce tableau, dessin, couleur, expression, figures.

La Mort d'Antoine & de Cleopatre. Par *Alexandre Veronese, ou l'Orbetto*. Tableau extrêmement fini.

L'explication qui a quatre pages *in-folio*, contient quelques détails sur ces tableaux, relativement aux sujets de chacun & au mérite de l'Ouvrage.

Mêlanges tirés d'une grande Bibliothèque, lettre F. De la Lecture des Livres françois. Troisième Partie. Fin des Ouvrages du 15e siècle. A

Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny, Avec Approbation & Privilége du Roi. *in* 8°. 400 pag.

C'eſt le 6e volume de cette précieuſe Collection.

Mêlanges tirés d'une grande Bibliothèque, lettre G. De la Lecture des Livres françois. Quatrième Partie. Poéſies du 16e ſiècle. A Paris, chez Moutard, &c. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1780. *in*-8°. 410 pag.

Les vrais Principes du Gouvernement français, démontrés par la raison & par les faits; par un François. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée.

Est-il d'autre parti que celui de vos Rois?

VOLTAIRE.

A Genève; & se trouve à Paris, chez tous les Libraires qui vendent les Nouveautés. 1780. *in*-8°. 427 pages, & les Préliminaires 24.

Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par M. l'Abbé *de Berault-Bercastel*, Chanoine de l'Eglise de Noyon. A Paris, chez le même Libraire. 1780. Avec Approbation & Privilège du Roi. Tomes 7ᵉ & 8ᵉ. in-12. Le premier de 608 pag. & les Préliminaires 14. Le second de 492 pages.

Nous avons dit quel est le mérite de l'Ouvrage dont nous annonçons la continuation. Nous rendrons

compte le plutôt qu'il nous ſera poſſible, de ces deux nouveaux volumes.

Hiſtoire de la Guerre des Ruſſes & des Impériaux contre le Turcs, en 1736, 1737, 1738 & 1739; & de la Paix de Belgrade qui la termina; avec les Cartes & Plans néceſſaires. Par M *de Keralio*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Major d'Infanterie; de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, & de celle des Sciences de Suède. A Paris, chez Debure l'aîné, quai des Auguſtins. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in*-8°. Le premier de 304 pages & les Préliminaires 7. Le ſecond de 324.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage le plutôt qu'il nous ſera poſſible.

Le Secret, Divertiſſement en un acte, mêlé de Vaudevilles. Par M. *Compan*. A Amſterdam; & ſe trouve

à Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée. *in-8°.* 56 pages. Prix, 1 liv. 4 f.

La Prix de la Beauté, ou *les Couronnes*, Pastorale en trois actes, & un Prologue, 5 figures avec la Musique, se trouve chez le même Libraire que l'Ouvrage précédent. *in-8°.* 63 pages. & la Musique 16. Prix, 1 liv. 10 f.

La Servitude abolie, Pièce qui ne concourra pas pour le Prix de l'Académie Françoise.

Soyez libres, vivez. *Alzire.*

A la Haye; & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, presque vis-à-vis celle du Plâtre. 1780. *in-8°.* 8 pag.

Précis d'une nouvelle Théorie sur les Maladies chroniques, particulièrement les purulentes, scorbutiques,

nerveuſes, dartreuſes, & généralement ſur toutes celles qui proviennent de la décompoſition du ſang. Par M. *de la Baſtays*, Docteur en Médecine, gradué en France & en Eſpagne, Médecin de l'Hôpital Municipal & Militaire de la ville de l'Orient. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez P. F. Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Auguſtins. 1780. 345 pag. *in*-12.

L'Auteur, dans une Epître dédicatoire adreſſée aux Médecins, obſerve que la partie la plus obſcure de la Médecine eſt celle des Maladies chroniques en général & en particulier des purulentes & ſcorbutiques, & que les lumières de la Chimie ſont indiſpenſables pour en connoître la nature & y remédier. Il enviſage le ſang & les liqueurs produits par les alimens comme compoſés de principes ſecondaires liés par une viſcoſité qui en eſt comme le baume, la quinteſſence ou le phlogiſtique. Ce principe eſt très-

volatil, susceptible d'une fermentation dont l'Auteur explique les causes & les effets, & il assure qu'avec des lumières & de la patience on parviendra à guérir la goutte, le rhumatisme, le skir, le cancer, la phtisie & les différentes ulcérations intérieures. Il persuade par le raisonnement plutôt que par l'observation, & il demande que l'on vérifie sa théorie. Il finit par une Dissertation sur les morts subites & sur le principe huileux ; il le regarde comme le vrai moyen curatif des maladies purulentes, scorbutipues, nerveuses, dartreuses, comme étant le seul capable de rétablir l'union & l'aggrégation des parties intégrantes du sang.

Expériences nouvelles sur les propriétes de l'alkali volatil fluor ; par M. *Martinet*, Curé de Soulaines près Bar-sur-Aube. A Paris de l'Imprimerie de MONSIEUR.

Mémoire sur les Moyens à employer pour s'opposer aux ravages de la Variole; par M. Maret, Docteur en Médecine, Sécretaire-Perpétuel de l'Académie de Dijon. 1780. *in* 8°. 160 pag. Paris, chez Didot le jeune, quai des Augustins.

Expériences & Observations sur différentes espèces d'Air; Ouvrage traduit de l'anglois de M. *Priestley*, Docteur en Médecine; par M. *Gibelin*. Tom. IV & V. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire; rue du Jardinet, quartier S. André-des-Arcs. Ces deux volumes sont:

Recueil de deux anciens Ouvrages relatifs à la Santé des Enfans, traduit en françois, sçavoir: *Traité des Maladies aiguës*, par *Harris*, Médecin anglois, & *Traité des Maladies en général*, par *Boerhaave*, commenté par *Wan-Swieden*. Paris; Nyon l'aîné. 1779. *in*-12. Prix, 3 liv. 12 f. relié.

Le Portefeuille du Physicien, ou Recueil amusant & instructif des actions & des mœurs des animaux ; par M. *de la Croix*. 2 vol. *in*-12. A Paris, chez Lejay, Libraire, rue S. Jacques. 1780. Prix, 3 liv. broché.

Recueil d'Ouvrages sur l'Economie politique & rurale, traduits de l'anglois par M. *de Freville*. 2 vol. *in*-8°. Prix, 10 liv. relié. A Paris, chez Nyon l'aîné, rue du Jardinet.

Traité de la composition des Vernis en général, employés dans la Peinture, la Dorure & la Gravure à l'eau-forte, & d'un en particulier qui ressemble parfaitement à celui de la Chine & du Japon. Paris. 1780. chez Nyon l'aîné. *in*-12. Prix, 3 liv. 10 s.

P R I X.

La malheureuse fréquence du meurtre des enfans nés hors du mariage, a déterminé un Anonyme à proposer un Prix de cent ducats po

le Mémoire qui indiquera les moyens les plus efficaces pour réprimer ce crime qui fait rougir l'humanité !

Il entend qu'il ne sera question des moyens déjà pratiqués qu'en prouvant pleinement leur efficacité & en montrant comment on pourroit les employer sans nuire aux Mœurs & à la Religion. On espère que ceux qui connoissent l'homme, ses passions & ses droits, voudront bien s'occuper d'un sujet si intéressant par son influence sur le bonheur de la Société. M. le Baron de Dalberg, Chanoine de Mayence, M. Michaelis, Professeur à Gottingue, & M. Rigal, Conseiller de la Chambre des Finances, à Manheim, sont les Juges priés, & c'est à l'un d'eux qu'il faut adresser les Mémoires ; les Auteurs y joindront dans un billet cacheté, leur nom avec la devise qu'ils auront mise à la tête de leur Mémoire suivant l'usage.

On n'ouvrira que le billet de celui qui aura remporté le Prix.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois de Déc. 1780. Prem. Vol.

Fin de la Table.



LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXXX.

DÉCEMBRE. *Sec. Vol.*



[redacted]

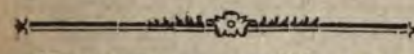
AVIS.

On s'abonne pour le JOURNAL DES SÇAVANS *au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré; & c'est à l'adresse du Directeur de ce Journal qu'il faut envoyer les objets relatifs à celui des Sçavans. Le prix de la Souscription de l'année est de 16 liv. pour Paris, & de 20 liv. 4 s. pour la Province, soit* in-12 *ou* in-4°. *Le* JOURNAL DES SÇAVANS *est composé de quatorze Cahiers; il en paroît un chaque mois, & deux en Juin & en Décembre.*



LE

JOURNAL DES SÇAVANS.



DÉCEMBRE. M. DCC. LXXX.

MÉMOIRES de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Tomes XL & XLI. A Paris, de l'Imprimerie Royale.

SECOND EXTRAIT.

RECHERCHES historiques sur l'établissement de la Religion indienne dans la Tartarie, le Thibet & la Chine, &c. & sur les Livres fondamentaux de cette

Religion, qui ont été traduits d
l'indien en chinois. Par M. *a*
Guignes.

JUSQU'A présent, dit M. d
Guignes, on a beaucoup tra
vaillé sur la Religion indienne
& nous n'en sommes pas plus inſ
truits, parce que nous n'avons p
puiser que dans les relations faite
par nos voyageurs qui souvent ſ
contredisent ou sont peu exacts. I
a donc cru devoir s'ouvrir une au
tre route, & c'est en la suivar
qu'il a rassemblé un très grand nom
bre de faits dont nous n'avons e
jusqu'à présent aucune idée. O
n'auroit pas même soupçonné pou
voir les trouver dans les Livres o
ils sont consignés; ce sont les Livre
chinois.

Comme la Religion indienne eſ
établie à la Chine depuis enviro
1700 ans, il a consulté les Annale
& plusieurs autres Livres chinois
qui nous apprennent que les Indiens

en portant leur Religion à la Chine, y ont en même-tems porté un nombre prodigieux d'Ouvrages, qu'ils ont traduits en chinois. En différens tems, & à plusieurs reprises, les Chinois eux-mêmes ont fait des voyages dans l'Inde, & toujours ils ont rapporté avec eux des Livres que des Sçavans indiens, qui étoient en grand nombre à la Chine, ont traduit également. Ainsi le témoignage de ces Livres équivaut à celui des Livres indiens mêmes, il devient un témoignage national, puisque ces traductions nous représentent les originaux indiens. C'est un nouveau secours que nous n'attendions pas des Chinois, & dont il a cru devoir profiter.

Il a renfermé tous ces détails dans trois Mémoires ; le premier contient l'Histoire de l'établissement de la Religion indienne, dans l'inde, dans la Tartarie & le Thibet, dans les isles de l'Océan & le Japon. Les deux autres ne concernent que la

Chine. Il rapporte les différentes révolutions que cette Religion a essuyées dans ce pays, les voyages faits dans l'Inde, l'histoire de plusieurs sçavans Indiens, Auteurs de différentes traductions; enfin, il donne une notice de plusieurs Livres indiens traduits en chinois, ce qui lui fournit l'occasion de développer les principes de cette Religion.

Premier Mémoire.

D'après le témoignage des Indiens le personnage qui les a policés & instruits, est nommé *Chékiamouni;* il est né dans les contrées de l'Inde, qui se rapprochent davantage de la Bactriane. Incertains sur l'époque de sa naissance, les Indiens en assignent trois différentes; la plus ancienne tombe à l'an 1122; la seconde, à l'an 1027, & la troisième, à l'an 688 avant J. C. Avant ce tems, quelque époque que l'on veuille adopter, ces peuples étoient

des Barbares; *Chekia-mouni* leur donna des Loix, une Religion, & fut l'Instituteur des Philosophes, appellés Samanéens. Ce récit, pris des Livres chinois, est confirmé par le témoignage des Brahmes, rapporté dans nos relations. Nous y lisons que ces Brahmes attestent qu'ils tiennent des Samanéens toutes leurs sciences & leurs arts. On ne peut donc pas remonter plus haut l'établissement des Loix & des Sciences chez les Indiens, à moins qu'on ne veuille se livrer à des conjectures ou à des fables absurdes qui placent la composition des Vedes à la création du monde, suite de la vanité des Indiens.

Suivant le Bagavadam, dont M. de Guignes a donné la notice dans nos Mémoires, il résulte que les différentes époques qui y sont rapportées avec quelques synchronismes concourent à fixer l'établissement de l'empire des Indes vers l'an 1122 avant J. C.; ce qui s'accorde avec la première époque indi-

quée dans les Livres chinois. Or, il y avoit dès-lors des nations policées, & qui cultivoient les Sciences, & les Indiens étoient encore barbares.

Il paroît par Hérodote que la Religion indienne ne s'étendit pas rapidement dans l'Inde, & qu'ainsi tous les Indiens ne furent policés que lentement & par succession de tems. Il parle d'Indiens qui ne tuent aucun animal, ce qui semble désigner les Samanéens qui sont dans ce systême. Mais il ajoute qu'il y avoit d'autres Indiens qui tuoient leurs parens & leurs amis, & les mangeoient pour leur épargner les peines de la vieillesse & de la maladie. Preuve que du tems d'Hérodote les Loix de Chekia-mouni n'avoient pas encore pénétré dans toute l'Inde. Arrien place le long de l'Indus & dans les contrées les plus voisines de la Perse & de la Bactriane, un très-grand nombre de Brahmes qui étoient puissans; c'étoit là effectivement

leur berceau; là ils étoient en état d'acquérir par le commerce les connoissances des nations plus occidentales, des Chaldéens, des Assyriens. Au-delà du Gange, ces loix, de même que les sciences, pénétrèrent encore beaucoup plus tard. Ptolomée place de son tems à l'orient de ce fleuve & vers le Pégou, plusieurs nations d'Antropophages; ainsi toute l'Inde a été long tems à se policer.

Suivant le témoignage des Chinois, que nous devons adopter plutôt que des conjectures hasardées, les Siamois n'ont commencé à être civilisés que vers l'an 336 de J C.; à cette époque, des Chinois passèrent dans leur pays, & dès lors on y bâtit des maisons & des villes. Il y arriva en même-tems plusieurs Indiens qui y portèrent leur Ecriture, leurs Livres & leur Religion. Voilà l'époque où les Siamois ont été civilisés, ce qui est conforme au témoignage de Ptolomée.

[illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible]. plus [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à moitié île de [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] des [illegible]. [illegible]. levant les Ch- [illegible]. [illegible] [illegible] par les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] : vers [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Pline [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] trouva dans les [illegible] pour [illegible] connoissance de [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. un Bra- [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les Lacs & [illegible] [illegible] des Indiens.

[illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] Taprobane [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en [illegible] [illegible] [illegible] pour les Grecs, [illegible] [illegible] & pour les autres peuples [illegible]. Selon le récit des [illegible] [illegible]. [illegible] elle étoit [illegible] [illegible]. quoique les [illegible] de différens pays s'y rendissent pour [illegible] recueillir les productions [illegible]. Enfin, plusieurs [illegible] s'y établirent & y [illegible]-

rent un puissant royaume. Ce récit des Chinois est confirmé indirectement par Erathostenes, qui assure que de son tems, c'est à-dire, vers l'an 255 ou environ avant J. C., il n'y avoit point de villes dans l'isle de Taprobane. Mais vers l'an 50 de J. C., suivant Pline, il y en avoit; auparavant, dit-il, on n'y voyoit que des villages dispersés.

Les Chinois parlent encore de plusieurs autres isles de l'océan indien, telles que Sumatra, Java, [redacted]

parmi eux. Les Indiens, après avoir porté leur Religion à la Chine, passèrent dans le Japon, mais cette Religion n'y fut solidement établie que vers l'an 552 de J. C. Comme les Japonois se servent des caractères chinois, ils tirèrent de la Chine les Livres indiens qui avoient été traduits dans ces caractères.

Ces détails servent à nous faire connoître que les pays situés à l'orient du Gange & toutes les isles de l'océan dans le voisinage de l'Inde, n'ont été policés qu'assez tard : que l'Inde elle-même n'a commencé à l'être que dans les contrées du nord-ouest, vers la Bactriane & l'Indus, contrées voisines de l'empire des Assyriens, & qui même en ont fait partie; enfin, que ces Indiens, avant l'an 1122 avant J. C., étoient barbares. Nous n'avons aucune preuve que ces peuples ayent porté aussi loin les sciences & les arts, en quelque tems que ce soit, que les Chaldéens, les Phéniciens &

les Egyptiens qui les cultivoient long-tems avant eux. Nous n'avons jamais lu un Livre de leur Philosophie, & M. de Guignes présume qu'il en faudroit beaucoup rabattre.

Quant à la Tartarie, ce pays a toujours été habité par des peuples nomades & barbares qui pouvoient à peine se mettre à l'abri de la rigueur de leur climat; vers l'Ere chrétienne, ils n'avoient aucune connoissance de l'Ecriture. Il n'existe aucun monument historique de ces peuples; & si quelques Tartares ont écrit dans ces derniers tems, c'est qu'ils demeuroient ou en Perse, ou à la Chine. En général, les Tartares, par les conquêtes fréquentes qu'ils ont faites dans la Chine, ont été à portée de se livrer aux sciences, ils l'ont fait pendant qu'ils ont été les maîtres de ce pays; mais ils n'en ont pas été plutôt chassés, qu'ils sont rentrés pour ainsi dire dans leur ancienne barbarie.

Vers l'an 162 avant J. C. quelques

nations tartares s'approchèrent de la Bactriane & ensuite pénétrèrent dans les Indes où elles s'établirent : dès-lors elles connurent la Religion indienne & l'embrassèrent. Il est fait mention dans les Livres chinois d'un temple indien construit près de Kaschgar, vers l'an 288 avant J. C. Mais ce fut vers l'an 572 de J. C. que la Religion indienne s'établit dans le centre de la Tartarie & qu'on y construisit des temples. Les ruines de ces temples & celles de quelques forteresses qui ont été construites par les Chinois dans ce pays, sont sans doute les vestiges des monumens que l'on suppose avoir été élevés dans la plus haute antiquité.

Les Annales des Thibétans attestent que ces peuples étoient barbares avant l'an 65 de J. C. Vers cette époque un personnage nommé Samtanpoutra, né dans le Thibet, passa dans l'Inde & s'instruisit de la Religion indienne. A son retour il l'apporta dans son pays, inventa des

caractères ſur le modèle de ceux des Indiens, & forma un corps de loix qu'il donna à ſa nation. Voilà celui qui a commencé à faire ſortir les Thibétans de la barbarie. La Religion indienne s'établit lentement dans le Thibet. Dans la ſuite quelques Brahmes s'y rendirent, & pluſieurs Thibétans furent envoyés dans l'Inde pour apprendre la langue indienne, dans laquelle étoient écrits les Livres de religion. Ceux-ci en traduiſirent pluſieurs en thibétan, & depuis l'on a toujours continué ainſi de faire des traductions.

Ces recherches ſont terminées par un Précis des Dogmes de la Religion

[redacted]

les Chinois étoient des peuples sourds & aveugles, auxquels il ne falloit pas communiquer cette doctrine. Il fallut en venir à l'épreuve du feu pour sçavoir quel parti l'on devoit prendre. On mit ces Livres dans le feu & on prétend qu'ils ne brûlèrent pas: en conséquence, les Docteurs les portèrent à la Chine. Ces Docteurs étoient des espèces de Religieux qui vivoient en communauté. Ils s'occupèrent à traduire ensemble tous ces Livres qui étoient en grand nombre; il ne cessoit d'arriver à la Chine des Sçavans indiens avec leurs Livres. M. de Guignes a donné une idée de ces différens Ouvrages, traduits de l'indien; mais il seroit trop long de nous y arrêter.

La Religion indienne devint florissante à la Chine; on y avoit bâti des temples & des monastères pour l'un & l'autre sexe dans lesquels il y avoit un grand nombre d'Indiens & de Chinois. Les uns étoient oc-

cupés à traduire leurs Livres, les autres, à réciter leurs prières ou à se livrer à la contemplation.

Toutes ces liaisons, entre la Chine & l'Inde, ont dû contribuer au progrès de l'Astronomie chez les Chinois, qui, vers l'an 440 de J. C., n'avoient pas encore de méthode exacte pour observer & calculer. Ils profitèrent des connoissances que leur procura un Samanéen ou Docteur indien très-versé dans l'Astronomie. Mais ils avoient reçu auparavant des Romains quelques Traités d'Astronomie dont ils tirèrent des secours.

Les Indiens, en s'établissant à la Chine, y avoient trouvé, outre la Religion de l'Empire, celle des Tao-se, qui étoient devenus leurs ennemis. L'un & l'autre briguoient la protection des Empereurs, & l'obtenoient tour à tour; le plus puissant en profitoit pour écraser le plus foible. Mais les Docteurs indiens n'étoient pas tous occupés de leur Religion; ils songeoient à enrichir leurs éta-

les Chinois étoient de [illegible] ient cré-
& aveugles, auxq [illegible] on qui les
pas communiq [illegible] ortes d'intri-
fallut en ven [illegible] ore partagés en-
pour sçavoi [illegible] trine. L'an 446 de
prendre. [illegible] outi, Empereur de la
feu & [illegible] ui protégeoit les Tao se, se
rent [illegible] Sigan-fou où ses Ministres
te [illegible] soient de lui représenter le mal
[illegible] la Religion indienne causoit
[illegible] ns ses Etats. Ce Prince voulut en-
[illegible] er dans les temples & dans les mo-
nastères des Samanéens. Quelle fut
sa surprise d'y trouver une quantité
prodigieuse d'armes & de munitions
de guerre. Sont-ce là, dit-il, les
instrumens dont les Samanéens doi-
vent se servir? Irrité d'ailleurs de leurs
divisions sur la doctrine, pour met-
tre fin à ces troubles, il fit raser les
temples & les monastères, enlever
les trésors qui y étoient, brûler les
Livres & enterrer vifs les Samanéens.
Innocens, coupables, tous furent
enveloppés dans la même disgrace,
& en un instant cette Religion fut

cupés à traduire leurs Livres, les autres, à réciter leurs prières ou à se livrer à la contemplation.

Toutes ces liaisons, entre la Chine & l'Inde, ont dû contribuer au progrès de l'Astronomie chez les Chinois, qui, vers l'an 440 de J. C., n'avoient pas encore de méthode exacte pour observer & calculer. Ils profitèrent des connoissances que leur procura un Samanéen ou Docteur indien très-versé dans l'Astronomie. Mais ils avoient reçu auparavant des Romains quelques Traités d'Astronomie dont ils tirèrent des secours.

Les Indiens, en s'établissant à la Chine, y avoient trouvé, outre la [redacted]

bliſſemens, & à augmenter leur crédit. Dévorés par l'ambition qui les entraînoit dans toutes ſortes d'intrigues, ils étoient encore partagés entre eux ſur la doctrine. L'an 446 de J. C., Tai-vouti, Empereur de la Chine, qui protégeoit les Tao ſe, ſe rendit à Sigan-fou où ſes Miniſtres ne ceſſoient de lui repréſenter le mal que la Religion indienne cauſoit dans ſes Etats. Ce Prince voulut entrer dans les temples & dans les monaſtères des Samanéens. Quelle fut ſa ſurpriſe d'y trouver une quantité prodigieuſe d'armes & de munitions de guerre. Sont-ce là, dit-il, les inſtrumens dont les Samanéens doivent ſe ſervir? Irrité d'ailleurs de leurs diviſions ſur la doctrine, pour mettre fin à ces troubles, il fit raſer les temples & les monaſtères, enlever les tréſors qui y étoient, brûler les Livres & enterrer vifs les Samanéens. Innocens, coupables, tous furent enveloppés dans la même diſgrace, & en un inſtant cette Religion f

anéantie. Il n'en échappa qu'une douzaine qui allèrent ſe cacher.

Sous le règne ſuivant tout fut reparé, & l'on vit le nouvel Empereur aller dans les temples, y lire publiquement les Livres; action qui fut très-blâmée, & cette Religion ſe répandit plus qu'elle ne l'étoit auparavant. On comptoit alors dans les Etats de ce Prince plus de treize mille temples. Plus de trois mille Samanéens venus de l'Inde, demeuroient à Lo-yang.

L'an 515, un Samanéen épouſa une Bonzeſſe de ſa Religion, ſe mit à la tête d'une troupe de ſon eſpèce & oſa prendre le titre d'Empereur, [redacted]

gne dans un petit temple où il se livra tout entier à la contemplation, ayant la face tournée vers une muraille qu'il ne cessa de regarder pendant neuf ans. Telle étoit la méthode de ces Contemplatifs, qui, pour n'être pas distraits par aucun objet, fixoient ainsi leur vue sur un seul point. Voilà le sublime de la Philosophie indienne. Ce fainéant Contemplatif, disent les Chinois, ne manquoit d'aucune des choses nécessaires à la vie; le peuple s'empressoit de les lui fournir.

On composa alors à la Chine des histoires de tous ces célèbres Samanéens, dans lesquelles on indique leurs Ouvrages. On y rapporte aussi l'histoire des Chinois qui ont voyagé dans l'Inde pour s'y instruire de cette Religion & qui en ont apporté des Livres, on y fait connoître même ceux qui les ont commentés. La Religion indienne étoit alors si florissante à la Chine que dans la partie septentrionale, qui formoit à

cette époque un Empire particulier, on comptoit deux cens mille hommes qui s'étoient faits Samanéens & qui vivoient dans des eſpèces de monaſtères, & il y avoit trente mille temples. L'an 556 de J. C., un Empereur qui régnoit dans le nord ne voulant pas que les deux Religion, celle des Indiens & celle des Tao-ſe, ſubſiſtaſſent tout à-la-fois dans ſes Etats, prit le parti d'en détruire une. Il fit aſſembler à cet effet les Docteurs des deux Religions & leur ordonna de ſe réunir. On diſputa beaucoup, mais aſſez inutilement; chacun prétendoit que ſa Religion devoit être préférée. Cette con-

[redacted]

nord, l'autre dans le midi. L'an 581 elle se trouva réunie sous un même Prince. Ven-ti, qui régnoit, ordonna que tous les Samanéens sortissent de leurs monastères pour rentrer dans le monde & payer le tribut dont ils avoient été exempts. Mais ce Prince, devenu vieux, leur accorda de nouveau sa protection ainsi qu'aux Tao-se Peu après on fit une collection de tous les Livres indiens que l'on distribua en quatre classes. La première, contenoit ceux de la grande Doctrine; la seconde, ceux de la petite; la troisième, les Mêlanges, & la quatrième, les Livres douteux. Comme les Ministres de l'Empire étoient toujours opposés à la Religion indienne, & qu'ils ne cessoient de représenter les malheurs qu'elle avoit occasionnés, on se borna à diminuer le nombre des Samanéens. Vers l'an 622, un de ces Samanéens, Chinois d'origine, alla voyager dans les Indes, & détermina un Prince qui régnoit vers le Gange,

, à envoyer des Ambassadeurs à
mpereur de la Chine. L'an 648
Monarque chinois en envoya éga-
nent qu'il fit escorter par quelques
upes. Dans l'intervalle le Prince
lien étoit mort, son pays étoit
npli de troubles; celui qui lui
oit succédé ne voulant pas recevoir
Chinois, alla au devant d'eux,
les mit en fuite; ceux-ci se sauvè-
it dans le Thibet, rassemblèrent
t troupes & revinrent attaquer les
diens; ils les défirent en plusieurs
icontres, soumirent une étendue
pays assez considérable & firent
ever dans la Capitale un mo-
ment de pierre pour conserver la
[redacted]

bien il étoit ridicule de faire de telles recherches qui avoient amusé plusieurs anciens Empereurs. Comme on avoit fait alors beaucoup de voyages dans l'Inde pour l'utilité de la Religion, on fit une nouvelle histoire qui contenoit la Vie & les Ouvrages de tous ces voyageurs, soit indiens, soit chinois.

Un des Empereurs de la Chine, nommé Kao-tsong, avoit épousé une des concubines de son père, qui avoit été Bonzesse; & la déclara Impératrice; cette Princesse très-versée dans l'Histoire chinoise, avoit beaucoup d'esprit, mais encore plus d'ambition, & elle gouverna l'Empire. A la mort de l'Empereur, elle conserva, sous le fils qu'elle avoit eu de lui, toute l'autorité. Les Samanéens avoient le plus grand crédit auprès d'elle; ils osoient se servir des voitures impériales, commettoient de grands désordres, faisoient mourir ceux qui vouloient s'y opposer. Tout le monde en murmuroit; mais

leur crédit étouffoit les plaintes. Un de ces Samanéens publia un Livre dans lequel, à la faveur d'une origine illustre qu'il donna à l'Impératrice, il prétendit prouver que l'Empire appartenoit à cette Princesse, à l'exclusion de l'Empereur son fils. En conséquence ce Prince, à qui on n'avoit laissé jusqu'alors que le titre d'Empereur, descendit du trône & sa mère y monta à sa place. La Cour étoit pleine d'Indiens, dont les uns étoient occupés à traduire des Livres; d'autres, à se mêler du Gouvernement & à vexer les peuples par des exactions énormes.

Les Indiens avoient contribué à augmenter à la Chine le goût de l'Astronomie. Un de ces Samanéen, Chinois d'origine, avoit fait faire beaucoup d'instrumens; il avoit envoyé des Mathématiciens dans le nord & dans le midi, pour faire des observations & déterminer la mesure de la terre. Il a laissé un Ouvrage estimé. Dans le même tems, vers

l'an 719, le Roi de Samarcande avoit envoyé un Traité d'Astronomie à l'Empereur; un Indien, nommé Kutan, étoit à la tête du tribunal des Mathématiques. Un autre Brahmes, nommé Pou kong, qui avoit parcouru toutes les Indes, fait plusieurs voyages à la Chine, où il avoit traduit plusieurs Livres indiens, apprit aux Chinois les noms que nous donnons aux douze signes du Zodiaque, Bélier, Taureau, &c. Les Chinois leur donnoient d'autres noms dont ils se servent encore. Il fit un catalogue d'étoiles très-exact. Tous ces Astronomes avoient puisé leurs principes dans les Ouvrages de Ptolomée & d'Hipparque. C'est ainsi que les Sciences, par des voies insensibles, & qui nous sont inconnues, faute de consulter les monumens des nations, se sont répandues.

Les Empereurs de la Chine étoient entièrement livrés à toutes les superstitions de la Religion indienne; en-

fin, l'an 840 il parut un Edit qui la proſcrivit. On ne laiſſa ſubſiſter qu'un très-petit nombre de temples & environ quatre à cinq cens Bonzes dans tout l'Empire. On y avoit compté auparavant quatre mille ſix cens temples ou maiſons bâtis par les Empereurs; quarante mille conſtruits & fondés par des particuliers; deux cens ſoixante mille tant hommes que femmes, qui vivoient dans des eſpèces de monaſtères; cent cinquante mille eſclaves; un nombre prodigieux de terres & de biens & des richeſſes immenſes de toute eſpèce, dont on s'empara. Les Etrangers eurent ordre de s'en retourner : quant aux Chinois qui vouloient ſe ſauver, il fut ordonné de tuer tous ceux qui ſe préſenteroient ſur les frontières.

Cette grande perſécution avoit été excitée par les Tao-ſe auxquels l'Empereur étoit fort attaché; les repréſentations des Miniſtres y avoient également contribué. Mais ce Prince ne fut pas plutôt mort que ſon Suc-

ceſſeur permit qu'on reconſtruiſît quelques temples, & fît punir les Taö-ſe qui avoient amuſé le feu Empereur, avec leur breuvage d'immortalité. Les Miniſtres qui déſapprouvoient cette conduite trop favorable aux Indiens, repréſentèrent à l'Empereur que les peuples pouvoient à peine ſubſiſter, les hommes en s'épuiſant à labourer la terre, les femmes en filant, pendant que ces Bonzes & Bonzeſſes vivoient dans l'abondance, le luxe & l'oiſiveté : qu'à peine le travail de dix familles pouvoit ſuffire pour nourrir un de ces Bonzes. L'Empereur, en écoutant ces remontrances, rendit ſa protection aux Tao-ſe & mourut empoiſonné par leur breuvage d'immortalité. Cet évènement retablit les Samanéens; on leur fit conſtruire de nouveaux temples, on les combla de biens, & l'Empereur aſſiſtoit à leurs cérémonies. Les Indiens reſtèrent dans cet état juſques vers l'an 965; tantôt humiliés, tantôt en

crédit; dans cette année plus de cent cinquante Chinois, avec la permission de l'Empereur, allèrent aux Indes pour y chercher des Livres, & à leur retour, ils en publièrent plusieurs. En général, les Tao se furent les plus puissans à la Chine vers cette époque, mais la Religion indienne n'étoit point détruite. Les Empereurs de la Chine balançoient toujours entre ces deux Religions, pendant qu'ils observoient celle de l'E[illegible] Les Indiens leur promettoient [illegible] protection de leur Divinité, un bonheur éternel dans les autres mondes, des renaissances plus heureuses dans celui-ci, & quelquefois même l'immortalité, idée qu'ils paroissent avoir empruntée des Tao-se. Ceux-ci enseignoient une autre doctrine, qui consistoit à écarter les desirs violens & toutes les passions. S'agiter de soins, disoient-ils; s'occuper de grands projets; se livrer à l'ambition, à l'avarice & aux passions, c'est travailler plutôt pour ses des-

cendans que pour soi-même ; il faut oublier le passé, ne point songer à l'avenir pour ne penser qu'à son propre bonheur. Mais comme ce bonheur peut être troublé par les inquiétudes de la mort, ils se flattent de trouver un breuvage qui rend immortel ; ainsi, de tout tems ils se sont livrés à la Chimie & à la Magie dans l'espérance de le découvrir. C'est par-là qu'ils ont abusé de la crédu-[illegible]s Empereurs, des Impératrices [illegible] des Grands ; le peuple n'étoit point assez riche pour faire les dépenses nécessaires que la recherche de ce breuvage exigeoit.

Au commencement du onzième siècle la Religion indienne reçut un grand échec dans l'Inde. Mahmoud Sulthan de Ghazna, qui étoit Musulsulman, fit de grandes conquêtes dans ce pays & pénétra jusqu'au Ganges. Comme il vouloit y établir le Musulmanisme, il détruisit les temples, persécuta les Brahmes & les Samanéens. Ces guerres inter-

rompirent les pelerinages que les Chinois faisoient dans l'Inde pour visiter les principaux temples. Il y a apparence que plusieurs Samanéens se sauvèrent dans le Thibet, puisque ce fut alors que les Chefs de la Religion indienne dans ce pays, commencèrent à prendre le titre de Grands *Lamas*, & que le Thibet devint, en quelque façon, le chef lieu de cette Religion. En effet, depuis cette époque on voit moins d'Indiens à la Chine & ce sont les Lamas du Thibet, les mèmes que les Samanéens, qui deviennent les Pontifes de la Religion indienne à la Chine. Ce sont eux qui succèdent aux Indiens à la Cour, & qui s'y conduisent de même. En 1286 ils tinrent une grande assemblée à la Chine; ils étoient au nombre de quarante mille. Ils convinrent d'une forme de Gouvernement entre eux, & firent plusieurs statuts & des règlemens pour leurs prières & leurs pénitences. L'Inde n'étoit cependant

pas abandonnée. En 1290 la Chine avoit passé sous la domination des Mogols. L'Empereur envoya aux Indes pour engager ceux de ce pays, qui étoient versés dans les sciences, à venir à la Chine. Ces Mogols n'ont été chassés de cet Empire que par le trop grand pouvoir des Lamas qui étoient devenus en horreur à tous les Chinois. Ils avoient massacré un de ces Empereurs avec son Ministre, & plongé dans une telle débauche le dernier Monarque de cette Dynastie, qu'il fut obligé de repasser en Tartarie; tout étoit révolté avant qu'il s'en apperçût.

Il y avoit lieu de croire qu'à l'extinction de cette Dynastie ces Lamas qu'on appelle à la Chine Bonzes alloient être chassés. Le contraire arriva; le Fondateur de la Dynastie suivante, celle des *Ming* avoit été Bonze; il les protégea & donna aux grands Lamas du Thibet les titres les plus pompeux. On fit cependant un règlement par lequel il étoit dé-

fendu d'embraſſer l'état de Bonze avant l'age de quarante ans.

Ces Sectateurs de la Religion indienne ſe ſoutinrent toujours à la Chine & y ſont encore reſpectés. Lorſque les Tartares, qui ſont actuellement maîtres de la Chine, s'emparèrent de l'Empire, quelques-uns, Chinois de naiſſance, qui avoient ſervi dans les armées, avant que d'être Bonzes, ſortirent de leurs monaſtères, & ſe battirent courageuſement pour la déſenſe de leur patrie.

[*Extrait de M. de Guignes.*]

[redacted]

MÉTROLOGIE ou Traité des Mesures, Poids & Monnoies des anciens Peuples & des Modernes.

Omnia in mensura & pondere & numero disposuit Deus. SAP. XI. 21.

Par M. *Pauction*. A Paris, chez la veuve Desaint, Libraire, rue du Foin. 1780. 962 pages *in*-4°.

LA diversité prodigieuse qui se trouve entre toutes les mesures des différens peuples, & même des différentes provinces du Royaume, fait que personne n'entend l'histoire, les voyages, les gazettes, toutes les fois qu'il est question de longueur, d'arpentage, de productions de la terre, de bleds, de vins, de marchandises qui se pèsent ; de distances itinéraires, de monnoies, &c. Cette confusion déplaît surtout aux Mathématiciens qui aiment la précision & les notions exactes dans toute espèce de calcul. Le Livre

d'Arbuthnot en anglois, & celui de Criſtiani en italien, contiennent beaucoup de Tables curieuſes & utiles ; mais elles diffèrent ſouvent, & il y manque beaucoup de choſes néceſſaires ; en conſéquence M. de la Lande avoit formé depuis long-tems le projet d'un Traité général des meſures de toute eſpèce ; il avoit profité d'une vaſte correſpondance qu'il entretient relativement à l'Aſtronomie, & d'un grand nombre de voyages qu'il a faits, pour ſe procurer la notice des meſures de différentes nations. Mais occupé de divers autres ouvrages, il craignoit de ne pouvoir pas de long-tems met-

[redacted]

trouve des tables des mesures, poids & monnoies de tous les siècles & de tous les pays, avec les dissertations & les calculs dont cette matière est susceptible.

Les mesures, dit l'Auteur, sont la règle de la justice qui ne doit point varier, & la sauvegarde de la propriété qui doit être sacrée : elles sont entre les mains du Magistrat ce que le compas & l'équerre sont dans celles du Géomètre, ou ce qu'est un guide pour un Voyageur. Elles sont consacrées par la Religion & par les Loix, & leur parfaite égalité est un précepte divin énoncé en plusieurs endroits de l'Ecriture, ave des promesses de bénédictions po ceux qui seront fidèles à l'observe & de malédictions pour ceux c oseront le violer. La conservati de la parfaite égalité des mesure paru en tout tems & à tous les p ples un point de législation, si portant & si nécessaire, que les totypes en ont toujours été dép

dans des lieux que la Religion rendoit inviolables, & confiés à la garde d'un ou de pluſieurs Officiers publics qui étoient obligés d'en faire la confrontation lorſqu'ils en étoient requis par les particuliers. Chez les Hébreux, l'étalon des meſures étoit en dépôt dans le temple de Jéruſalem, & la garde en étoit confiée à la famille ſacerdotale. Les Egyptiens avoient dans le Collége de leurs Prêtres un Miniſtre chargé de conſerver les originaux des meſures. Les Athéniens établirent une Compagnie de quinze Officiers qui avoient la garde des meſures originales & l'inſpection de l'étalonnage. Les an-

[redacted]

vinces où l'on vende à la même mesure; & M. Pauction n'a pas même pu réussir à s'en procurer la comparaison.

Les mesures dans l'Antiquité n'étoient point, selon M. Pauction, une production du caprice ou du hazard comme elles le sont parmi nous. Elles formoient un systême réfléchi & savamment combiné, auquel les premiers Législateurs avoient imprimé le sceau inaltérable de la nature. Comme le principal usage des mesures, & surtout des mesures itinéraires & de celles qui sont destinées pour l'arpentage, est d'être employé à mesurer des parties de la superficie de la terre, on avoit cherché, à ce qu'il paroît, à les faire toutes dépendre de la grandeur d'un degré du méridien terrestre, ensorte qu'elles fussent des parties aliquotes du tout dont elles devoient mesurer des portions. On avoit donc préalablement mesuré la circonférence de la terre, & cette mesure avoit été prise

dans la plus haute antiquité, suivant M. Paucton, comme suivant M. Bailly, avec une exactitude égale à celle qu'y ont apporté nos Astronomes modernes; c'est ce qu'il essaye de prouver par des monumens encore existans, tels que la coudée qui sert en Egypte à mesurer les crues du Nil, les pyramides du Caire, & un ancien stade conservé à Laodicée dans l'Asie Mineure.

La quatre cent-millième partie d'un degré du méridien fut choisie pour être le prototype des mesures vulgaires, & l'on chercha à en déduire un systême commode & facile pour l'usage du peuple, & à l'assujettir aux proportions communes du corps humain. Le prototype, qui fut appellé *pied* ou *coudée*, fut regardé comme la *mesure du coude au poignet*. La seizième partie de sa longueur fut la mesure d'un *travers de doigt*; la huitième partie appellée *condyle*, fut celle de l'intervalle compris entre les deux articulations

du milieu du grand doigt ou du pouce; le quart, appellé *paleste* ou *palme*, fut celle de la largeur des quatre doigts de la main; les trois quarts, appellés *spithame*, mesuroient l'étendue entre le pouce & le petit doigt ouverts; les huit neuvièmes étoient la mesure du pied naturel de l'homme, &c.; cinq fois la longueur du prototype faisoient ce que nous appellons *pas géométrique*, dont la moitié étoit la mesure naturelle d'un *pas de voyageur*; six fois le prototype faisoient la stature de l'homme de moyenne taille, ou la *brasse*, c'st-à dire la mesure de l'étendue des bras ouverts; on l'appelloit *orgyie* ou *passus*. L'Auteur va plus loin; il trouve que le prototype linéaire forma par sa cubature l'étalon des mesures de capacité, dont la plus petite appellée *Hemine*, remplie d'eau pure, fut établie pour servir d'étalon aux poids. C'est ainsi que le même génie & le même esprit de combinaison qui,

parmi les Anciens, avoit su fixer pour la postérité, & rendre inaltérable dans la suite des siècles, la juste grandeur des mesures linéaires, en les tirant de la nature, qui est toujours la même, s'étoient étendus sur les mesures de capacité & sur les poids; & leur industrie avoit su enchaîner si puissamment toutes ces mesures hétérogènes, que les unes ne pouvoient exister sans rendre l'existence aux autres.

Ce systême métrique, dont les Historiens attribuent l'invention à *Thouth* ou *Hermès*, Géomètre & Astronome, & premier Ministre d'Osiris, fut établi dans l'Asie en-

[redacted]

C'eſt ainſi que la meſure de la terre reſtitue pour M. P. les meſures anciennes de toute eſpèce, les meſures longitudinales, les meſures d'arpentage, celles de capacité, les poids & les monnoies; & ce qui lui perſuade que cette reſtitution eſt complette, c'eſt que les monnoies qui nous reſtent des anciens *Hébreux* & des Perſes, ſont préciſément du même poids que celles qu'on déduit par le calcul de la meſure de la terre. Les meſures grecques & romaines, d'inſtitution plus récente, ſont également reſtituées par le même moyen; car les Ecrivains nous ont conſervé le rapport des meſures grecques aux meſures romaines, & celui des meſures romaines aux meſures aſiatiques; or la cubature du pied romain étoit la meſure de l'amphore & l'etalon des vaſes; & une amphore de mercure peſoit douze cens livres romaines ſelon *Vitruve*; ou bien une amphore d'huile (& non de vin com-

me l'enſeigne *Feſtus*) peſoit quatre-vingt livres ſuivant *Galien*, qui s'en étoit lui-même aſſuré par expérience. Tout cela s'accorde encore avec le poids des monnoies qui nous reſtent de l'ancienne Rome ; mais il faut pour cela que le pied de la République Romaine ait été plus grand de ſix lignes qu'on ne la cru juſqu'ici ; & l'Auteur croit que les pieds exiſtans en nature dont on s'eſt ſervi pour le rétablir, ne ſont que des pieds romains altérés, qui étoient en uſage ſous les derniers Empereurs. M. P. retrouve de même la meſure du métrete attique dans la cubature du pied grec olympique ; celle de [redacted]

la Gaule, tiroient leur origine primitive de la Phocide.

Les mesures de capacité, les poids & les monnoies de l'Asie, de la Grèce & de Rome, rétablis de cette manière, doivent donc être dans le rapport que leur assignent les Ecrivains de l'Antiquité : aussi l'*artaba* d'Egypte & l'*ephah* des Hébreux, doivent contenir également chacun trois *modius* & un tiers de l'ancienne Rome ; & ce rapport se retrouve réellement entre les pareilles mesures déduites de celle de la terre, &c. La même chose a lieu par rapport aux poids & aux monnoies. Ce travail conduit au même résultat que celui dont M. Bailly s'occupoit dans le même tems relativement à l'ancienne Astronomie.

Mais les mesures ne sont point l'unique objet traité dans l'Ouvrage que nous annonçons ; elles n'y sont considérées, au contraire, que comme accessoires & pour servir de base

à des connoiſſances plus immédiatement utiles, parce qu'elles ſont relatives à l'Agriculture & à l'Adminiſtration.

Dans l'Introduction, l'Auteur, après avoir défini les meſures en général, traite de l'utilité des étalons inaltérables pris dans la nature, de l'avantage d'une meſure univerſelle, de la légiſlation des meſures en France, de la nature du calcul qu'il emploie ordinairement dans ſon Ouvrage; calcul décimal & logarithmique; il donne une ample table des peſanteurs abſolues d'un pied cubique des différentes matières ſolides & fluides, avec quelques applications de ces peſanteurs à la force des animaux; enfin une autre table des notes menſurales, pondérales & numériques des Romains & des Grecs.

Il expoſe dans le premier Chapitre le réſultat des Obſervations faites par les Géomètres modernes tant ſur la longueur du pendule à

ſecondes que ſur la grandeur des degrés du méridien, d'après l'Aſtronomie de M. de la Lande; il montre qu'une meſure univerſelle priſe dans celle d'un degré du méridien, ne ſeroit pas moins parfaite que celle qu'on régleroit ſur la longueur du pendule; & que, dès les tems les plus reculés, à remonter même avant la fondation de Ninive, de Babylone & des Pyramides d'Egypte, la circonférence de la terre avoit été meſurée auſſi exactement qu'elle l'a été de nos jours; que cet étalon, immatriculé dans la nature, étoit univerſel & commun à l'Aſie, à l'Afrique & à l'Europe, à quelques exceptions près; qu'il étoit celui des Perſes, des Arabes, des Juifs, des Egyptiens, des Eſpagnols qui l'ont conſervé dans ſon intégrité, des Gaulois, des Bretons & des Germains ou Allemands, chez qui on le retrouve encore aujourd'hui dans la plupart des villes conſidérables; il compare, d'après les

rapports donnés par les Ecrivains, cette mesure universelle aux nôtres, & aux autres mesures particulières de l'Antiquité, qui sont les mesures romaines, les mesures grecques olympiques, les mesures grecques pythiques & marseilloises encore en usage présentement en plusieurs villes de la côte méridionnale de la France, comme Marseille, Montpellier, Gènes, & enfin les mesures des Tongres & des Bataves, qu'on retrouve également dans le Brabant, la Hollande & ailleurs.

Le troisième chapitre traite des mesures géométriques ou d'arpentage pour les terres, chez les peuples de l'Antiquité, les Egyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Espagnols & les Gaulois. La plupart de ces peuples avoient une mesure d'arpentage appropriée à une mesure de capacité qui portoit le même nom & qui contenoit la quantité de semence nécessaire pour la mesure de superficie. Il s'est conservé jusqu'à ce jour, quelques unes de ces mesures en France & en Espagne : on appelle par exemple *coupe*, dans certaines provinces, la valeur d'un boisseau, & coupée de terre, la superficie qu'on ensemence avec une coupe, mais cela est très-vague & incertain.

Le quatrième chapitre traite des mesures de capacité pour les liqueurs & les grains. On y prouve que la cubature de la mesure universelle linéaire dont nous avons parlé, étoit le module ou l'étalon des mesures

de continence chez les Egyptiens, les Hébreux & les Arabes; que la cubature du pied des Romains étoit de la capacité de leur amphore; que la cubature du pied olympique étoit la meſure du métrétès attique; que la cubature du pied philétérien égaloit la capacité du métrétès de Ptolémée; que la cubature de la coudée lithique ou coudée royale de Babylone étoit la capacité du métrétès d'Antiochus; enfin, que la cubature du pied pythique, eſt aujourd'hui encore l'étalon des meſures de capacité à Marſeille. On y examine le poids du bled, d'après les Anciens & les Modernes.

[redacted]

Juifs, des Arabes & des Perses, avoient un étalon pris dans la nature; leur *rotule* ou *litre* étoit du poids d'une hémine d'eau pure.

Le sixième chapitre traite des monnoies des anciens peuples de l'Asie, de l'Egypte, des Grecs, des Romains, depuis Numa jusqu'aux Successeurs du grand Constantin, & de celles dont parle la Loi salique. On y expose amplement ce qui concerne l'affinage & l'alliage des métaux, & tout ce qui est nécessaire pour l'intelligence de cette partie des mesures qui n'est pas la moins difficile à approfondir. On y parle du prix des denrées & des salaires. On y fait voir que les mines d'or & d'argent du Pérou, du Mexique & des autres parties du nouveau continent, n'ont pas autant influé sur le prix des choses de première nécessité qu'on se l'imagine communément, au moins par comparaison aux tems des Grecs & des Romains; car sous les premiers Rois des François & jusqu'à

[redacted]

la découverte de l'Amérique, les métaux précieux étoient devenus fort rares. On y fait connoître les trois méthodes romaines de tenir les comptes par numéraires de monnoies factices, par le numéraire érariaire, par le numéraire sestertiaire & par le numéraire dénariaire. On donne des exemples de calculs ainsi faits sur des abaques ou tables logistiques.

Le septième chapitre traite de la théorie de l'usure & de l'anatocisme

[redacted]

de chaque état, soit dans les principales villes. On y trouve quelques observations faites sur les diverses proportions qui subsistent entre les habitans d'un pays relativement à l'âge, au sexe, aux mariages, aux naissances, aux morts, &c.

Le neuvième chapitre traite de la quantité de farine & de pain que produit une mesure déterminée de bled; de la manière de moudre le grain & de faire le pain chez les Anciens; de la consommation, par tête, des habitans d'un état; du salaire des journaliers; de la dépense des particuliers.

Le dixième chapitre traite de la quantité de semence qu'il convient de mettre dans les terres; & il résulte des usages des Anciens & des Modernes, que dans les zones tempérées, plus on s'éloigne des tropiques pour s'avancer vers les cercles polaires, plus il faut de semence. Il faut, par exemple, dix boisseaux de bled mesure de Paris, pour ensemencer,

en Danemarck, un arpent royal de France; il n'en faut que cinq & demi en Egypte. On donne une table en mesures de France, de ce que, suivant les usages des Anciens, on doit semer de toutes sortes de grains, de légumes & même de fourrages, & de ce que l'on doit employer d'engrais. Dans ce chapitre M. P. s'applique à faire connoître les espèces de grains que cultivoient les Anciens, & on trouve entr'autres que le *triticum* est le froment barbu qu'on cultive en plusieurs provinces de France, & particulièrement en Bretagne; que la *filigo* est le froment sans barbe qu'on cultive dans l'isle de France & ailleurs; enfin que le *far* ou *l'ador* des Anciens est le riz. Ici l'on traite encore de la population chez quelques peuples de l'Antiquité; de quelques loix agraires. On y parle des productions & de la richesse de la Babylonie, le pays le plus fertile du monde. On examine ce qu'un arpent de terre peut y nour-

rir d'habitans, &c. &c. On mesure l'étendue de l'Egypte habitable; on décrit la fertilité de ses terres; comment elle fut divisée sous Sésostris; sa population; le tribut qu'elle payoit à ses maîtres; le labourage; les débordemens du Nil, &c; la fertilité de la Cynipe, du pays des Evespérides & de Cyrène. On mesure & on décrit la Terre Sainte, sa fertilité, sa population, ses loix agraires, le domaine du Prince, celui des Prêtres & de la Tribu de Levi, la dîme & les premices, &c.

Le chapitre onzième est une continuation du même sujet. M. P. y parle de quelques productions de la Médie, & principalement de la *medique* qui est la luzerne. Il fait une ample description de la Bétique & de toute l'Espagne, de son extrême fertilité, de l'excellence de ses productions, de son étendue, de sa population, &c; il décrit de même quelques cantons de l'Afrique, favorisés de la nature; il parle des

territoires de Carthage & de Tacapé, des plaines de la Byzacene; de la fertilité des terres dans la Sicile. Ensuite on fait mention de la Grèce, de la Laconie en particulier, & de ses terres partagées en trente mille portions par Lycurgue; de ses loix, de celles d'Athènes, & de l'étendue de l'Afrique, de la Béotie; de la Thrace & de sa fertilité; de la Mysie dans l'Asie mineure; des isles de Lesbos & de Cypre, de la province de Pont; de l'Arménie, de l'Hir-

[redacted]

des productions & de l'étendue de la Gaule. Ce chapitre est terminé par quelques observations particulières sur l'Agriculture d'après la pratique des Anciens, & un systême combiné par lequel on détermine ce qu'il est nécessaire de mettre de bestiaux sur une étendue de terre pour avoir des engrais suffisans; la manière d'assoler cette terre, le produit des bestiaux & des grains; l'Auteur y cherche un point de vue nouveau sous lequel on pourroit envisager l'Agriculture, & trouver peut-être un moyen pour en tirer de plus grands avantages.

Le treizième & dernier chapitre est une introduction à l'étude des monnoies anciennes de la France. On y traite de la matière des monnoies, & des propriétés des métaux; des poids en usage en France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à ce jour; de la qualité des métaux; de leurs degrés de pureté ou de bonté intérieure. On

explique ce que c'est que l'aloi & le titre; ce qu'on entend par carat, denier, &c. par or fin, argent fin, argent de coupelle, argent-le-Roi, argent bas, argent tenant or & en droit; ce que c'est que la taille au marc; le pied de la monnoie appellée *dix-huitième*, *vingtième*, &c. On parle des mines d'or & d'argent, de l'affinage & du négoce de ces métaux; des procédés du monnoyage; de l'alliage; des droits de seigneuriage & de brassage; des remèdes de

[redacted]

livre, sou ou denier sterling, parisis & tournois, les pites, pougeoises, ou poitevines, les mailles. On ajoute relativement aux dates des mandemens pour la fabrication des nouvelles espèces, quelques observations sur l'époque du commencement de l'année en France. On compare la valeur des métaux en œuvre, à celle des métaux hors d'œuvre ou en matière. Ensuite on développe la théorie vraie d'après laquelle on doit évaluer les monnoies considérées comme mesures appréciatives des choses nécessaires aux besoins de l'homme.

Enfin, cet Ouvrage est terminé par des tables très-amples & très-commodes où l'on trouve l'évaluation des mesures, des poids & des monnoies : 1°. celle des mesures, poids & monnoies de France, celle de Anciens, des Espagnols & des Chinois, avec celle d'un nouveau système métrique fait à *l'instar* de celui des Anciens, & propre à être

adopté par tous les peuples de notre continent, car c'est également celui des anciens Hébreux & des Arabes, & par conséquent celui des Chrétiens & des Mahométans : 2°. une table fort étendue des mesures longitudinales modernes de tous les pays, par ordre alphabétique : 3°. une pareille table des mesures pour l'aunage des étoffes & des toiles : 4°. une table des mesures itinéraires : 5°. celle des mesures pour l'arpentage des terres : 6°. les mesures de capacité pour les liqueurs : 7°. les mesures de capacité pour les grains : 8°. une pareille table pour les poids : 9°. une autre des monnoies des différens Etats de l'Europe, évaluée sur les poids & mesures de Paris & sur la monnoie de France : 10°. une table du prix du setier de bled, mesure de Paris, depuis 1596 jusqu'à 1745, réduit en monnoie courante : 11°. enfin, une grande table des anciennes monnoies de France depuis l'an 1226 jusqu'à présent, conte-

nant la date des mandemens, le nom des espèces, leur valeur dans le tems où elles ont eu cours, le pied de la monnoie, la taille, le titre, la proportion des métaux, l'évaluation de ces anciennes monnoies sur le taux de la monnoie ayant présentement cours, & de plus l'évaluation en monnoie actuelle de la livre tournois qui a eu cours dans les différens tems depuis 1226. Cette table est encore suivie de celle des anciennes monnoies d'Angleterre, réduites aux monnoies actuelles de France. Ces tables forment, suivant nous, la partie essentielle de l'Ouvrage; mais aussi cette partie est très-bien faite; elle est le fruit d'un travail immense, dont on doit sçavoir gré à M. Paucton, qui ne s'en est occupé qu'en vue de l'utilité publique.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

PHYTOGRAPHIE *économique de la Lorraine*, ou Recherches botaniques sur les Plantes utiles dans les Arts. Ouvrage couronné dans la Séance publique de l'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Nancy, le 8 Mai 1779. Par M. *Villemet*, Doyen des Apothicaires, Démonstrateur Royal de Botanique & de Chimie, au Collége de Médecine de Nancy, des Académies de Lyon, Dijon, Rouen, &c. A Nancy, chez la veuve le Clerc, Imprimeur de l'Intendance. 1780. *in*-8°. de 142 pages.

de ce dernier objet, tandis que l'autre, qui est pourtant très important, a été fort négligé. *Aussi*, dit M. Villemet, *le Patriote cherche vainement dans les Recueils médicinaux des lumières pour les artisans & les cultivateurs.*

En s'occupant à considérer ainsi les plantes sous un point de vue tout différent, l'Auteur annonce que le plan qu'il a suivi lui a été tracé par le célèbre Pline du nord, (*M. le Chevalier de Linné*) qui présenta autrefois à sa patrie *la flore économique de Suède*. M. Villemet ne pouvoit en effet, comme il le remarque fort bien, choisir uu meilleur guide.

L'Ouvrage entier est divisé en plusieurs classes dans lesquelles on trouve successivement, 1°. les comestibles farineux au nombre de trente-une plantes, que dans le cas de disette ou de pauvreté, on pourroit substituer aux farines ordinaires ou mêler du moins avec elles. Le

gland du chêne, première nourriture des hommes, suivant la Fable, & d'anciennes Traditions, tient son rang dans cette classe.

2°. Les commestibles culinaires, c'est le nom que donne l'Auteur aux plantes, qui, sans être actuellement usitées comme potagères, peuvent le devenir, & à celles qu'on peut employer comme condimens ou assaisonnemens; il en nomme cent vingt de cette espèce.

3°. Les fruits agrestes, c'est à dire, ceux qui croissent naturellement dans les bois, sans culture, qui peuvent néanmoins être mangés & nourrir, ou qui du moins n'attendent que la main du cultivateur pour devenir plus gros, plus succulens, plus agréables & plus nourrissans. Ceux qu'il indique sont au nombre de vingt-deux.

4°. Les végétaux, qui servent aux Brasseurs, aux Liquoristes, aux Tonneliers, & ceux qui pourroient rem-

placer le café, le thé, &c. Cette classe en contient quarante-neuf.

5°. Les graminés (& herbacés) propres à la nourriture des bestiaux, à leur litiere, &c. Cette classe étant très-nombreuse, l'Auteur n'a point entrepris d'y indiquer toutes les plantes qui pourroient y être comprises ; il s'est restraint aux principales, au nombre de quarante-cinq.

6°. Mais l'article suivant dont l'objet ne diffère de ce dernier, qu'en ce que les plantes qui y sont indiquées ne plaisent ou ne conviennent qu'à certaines espèces d'animaux qui y sont désignés, est très-étendu, & renferme deux cens huit végétaux.

7°. Les fruits, baies, semences & graines qui conviennent à la nourriture des oiseaux ; M. Villemet en nomme trente-sept de cette espèce.

8°. Les principales fleurs qui plaisent aux abeilles, & dont elles ti-

rent la cire & le miel. Il y en a ici quatre-vingt dix-ſept de nommées.

9°. Les végétaux qui ſervent ou peuvent ſervir à la teinture & à la peinture. On en trouve cent dix dans cette claſſe.

10°. Les végétaux coſmétiques, c'eſt-à-dire, ſans doute, ceux qui peuvent ſervir à nétoyer, à adoucir, à luſtrer & à raffraîchir la peau, au nombre de douze. Il eſt à remarquer que les plantes, telles que le ſafran bâtard dont on tire un ſi beau rouge à l'uſage des femmes, ne ſe trouvent point ici au nombre des coſmétiques, quoique probablement il puiſſe être cultivé en Lorraine,

[redacted]

adonides, & en indique quatre vingt onze.

13°. Les végétaux avec lesquels on peut embellir les avenues, les promenades, former des gazons & autres decorations. Cette classe, qui est comme la suite de la précédente, renferme cinquante-cinq végétaux.

14°. Les arbrisseaux, sous arbrisseaux, &c. avec lesquels on peut faire de bonnes hayes vives. Il y en a dix-neuf de nommés.

15°. Les différens bois propres à l'Architecture civile & navale, & ceux qui s'employent par les Ebénistes, les Tabletiers, les Charons, les Menuisiers, les Charpentiers, les Tonnelliers, les Tourneurs, &c. Cet article en renferme quarante-cinq.

16°. Les autres plantes utiles dans les Arts & Métiers, & dont les propriétés n'ont point été indiquées dans les articles précédens, au nombre de soixante-quatre.

17°. Les végétaux que les Geor-

giphiles, les Œuologiſtes, les Economiſtes doivent connoître, & dont ils doivent vérifier les propriétés pour les animaux & ſurtout contre les inſectes, l'Auteur en indique ici quarante.

18°. Enfin, les végétaux qui nuiſent aux Cultivateurs & ceux qui peuvent intéreſſer les Phyſiciens, les Météorologiſtes & les Agronomes, auſſi au nombre de quarante.

Les avantages qu'on ne peut manquer de retirer des Ouvrages faits, ſur le plan de celui dont nous venons

[redacted]

diquer les lieux particuliers de la Lorraine où croissent naturellement chacun des végétaux dont il a désigné les propriétés. Comme les mêmes plantes sont souvent propres à plusieurs usages quelquefois très-différens, & que l'ordre de l'Ouvrage est celui des propriétés des végétaux & non celui de leurs caractères botaniques, il est arrivé de-là que les mêmes plantes se sont trouvées répétées dans plusieurs classes, mais ce n'est nullement un inconvénient, car dans ce cas-ci une propriété différente forme en quelque sorte d'une même plante, une plante différente.

On pourroit faire un assez grand nombre d'autres observations critiques mieux fondées sur la manière dont l'Ouvrage de M. Villemet est exécuté. On pourroit lui reprocher par exemple qu'une multitude des propriétés qu'il indique, sont ou trop peu constatées, ou trop peu marquées, ou balancées par des in-

conféniens dont il ne fait point mention & qui les ont fait négliger, ou enfin exposées d'une manière si vague & si peu détaillée, qu'il n'en résulte presque aucune utilité; mais de pareils reproches paroîtront fort injustes, si l'on considère que l'Auteur ne donne son Ouvrage que comme une ébauche, un simple canevas que le tems & l'observation doivent perfectionner. Le plan de cet Ouvrage étant très-bon, on doit desirer qu'il soit suivi comme il le mérite & surtout que M. Villemet lui même continue à y donner des soins qui ne peuvent manquer d'avoir un très-heureux succès.

[*Extrait de M. Maquer.*]

Lettre de M. de Bréquigny, à MM. les Auteurs du Journal des Sçavans, sur un Mémoire concernant l'ancienne Histoire de Calais, &c.

MESSIEURS,

PERMETTEZ-MOI de consigner dans votre Journal un fait que je crois devoir constater.

Plusieurs de vous, Messieurs, peuvent se souvenir que j'ai lu dans les Séances de l'Académie des Belles-Lettres en 1778 & 1779, divers Mémoires sur l'ancienne histoire de Calais. Le premier de ces Mémoires ayant été lu dans une Séance publique, on m'écrivit de Calais pour en avoir communication. Je l'envoyai sur le champ, & on me le renvoya peu de tems après.

Mais jugez de ma surprise, lorsqu'on m'a fait voir dans un almanach de Picardie, pour la présente année

année 1780, environ la moitié de ce Mémoire, imprimée mot pour mot, avec promesse de donner le reste l'année prochaine. J'ai surtout été étonné de la note qu'on y a jointe, où, en convenant que ce Mémoire a été rédigé sur des pièces originales que j'ai trouvées à Londres, on fait cependant assez clairement entendre que le Mémoire même n'est point de moi.

Si cela me regardoit seul, je ne réclamerois pas, & je tiendrois à honneur que quelqu'un voulût bien s'approprier un de mes écrits. Mais celui dont il s'agit, doit entrer à son tour dans le Recueil de l'Académie des Belles-Lettres. Ceux qui l'auront lu cette année dans l'almanach de Picardie, le retrouvant dans trois ans parmi les Mémoires de cette Académie, ne seroient-ils pas autorisés, si je gardois le silence, à me soupçonner d'un plagiat dont la honte rejailliroit sans doute sur l'Académie même? Je réclame donc de-

vant vous, Meſſieurs, & je dépoſe ma réclamation dans vos mains. Je proteſte cependant que je ſuis bien éloigné de ſoupçonner que la perſonne à qui j'ai communiqué mon manuſcrit, ait été capable d'un pareil abus de confiance; mais on a abuſé de la ſienne, & elle ne peut trouver mauvais que je m'en plaigne.

Ce n'eſt pas la ſeule fois que j'aye eu ſujet de me reprocher ma facilité à communiquer ce que j'écris. Souffrez, Meſſieurs, qu'à ce propos je me plaigne auſſi d'un oubli que je deſirerois qu'on pût reparer.

A mon retour de Londres en 1766, je lus, dans les Séances particulières de l'Académie des Belles-Lettres, un Mémoire fort étendu ſur les recherches que j'avois faites à Londres, relativement à l'Hiſtoire de France. Ce Mémoire ayant été choiſi pour être l'un de ceux qui ſéroient lus dans la prochaine Séance publique, où l'on eſt obligé de ſe reſſerrer dans des bornes aſſez étroites,

:n fis pour cela un abrégé ſuccinct.
luſieurs années après, lorſqu'il fur
ueſtion d'imprimer dans le Recueil
Mémoire entier, je me ſouvins
op tard que je l'avois prêté à quel-
u'un dont le nom m'étoit échappé.
: n'en avois point de copie; & il
llut me réduire à faire imprimer
ulement l'abrégé, qui l'a été en ef-
t dans le Tome XXXVII des Mé-
ioires de l'Académie.

J'aurois continué de garder le ſi-
nce que j'ai obſervé durant qua-
ırze ans ſur une choſe auſſi peu in-
reſſante pour le Public, ſi l'occa-
on d'en parler ne s'étoit offerte;
: ſi je n'avois l'eſpoir que celui à

Meſſieurs, que j'avertiſſe ici d'une faute groſſière qui ſe trouve dans le titre d'un de mes Mémoires, imprimé, Tome XLI du Recueil de l'Académie des Belles-Lettres, page 693. Ce Mémoire traite *des différends de la France avec la Caſtille, ſous les* REGNES *des Rois de France, Philippe III & Philippe IV.* Au lieu du mot *règnes* on a imprimé *régences.* L'abſurdité du ſens que ce mot forme en cet endroit, ſuffiroit pour indiquer la faute. Sans doute on ne ſoupçonnera perſonne d'avoir prétendu donner le nom de *régences* aux *règnes* de ces deux Rois.

Pardon, Meſſieurs, de ce que je vous dérobe un eſpace deſtiné aux objets importans dont vous avez coutume d'entretenir vos lecteurs.

Je ſuis avec reſpect,

Meſſieurs,

Votre, &c.

EXTRAIT des Observations Météorologiques faites à Montmorency, par ordre du Roi, pendant le mois d'Août 1780, par le R. P. Cotte, Correspondant de l'Acad. Royale des Sciences.

LES chaleurs ont été très-fortes pendant ce mois, & les pluies fréquentes & abondantes, ce qui a bien fait à la vigne, dont le raisin commençoit à tourner le 15. Le raisin de Magdeleine étoit mûr le 6, & l'on servoit la pêche Magdeleine le 15. La moisson a fini avec le mois; il y a eu un peu de bled mouillé.

Températures correspondantes aux différens points lunaires. Le 2, (*périgée.*) beau très-chaud. Le 4, (4e. *jour après la N. L. & équin. descend.*) *Idem.* Le 7. (*P. Q*) nuages, chaud, pluie, électricité, éclairs au nord. Le 11, (4e. *jour avant la P. L. & lunist. astur.*) cou-

vert, chaud. Le 15, (*P. L.*) nuages, chaud, pluie, tonnerre. Le 17, (*apogée.*) beau, chaud. Le 19, (4e. *jour après la P. L. & équin. ascend.*) beau, frais. Le 23, (*D. Q.*) nuages, pluie, frais. Le 25, (4e. *jour avant la N. L. & lunist. bor.*) beau, chaud. Le 29, (*N. L.*) & *périgée*) beau, chaud. Le 31, (*équin. descend.*) beau, très-chaud.

Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1780. Quantité de pluie. En 1693, 27 $\frac{3}{4}$ l. En 1704, 27 lig. En 1723, 7 $\frac{2}{3}$ lig. En 1742, 8 $\frac{5}{6}$ lig. En 1761. Ce mois, dit M. *Duhamel*, a été chaud. *Plus grande chaleur*, 27^{d}. le 23. *Moindre chaleur*, 11^{d}. le 31. *Plus grande élévation du baromètre*, 27 po. 10, 6 lig. les 18 & 19. *Moindre élévation*, 27 po. 3, 6 lig. le 13. *Vents dominans*, sud & sud-ouest, 9 jours de pluie, 8 jours de tonnerre, 1 jour de vent.

En 1780, *vent dominant* nord-est.

Plus grande chaleur, 27, 0^{d}. le 3 à $1\frac{1}{2}$ le *soir*, le vent est & le ciel en partie serein. *Moindre chaleur*, 12, 5^{d}. le 20 à $5\frac{1}{4}$ h. *matin*, le vent nord & le ciel en partie serein. *Différence*, 14, 5^{d}. *Chaleur moyenne du mois*, 18, 3 deg.

Plus grande élévation du mercure, 28 po. 1, 4 lig. les 20 & 21, le vent nord-est & le ciel en partie serein. *Moindre élévation*, 27 po. 9, 2 lig. le 12 à $4\frac{1}{2}$ h. *matin*, le vent ouest & le ciel couvert. *Différence*, 4, 2 lig. *Elévation moyenne*, au *matin*, & à *midi*, 27 po. 11, 4 lig.; au *soir*, 27 po. 11, 5 lig. *Marche du baromètre.* Le premier, 28 po. 0, 6 [redacted]

25 au 30, *monté* de 2, 1 lig. Du 30 au 31, *baissé* de 0, 6 lig. Le 31, à 9 h. *soir*, 28 po. 0, 4 lig. Il est rare que le barometre varie aussi peu qu'il l'a fait pendant ce mois.

Il est tombé de la *pluie* les 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 18, 22, 23 & 27. Elle a fourni 31, 8 lig. d'eau. Le 8, dans l'espace de deux heures, il en tomba 16, 6 lignes, c'est-à-dire, plus de la moitié de ce qui est tombé pendant ce mois. *L'évaporation* a été de 70 lignes.

Plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée, 20° 0' pendant tout le mois. *Moindre déclinaison*, 19° 55' le 19. *Différence*, 5'. *Déclinaison moyenne*, au *matin*, 19° 59' 55", à *midi*, 20° 0' 0"; le *soir*, 19° 59' 46". Du *jour*, 19° 59' 54". Elle a été stationnaire pendant ce mois, à 20^d. Elle n'a éprouvé quelques légères variations que les 19, 20, 25 & 31.

Plus grande sécheresse, 67, 0^d le 3, à 1 $\frac{1}{2}$ h. *soir* le vent est & le ciel

en partie ſerein. *Moindre ſécchereſſe*; 13, 4^{d}. le 24, à $5\frac{1}{4}$ h. *matin.*, le vent nord froid & le ciel couvert. *Différence*, 53, 6. *Etat moyen*, 40, 3^{d}.

C'eſt le dernier mois où je ferai uſage de l'hygromètre de M. Retz, je préfère celui de M. Buiſſart, 1°. parce que ſes principes de conſtruction ſont beaucoup plus exacts : 2°. parce que je ne connois point d'ouvrier qui conſtruiſe l'hygromètre de [redacted]

gromètre de M. Buiſſart; car 40: 30:: 40; 3 : 30, 1.

J'ai entendu le *tonnerre* ſix fois de près, ſçavoir, les 8, 9, 12, 15, 16 & 18 & cinq fois de loin, ſçavoir les 10, 22, 23, 26 & 27. L'électricité a été vive pendant la plupart de ces orages. J'ai fait communiquer pluſieurs fois mon grand conducteur avec le mercure de mon baromètre, & j'ai remarqué, comme je l'avois déjà fait précédemment, 1°. qu'au moment de la communication, la colonne de mercure s'élève ſubitement d'un quart de ligne; la communication interompue, elle ne ſe rétablit dans ſon premier niveau qu'au bout d'une heure, quelquefois moins : 2°. à chaque éclair l'extrémité de la colonne s'élève en ſautant & retombe auſſitôt. Il m'eſt arrivé une fois ayant l'œil armé d'une loupe fixé attentivement ſur l'extrémité de la colonne, d'entendre une eſpèce de frémiſſement dans l'intérieur du tube & de voir une agrett

de feu bleuâtre s'élancer du bout de la colonne. J'ai souvent fait la même expérience avec le même succès à l'aide de la machine électrique : 3°. qu'en général le baromètre remonte un peu après chaque orage à tonnerre.

La rougeole a été épidémique & meurtrière sur nos enfans, plus de la moitié en ont été attaqués, & onze en sont morts dans l'espace de quinze jours.

J'ai reçu un nouvel instrument de météorologie, appellé *pronostic*, par son Auteur, M. le Gaux, Avocat à Metz, qui me l'a envoyé. C'est un cilindre fermé hermétiquement rempli d'une liqueur & d'une matière dont l'Auteur se réserve le secret. Il a observé que la limpidité de la liqueur annonce le beau tems, la cristallisation de la matière annonce du changement ou du froid, sa sublimation en forme de flocons de neige adhérens aux parois du tube, annonce un tems mauvais & orageux en été. Enfin, certaines molécules

qui vont & viennent dans la liqueur, surtout lorsqu'il fait chaud, annoncent l'orage. Je me propose d'observer cet instrument & d'en rendre compte. (On sçait que certaines eaux changent de couleur ou de limpidité selon les variations du tems.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

REMARKS *on M. Forster's account of Capitain Cook's last Voyage round the World, in the years* 1772, 1773, 1774 *and* 1775. *By William Wales, F. R. S. Astronomer on board Resolution, in that Voyage, under the appointement of the board of longitude. London Printed, for J. Nourse opposite Catherine Street, Strand*, 1778. 110 pages *in*-8°.

La célébrité des voyages du Capitaine Cook nous oblige à faire mention, quoiqu'un peu tard, de cette Brochure, par laquelle M. Wales, habile Astronome, qui étoit de ce voyage, a cru devoir réfuter divers passages de la Relation imprimée qui porte le nom de M. Forster le père. On lui reproche d'être un peu querelleur & d'avoir parlé d'une manière injuste de plusieurs personnes. Il y a lieu de croire qu'en effet le mécontentement a été bien fort, puisqu'il a été obligé depuis ce tems-là de quitter l'Angleterre sans obtenir la récompense qu'il avoit lieu d'espérer pour son voyage. Mais ce n'est pas seulement relativement aux personnes que M. Wales le contredit, c'est encore sur un grand nombre de faits & de circonstances du voyage, sur le caractère des Sauvages, sur la nature des lieux qu'ils ont parcourus, & même sur leur position; par exemple, lorsque le Docteur Forster prétend que la baie S. Jacques & S. Phi-

lippe de Quiros n'eſt pas celle qui porte le même nom ſur la carte du Capitaine Cook.

The nautical Almanac and Aſtronomical Ephemeris, for the year 1782. Published by Order of the Commiſſioners of longitudine. London Printed, by William Richardſon printer; and ſold by J. Nourſe, in the Strand, and Meſſ. Mount and page on Tower-Hill, Bookſellers, to the ſaid Commiſſioners 1779. *Price three shillings and ſix pence.* 267 pag. *in*-8°.

C'eſt ici la ſeizième fois que le Bureau des Longitudes d'Angleterre publie cette excellente Ephémeride, par le moyen de laquelle tous les Navigateurs peuvent trouver en tout tems la longitude à un demi-degré près : c'eſt la ſixième fois qu'on la calcule ſur les nouvelles Tables corrigées par M. Maſon, & dont les erreurs ne paſſent pas 45". On ne trouve pas dans ce volume de nou-

velles additions comme dans les précédens ; mais l'Ouvrage est si important par lui-même, qu'il peut se passer de cette augmentation de perfection, surtout si cela devoit retarder la publication qu'il est important de faire au moins deux ans d'avance. M. Maskeline, Astronome Royal d'Angleterre, qui continue à diriger ces calculs faits par plusieurs [redacted]

Nous avons annoncé au mois de Février 1779, un Ouvrage allemand de M. Mayer sur les petites étoiles qu'il a observées près des grandes. Ces observations continuées & devenues de plus en plus intéressantes, méritoient d'être publiées dans la langue générale des Sçavans de toutes les nations. On les trouve dans ce volume avec une table de 72 étoiles doubles, où est marqué le degré de lumière & la position de chacune des deux étoiles qui composent chaque étoile double.

On y trouve le détail de plusieurs observations, qui paroissent prouver à M. Mayer que ce sont quelquefois les petites étoiles & non les grosses qui ont un mouvement propre, quoique jusqu'à présent on n'en ait attribué qu'à celles-ci; par exemple, la petite étoile qui est auprès de β du Lion, en est plus près d'une minute qu'elle ne l'étoit en 1692, suivant les observations de Flamsteed: mais celle-ci ne paroît pas

avoir changé par rapport aux autres étoiles, telles que l'épi de la Vierge: c'eſt donc, dit-il, à la petite étoile qu'appartient le mouvement, & voilà pourquoi M. Mayer eſt tenté de les regarder comme de vrais ſatellites lumineux.

Il aſſure également qu'il a vu pluſieurs exemples de petites étoiles qui paroiſſent auprès des groſſes où l'on n'en voyoit point auparavant & qui augmentent de lumière; par exemple, la petite étoile qui eſt auprés de

ne paroissoit pas avant le mois d'Août 1777, du moins cet habile Astronome ne l'avoit jamais remarquée; mais il convient qu'elle est fort difficile à voir & qu'il n'est pas sans quelque doute à cet égard.

M. Mayer assure que la plupart de ces petites étoiles ont une lumière pâle, foible & tranquile, différentes en cela des petites étoiles, mêmes télescopiques; mais n'y a-t-il pas quelque lieu de craindre que cette différence, qui ne peut être bien considérable, ne vienne de la proximité des étoiles plus brillantes qui, étant très-voisines, affoiblissent l'éclat des plus petites.

Au reste, nous ne pouvons qu'applaudir à l'assiduité pénible & exemplaire par laquelle M. Mayer a observé si souvent tant de petites étoiles, & l'inviter à constater en différentes années les petits mouvemens qu'il croit y avoir remarqués; car il nous semble que l'on ne peut rien conclure de satisfaisant à cet égard

des anciennes obſervations, & que les nouvelles, ne donnant depuis deux ou trois ans que des différences très-peu ſenſibles, elles ont beſoin d'être continuées & répétées pour mettre ces nouveaux phénomènes hors de doute.

D'UTRECHT.

Inſtitutiones Aſtronomicæ ſcientiarumque conjunctarum, Gnomonices, Chronologiæ, Geographiæ, artiſque nauticæ Scholis privatis accomodatæ, Auctore Joh. Fred. Hennert. Trajecti ad Rhenum apud A. Van Paddenburg. 1728. 258 pages *in*-8°.

Nous avons annoncés le grand *Cours de Mathématiques* du ſçavant Profeſſeur d'Utrecht, dans lequel il y a deux volumes entiers relatifs à l'Aſtronomie : celui-ci eſt un Abrégé beaucoup plus élémentaire & plus court, qui renferme toutes les applications de l'Aſtronomie, mais qui

ne contient que ce que l'on peut naturellement exiger des Etudians qui ont une multitude d'autres objets d'étude. La clarté, la méthode & l'exactitude de M. Hennert, ne laissent pas de rendre ce petit Ouvrage intéressant.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

De potestate Imperatoris circa concessionem privilegiorum Deo solo Præside ex decreto jure Consultorum Ordinis in alma Argentoratensium Universitate pro Licentia summos in utroque jure honores & Privilegia Doctoralia rite consequendi ad diem XI *Aprilis. A. R. S. 1780. Solemniter disputabit Carolus Henricus Kern, Buxovillanus. Argentorati typis Johannis-Henrici Heitzii Universitatis Typographi.* 63 pag. *in*-4°.

Cette Thèse, dédiée au Landgrave de Hesse, Louis IX, est une

[illegible]

[illegible]
plupart [illegible]
ses de l'Université [illegible]
la Jurisprudence [illegible]
Littérature [illegible]
blic de l'Empire [illegible]
privilèges [illegible]
Puissance [illegible]
Bulle d'or [illegible]
phalie & [illegible]
pire. M. [illegible]
différentes [illegible]
l'Empereur [illegible]
légitimation [illegible]
d'âge [illegible]
de justice, [illegible]
fiefs, &c. avec [illegible]
tions dont [illegible]
est susceptible.

Analecta de [illegible]
N. Jacobo-Reinoldo Spielmann [illegible]
Argentorati [illegible]
Heitzii, Universitatis Typographi.
1780. Brochure [illegible]
L'Auteur de cette [illegible]

ne contient que ce que l'on peut naturellement exiger des Etudians qui ont une multitude d'autres objets d'étude. La clarté, la méthode & l'exactitude de M. Hennert, ne laissent pas de rendre ce petit Ouvrage intéressant.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

De potestate Imperatoris circa concessionem privilegiorum Deo sòlo Præside ex decreto jure Consultorum Ordinis in alma Argentoratensium Universitate pro Licentia summos in utroque jure honores & Privilegia Doctoralia rite consequendi ad diem XI Aprilis. A. R. S. 1780. Solemniter disputabit Carolus Henricus Kern, Buxovillanus. Argentorati typis Johannis-Henrici Heitzii Universitatis Typographi. 63 pag. *in-4°.*

Cette Thèse, dédiée au Landgrave de Hesse, Louis IX, est une

eſpèce de Traité, comme le ſont la plupart du tems les ſçavantes Thèſes de l'Univerſité de Strasbourg ſur la Juriſprudence, la Médecine où la Littérature. On y voit le Droit Public de l'Empire relativement aux priviléges ; les reſtrictions que la Puiſſance impériale a reçues par la Bulle d'or, par le Traité de Weſphalie & par les autres loix de l'Empire. M. Kern y traite en détail des différentes ſortes de priviléges que l'Empereur peut concéder, tels que

[redacted]

par des expériences qui méritent attention, l'opinion de plusieurs Chimistes modernes sur la nature des parties constitutives du tartre, & en particulier celle de l'existence de l'alkali-fixe tout formé dans le tartre, & celle de M. *Monnet*, qui regarde l'acide du tartre comme l'acide marin déguisé.

DE PAU.

Solution d'un Problême linéaire. A Pau, de l'Imprimerie de Pierre Daumou. 17 0. 3 pages *in*-4°.

Cette feuille nous est parvenue avec une lettre de M. Hourcastremé, Avocat à Oleron en Bearn. Il paroît que l'Auteur avoit eu en vue une quadrature géométrique du cercle. Pour cela, il décrit plusieurs arcs de cercles qui ont la même tangente, mais dont les rayons sont différens; il prend des longueurs égales sur ces différens arcs; & comme la courbe qui coupe tous ces arcs égaux va

aussi couper la tangente, il s'y forme une ligne droite égale à ces arcs; mais l'Auteur ne détermine point cette courbe, & il ne sauroit la déterminer de manière à donner géométriquement une ligne droite égale à un arc de cercle. Si l'on vouloit déterminer cette courbe, on trouveroit qu'elle renferme aussi une quantité dépendante de la quadrature que l'on cherche; ainsi l'Auteur n'auroit fait que réduire le problême à un aussi difficile. M. l'Abbé Bossut a parlé de ce problême & a donné l'équation de la courbe dans le second volume des Mémoires présentés à l'Académie par des Sçavans étrangers, qui parut en 1755, pag. 445.

DE BREST.

Quatrième Mémoire sur les Baromètres nautiques; par M. *Blondeau*, de l'Académie Royale de Marine.

Ce Mémoire ſe trouve, ainſi que pluſieurs autres objets intéreſſans, dans le Journal de Marine dont le premier Cahier de la ſeconde année, a paru à la fin de Juin 1780. Il contient des inſtructions pour la navigation depuis l'Angleterre juſqu'en Norwege, diverſes ſondes faites ſur les côtes de France; un relevé de tout ce qui intéreſſe la Marine dans les Nouvelles de la République des Lettres que M. de la Blancherie a publiées pendant quelque-tems; enfin beaucoup de faits qu'il importe de conſerver dans un dépôt général, & qui feroient perdus s'ils étoient diſperſés.

DE NISMES.

Sainte Bible, traduite en françois, avec l'explication du ſens littéral & du ſens ſpirituel; tirée des ſaints Pères & des Auteurs Eccléſiaſtiques; par *Louis-Iſaac le Maiſtre de*

de Sacy & ses Continuateurs. Nouvelle édition en format *in*-8°. proposée par Souscription à 4 liv. le volume en feuilles, & à 4 liv. 5 s. broché, sans rien payer d'avance.

Nota. On offre en même-tems de donner séparément les trois Collections suivantes :

1°. Les *Préfaces & Explications de M. de Sacy & de ses Continuateurs*, pour servir de *Supplément aux Bibles*, dites *de l'Abbé de Vence* ou *d'Avignon*, & à toute autre Bible, en 16 vol. *in*-8°.

2°. Les *Préfaces & Dissertations de la Bible*, dite d'*Avignon*, pour servir de *Supplément à la Bible de M. de Sacy*, & à toute autre Bible, en 8 vol. *in*8°.

3°. Un *Supplément à la Bible*, dite *de l'Abbé de Vence*, contenant les *Pièces nouvelles* qui y ont été *ajoutées dans la Bible*, dite d'*Avignon*, en 3 vol. *in*-8°. Le tout éga-

lement proposé par Souscription, & aux mêmes conditions. A Nismes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire; & à Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Premier Prospectus.

Sainte Bible, traduite en françois, avec l'explication du sens littéral & du sens spirituel, tirée des saints Pères & des Auteurs Ecclésiastiques; par M. *de Sacy & ses Continuateurs.*

On propose aujourd'hui *cette nouvelle Edition complette & uniforme*, d'un même caractère, sur un même papier, & *réduit à un moindre nombre de volumes*, autant qu'il sera possible. *On espère renfermer le tout en vingt-quatre volumes; & on s'oblige*

[redacted]

de ne pas excéder le nombre de vingt-huit.

Cette Bible conservera toujours l'avantage qui la distingue entre les autres, c'est de donner plus à *l'utilité* qu'à la curiosité, plus à *l'édification* qu'à l'érudition. On n'y néglige point *le sens littéral*; mais on y joint *le sens spirituel*, & on le traite même avec plus d'étendue, comme étant le plus utile. On y profite du travail des Littérateurs & des Critiques, mais beaucoup plus de [redacted]

ou à les mettre en état de l'enseigner aux Fidèles confiés à leurs soins.

En renouvellant ainsi l'Edition de cette Bible, on a dessein d'en *faciliter l'acquisition*, pour la mettre à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs. Pour y parvenir, on la propose par *souscription* à 4 liv. par volume, payable à mesure que les volumes paroîtront.

Pour pouvoir réduire le nombre des volumes, on projette de *resserrer le Texte latin & la Traduction*, en les imprimant *séparément* : par-là on regagne tous les blancs inutiles qu'exige l'accord des versets du Texte & de la Traduction, quand on les imprime sur deux colonnes, vis-à-vis l'un de l'autre.

Le *Texte* & la *Traduction* avec ses *Notes* seront placés *à la tête de chaque volume*, avant les *Explications*, qui, pour chaque Livre, seront précédées de leur *Préface*.

A

[redacted]

Outre que cette distribution facilitera *la réduction du nombre des volumes*, elle disposera à une seconde opération qui pourra être avantageuse à un grand nombre de Lecteurs; c'est de pouvoir *séparer les Préfaces & Explications* en faveur de ceux qui n'auroient besoin que de cette *partie*, qui est bien certainement *la plus utile :* c'est une idée dont on va développer les avantages dans le *Prospectus* suivant.

Second Prospectus.

Explication de la Sainte Bible, selon le sens littéral & le sens spirituel, tirée des saints Pères & des Auteurs Ecclésiastiques, par les soins de MM. *le Maistre de Sacy*, *Thomas du Fossé & Beaubrun*. Pour servir de Supplément *à l'Abrégé du Commentaire de Dom Calmet*, *& à toute autre Bible*, en seize volumes *in*-8°.

On propose ces *Préfaces & Expli-*

cations par souscription, & sous la même condition de quatre livres par volume, que nous livrerons aux mêmes conditions & aux mêmes époques, indiquées dans les Conditions générales de la Souscription.

Comme la *Bible de M. de Sacy* fournit un *Supplément* à ceux qui ont la Bible de Dom Calmet, ou son Abrégé, de même *la Bible de Dom Calmet, ou son Abrégé*, fournissent *un Supplément* à ceux qui ont la Bible de M. de Sacy : c'est ce qui fait naître le projet qui va être développé dans le *Prospectus* suivant.

Troisième Prospectus.

Dissertations sur la Sainte Bible, par Dom *Augustin Calmet*, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, Abbé de S. Léopold de Nancy ; avec celles de *Laurent-Etienne Rondet*, son Abbréviateur ; & quelques-unes de *Henri-*

François de Vence, Docteur de Sorbonne, & Grand-Prevôt de l'Eglise Primatiale de Lorraine; d'après la seconde Edition de l'Abrégé du Commentaire de Dom Calmet, imprimée à Avignon : pour servir de Supplément à la Bible *d'Isaac le Maistre de Sacy*, & à toute autre Bible, en huit volumes *in*-8°.

Les *Préfaces* & *Dissertations de Dom Calmet* furent recueillies, il y a soixante ans, comme pouvant servir de *Prolégomenes de l'Ecriture-Sainte.* Elles formoient alors trois volumes *in*-4°. elles ont depuis été augmentées de quelques *Dissertation nouvelles du même Auteur*, de [redacted]

en 1748-1750, *quarante Pièces nouvelles*; & en a depuis ajouté *quarante autres*, dans sa seconde Edition imprimée à Avignon en 1767-1773.

Ce sont toutes ces *Préfaces*, *Dissertations ou autres Pièces*, qu'on se propose de recueillir pour servir de *Supplément à la Bible de M. de Sacy*, & *à toute autre.*

On ne peut pas déterminer précisément quel sera *le nombre des volumes* de cette Collection : *il y a seulement lieu de conjecturer qu'elle pourra en produire huit.*

On laisse à la Bible d'Avignon l'avantage de la Paraphrase & des Notes qui s'y trouvent. On ne propose que les *Préfaces* & *Dissertations ou autres Pièces* qui y sont jointes; & on les offre par Souscription sous la même condition de *quatre liv. par volume*, *à mesure qu'ils paroîtront.*

Quatrième Proſpectus.

Supplément à la première Edition de la Sainte Bible, dite de *l'Abbé de Vence;* contenant la Collection des Pièces nouvelles qui y ont été ajoutées dans la ſeconde, *dite Bible d'Avignon*, en trois volumes *in*-8°.

L'Abrégé du Commentaire de Dom Calmet, imprimé à Paris en 1748-1750 en *quatorze* volumes *in*-4°. & connu ſous le nom de *Bible de l'Abbé de Vence*, parce que la première Diſſertation porte le nom de cet Auteur, a depuis été conſidérablement augmenté dans la *ſeconde Edition*, qui eſt aujourd'hui connue [redacted]

tion, ont témoigné desirer *un Supplément qui contînt ces nouvelles Pièces*. C'est l'avantage qu'on leur offre, à l'occasion de la nouvelle Edition qu'on vient de proposer. On leur séparera, s'ils le veulent, *les Pièces de la seconde Edition*, pour en former *un Supplément à la première*.

La Collection de ces Pièces formera *trois volumes in-8°.* qu'on leur propose par Souscription sous la même condition de *quatre livres par volume*, à mesure qu'ils paroîtront.

Conditions générales pour les quatre Souscriptions proposées.

Nota. On offre de fournir les volumes brochés en carton, avec une étiquette pour indiquer le Tome & les Matières qui y sont contenues, à 4 liv. 5 f.

[*Premier Prospectus.*] *Conditions de la Souscription de la Bible de M. de Sacy & ses Continuateurs, en vingt-quatre ou vingt huit volumes au plus*, in-8°. en feuilles.

En recevant le premier volume en Novembre prochain, on paiera 4 l.

En recevant successivement tous les mois un volume, 4 l.

De manière que le dernier volume sera fourni en Novembre 1782, & l'Ouvrage complet reviendra à 96 l. pour les vingt-quatre volumes, & à [redacted]

& Explications de la Bible de M. de Sacy, séparément, pour servir de Supplément à la Bible de Dom Calmet, (dite d'Avignon,) & à toute autre Bible, en seize volumes in-8°. en feuilles.

En recevant le premier volume en Décembre prochain, on paiera 4 l.
Et en recevant successivement deux volumes tous les trois mois 8 liv.
En sorte que le dernier volume sera livré en même-tems que le dernier du précédent *Prospectus*, en Décembre 1782; & les seize volumes monteront en total à 64 liv.

[*Troisième Prospectus.*] *Conditions de la Souscription des Préfaces & Dissertations de la Bible de Dom Calmet, de l'Abbé de Vence, & de Laurent-Etienne Rondet, pour servir de Supplément à la Bible de*

M. de Sacy & ses Continuateurs, en huit volumes in-8°. en feuilles.

En recevant le premier volume en Janvier prochain 1781, on paiera 4 liv.

Et en recevant successivement tous les mois un volume 4 liv.

En sorte que le dernier sera livré en Septembre 1781; & les huit volumes monteront en total à 32 liv.

On souscrira, à Nîmes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire, chargé de l'impression, & Propriétaire de l'Entreprise.

A Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques. A chez Libraire.

Et chez tous les principaux Libraires des différentes villes du Royaume & des Pays étrangers.

La Souscription ne sera ouverte que jusqu'à la livraison du premier volume. Ceux qui n'auront pas souscrit à cette époque, paieront chaque volume 5 liv. en feuilles.

Nota. On ne demande rien d'avance; on prie seulement les personnes qui voudront souscrire, de se faire enrégistrer chez le Libraire auquel ils s'adresseront, & envers lequel ils s'obligeront simplement de recevoir l'Exemplaire, conformément aux conditions du *Prospectus*.

Second Prospectus de la Collection des Opuscules de M. l'Abbé Fleury ; en cinq volumes in-8°. *pour servir de Suite à son Histoire Ecclésiastique :* proposée par Souscriprion, à quatre livres le volume, broché ; avec une Etiquette sur le dos, pour indiquer le Tome.

Tome I. Contient les *Mœurs des Israélites & des Chrétiens*, les *Devoirs des Maîtres & des Domestiques*, & le *Soldat Chrétien ;* & le *Catéchisme historique.*

Tome II. Ce volume commence par le *Traité du choix & de la méthode des Etudes*, l'*Institution au Droit Ecclésiastique*, avec les *Notes* de M. Boucher d'Argis. Le dernier Chapitre de cet Ouvrage, attire à sa suite le *Discours sur les Libertés de l'Eglise Gallicane selon l'Edition de* 1763, avec ses *Notes.* Ce Discours amène *les trois autres*, sur l'*Ecriture-Sainte*, sur la *Poésie des Hébreux* & sur la *Prédication.* Ces quatre petites

Pièces complettent ce volume. Le *Discours sur la Poësie des Hébreux* y est donné d'abord *selon l'Edition de Dom Calmet*, & ensuite *selon l'Edition du Père Desmolets*.

Tome III. A la tête de ce volume, se trouve la *Vie de la vénérable Mère d'Arbouze*. Cette Vie engage à donner le *Portrait de M. le Duc de Bourgogne, depuis Dauphin*, & les *trois Discours Académiques* de M. l'Abbé Fleury, c'est-à-dire, *celui de sa réception*, sa *Réponse aux Discours de M. l'Abbé Massieu & de M. Mallet*, & *celle qu'il fit au Discours de M. Massillon, Evêque de Clermont*. Viennent ensuite les *trois petites Lettres* de M. l'Abbé Fleury *à M. de Santeul*, & les *deux petites Epîtres en vers latins à M. de Montmor & à M. d'Ormesson*. Delà on passe aux *Pièces Philosophiques & Politiques*. La première est le *Discours sur Platon*, suivi de la *Version d'un Fragment de ce Philosophe* : les autre

[redacted]

ſont l'*Extrait de la République de Platon*, les *Réflexions ſur Machiavel*, la *Lettre ſur la Juſtice*, les *Penſées Politiques tirées de S. Auguſtin*, les autres *Penſées Politiques*, le *Mémoire pour le Roi d'Eſpagne*, les *Avis au Duc de Bourgogne*. Pour remplir ce volume, on y joint la *Verſion latine du Catéchiſme hiſtorique* & *celle de l'Expoſition de la Doctrine Catholique*; l'une & l'autre ſorties de la plume de M. l'Abbé Fleury.

[redacted]

Parties. Il n'eſt rien reſté de ce qu'il avoit fait ſur la ſeconde dont il avoit laiſſé le ſoin à l'un de ſes amis, M. Argou, Avocat au Parlement. Il n'eſt reſté de la première partie, concernant le *Droit Public de France*, qu'un canevas, qui, ſans être achevé, eſt néanmoins intéreſſant par ſon étendue & par les Notes que *M. Daragon*, Profeſſeur en l'Univerſité de Paris, y a jointes, & que l'on conſerve.

Tome V. Il a fallu réſerver pour ce dernier volume la *Verſion Latine des deux Pièces d'Origenes*, c'eſt-à-dire. de ſon *Livre de la Prière* & de ſon *Exhortation au Martyre*. Ces deux morceaux étoient trop étendus pour entrer dans le Tome III. Ils feront à la tête de celui-ci; on y joindra la *première Edition du Diſcours de M. l'Abbé Fleury ſur les Libertés de l'Egliſe Gallicane*; & on terminera cette Collection par les *deux Parties de la Juſtification des Diſ-*

[illegible]

cours [illegible]
de M. [illegible]

La [illegible]
revues par [illegible]
tion, [illegible]
fautes d'impression [illegible]
sées dans [illegible]
Il a [illegible]
Pieces qui [illegible]
mis à [illegible]
naire, [illegible]
pu recueillir [illegible]
ges de M. [illegible]
ble [illegible]
F[illegible]
F[illegible]
par *M.* [illegible]
Ro[illegible], [illegible]
pro[illegible]
par *M.* [illegible]
soit [illegible]
& quelques-autres [illegible]
divers Auteurs. Ainsi [illegible]
Eloges [illegible]
cette C[illegible]
termin[illegible]

Conditions de la Souscription.

En recevant les trois premiers volumes, actuellement en vente, on paiera 12 liv.

En recevant le Tome IV en Septembre prochain, 4 liv.

En recevant le Tome V en Octobre prochain, 4 liv.

Total pour les cinq volumes, 20 liv.

Avis de l'Imprimeur.

La Collection des Opuscules de M. l'Abbé Fleury, annoncée dans le présent *Prospectus*, est la Suite naturelle de l'*Histoire Ecclésiastique* du même Auteur, dont nous avons donné une Edition, commencée en Avril 1778, & finie en Avril 1780, sur même papier, même format & même caractère que la *Collection des Opuscules*, ce qui forme une *Edi-*

complette & uniforme des Ou-
es de M. l'Abbé Fleury, avan-
qu'on n'avoit pas eu jusqu'ici.
our satisfaire les différens Ache-
, nous vendons séparément
toire Ecclésiastique, en 25 vo-
s, compris la Table générale
Matières, à 102 liv. en feuilles,
122 liv. reliés en basane.
ous offrons pareillement la *Col-*
n des Opuscules, à ceux qui
es précédentes Editions de l'*Hist.*
Ecclésiastique, pour se com-
er.
a nécessité de resserrer le présent
pectus, nous a obligés d'y em-
er un caractère plus petit que ce-
[redacted]

de Nismes, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise : revue sur les Manuscrits de l'Auteur, augmentée de plusieurs Pièces qui n'ont jamais été imprimées, & accompagnée de Préfaces, d'Observations & de Notes sur tous les endroits qui ont paru en avoir besoin. Proposée par Souscription, en dix volumes *in*-8°. à 4 liv. le volume broché, avec une étiquette sur le dos, pour indiquer le Tome. A Nismes, chez Pierre Beaume, Imprimeur Libraire. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi.

On desiroit depuis long-tems une Collection complette de tous les Ecrits qui nous restent de cet immortel Prélat, revue sur les Manuscrits originaux ; & augmentée de différentes pièces non imprimées, & pourtant dignes de sa réputation, qui sont demeurées jusqu'à présent entre les mains de sa famille.

En 1762, cette entreprise intéres-

sante fut proposée au Public par M. Mesnard, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, aidé par M. le Marquis d'Aubais, de l'Académie de Nismes, qui avoit eu des liaisons particulières avec M. Fléchier, & qui prétendoit posséder des Manuscrits authentiques de l'illustre Prélat. Ces deux Hommes de Lettres firent paroître, en 1763, le premier volume de leur Edition, format *in*-4°. chez Christophe Ballard, Imprimeur-Libraire à Paris. Mais faute d'avoir pu se procurer les Manuscrits dont ils se flattoient de faire usage, & faute de s'être concertés avec la famille de M. Flé-

[redacted]

ce qui eſt ſorti de la plume de M. Fléchier. Son Héritier, M. Fléchier, Capitaine de Dragons, le ſeul qui reſte d'un nom ſi cher aux Lettres & à la Religion, s'eſt fait un devoir de concourir au ſuccès de cette entrepriſe, en remettant à l'Editeur tous les Manuſcrits de M. ſon grand-Oncle, qui ſont paſſés dans ſes mains, avec les autres papiers de famille : il a fourni auſſi pluſieurs Anecdotes curieuſes & peu connues, ſur la perſonne & les Ecrits de ce Prélat, dont on a fait uſage, tant dans le Diſcours préliminaire, que dans les Préfaces & les Obſervations relatives à ſes différens Ouvrages.

La Collection complette ſera diviſée en trois claſſes : la première contiendra les Ouvrages qui appartiennent à l'Hiſtoire ; la ſeconde renfermera ceux qui tiennent au genre de l'éloquence ſacrée & de la morale ; & la troiſième ſera formée de

toutes

toutes les Pieces. [illegible] fane, de Poësie & de [illegible] Litté-rature, que l'illustre Auteur a laissées ; & terminées par un Recueil intéressant de ses Lettres familieres, dont un grand nombre n'a jamais été publié.

A la tête du premier volume on placera le Portrait de M. Fléchier, gravé par Edelinck, d'après le tableau original peint par Rigaud, ensuite un Discours de l'Editeur sur sa personne, la vie & les Ecrits de l'immortel Prélat, dans lequel plusieurs points de fait & de goût sont discutés, d'après les titres authentiques de sa famille, & d'après les principes de critique les plus certains.

Les Préfaces, les Observations, & les Notes seront distribuées suivant l'ordre des différens Ouvrages auxquels elles se rapportent ; sans trop surcharger cette Edition, elles répandront un grand jour sur tous

les écrits auxquels il a paru nécessaire de les joindre.

Tous les Ouvrages déjà imprimés qui reparoissent dans cette Edition, ont été revus sur les Manuscrits originaux, & comparés avec les meilleurs Editions qui en ont été faites jusqu'à ce jour; & ceux qui n'avoient pas encore été donnés au Public, ont été transcrits d'après les copies de la propre main de M. Fléchier, confiés à l'Editeur par son Héritier.

On voit, d'après cet exposé, que cette Edition sera tout ensemble & la plus ample, & la plus exacte qu'il soit possible de desirer. Elle sera d'ailleurs imprimée sur de beau papier, & avec des caractères neufs.

On a préféré le format *in*-8°. comme plus agréable & plus commode, en ce que tenant le milieu entre l'*in*-4°. & l'*in*-12, il est également pour l'usage ordinaire & pour le cabinet.

Ordre & Diſtribution des Matières contenues dans chaque volume.

Tome I. Ce volume contiendra, 1°. une Préface générale : 2°. un Diſcours ſur la perſonne & les Ecrits de M. Fléchier : 3°. des Eloges divers de ce Prélat : & 4°. l'Hiſtoire de Théodoſe.

Tomes II & III. Le Tome II contiendra la Vie du Cardinal Commendon, & le IIIe. celle du Cardinal Ximenès, avec des Préfaces & des Notes.

Tome IV. Ce volume contiendra les Oraiſons funèbres, précédées de Notices hiſtoriques ſur les Perſonnages qui en ſont l'objet, & ſuivies des Analyſes.

Tomes V, VI, VII & VIII. Ces quatre volumes contiendront les Panégyriques, les Sermons & Diſcours de piété, avec des Analyſes, & des

penſées morales tirées des Manuſcrits de l'Auteur.

Tome IX. Ce volume contiendra les Inſtructions paſtorales, les Mandemens, avec des Mêlanges de Littérature & de Morale.

Tome X. Ce volume contiendra les Lettres familières, un Extrait de la Correſpondance de M. Fléchier & de M. Baſville, Intendant de Languedoc, pendant les troubles des Cévenes; un Extrait de la Relation des grands Jours d'Auvergne, tenus en 1660, Ouvrage de la jeuneſſe de M. Fléchier qui n'a jamais paru, & la Table générale des Matières.

Conditions de la Souſcription.

On payera, en recevant le premier volume en Janvier 1781, la ſomme de 4 liv.

En recevant les Tomes II & III, en Mars de la même année, 8 liv.

En recevant le Tome IV en Mai ſuivant, 4 liv.

En recevant les Tomes V & VI, en Juillet ſuivant, 8 liv.

En recevant les Tomes VII & VIII, en Septembre, 8 liv.

En recevant les Tomes IX & X, en Décembre, 8 liv.

Total de la Souſcription, 40 liv.

On ſouſcrira : à Niſmes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire; à Paris, chez Guillaume Deſprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques; à chez Libraire.

Et chez tous les principaux Librai-

[redacted]

ponctuellement les Conditions du présent *Prospectus*.

La Souscription ne sera ouverte que jusqu'à la fin de Février 1781. Ceux qui n'auront pas souscrit à cette époque payeront chaque volume 6 liv. en feuilles.

DE ROUEN.

Annonce concernant les grands Prix des Lettres & des Sciences.

L'Académie de Rouen avoit proposé pour sujet du Prix qu'elle devoit donner cette année dans le département des Belles-Lettres :

« Quels avantages résulteroient » pour la province de Normandie, » de l'établissement d'une adminis» tration provinciale, telle que cel» les formées dans les provinces du » Berry & du Dauphiné, & pour » la généralité de Montauban ? »

Aucun des Ouvages nombreux &

considérables qui ont été envoyés, n'a rempli les vues de l'Académie. Elle ne peut cependant refuser des éloges aux recherches intéressantes contenues dans le Mémoire n°. 7, ayant pour devise :

« *Nunc tandem redit animus ....*
» *Naturâ tamen infirmitatis humanæ tardiora sunt remedia quam*
» *mala.* »

L'Académie, en continuant de



de son sol, à la nature de ses productions & de son commerce, au génie laborieux & industrieux de ses habitans ?

On laisse aux Auteurs le choix du genre, soit Dissertations, soit Discours oratoires.

L'Académie annonça dès l'année dernière, qu'elle avoit prorogé jusqu'en 1781 le concours pour le Prix de neuf cent livres, qu'elle destinoit à une « *Notice critique & raisonnée des Historiens anciens & modernes de la Neustrie & Normandie, depuis l'origine connue jusqu'à ce siècle.*

Pour sujet du Prix des Sciences à décerner cette année, l'Académie avoit proposée « *d'assigner, d'après » une théorie étayée d'experiences, les » différences entre la craie, la pierre » à chaux, la marne & la terre des » os, que la plupart des Chimistes » ont, jusqu'à présent, confondu » dans la Classe des terres calcaires.* »

Par les papiers publics qui ont paru en Février dernier, la Compagnie a donné des éclairciſſemens ſur ſes intentions, lorſqu'elle avoit propoſé ce ſujet.

Cependant aucun des Mémoires préſentés au concours, ne répond à ſes vues. Elle invite les Auteurs à donner à leurs Ouvrages le degré de perfection qu'elle a droit d'en attendre. Ce n'eſt point une recherche purement curieuſe qu'elle offre à leur ſagacité & à celle des nouveaux concurrens, mais une matière d'utilité réelle, par ſes rapports avec différentes branches d'induſtrie.

[redacted]

eſpèces, à des réflexions ſur l'emploi de la chaux dans les divers mortiers & dans la cuve d'indigo, la Compagnie deſire que les concurrens veuillent bien regarder ces corrollaires comme une partie individuelle de leur travail; le Prix ſera toujours une Médaille d'or, de la valeur de trois cens livres.

Les Mémoires, liſiblement écrits en françois ou en latin, ſeront adreſſés, *franc de port*, avant le premier jour de Juillet 1781:

A M. Haillet de Couronne, Secrétaire perpétuel au département des Belles-Lettres.

A M. L B. Dambourney, Secrétaire perpétuel au département des Sciences.

Les Auteurs ſont priés d'éviter tout ce qui pourroit les faire connoître, & de joindre à leurs Mémoires, un billet cacheté qui contiendra leur nom, leur adreſſe, & la répétition

de l'épigraphe, sentence ou devise, inscrite en tête de l'Ouvrage.

DE PARIS.

Lettre de M. le Baron de Sainte-Croix, à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.

MESSIEURS,

Permettez que je relève ici une [redacted]

bord exlus, &c. En effet, l'ordonnance de M. Murrai du 17 Novembre 1764, les avoit réduits, au mépris du dernier traité, à cette dure extrémité; lorſque le fameux Bill du mois de Juin 1774, les exempta de ce ſerment, en les aſſuettiſſant toutefois à la ſuprématie du Roi, *déclarée* & *établie par le chapitre premier de la première année d'Eliſabeth, ſur tous les pays de la domination angloiſe.* Je m'abſtiens de toute réflexion ſur la contrariété apparente des diſpoſitions de cet édit & ſur les raiſons qui l'ont fait regarder par les Anglo-Américains, comme un piége tendu aux Canadiens pour les gagner dans des circonſtances délicates & les rendre des inſtrumens du deſpotiſme du Miniſtère Britannique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Tableaux topographiques, pittoreſques, phyſiques, hiſtoriques, mo-

[redacted]

raux, politiques & littéraires de la Suisse. Tome I. A Paris, de l'Imprimerie de Clousier, rue S. Jacques. 1780. 556 pages *in*-4°. avec 282 pages de discours sur l'histoire naturelle de la Suisse.

Cette Description de la Suisse a été faite par M. de la Borde, pour accompagner les Estampes gravées depuis quelques années, mais elle seroit elle seule un Ouvrage intéressant, puisqu'on y trouve tout ce

[redacted]

actuelle des Suisses, enfin, tous les genres d'intérêt se trouvent répandus dans cet Ouvrage rempli d'érudition & de science.

Description particulière de la France, in-folio. Gouvernement de Bourgogne. Troisième livraison contenant huit estampes, prix, 12 liv. Nous avons déjà parlé plusieurs fois de cette grande entreprise, où le mérite de la gravure augmente celui d'une description qui nous manquoit encore. Les Planches de cette troisième livraison sont des vues d'Auxerre & d'Autun, & de leurs principaux édifices, des vues de Châlon, de Bourg en Bresse, d'une colonne antique de Cussy, & d'un fond de montagne remarquable pour les Naturalistes, & où il y a une cascade de 80 pieds de haut.

Les Antiquaires y distingueront surtout la vue de la porte d'Arroux, à Autun. Ce monument est

composé de quatre arcades de treize pieds d'ouverture; d'un magnifique entablement, de très-grandes proportions qui couronnent les quatre arcades & les cinq piliers qui en forment le jambage; d'une galerie au-dessus qui comprenoit dix petites arcades très-élégantes, dont sept subsistent encore à la façade du côté de la campagne seulement. Les piliers qui les séparent, cannelés & exécutés avec la plus grande propreté, sont d'ordre Corinthien. On croit que cette galerie servoit à contenir les musiciens pour les fanfares qu'on faisoit [redacted]

loir fait avec beaucoup de finesse. La base du pilastre est celle qui est connue sous le nom d'*Attique*, très-bien proportionnée; mais on remarque qu'elle porte à faux, parce que l'assise qui est dessous n'a point la saillie qu'il auroit fallu pour former le socle. Cette construction est faite en grosse pierre de taille, surtout celle des cinq jambages, où l'on a employé de gros blocs taillés supérieurement. Les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau. Les voussures, formant les arcs, sont de même échantillon. Ainsi les voûtes, malgré le poids énorme des arcades de la galerie, se soutiennent depuis tant de siècles par la seule coupe des pierres. Dans les flancs des jambages ou pieds droits, sont des coulisses de dix pouces qui servoient à glisser les herses; mais on n'y trouve aucun vestige de gonds. Comme il n'y a point d'inscription

ſur ce monument, on ne peut aſ-ſeoir aucun jugement ſur le tems de cette élégante conſtruction.

Des Médailles, vraiſemblablement cachées ſous les angles ou ſous le jambage du milieu, pourroient nous l'apprendre ſi l'on y faiſoit des fouilles; quoi qu'il en ſoit, c'eſt un des plus beaux reſtes de l'Antiquité, & par conſéquent une des richeſſes de la belle collection d'Eſtampes que nous devons aux ſoins de MM. Née & Maſquelier.

Géographie comparée, Par M. *Mentelle*, Hiſtoriographe de Monſeigneur le Comte d'Artois.

Cet Ouvrage contient juſqu'à préſent, comme nous l'avons dit, une *Introduction*, la *Géographie aſtronomique....*, un *Abrégé de la Géographie phyſique & politique...*, la *Turquie d'Europe*, renfermant l'ancienne Grèce, &c..., l'*Italie ancien-*

ne... & l'*Italie moderne*. L'Auteur se propose de traiter, avec la même méthode, tous les Etats de l'Europe & ceux des trois autres parties du Monde, dont deux offrent des détails bien instructifs & bien intéressans pour l'étude de l'Histoire ancienne. Son Ouvrage, qu'il avoit cru ne devoir coûter à MM. les Souscripteurs que deux louis, ira probablement jusqu'à trois.

Mais comme il faudroit faire réimprimer les premières Parties de son Ouvrage, dont l'édition est presque épuisée, sans cesser de faire des avances considérables pour en publier la suite, l'Auteur a cru pouvoir, sans manquer au Public, changer la forme de sa Souscription, en proposant les conditions suivantes.

1°. Les personnes qui ont déjà reçu les *cinq* premières livraisons, dont le prix total est de 29 liv. 12 s. (& qui ne les ont pas payées) au-

ront la bonté d'en faire paſſer le prix à l'Auteur ; & les perſonnes qui commenceront à ſouſcrire, les payeront de même en les recevant.

2°. On donnera, en ſouſcrivant pour la ſuite de l'Ouvrage, *un louis* ou *douze francs*, à volonté, & l'on recevra enſuite gratuitement pluſieurs livraiſons, juſqu'à la concurrence de la moité de la ſomme donnée : puis, à chaque livraiſon ſuivante, on ne payera que la moitié de ſon prix, juſqu'à ce que le *prix* de l'Ouvrage délivré égale la *quotité* de la ſomme reçue. Après quoi, ſi l'Ouvrage n'eſt pas fini, on fera paſſer une pareille ſomme à l'Auteur, qui ſuivra la même marche, en continuant d'en délivrer la ſuite.

Ce n'eſt qu'autant que le Public voudra bien ſe prêter à cet arrangement, que la fortune de l'Auteur lui permettra de continuer la publication de ſon Ouvrage.

Le prix des Cartes & des Tableaux d'une feuille sera toujours de 8 sols.

Celui des Cahiers, estimés de huit à neuf feuilles d'impression, de 1 liv. 4 sols.

Un volume, renfermant le nombre des feuilles de plusieurs Cahiers, augmentera de prix à proportion.

Les personnes auxquelles il seroit indifférent de payer les Cartes & Tableaux 10 f. & les Cahiers 1 liv. 10 f. pourront ne payer qu'à mesure qu'elles recevront chaque livraison. A ce prix, on donnera même chaque Partie séparément.

Globe terrestre, rédigé d'après les observations astronomiques les plus récentes. Par le sieur *Fortin*, Ingénieur & Méchanicien du Roi pour les Globes & Sphères. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, près celle du Foin. 1780.

Globe céleste, dont la position des

étoiles eſt réduite à l'année 1800. Par M. *Meſſier*, Aſtronome de la Marine, de l'Académie Royale des Sciences.

Ces nouveaux Globes ont un pied de diamètre ; ils ſont faits avec ſoin & gravés très-proprement. On trouve ſur le Globe terreſtre la route du Capitaine Cook dans ſon voyage de 1775, & ſur le Globe céleſte les nébuleuſes obſervées par M. Meſſier, & toutes les étoiles dont M. de la Lande avoit réduit les catalogues à 1800, lorſqu'il publia ſon nouveau Globe céleſte. Ces deux Globes complettent le fond de Géographie que M. Fortin a acquis de M. Robert de Vaugondi.

Dictionnaire de Phyſique. Par M. *Sigaud de Lafond*, Profeſſeur de Phyſique expérimentale, Membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier, des Académies de Bavière, de Valladolid, de Florence,

de Petersbourg, &c. A Paris, rue
hôtel Serpente. 1781. 4 vol. *in-*
d'environ 700 pages chacun, a
figures. Prix, 20 liv. broché.

[redacted]

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois de Déc. 1780. Sec. Vol.



MÉMOIRES de l'Académie [redacted]

Fin de la Table.

BIBLIOGRAPHIE
OU
CATALOGUE
DES LIVRES DONT IL EST parlé dans les Journaux de l'année 1780.

*On a marqué d'une *, les Ouvrages qu'un Extrait détaillé fait plus particulièrement connoître.*

La lettre *a* marque les pages de l'*in*-4°. & *b* celles de l'*in*-12.

BIBLIA SACRA, INTERPRETES, CONCILIA.

PRINCIPES mathématiques de la Loi naturelle.

Fév. *a*, 124, *b*, 370.

Exposition de la discipline de l'Eglise de France.

Avril, *a*, 836, *b*, 704.

L'Exode expliquée d'après les Textes primitifs.

Juillet, *a*, 1309, *b*, 1526.

Sept. *a*, 579, *b*, 1751.

Specimen ineditæ versionis arabico-Samaritanæ Pentateuchi, è codice manu scripto bibliothecæ barberinæ, &c.

Oct. *a*, 664, *b* 1988.

La Sainte-Bible, traduite en françois.

Décemb. II, *a*, 866 *b*, 2592.

PATRES, THEOLOGICI, ASCETI, LITURGI, SCRIPTORES ECCLESIASTICI, HETERODOXI.

Moses Legislator seu mosaïcarum Legum præstantia.

Juin, II, *a*, 433, *b*, 1297.

Oct. *a*, 694, *b*, 2081.

Antiphonarium Romanum.

Oct. *a*, 702, *b*, 2104.

De la Religion, par un homme Monde.

Nov. *a*, 760, *b*, 2280.

L'Esprit de S. Vincent de Paul.

Dec. I, *a*, 827, *b*, 2481.

Opuscules de M. l'Abbé Fleuri.

Dec. II, *a*, 870, *b*, 2612.

Collection des Œuvres de M. Fle-

[redacted]

* Juin, II, *a*, 387, *b*, 1155.

Nouvelle édition des Capitulaires des Rois françois.

* Janvier, *a*, 44, *b*, 130.

* Juin, I, *a*, 329, *b*, 981.

De la Passion du Jeu.

* Février, *a*, 78, *b*, 227.

Introduction & Plan d'un Traité général de Navigation intérieure.

Février, *a*, 120, *b*, 359.

Œuvres de M. le Chancelier d'Aguesseau.

Février, *a*, 121, *b*, 361.

* Juin, I, *a*, 331, *b*, 986.

Code de l'Humanité.

Avril, *a*, 253, *b*, 757.

Les vrais Principes du Gouvernement françois.

Avril, *a*, 255, *b*, 765.

Essai sur la Jurisprudence universelle.

* Juin, I, *a*, 339, *b*, 1011.

Sept. *a*, 637, *b*, 1910.

Tableau du meilleur Gouve
ment possible.

Sept. *a*, 638, *b*, 1916.

Dictionnaire analytique, &c
la Coutume de Normandie.

* Oct. *a*, 644, *b*, 1923.

Traité du Droit de Représe
tion.

Oct. *a*, 701, *b*, 2101.

Recueil d'Ouvrages sur l'Ecc
mie politique & rurale.

Oct. *a*, 700, *b*, 2102.

Les Loix criminelles de Franc

* Nov. *a*, 707, *b*, 2115.

Dictionnaire des Arrêts.

Dec. I, *a*, 823, *b*, 2467.

Les vrais principes du Gouve
ment françois.

Dec. I, *a*, 829, *b*, 2486.

La Servitude abolie.

[redacted]

Dec. I, *a*, 830, *b*, 1488.

De Potestate imperatoris.

Dec. II, *a*, 864, *b*, 1488.

HISTORIA SACRA ET PROFANA, VIRORUM ILLUSTRIUM VITÆ, ELOGIA GEOGRAPHIA.

Histoire de France depuis l'établissement de la Monarchie. Tomes XXV & XXVI.

* Janvier, *a*, 3.

Considérations sur l'origine & les révolutions du Gouvernement des Romains.

* Janvier, *a*, 93, *b*, 21.

Histoire universelle depuis le commencement du monde. Tome VI.

* Janvier, *a*, 15, *b*, 38.

Tomes VII & VIII.

* Mars, *a*, 160, *b*, 477.

Tome IX & X.

* Avril, *a*, 231, *b*, 688.

Tome XII.

Avril, *a*, 248, *b*, 741.

Tomes XI, XII & XIII.

* Juillet, *a*, 482; *b*, 1442.

Tomes XIV, XV & XVI.

* Oct. *a*, 657, *b*, 1967.

L'Euphrate & le Tigre.

* Janvier, *a*, 19, *b*, 50.

Relation du grand Prix rendu à Beaune, en Août 1778.

Janvier, *a*, 57, *b*, 169.

Discours préliminaire d'un Traité de Géographie physique.

Janvier, *a*, 63, *b*, 187.

Histoire générale de la Chine. Tomes IX & X.

* Fev. *a*, 68, *b*, 195.

Voyages de Genêve & de la Touraine.

Fev. *a*, 117, *b*, 350.

Mémoires concernant l'Hiſtoire, les Sciences, les Arts, &c. des Chinois. Tomes V & VI.

Fev. *a*, 122, *b*, 364.

* Mars, *a*, 146, *b*, 433.

* Juillet, *a*, 460, *b*, 1375.

Hiſtoire de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

Fev. *a*, 122, *b*, 365.

Principes de Morale, de Politique & de Droit public, puiſés dans l'Hiſtoire de notre Monarchie.

Fev., *a*, 123, *b*, 367.

Deſcription hiſtorique de Paris.

[redacted]

Fev. *a*, 125, *b*, 376.

Obſervations ſur trois Dénombremens de la Chine.

* Mars, *a*, 151, *b*, 450.

Le Guide des Marſeillois.

Mars, *a*, 187, *b*, 562.

Deſcription de la Lorraine & du Barrois.

Mars, *a*, 188, *b*, 564.

Voyage pittoreſque de la Grèce, cinquième Cahier.

Mars, *a*, 191, *b*, 572.

* Avril, *a*, 227, *b*, 677.

Sixième Cahier.

Août, *a*, 571, *b*, 1713.

* Dec. I, *a*, 784, *b*, 2348.

Réimpreſſion de la Carte topographique de la Grenade.

Mars, *a*, 191, *b*, 573.

Eloge de M. de Foncemagne.

* Avril, *a*, 217, *b*, 646.

Memoriæ populorum olim ad danubium, &c. incolintium.

Avril, *a*, 246, *b*, 735.

L'Intrigue du Cabinet, ſous Henri IV & Louis XIII, &c.

Avril, *a*, 248, *b*, 742.

* Oct. *a*, 651, *b*, 1946.

Notices des Ouvrages & de la Vie de M. Sallé.

Avril, *a*, 249, *b*, 746.

Les Hommes Illuſtres de la Marine françoiſe.

Avril, *a*, 254, *b*, 761.

L'Histoire de l'Homme, c
dans ses mœurs, &c.

Mai, *a*, 317, *b*, 949.

* Juin, II, *a*, 410, *b*,

Histoire de l'Eglise.

* Juin, I, *a*, 337, *b*,

Les Lettres édifiantes & c
&c.

* Juin, II, *a*, 416, *b*,

Description historique &
phique du Duché de Bo
Tome V.

* Juin, II, *a*, 418, *b*,

Plan du Parc de Meudon

Juin, II, *a*. 446, *b*,

Voyage dans les Alpes.

* Juillet, *a*, 488, *b*, 14

Réflexions sur l'Abbé Sug

Juillet, *a*, 507, *b*, 151

Bibliothèque orientale de
belot.

Juillet, *a*, 508, *b*, 152

Abrégé de l'Hiſtoire générale des Voyages.

Juilet, *a*, 510, *b*, 1528.

Eloge hiſtorique de Louis, Dauphin de France.

Juillet, *a*, 511, *b*, 1533.

Hiſtoire des Colonies Européennes dans l'Amérique.

* Août, *a*, 522, *b*, 1559.

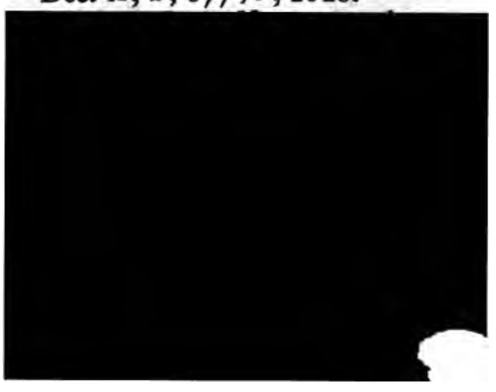
Fragmens élémentaires d'hiſtoire grecque.

* Août, *a*, 528, *b*, 1579.

Tableaux topographiques, pittoreſques, &c. de la Suiſſe.

Août, *a*, 530, *b*, 1583.

Dec. II, *a*, 877, *b*, 2628.



* Août a, 555, b, 1662.

Eloge de M. le Dauphin.

* Août, a, 557, b, 1669.

Travelts, ou voyage dans l'Amérique Septentrionale.

Août, a, 568, b, 1702.

Tableau de l'hiſtoire générale des Provinces-Unies.

Août, a, 569, b, 1706.

Adumbratio eruditorum baſilienſium.

Août, a, 569 b, 1707.

Mémoires ſecrets, tirés des Archives des Souverains. 23e. & 24e. parties.

Août, a, 571, b, 1711.

Modèles de l'Héroïſme & des Vertus militaires.

Août, a, 571, b, 1714.

Mémoire ſur le rang que tiennent les Chapitres de Cathédrales dans l'Ordre Hiérarchique.

Sept. *a*, 627, *b*, 1880.

Atlas hiſtororique.

Sept. *a*, 629, *b*, 1886.

Nouvelle Topographie de la France.

Sep. *a*, 634, *b*, 1902.

L'Eſprit des Croiſades.

Sept. *a*, 636, *b*, 1907.

Atlas général, civil, &c.

Sept. *a*, 636, *b*, 1908.

Hiſtoire du Comté de Ponthieu.

Sept. *a*, 636, *b*, 1909.

Hiſtoire du Cardinal de Polignac.

Sept. *a*, 638, *b*, 1914.

Abrégé de l'Hiſtoire de la Milice [redacted]

Deſcription générale & particulière de la France.

Oct. *a*, 696, *b*, 2086.

Dec. II, *a*, 877, *b*, 2630.

Le Nécrologe des Hommes célèbres de France.

Oct. *a*, 700, *b*, 2098.

Atlas américain ſeptentrional.

Oct. *a*, 700, *b*, 2101.

Annales de Tacite.

* Nov. *a*, 719, *b*, 2152.

Mémoires ſur les queſtions propoſées par l'Académie de Bruxelles.

* Nov. *a*, 724, *b*, 2168.

Tableau de l'hiſtoire générale des Provinces-Unies.

Nov *a*, 757, *b*, 269.

Mêlanges hiſtoriques, politiques, &c.

Nov. *a*, 763, *b*, 2287.

Hiſtoire de l'Ordre Royal Militaire de S. Louis.

Nov. *a*, 763, *b*, 2288.

Vie d'Etienne Dolet.

* Dec. I, *a*, 786, *b*, 2354.

Lettre fur Sébaftien Brant.

* Dec. I, *a*, 813, *b*, 2436.

Mémoires hiftoriques & critiques fur l'ancienne République d'Arles.

Dec. I, *a*, 823, *b*, 2466.

Hiftoire de la guerre des Ruffes.

Dec. I, *a*, 829, *b*, 2487.

Remarks on M. Förfters account of Capitain Cooks, lart voyage round the Wolld in the years. 1772, 1773, 1774 and 1775.

Dec. II, *a*, 862 *b*, 2580.

ANTIQUITATES HISTORICÆ



[redacted]

* Février, a, 85, b, 248.

Recherches sur les Initiations an-
ciennes & modernes.

* Mai, a, 268, b, 797.

Recherches topographiques, his-
toriques, &c. sur les Antiquités de
la Saintonge.

Mai, a, 311, b, 932.

Lettre sur les Antiquités de Saint

* Juin, I, a, 368, b, 1101.

De l'état & du sort des Colons
des anciens Peuples.

* Juin, II, a, 398, b, 1187.

Lettre de M. Oberlin, sur
Monument antique.

Juin, II, a, 434, b, 1299.

Les Edifices antiques de Rome

Juin, II, a, 441, b, 1320.

Essai sur la Musique ancienne
moderne.

Juin, II, a, 445, b, 1334.

* Sept. a, 586, b, 1752.

Eclairciſſemens ſur le martyre de la légion Thébaine & ſur l'époque de la perſécution des Gaules.

* Août, *a*, 515, *b*, 1539.

Eclairciſſemens hiſtoriques & critiques ſur l'invention des cartes à jouer.

* Août, *a*, 546, *b*, 1635.

Analyſe critique des faits militaires de Céſar.

Août, *a*, 569, *b*, 1706.

Nouvelles Recherches ſur la ſcience des Médailles.

Sept. *a*, 637, *b*, 1910.

Le grand Œuvre de l'Agriculture.

* Oct. *a*, 683, *b*, 2048.

[redacted]

* Février, *a*, 85, *b*, 248.

Recherches sur les Initiations anciennes & modernes.

* Mai, *a*, 268, *b*, 797.

Recherches topographiques, historiques, &c. sur les Antiquités de la Saintonge.

Mai, *a*, 311, *b*, 932.

Lettre sur les Antiquités de Saintes.

* Juin, I, *a*, 368, *b*, 1101.

De l'état & du sort des Colonies des anciens Peuples.

* Juin, II, *a*, 398, *b*, 1187.

Lettre de M. Oberlin, sur un Monument antique.

Juin, II, *a*, 434, *b*, 1299.

Les Edifices antiques de Rome.

Juin, II, *a*, 441, *b*, 1320.

Essai sur la Musique ancienne & moderne.

Juin, II, *a*, 445, *b*, 1334.

* Sept. *a*, 586, *b*, 1752.

Fév. *a*, 115, *b*, 343.

Vol. 69e. Avril, *a*, 245, *b*, 731.

Curso Mathematico, &c.

Fév. *a*, 117, *b*, 347.

Mémoire sur une courbe à double courburé.

Fév. *a*, 117, *b*, 348.

Explication du Tableau des Mathématiques.

Fév. *a*, 117, *b*, 350.

Traité de l'Education des Femmes.

* Mars, *a*, 176, *b*, 527.

* Juin, II, *a*, 404, *b*, 1206.

Lettre à M. D. B. sur la réfutation du livre de l'Esprit.

[redacted]

Antiquités de Bresse & de Lyon.

* Nov. *a*, 729, *b*, 2183.

Lettre sur les Autiquités de Cahors.

* Nov. *a*, 747, *b*, 2240.

Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Tomes XL & XLI.

* Déc. I, *a*, 771, *b*, 2307.

Déc. II, *a*, 835, *b*, 2499.

Métrologie, ou Traité des mesures, poids, &c. des Peuples anciens & modernes.

* Déc. II, *a*, 846, *b*, 2532.

PHILOSOPHICA, MATHEMATICA.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Année 1776.

* Fév. *a*, 102, *b*, 301.

Transactions philosophiques. Tome LXVII.

[redacted]

Fév. *a*, 115, *b*, 343.

Vol. 69e. Avril, *a*, 245, *b*, 731.

Curso Mathematico, &c.

Fév. *a*, 117, *b*, 347.

Mémoire sur une courbe à double courbure.

Fév. *a*, 117, *b*, 348.

Explication du Tableau des Mathématiques.

Fév. *a*, 117, *b*, 350.

Traité de l'Education des Femmes.

* Mars, *a*, 176, *b*, 527.

* Juin, II, *a*, 404, *b*, 1206.

Lettre à M. D. B. sur la réfutation du livre de l'Esprit.

Mars, *a*, 189, *b*, 567.

A Restitution of the geometrical tratise of Apollonius Pergæus on inclinations, &c.

Avril, *a*, 244, *b*, 730.

Acta Academiæ Scienciarum Imperialis Petropolitanæ.

Réflexions sur le tems périodique des comètes.

Oct. *a*, 689, *b*, 2065.

Mémoire de M. Pelletier.

Oct. *a*, 692, *b*, 2073.

Connoissances des tems pour l'année commune 1781.

Oct. *a*, 695, *b*, 2083.

De la Philosophie.

* Nov. *a*, 746, *b*, 2235.

A Plan, ou Plan des canaux navigables.

Nov. *a*, 756, *b*, 2267.

J. H. Van Swinden Oratio de Philosophia Newtonianâ.

Nov. *a*, 756, *b*, 2268.

Réflexions critiques & patriotiques, &c.

Nov. *a*, 765, *b*, 2296.

Nouveaux Mémoires de l'Académie de Berlin. Année 1774.

* Déc. I, *a*, 793, *b*, 2373.

Transactions philosophiques. Année 1779.

* Déc.

* Déc. I, *a*, 809, *b*, 2423.

Due Memorie, ou Mémoires hydrostatiques.

Déc. I, *a*, 821, *b*, 2460.

Meditationes Physico Mathematicæ.

Déc. I, *a*, 821, *b*, 2461.

Nuove sperienze idrauliche.

Déc. I, *a*, 821, *b*, 2461.

Mémoires de Mathématique & de Physique. Année 1780.

Déc. I, *a*, 829, *b*, 2485.

The nautical Almanac.

Déc. II, *a*, 862, *b*, 2582.

Solution d'un Problême linéaire.

Déc. II, *a*, 865, *b*, 2590.

ARTES.

Manuel du Chasseur.

Fév. *a*, 123, *b*, 368.

Le grand Œuvre de l'Agriculture.

Mai, *a*, 188, *b*, 565.

* Juin, II, *a*, 425, *b*, 1271.

Recueil d'inſtructions économiques.

Mars, *a*, 189, *b*, 566.

L'Art du Diſtilateur & Marchand de liqueurs.

Mars, *a*, 189, *b*, 568.

Mémoire ſur la Peinture à l'encauſtique.

Mars, *a*, 191, *b*, 574.

L'Art du Fabriquant d'étoffes de ſoye.

Juin, *a*, 383, *b*, 1147.

Balancier du pendule à ſecondes d'une nouvelle conſtruction.

Juin, II, *a*, 435, *b*, 1303.

L'Art de cultiver la vigne.

Juin II, *a*, 443, *b*, 1327.

Lettre ſur la marche d'une Pendule d'Arnold.

Juillet, *a*, 507, *b*, 1521.



Lettre à M. Hirzel.

Juillet, *a*, 508, *b*, 1523.

L'art de fixer le Pastel.

Sept. *a*, 633, *b*, 1897.

Descriptions des Arts & Métiers.

Sept. *a*, 633, *b*, 1899.

Culture de la grosse Asperge, &c.

Sept. *a*, 637, *b*, 1913.

Traité de la composition des Vernis en général.

Octob. *a*, 698, *b*, 2092.

Problême sur le tems juste du décuvage des vins.

* Nov. *a*, 751, *b*, 2250.

Recueil d'Ouvrages sur l'Economie-politique & rurale.

Déc. I, *a*, 831, *b*, 2492.

Traité de la composition des Vernis.

Dec. I, *a*, 831, *b*, 2492.

PHYSICA, HISTORI NATURALIS.

Obſervations météorologiques. Octobre.

* Janv. *a*, 52, *b*, 154.

Obſervations météorologiques. Novembre.

* Fév. *a*, 113, *b*, 337.

Août.

* Avril, *a*, 240, *b*, 717.

Décembre.

* Mai, *a*, 298, *b*, 889.

Janvier 1780.

* Juin, I, *a*, 373, *b*, 1116.

Février.

* Juin II, *a*, 430, *b*, 1287.

Mars.

* Juillet, *a*, 504, *q*, 1512.

Avril.

* Août, *a*, 566, *b*, 1696.

Mai.

* Sept. *a*, 622, *b*, 1865.

Juin.

* Octob. *a*, 687, *b*, 2058.

Juillet.

* Nov. *a*, 753, *b*, 2257.

Août.

* Déc. II, 860, *b*, 2573.

Seconde Vue du mouvement accéléré.

Janv. *a*, 58, *b*, 173.

Observationes iderum habitæ Pisis.

Fév. *a*, 116, *b*, 446.

Saturnia Regna.

Fév. *a*, 119, *b*, 357.

Conspectus prælectionum Acad. continens fundamenta Astronomiæ.

Mars, *a*, 185, *b*, 554.

Essai sur la Minéralogie & la Métallurgie.

Mars, *a*, 185, *b*, 555.

Analyse des Eaux minérales de S. Vincent.

Mars, *a*, 186, *b*, 557.

Des Comètes.

Mars, *a*, 187, *b*, 560.

Juin, I, *a*, 375, *b*, 1122.

Mechanica fluidorum.

Avril, *a*, 246, *b*, 736.

Opuscules physiques & chimiques.

Avril, *a*, 246, *b*, 737.

Le Monde de verre réduit en poudre.

Avril, *a*, 248, *b*, 741.

Découvertes de M. Marat.

Avril, *a*, 250, *b*, 748.

Observations d'un Sourd & Muet sur le Cours élémentaire d'Education,

Avril, *a*, 250, *b*, 749.

Histoire générale & economique des trois Règnes.

Avril, *a*, 251, *b*, 751.

[redacted]

Juin I, *a*, 381, *b*, 1143.

41[me]. Cahier des Oiseaux enluminés.

Juin I, *a*, 383, *b*, 1148.

A Treatise, ou Dissertation sur les Fluides.

Juin II, *a*, 432, *b*, 1294.

Ephemerides Astronomicæ anni 1780.

Juin II, *a*, 432, *b*, 1295.

Cours complet de Chimie.

Juin II, *a*, 443, *b*, 1328.

Barométrographe.

Juin II, *a*, 445, *b*, 1333.

Catalogue raisonné d'une Collection de Minéraux.

Juin II, *a*, 447, *b*, 1339.

Essais sur l'art d'imiter les Eaux minérales.

Juin II, *a*, 447, *b*, 1340.

Archives Mitho-hermétiques.

* Août, *a*, 563, *b*, 1687.

[redacted]

Essais sur la Minéralogie & la Métallurgie.

Août, *a*, 569, *b*, 1705.

Les Insectes de France.

Août, *a*, 570, *b*, 1708.

Le Règne de Saturne changé en siècle d'or.

Août, *a*, 572, *b*, 1715.

L'Herbier de la France.

Août, *a*, 573, *b*, 1718.

Mémoire chimique & médicinal sur la nature, les usages & les effets de l'air, &c.

Août, *a*, 575, *b*, 1724.

Lettre sur la Tourmaline du Tirol.

Sept. *a*, 627, *b*, 1879.

Planisphère céleste.

Sept. *a*, 628, *b*, 1882.

Planétaire, ou Planisphère nouveau.

Sept. *a*, 631, *b*, 1893.

Lettre à Madame la Baronne de

***, ſur la chaleur du globe.

Sept. *a*, 632, *b*, 1895.

La Conchyliologie, &c.

Sept. *a*, 633, *b*, 1899.

Lettres phyſiques & morales ſur l'hiſtoire de la Terre & de l'Homme.

* Oct. *a*, 670, *b*, 2006.

Obſervations & Expériences ſur les Aimans artificiels.

Oct. *a*, 690, *b*, 2067.

Le Portefeuille du Phyſicien.

Oct. *a*, 697, *b*, 2089.

Expériences & Obſervations ſur différentes eſpèces d'air.

Oct. *a*, 697, *b*, 2090.

Ornitotrophie artificielle.

Oct. *a*, 698, *b*, 2094.

Collection des Oiſeaux enluminés au Jardin du Roi.

Oct. *a*, 706, *b*, 2099.

Second Mémoire ſur des Meſures barométriques.

[redacted]

* Nov. *a*, 742, *b*, 2224.

Descriptions & usages des nouveaux baromètres.

Nov. *a*, 755, *b*, 2264.

Mémoire sur la manière d'armer d'un conducteur la Cathédrale de Strasbourg.

Nov. *a*, 759, *b*, 2277.

Relation de la dernière éruption du Vésuve.

* Déc. I, *a*, 805, *b*, 2411.

Expériences nouvelles sur les propriétés de l'alkali volatil fluor.

Déc. I, *a*, 830, *b*, 2490.

Phytographie économique de la Lorraine.

* Déc. II, *a*, 855, *b*, 2559.

De novis in Cœlo Sydereo phænomenis.

Déc. II, *a*, 863, *b*, 2585.

Institutiones Astronomicæ.

Déc. II, *a*, 864, *b*, 2587.

Quatrième Mémoire sur les baromètres nautiques.

Déc. II, *a*, 864, *b*, 2591.

Globe terreſtre.

Déc. II, *a*, 879, *b*, 2636.

Globe céleſte.

Déc. II, *a*, 879, *b*, 2636.

Dictionnaire de Phyſique.

Déc. II, *a*, 879, *b*, 2637.

MEDICI.

Traité de la Conſervation des enfans.

* Janv. *a*, 23, *b*, 63.

Séance publique de la Faculté de Médecine.

* Janv. *a*, 26, *b*, 73.

Analyſe de l'eau de Pont de Veſle.

* Janv. *a*, 50, *b*, 147.

Eſſais hiſtoriques, littéraires & critiques, ſur l'art des Accouchemens.

* Fév. *a*, 109, *b*, 322.

[redacted]

Observations sommaires sur tous les traitemens des maladies vénériennes.

Fév. *a*, 117, *b*, 349.*

* Mai, *a*, 281, *b*, 838.

Précis sur la nature des maladies produites par le vice des humeurs lymphatiques.

Fév. *a*, 124, *b*, 372.

Composition du remède de M. Daran.

Fév. *a*, 125, *b*, 373.

Observations sur la nature & le traitement de la Rage.

Mars, *a*, 186, *b*, 558.

Traité de la Fiévre miliaire des femmes en couche.

Mars, *a*, 188, *b*, 563.

Hippocratis Aphorismi, &c.

Mars, *a*, 190, *b*, 570.

Lettre de M. Bosquillon.

Mars, *a*, 190, *b*, 571.

Lettre très honnête à M. Bosquillon.

Mars, *a*, 190; *b*, 571.

Dissertation contre l'usage des bouillons de viande dans les maladies febriles.

Mai, *a*, 315, *b*, 944.

Tableau historique & raisonné des épidémies catharales.

Mai, *a*, 316, *b*, 946.

Météorologie appliquée à la Médecine, &c.

Mai, *a*, 316, *b*, 1946.

* Juillet, *a*, 493; *b*, 1476.

Effet de la Tisanne caraïbe.

Mai, *a*, 317, *b*, 950.

Extrait des Journaux tenus pour 82 malades qui ont été électrisés.

Mai, *a*, 319, *b*, 956.

Dissertation sur l'Education physique des enfans.

Juin, II, *a*, 445, *b*, 1335.

Dissertation académique sur la Fiévre milliaire.

Août, *a*, 570, *b*, 1710.

Observations sur la nature & traitement de la Rage.

* Sept. *a*, 614, *b*, 1389.

Lettre de M. de la Roberdière, &c.

* Sept. *a*, 618, *b*, 1853.

Lettre de M. Goubier.

* Sept. *a*, 620, *b*, 1858.

Discours prononcé aux Ecoles de Médecine, &c.

Sept. *a*, 637, *b*, 1912.

Observations sur la Rage.

Oct. *a*, 691, *b*, 2072.

Observations rares de Médecine, &c.

Oct. *a*, 697, *b*, 2089.

Médecine Domestique.

Oct. *a*, 698, *b*, 2093.

Traité des Scrophules.

Oct. *a*, 699, *b*, 2097.

Observationes Medicæ de Thermis bædensibus.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2463.

Dissertatio Medica de purpurâ puerperarum.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2463.

De actione ventriculi humani in ingesta.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2453.

De sectione synchondroseos ossium pubis.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2463.

De Rabie canina.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2463.

De gonorrheâ virulentâ.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2464.

Dissertatio inflammationis ideam sistens.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2464.

De Causticitate.

Déc. I, *a*, 822, *b*, 2464.

Hiſtoire de la Société Royale de Médecine.

Déc. I, *a*, 827, *b*, 2480.

Précis d'une nouvelle théorie ſur les maladies chroniques.

Déc. I, *a*, 830, *b*, 2488.

Mémoire ſur les moyens à employer pour s'oppoſer aux ravages de la variole.

Déc. I, *a*, 830, *b*, 2491.

Recueil d'anciens Ouvrages relatif à la ſanté des enfans.

Déc. I, *a*, 831, *b*. 2491.

Analecta de Tartaro, &c.

Déc. II, *a*, 865, *b*, 2589.

ORATORES.

Principe de ſtyle.

Fév. *a*, 121, *b*, 363.

* Juillet, *a*, 476, *b*, 1424.

Concours pour les Prix de l'Académie Françoise en 1779.

* Mars, *a*, 131, *b*, 387.

Discours prononcés dans l'Académie Françoise.

Mars, *a*, 191, *b*, 572.

The Orations, ou Oraisons de Lysias & d'Isocrate.

Juin, I, *a*, 375, 1121.

Oraison funèbre de M. le Comte du Muy.

* Juillet, *a*, 480, *b*, 1436.

Oraison funèbre de mon Amie.

Nov. *a*, 763, *b*, 2287.

Eloge de Jeanne d'Arc.

* Déc. I, 791, *b*, 2367.

POETÆ, FACETIARUM ET JOCORUM NARRATIONEM ET NOVELLARUM, NEC-NON HISTORIARUM EROTICARUM SCRIPTORES.

Pantomime Dramatique.

Fév. *a*, 121, *b*, 362.

L'Iliade d'Homère.

Oct. *a*, 697, *b*, 2089.

* Déc. I, *a*, 775, *b*, 2320.

Aux Mânes de Jean-Jacques Rouſ-ſeau.

Oct. *a*, 702, *b*, 2107.

Euripidis Tragédiæ quatuor.

* Nov. *a*, 716, *b*, 2143.

Epitre à M. de S...

Nov. *a*, 761, *b*, 2282.

Mes Loiſirs.

Nov. *a*, 762, *b*, 2285.

Le Charlatan.

[redacted]

MISCELLANEI, PHILOLOGI, GRAMMATICI, POLYGRAPHI.

Séance publique de l'Académie de Besançon.

Janv. *a*, 54, *b*, 159.

Glossarium germanicum mœdii ævi.

Mars, *a*, 187, *b*, 561.

Racines latines.

Mars, *a*, 189, *b*, 567.

Mêlanges tirés d'une grande Bibliothèque, lettres C & D.

* Avril, *a*, 248, *b*, 743.

Mai, *a*, 259, *b*, 771.

* Juillet, *a*, 451, *b*, 1347.

Déc. I, *a*, 828, *b*, 2484.

Bibliotheque Politique, Ecclésiastique, &c.

Avril, *a*, 249, *b*, 744.

Nouvelles littéraires de divers pays.

Mai, *a*, 304, *b*, 907.

Histoire de la République des Lettres.

Oct. *a*, 703, *b*, 2108.

Variétés littéraires.

* Déc. I, *a*, 801, *b*, 1400.

Lettre de M. de Bréquigny.

* Déc. II, *a*, 858, *b*, 2568.

Lettre de M. le Baron de Sainte Croix.

Déc. II, *a*, 876, *b*, 2627.

Fin de la Bibliographie.



